
Princeton University Library
32101 064257254




VET TES EN
NOV TAM TVM
Dei
Sub Numine
Viget


Digitized by Google
Original from
PRINCETON UNIVERSITY

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE NATIONALE

DE CAEN

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN



CAEN

HENRI DELESQUES, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE

34, RUE DEMOLOMBE, 34

—

1909

MÉMOIRES

LE CALVADOS

État de la culture et changements survenus depuis une cinquantaine d'années dans les procédés, les produits, les débouchés, les prix et dans la condition des cultivateurs, exploitants et salariés.

PAR

M. Alfred GALLIER,
Membre titulaire.

LE CALVADOS

État de la culture et changements survenus depuis une cinquantaine d'années dans les procédés, les produits, les débouchés, les prix et dans la condition des cultivateurs, exploitants et salariés.

AVANT-PROPOS

Le département du Calvados tout entier fera l'objet de cette étude.

Nous avions pensé, un moment, limiter notre travail à ce que, très improprement, on appelle « la Plaine de Caen »; puis, après réflexion, étant donnés les rapports intimes qui existent entre les diverses régions du département, il nous a paru préférable de faire un travail d'ensemble, au risque d'allonger, peut-être outre mesure, l'histoire du mouvement agricole dans le Calvados pendant la deuxième moitié du XIXe siècle.

Mais, avant d'aborder les différents points qui constitueront la base de notre enquête agricole, il est indispensable de donner quelques aperçus sur la géologie du département, pour cette bonne raison que, quelles que soient l'intelligence et l'industrie



de l'homme, les productions végétales et les races d'animaux domestiques sont dans une dépendance continuelle et intime du sol dans lequel elles croissent ou sur lequel elles vivent.

Les diverses régions du Calvados qui, comme nous le verrons, se délimitent assez bien, offrent dans les céréales, les fourrages artificiels ou naturels, les arbres fruitiers qu'elles produisent; dans les animaux qu'elles nourrissent, des différences parfois considérables, différences qui démontrent, mieux que ne pourraient le faire les théories les plus savantes, l'influence chimique du sol sur ses productions.

Il est banal de dire, par exemple, — ce que vient de prouver encore récemment l'enquête faite par le Ministre des finances pour l'application de la loi sur les bouilleurs de cru, — que le pommier présente des différences très marquées dans le développement qu'il acquiert suivant les terrains où il est cultivé; que les cidres de l'arrondissement de Bayeux sont délicats et agréables, tandis que ceux du Pays-d'Auge, s'ils sont plus alcooliques, deviennent beaucoup plus rapidement acides.

On sait que partout où les herbages sont d'une grande fertilité, comme dans le Bessin, le Pays-d'Auge, les animaux de l'espèce bovine atteignent une taille, une ampleur qui leur fait défaut dans la région du Bocage.

Et s'il est vrai que, grâce au travail incessant des cultivateurs, à l'emploi raisonné des engrais chimiques, à la diffusion et à la mise en pratique des saines notions agricoles, on a pu doubler la force

productive du sol, on ne peut nier cependant qu'il faudra toujours tenir compte des influences locales, en vertu de cet axiome « que tout ce qui vit est expression géologique et climatérique, se modèle sur le milieu et change avec lui ».

Topographie, Géologie, Composition chimique

Le département du Calvados peut être, au point de vue agricole, divisé en quatre grandes régions naturelles qui, n'ayant pas la même constitution géologique, doivent nécessairement varier quant à leur production.

Ce sont, en allant de l'est à l'ouest : le *Pays-d'Auge,* la *Campagne de Caen,* le *Bocage* et le *Bessin.*

Pays-d'Auge. — Le Pays-d'Auge, qui comprend les arrondissements de Pont-l'Évêque et de Lisieux, est limité au nord par la Manche ; à l'est et au sud, par les départements de l'Eure et de l'Orne; à l'ouest, par une ligne qui, partant de Sallenelles à l'embouchure de l'*Orne,* passe par Troarn, Argences, Mézidon et Saint-Pierre-sur-Dives.

Arrosé par la *Touques,* dans laquelle viennent se perdre l'*Orbec* et la *Calonne,* ainsi qu'un certain nombre de petits ruisseaux; par la *Dives,* ayant pour principaux affluents l'*Ante,* la *Vie,* le *Laison,* la *Beuvronnette,* la *Muance* et la *Divette,* le Pays-d'Auge présente tantôt de vastes plateaux crétacés

où la couche de craie qui recouvre l'argile atteint une épaisseur considérable (haut Pays-d'Auge), tantôt de profondes vallées où le sous-sol est formé en entier par une couche d'argile glaiseuse imperméable (bas Pays-d'Auge).

Sur les plateaux qui constituent le haut Pays-d'Auge, où l'on trouve des altitudes variant entre 100 et 200 mètres, et où la craie repose sur une couche considérable d'argile brune souvent mêlée de silex roulé, on cultive les céréales et les plantes fourragères. La végétation y est généralement belle et les pommiers à cidre, qui y croissent en abondance, donnent un cidre renommé par sa force alcoolique.

Dans le bas Pays-d'Auge, au contraire, dans les vallées, le sol argileux et humide ne permet plus la culture des céréales et, au lieu de terres labourables,on rencontre de gras pâturages où l'on élève de nombreux bestiaux. Ce sont, dans la partie la plus orientale, les vallées de la *Touques*, de l'*Orbec* et de la *Calonne*. Là, le sous-sol, constitué par une argile gris bleuâtre, — l'argile de Honfleur, — est recouvert d'une couche d'alluvions d'une très grande épaisseur et d'une fertilité étonnante, grâce à de nombreux et petits cours d'eau qui y entretiennent la fraîcheur, même dans les étés les plus arides.

A l'ouest, à partir de la ligne de collines qui, de Beuzeval, gagne Livarot en passant par Dozulé et Cambremer, s'étend une autre vallée d'une largeur considérable, — celle de la Dives, — où la terre

arable, très épaisse, très riche, très poussante, comme on dit dans la contrée, repose sur un sous-sol argileux très compact, d'un bleu noirâtre, l'argile de Dives.

Les herbages rivalisent de fertilité avec ceux de la vallée de la Touques, et, dans les environs de Beuvron, possèdent des qualités nutritives absolument remarquables.

La terre arable qui recouvre les argiles du haut et du bas Pays-d'Auge doit nécessairement avoir une composition se rapprochant de celle de son sous-sol. C'est ainsi qu'elle est très riche en silicate d'alumine et en sable siliceux, mais qu'elle est très pauvre en chaux ; qu'elle forme avec l'eau, dont elle est très avide, une sorte de pâte homogène et compacte qui lui fait donner par les cultivateurs le nom de *terre lourde* ou de *terre forte*.

Voici, à titre d'exemple, l'analyse de 100 grammes de terre végétale prise aux environs de Bonneboscq :

Gravier	0 gr.	80
Sable siliceux	52	»
Silicate d'alumine	36	40
Carbonate de chaux	5	»
Humus	4	20
Perte	1	60
Total. . .	100 gr.	»

Campagne de Caen. — La Campagne de Caen, qu'on a l'habitude d'appeler la *Plaine de Caen*, forme un vaste territoire d'environ mille kilomètres

carrés, n'offrant pas de grands accidents de terrain, mais présentant, au contraire, de longues ondulations à pentes très douces.

Néanmoins, si la Campagne de Caen n'est pas accidentée comme le Bocage, ou même simplement comme le Bessin ou le Pays-d'Auge, les altitudes atteignent sur certains points des chiffres assez élevés : 60, 70 et même 80 mètres au-dessus du niveau de la mer.

C'est une zone ayant à peu près pour centre le chef-lieu du Calvados, prenant en écharpe toute la Basse-Normandie dans une direction nord-ouest-sud-est et comprenant les cantons de Caen-Est et Ouest, les cantons de Douvres, de Creully, de Tilly-sur-Seulles et de Bourguébus ; une partie des cantons de Troarn, d'Évrecy, de Saint-Pierre-sur-Dives et de Bretteville-sur-Laize, soit à peu près tout l'arrondissement de Caen.

D'après le savant professeur de géologie à la Faculté des Sciences de Caen, M. Bigot (1), la Campagne de Caen aurait une étendue beaucoup plus considérable et viendrait se terminer dans les environs de Sées (Orne), au massif silurien de la forêt d'Écouves.

Quoi qu'il en soit, on peut lui assigner pour limites : au nord, la mer de la Manche, depuis l'estuaire de l'*Orne* jusqu'à l'embouchure de la

(1) *Esquisse géologique de la Basse-Normandie*, dans le *Bulletin du laboratoire de géologie de la Faculté des Sciences de Caen*, n° 1, 1er décembre 1890, p. 13.



Seulles; à l'est, les crêtes d'argile callovienne, qu'on appelle les buttes de Troarn et d'Argences, qui déterminent le partage des eaux entre l'*Orne* et la *Dives* et qui s'étendent jusqu'auprès de Saint-Pierre-sur-Dives; au sud, une ligne artificielle parallèle à la bordure du silurien de Falaise; au sud-ouest, la vallée de la *Laize* jusqu'à son confluent avec l'*Orne* et une ligne droite partant de Laize-la-Ville, coupant l'*Orne* au pont du Coudray, passant par Évrecy et se terminant à Tilly; à l'ouest, le cours de la *Seulles* jusqu'à Courseulles.

La Campagne de Caen est arrosée par plusieurs rivières ou ruisseaux qui la sillonnent du sud au nord pour se jeter dans la mer. Ce sont, à l'ouest, la *Seulles,* dans laquelle viennent se perdre la *Thue* et la *Mue;* au centre, l'*Orne,* ayant pour affluents l'*Odon* et la *Laize;* à l'est, le *Laison*, la *Muance* et la *Dives* dans une partie de leur parcours.

La Campagne de Caen peut être définie la région des calcaires bathoniens.

Le sous-sol est, en effet, constamment calcaire : là, on trouve le calcaire de Caen, encore appelé *Fuller's-earth;* ici, l'oolithe miliaire; plus loin, le calcaire de Langrune ou de Ranville (calcaire à polypiers).

Tout au plus rencontre-t-on sur les limites du Bessin les couches plus ou moins argileuses du lias et, dans quelques points isolés du canton de Bourguébus, à May-sur-Orne, par exemple, le schiste, l'argile et le grès.

Contrairement à une idée généralement admise,



contre laquelle on ne saurait trop s'élever, si le sous-sol est calcaire, le sol l'est peu ou point.

Dans la plus grande partie du canton de Bourguébus, du canton de Troarn, du canton d'Évrecy et dans quelques parties des cantons de Douvres et de Creully, le sol est un produit de décalcification du calcaire. Sous l'action de l'acide carbonique en excès dans les eaux d'infiltration, le carbonate de chaux est dissous à l'état de bicarbonate soluble, et entraîné.

Le résidu de la décalcification se compose de silicate d'alumine (argile) qui existait primitivement dans la roche et d'oxydes de fer qui, étant suroxydés, passent à l'état de péroxydes.

Il en résulte une argile rougeâtre contenant en outre les silex qui étaient dans le calcaire. Ce sol, qui provient d'une modification directe du sous-sol, est donc riche en silicate d'alumine et pauvre en calcaire.

Dans certaines régions son épaisseur est assez considérable ; la terre végétale est de bonne qualité, suffisamment humide pour braver une sécheresse assez prolongée, d'une perméabilité convenable et, par conséquent, favorable à la végétation.

Dans les points moins favorisés, — et ils sont assez nombreux, particulièrement au sud-est de Caen, — la décalcification s'est faite peu profondément dans un terrain sans silex. Il y a alors une très faible pellicule de terre végétale ; les labours atteignent le sous-sol et des cailloux sont mêlés à cette terre végétale. Dans ces conditions, le calcaire

qui se trouve dans le sol provient exclusivement des morceaux du sous-sol brisés par le labour.

Ces *petites terres,* d'une faible épaisseur, composées d'éléments réduits à une très grande ténuité, reposent sur un sous-sol très perméable et se dessèchent avec la plus grande rapidité.

Dans les cantons de Douvres, de Creully, de Tilly et de Caen-Ouest, sur le plateau de Garcelles et de Saint-Aignan (canton de Bourguébus), d'Escoville (canton de Troarn), le sol est un apport qui n'a pas forcément de relation d'origine avec le sous-sol.

C'est un riche diluvium, qu'on a appelé le *limon des plateaux,* entraîné sur les pentes par les eaux qui ruissellent.

Ce ruissellement s'opérant sur les couches du sous-sol déjà décalcifiées, les parties argileuses les plus fines sont entraînées au loin et le sol entraîné, —le *limon,*— devient plus argileux, tout en restant aussi peu calcaire.

Ces limons constituent les meilleures terres de la Campagne de Caen, les terres de Douvres, d'Anguerny, et c'est à eux qu'il faut attribuer la richesse de végétation et la fertilité exceptionnelle de toute cette région.

A l'époque quaternaire, ces limons étaient répandus d'une façon beaucoup plus uniforme, couvraient en partie la Plaine de Caen. Dans le canton de Bourguébus ils ont été entraînés dans le lit de l'*Orne,* de la *Dives* ou du *Laison,* par suite des différences d'altitude, des pentes parfois très raides amenant plus de vitesse dans le ruissellement des

eaux, sauf dans certaines régions planes où l'eau n'a pu acquérir assez de force (plateaux de Garcelles, d'Escoville).

Dans la plaine de Douvres, au contraire, les pentes étant moins raides, les limons n'ont pas été entraînés et, dans certains endroits, ils acquièrent encore jusqu'à six et sept mètres d'épaisseur; mais, néanmoins, de place en place, sur les pentes, reparaissent également quelques mauvaises terres (Périers-sur-le-Dan, Rosel, Rots, Cairon, Lébisey).

Il résulte des explications qui précèdent que les terres de la Campagne de Caen peuvent se diviser en deux grandes classes. La première comprendra les terres qui, à une grande épaisseur, uniront un excellent sous-sol; la deuxième, les terres légères reposant directement sur les couches les plus superficielles du calcaire. On pourrait y joindre une troisième classe, présentant heureusement peu d'échantillons, comprenant des terres assises sur des dépôts d'argile plastique imperméable, rappelant les terres lourdes et mouillantes du Pays-d'Auge et souvent couronnées comme elles d'une alluvion de galets roulés.

Il ressort également des développements dans lesquels nous sommes entrés que, dans la Campagne de Caen, non seulement le calcaire n'est pas en excès dans le sol, mais que, dans la majorité des cas, il ne doit pas s'y rencontrer en proportion normale.

Les données de la géologie sont d'ailleurs, à cet égard, complètement d'accord avec celles que

nous fournit l'analyse chimique de la terre arable.

Nous avons pu, en effet, grâce à la bienveillance de l'éminent directeur de la station agronomique du Calvados, M. le Dr Louïse, professeur à la Faculté des Sciences de Caen, consulter les diverses analyses que, depuis plusieurs années, il a faites des terres de la Plaine de Caen.

Nous avons relevé, entre autres, des analyses d'échantillons prélevés à Fontaine-Henry, Saint-Mainvieu, Mathieu, Gouvix, Magny-la-Campagne, Cintheaux, Bretteville-sur-Laize, et, sauf quelques rares exceptions, la proportion de chaux n'a pas été supérieure à 2 pour 1.000 (propriétés de M.de Sainte-Aldegonde, de M. Lepère, de M. Panhars, de M. de Longcamp).

Ailleurs, elle a varié entre 5 et 8 pour 1.000 (propriétés de M. Lesaulnier, à Saint-Manvieu, de M. Pellerin, à Cintheaux). Ailleurs encore, elle a atteint 16, 17, 21, 23 et même 27 pour 1.000 (exploitation de M. Paul Bastard, à Fontaine-Henry).

Se basant sur ce fait qu'il doit y avoir au moins 10 à 15 pour 1.000 de chaux dans la terre végétale, les conclusions de M. le Dr Louïse sont ordinairement les suivantes : « Les causes probables de l'infériorité des terres sont vraisemblablement dues à la pauvreté en chaux, car le peu de chaux que la terre renferme n'est pas sous forme de carbonate, et c'est surtout sous cette forme que la chaux est réellement utile. »

En effet, lorsqu'une terre est dépourvue de carbonate, l'azote organique (humus) qu'elle renferme

actuellement ou qu'on y ajoute sous forme de fumier, par exemple, est mal utilisé parce qu'il ne se nitrifie pas (1). Or, c'est en grande partie sous forme de nitrate que l'azote est assimilé par les plantes.

Si la chaux se rencontre en trop faible proportion dans les terres de la Campagne de Caen, l'azote, l'acide phosphorique et la potasse, au contraire, s'y trouvent en proportion, variable, il est vrai, suivant les localités, mais se rapprochant de la normale.

D'une façon générale, ces terres sont moyennement riches, ou riches en azote, en acide phosphorique et en potasse, ce qui revient à dire qu'on en trouve de 0,5 à 2 pour 1.000.

Bessin. — Vers la limite occidentale de la Campagne de Caen et après avoir dépassé Bretteville-Norrey, se rapprochant de la *Seulles*, commence le Bessin, qui comprend une partie des cantons de Tilly-sur-Seulles et de Creully, la partie nord de l'arrondissement de Bayeux et qui, sans présenter des altitudes très élevées, est cependant assez accidenté. Là, le sous-sol est constitué par les parties plus ou moins argileuses du lias et si, dans certains points les plus rapprochés du littoral de la mer, la couche arable est de peu d'épaisseur, par contre, dans les régions arrosées par l'*Aure* supérieure et

(1) On sait, en effet, grâce aux belles expériences de Winogradski, que les microbes nitrifiants ne prospèrent qu'en présence du carbonate de chaux.



inférieure, la *Drôme,* la *Tortonne* ou la *Vire,* on trouve de magnifiques prairies, où paissent d'immenses troupeaux de vaches laitières, et où croissent de nombreux pommiers donnant un cidre peu alcoolique, mais très délicat. Par ailleurs, principalement sur les plateaux, sur les marnes du lias, on rencontre soit des terres de couleur jaune fauve, formant avec l'eau,dont elles sont assez avides, une pâte onctueuse et pesante, soit des terres noirâtres remplies de fragments de silex. Quoique lourdes, mouillantes et assez difficiles à cultiver, elles offrent néanmoins quelques bons types de franche terre.

Bocage. — Au sud du département, englobant tout l'arrondissement de Vire, la partie sud des arrondissements de Bayeux et de Caen, et la partie ouest de celui de Falaise, on trouve la région la plus accidentée du Calvados, celle dont les altitudes sont les plus élevées, puisqu'elles atteignent jusqu'à 365 mètres au-dessus du niveau de la mer (Mont Pinçon), et à laquelle on a donné le nom de Bocage.

La chaîne de collines dont fait partie le point cité, qui est le plus culminant du département, traverse le Bocage dans une direction du nord-ouest au sud-ouest, de Caumont jusqu'à Falaise, en passant par Hamars, Clécy, Saint-Clair-la-Pommeraye.

Une autre chaîne de hauteurs, présentant des saillies également notables, se dirige de l'ouest à l'est par Campeaux et le Bény-Bocage, tandis qu'aux environs mêmes de Vire, près des sources de la rivière de ce nom, on trouve les buttes des

Houlles-sur-Roullours, à une altitude de 312 mètres.

Toutes ces collines, qu'on a encore appelées collines de Normandie, sont entièrement formées par des terrains primitifs : granits, schistes ou grès rouges, qui donnent au pays sa physionomie toute spéciale.

Presque partout, le Bocage possède un charme de sauvage poésie et, dans la vallée de l'Orne surtout, qu'on a pu à juste titre appeler la *Suisse normande* et que le pinceau de Motteley a rendue populaire, le contraste entre les hautes collines qui surplombent le fleuve et les herbages verdoyants qui sont baignés par lui est absolument saisissant.

Dans nombre de points, on rencontre des plateaux arides entrecoupés de riantes vallées au travers desquelles les ruisseaux s'écoulent en chantant, formant çà et là des cascades. Ici, des rochers recouverts de mousses ou de lichens affleurent le sol. Là, l'ajonc d'Europe, le genêt doré, la bruyère et la digitale pourprée végètent misérablement.

Ailleurs, au contraire, reparaît la terre arable de nature argilo-sableuse, mouillante et compacte, méritant bien le nom de *terre froide* qu'on lui donne dans la contrée.

Partout les herbages sont entourés de haies vives, de clôtures d'épine ou d'arbres de haut jet, et les nombreux pommiers qui y croissent et donnent un cidre sinon alcoolique, du moins léger et délicat, constituent une des principales richesses du pays.

Enfin, au voisinage des ruisseaux ou des cours

d'eau : l'*Odon*, le *Noireau*, la *Seulles*, l'*Aure*, qui, tous, prennent leur source dans les schistes du Bocage normand, les pâturages sont nombreux, verdoyants, mais de médiocre qualité.

Nous possédons la composition chimique de différentes terres de l'arrondissement de Vire, prélevées à Neuville et à Roullours, à la Graverie et à Danvou (1), et nous voyons que dans ces terrains granitiques le sol est généralement pauvre en chaux et en acide phosphorique, assez pauvre en azote et riche en potasse.

Deux terres de Roullours contiennent en effet :

	N° 14	N° 39
Azote	1.954	3.270
Acide phosphorique . . .	1.852	1.890
Potasse.	2.708	3.751
Chaux	1.755	traces

Ces deux terres sont riches en azote, acide phosphorique et potasse, très pauvres en chaux.

Un herbage, à Roullours, a donné la composition suivante :

	N° 12
Azote	3.324
Acide phosphorique	1.834
Potasse	2.019
Chaux	1.652

Cet herbage est donc riche en azote, assez bien

(1) Fasquelle : *Conférence sur les engrais*, 1899.

fourni en acide phosphorique et potasse, mais très pauvre en chaux.

A la Graverie, en terrain schisteux, deux échantillons de terre ont donné à l'analyse chimique :

	N° 1	N° 2
Azote	1.87	1.76
Acide phosphorique. . . .	1.02	1.54
Potasse.	1.28	1.78
Chaux	2.77	3.80

Assez riches en azote, en acide phosphorique et en potasse, elles sont, pour le pays, relativement riches en chaux.

A Danvou, trois analyses ont fourni les résultats suivants :

	N° 1	N° 2	N° 3
Azote.	0.238	0.321	0.290
Acide phosphorique	0.116	0.112	0.144
Potasse	0.121	0.200	0.283
Chaux	0.580	0.778	0.673

Ces sols sont donc pauvres en azote, en acide phosphorique et en potasse, très pauvres en chaux.

Agriculture proprement dite.

A. Modification dans les cultures.

Il serait puéril de le nier, l'agriculture a fait de grands progrès dans le Calvados dans la deuxième moitié du siècle dernier et il faut en trouver la

raison non seulement dans l'application des méthodes rationnelles que préconise la science moderne, mais encore dans le développement des moyens de communication : chemins de fer, tramways, routes nationales ou départementales, chemins vicinaux, canaux, qui, en établissant des rapports faciles et rapides entre les différents points du globe, ouvrent aux produits agricoles de vastes débouchés et leur offrent des moyens de transports aussi prompts qu'économiques.

Partout la charrue a envahi les jachères, au point qu'elles ne sont plus aujourd'hui, même dans les points les plus reculés du département, comme le Bocage, qu'à l'état de souvenir ; et si, dans quelques régions peu fertiles, il reste encore quelques landes ou bruyères, donnant d'ailleurs un assez bon combustible, elles tendent de plus en plus à faire place à des terres arables et même à des herbages.

En 1865, sur les 552.072 hectares du département du Calvados, on comptait environ :

Terres labourables	307.828	hectares.
Prairies naturelles.	103.000	—
Bois	45.000	—
Landes, bruyères et vignets .	31.219	—

En 1875, la surface consacrée aux labours se trouve déjà réduite au profit des herbages et l'on compte 121.213 hectares de prairies naturelles.

A partir de cette époque, un mouvement se dessine très nettement en faveur des prairies naturelles. Tout fermier désire avoir, attenant à son exploi-

tation, un ou plusieurs herbages d'assez grande étendue, où il pourra laisser paître ses vaches à lait, soit en liberté, soit au piquet; où ses veaux resteront pendant la mauvaise saison, ne lui coûtant rien ou presque rien, se contentant, la plupart du temps, des quelques brins d'herbe qu'ils rencontrent ou mangeant le foin qu'on est parfois obligé de *délier*.

On ne se préoccupe pas de savoir si les terres réunissent les qualités nécessaires indispensables à toute prairie permanente, *fraîcheur* et *fertilité*, si l'eau y est abondante et pure, *on couche en herbe*.

L'herbage devient l'indispensable de toute exploitation et, sans lui, on ne trouve pas de locataires ou à des conditions invraisemblables et dérisoires de bon marché.

Sous l'influence de ce mouvement, que d'aucuns considèrent comme un progrès, — et qui en est un à condition de ne pas dépasser la mesure, — que l'on cherche à expliquer par la cherté de la main-d'œuvre, l'abandon de la culture du colza, l'avilissement du prix du blé, la transformation des terres labourables en herbages suit une marche constante et progressive : rapide dans les arrondissements de Lisieux et de Pont-l'Évêque, voire même dans la Plaine de Caen,moins considérable dans le Bocage, et, dans certains endroits, on peut évaluer au tiers, sinon à la moitié, l'étendue des terres en labours qui sont devenues aujourd'hui des prairies naturelles.

D'ailleurs, d'une façon générale, la division de la

propriété, la nature du terrain, le voisinage des grands centres, influent considérablement sur l'état des cultures.

Partout où la propriété est très morcelée, l'excès du bien est devenu un mal et l'industrie agricole n'est pas en progrès suffisant. Il est très louable, à la vérité, de devenir propriétaire et l'on ne peut imputer à crime, à celui qui a pu faire quelques économies, de vouloir posséder du bien au soleil.

Mais, la médaille a parfois son revers. Pour cultiver il ne suffit pas d'être propriétaire ou locataire du sol, il faut encore avoir un mobilier vivant plus ou moins important, un certain capital de roulement. Or, c'est ce mobilier qui, trop souvent, est insuffisant ; ce sont ces capitaux qui manquent. On tourne alors dans un cercle vicieux : pas de mobilier, pas de fumier. Pas de fumier, récoltes médiocres et, conséquemment, pas de bénéfices.

Ce que l'on cherche aujourd'hui dans les exploitations situées à 8 ou 10 kilomètres au plus des villes, c'est de produire du lait dont la consommation sans cesse croissante, grâce aux nouvelles théories médicales, assure un débit régulier et rémunérateur, d'où la nécessité d'avoir, en même temps que des terres labourables, des prairies naturelles à proximité de la ferme. Ce que l'on désire également, c'est augmenter le nombre des élèves, — bestiaux ou chevaux ; — c'est étendre la surface des prairies artificielles, faire des fourrages, de l'avoine, des pailles, et posséder ainsi une source constante de revenus.

Conserver ses pailles, faire consommer son avoine et ses fourrages; avoir une écurie et une vacherie importantes; ne vendre que son blé, son lait, son beurre et ses œufs; livrer à la remonte ou au commerce ses chevaux dès l'âge de 3 ans 1/2 ou de 4 ans; ses veaux mâles et ses bœufs à la boucherie quand ils sont gras; ne garder comme laitières que des vaches jeunes et bien racées, telle doit être aujourd'hui la ligne de conduite du cultivateur soucieux de ses véritables intérêts.

B. Assolements.

« Le bas prix auquel se vendent les blés depuis « quelques années (1), l'augmentation de celui de « la main-d'œuvre et de beaucoup d'objets indis- « pensables à l'agriculture, le commerce des che- « vaux presque nul, telles sont, suivant nous, les « causes les plus immédiates et les plus apparentes « de l'état de détresse dans lequel se trouve l'agri- « culture de notre pays..... Dans l'état actuel des « choses, le blé doit cesser d'être le but unique vers « lequel se dirigent les travaux et les préoccupa- « tions des cultivateurs, les assolements en usage « dans le département ne présentent plus assez « d'avantages; il faut les prolonger de plusieurs « années, en introduisant de nouvelles cultures « dont les produits soient plus avantageux. »

Telles sont les prémisses d'un mémoire présenté en 1836 par M. de Magneville, à la Société d'Agri-

(1) 16 francs l'hectolitre.

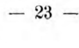
culture et de Commerce de Caen, pour démontrer la nécessité de modifier les assolements en usage dans le département du Calvados et d'introduire la culture de nouvelles plantes (1).

Et, en effet, à cette époque, on suivait presque partout, même dans les parties les meilleures de la Plaine de Caen, le mode d'assolement triennal. C'était un usage établi, parfois même imposé par les baux, et l'on criait presque au sacrilège si quelque cultivateur intelligent manifestait l'intention de tenter la moindre innovation.

La première année, on faisait du blé, généralement avec une demi-fumure; la seconde, de l'avoine ou de l'orge ; la troisième, la terre restait en jachère. Parfois, au lieu de blé, on semait du seigle sur le varet, puis, dans ce seigle, on plantait du sainfoin qu'on laissait trois années de suite. Le sainfoin étant brisé, on semait de l'avoine sans fumure; sur l'avoine on mettait de l'orge, puis on recommençait à suivre l'assolement ordinaire.

Dans le Bocage, la culture était quelque peu différente, tout en s'inspirant des mêmes principes. Sur le fourrage, qui, au lieu de sainfoin, est du trèfle commun, — de la *pagnolée,* comme on l'appelle dans le pays, — après l'enlèvement de la première coupe en sec et le dépouillement sur place de la seconde, on donnait plusieurs labours, puis on faisait du sarrasin. Après le sarrasin venait

(1) *Mémoires de la Société royale d'Agriculture et de Commerce de Caen,* 1837, t. IV, p. 152.





le blé, l'avoine ou l'orge. Sur l'orge, on semait des fourrages verts, puis on laissait la terre en jachère un ou deux ans avant de revenir au blé.

De 1830 à 1850, grâce surtout à l'introduction du colza, grâce à l'impulsion donnée par les Sociétés agricoles, qui organisent des concours un peu partout, voire même dans les cantons les moins riches, les connaissances agronomiques pénètrent jusque dans la ferme la moins importante.

L'on comprend que la jachère est une pratique ruineuse qui ne peut s'expliquer et se justifier que par la routine, que par le manque de capitaux, le nombre insuffisant des bestiaux et la trop faible quantité d'engrais ; que, loin de laisser reposer la terre, elle lui permet trop souvent d'être envahie par de mauvaises herbes et qu'il est bien préférable de lui substituer une culture sarclée qui, non seulement a le double avantage de payer largement les frais de location et d'aménagement, mais encore de donner un bénéfice plus ou moins considérable.

Petit à petit on abandonne l'assolement triennal pour se rallier à la culture moderne et, dans ce mouvement extrêmement important, qui a pour conséquence immédiate la réduction de l'étendue des jachères, la Plaine de Caen, — cela tient d'ailleurs à l'excellence de ses terres, — prend délibérément la tête.

Ce qui caractérise, en effet, la deuxième moitié du siècle dernier, c'est la suppression presque complète de jachères et, par suite, de la vaine pâture.

En 1835, on évaluait encore à 51.842 hectares

l'étendue des terres annuellement en jachère dans le département du Calvados et, dans ce chiffre, l'arrondissement de Caen figurait encore pour 6.458 hectares.

En 1856, on ne comptait plus dans l'arrondissement de Caen que 2.000 hectares environ de jachères,— spécialement dans les cantons de Bourguébus, d'Évrecy et de Villers-Bocage, là où les terres sont de médiocre qualité, — mais, dans les cantons de Douvres et de Tilly-sur-Seulles, elles avaient déjà complètement disparu.

A cette époque une réaction tend à se manifester et un certain nombre de cultivateurs craignent d'être obligés de revenir aux jachères, sous le prétexte que les terres sont fatiguées, épuisées.

On leur répond en préconisant les cultures sarclées qui, par les *binages* et les *buttages* qu'elles nécessitent, aèrent et nettoient les terres, et les fumures abondantes qui rendent au sol ce qu'il a perdu dans les récoltes précédentes.

Aujourd'hui, la jachère n'existe plus ou peut être considérée comme quantité négligeable.

Tout au plus en rencontre-t-on dans quelques parties très pauvres du Bocage, là où la terre ne donne que comme à regret et au prix des plus grands efforts les denrées nécessaires à la vie.

La suppression insensible mais constante et progressive de la jachère amène une plus grande production de fourrages, une augmentation proportionnelle du nombre des bestiaux, la production en plus grande abondance d'engrais naturel et, comme

conséquence, un rendement plus avantageux.

Aux jachères, on substitue les plantes dites sarclées, les plantes oléagineuses, les betteraves, les pommes de terre, les fourrages, sainfoin ou trèfle, et il en résulte une certaine anomalie dans l'ordre des assolements.

Ce n'est plus, comme autrefois l'assolement triennal, un mode uniforme et régulier, mais partout un assolement *alterne,* qui varie quelque peu suivant les cantons, suivant la nature du terrain, sa plus ou moins grande fécondité.

Voici, en 1852, et pour différents cantons, quelques exemples d'assolements :

Canton de Douvres. — (*a*) 1re année, colza fumé; 2e, blé; 3e, colza fumé; 4e, blé avec sainfoin; 5e, sainfoin; 6e, sainfoin; 7e, sainfoin; 8e, blé; 9e, avoine.

(*b*) 1re année, colza; 2e, blé; 3e, colza; 4e, blé avec sainfoin; 5e, sainfoin; 6e, sainfoin; 7e, blé; 8e, colza; 9e, blé.

Cantons de Creully et de Tilly-sur-Seulles. — Mêmes assolements.

Canton de Troarn. — 1re année, blé; 2e, colza; 3e, blé; 4e, sainfoin; 5e, sainfoin, ou trèfle commun dans les terres humides; 6e, blé; 7e, colza; 8e, blé; 9e, sainfoin.

Canton de Bourguébus. — 1re année, blé; 2e, colza; 3e, blé; 4e, sainfoin; 5e, sainfoin; 6e, blé; 7e, colza; 8e, blé; 9e, avoine ou orge.

Canton d'Évrecy. — Même assolement.

Canton de Villers. — 1re année, blé; 2e, jachère;



3e, colza ; 4e, blé ; 5e, avoine ; 6e, orge ; 7e, sainfoin ; 8e, sainfoin ; 9e, sainfoin.

Cantons de Bretteville-sur-Laize et de Falaise. — 1re année, blé ; 2e, orge ou avoine ; 3e, sainfoin ; 4e, sainfoin ; 5e, colza ; 6e, blé ; 7e, avoine ; 8e, trèfle ; 9e, sarrasin.

Canton de Vire. — (*a*) 1re année, sarrasin avec fumure ; 2e, blé ; 3e, orge ; 4e, trèfle ; 5e, blé avec demi-fumure.

(*b*) 1re année, vesce ; 2e, avoine d'hiver ; 3e, orge ; 4e, minette.

(*c*) 1re année, trèfle ; 2e, blé ; 3e, sarrasin avec fumure ; 4e, froment.

(*d*) 1re année, froment ; 2e, sarrasin ou colza ; 3e, froment, orge ou avoine ; 4e, trèfle ; 5e, trèfle.

(*e*) 1re année, sarrasin ; 2e, colza ou froment ; 3e, orge ou trèfle.

Canton d'Aunay-sur-Odon. — (*a*) 1re année, trèfle ; 2e, froment ; 3e, avoine ou orge ; 4e, froment ou sarrasin.

(*b*) 1re année, paîtis ou jachère ; 2e, blé ; 3e, sarrasin ; 4e, blé ; 5e, avoine ou orge ; 6e, trèfle (chaux sur le premier blé ; fumier sur le deuxième).

Aujourd'hui, dans la Plaine de Caen, étant donnée la disparition pour ainsi dire complète du colza, on peut citer comme exemples les assolements suivants :

(*a*) 1re année, betteraves ; 2e, blé ; 3e, avoine d'hiver et seigle ; 4e, trèfle incarnat et culture dérobée ; 5e, blé ; 6e, avoine avec semis de sainfoin ; 7e, sainfoin ; 8e, sainfoin ; 9e, blé ; 10e, avoine d'été.



(*b*) 1re année, blé; 2e, avoine avec sainfoin; 3e, sainfoin; 4e, sainfoin; 5e, sainfoin; 6e, blé; 7e, avoine; 8e, colza; 9e, blé ou betteraves fourragères.

(*c*) 1re année, betteraves; 2e, blé; 3e, orge; 4e, sainfoin; 5e, sainfoin; 6e, blé; 7e, avoine.

Dans le Bocage, l'assolement triennal a fait place au suivant :

(*a*) 1° Pommes de terre, vesces, pois ou fèves, ou carottes ;

2° Blé ;

3° Orge ou sarrasin ;

4° Trèfle ou sainfoin;

5° Trèfle ou sainfoin;

6° Blé ;

7° Avoine;

(*b*) 1° Sarrasin avec fumure complète;

2° Blé avec engrais chimiques ;

3° Avoine ou orge;

4° Trèfle;

5° Blé.

Dans le Pays-d'Auge et le Bessin, l'assolement varie quelque peu, suivant que la terre est légère ou argileuse et mouillante.

Là où la terre est perméable à l'eau, on suit à peu près le même assolement que dans les environs de Caen. Là, au contraire, où les terres sont argileuses, difficiles à travailler pendant la mauvaise saison, on pratique généralement les assolements suivants :

(*a*) 1° Plantes sarclées : pommes de terres, betteraves ou carottes;

2° Avoine ; 3° trèfle ; 4° blé.

(*b*) 1° Sarrasin engraissé avec la charrée ou de la chaux ;

2° Blé avec demi-fumure ;

3° Avoine avec fumure ;

4° Trèfle ;

5° Blé.

Suivant les exploitations, on fait une place plus ou moins importante soit aux fourrages, soit aux céréales, soit aux racines, mais, d'une façon générale, dans les fermes de la Plaine de Caen, l'importance des cultures peut être représentée ainsi qu'il suit :

Ferme de M. Lair, à Secqueville (canton de Bourguébus), 200 hectares.

64 hectares en prairies naturelles ;
30 hectares en blé ;
50 hectares en sainfoin ;
50 hectares en orge et avoine ;
3 hectares en betteraves ;
3 hectares en pommes de terre.

Total : 200 hectares.

Ferme de M. Mauger, à Cintheaux, 130 hectares.

20 hectares en herbages ;
20 hectares en blé ;
24 hectares en avoine ;
10 hectares en orge ;

A reporter : 74 hectares.

Report : 74 hectares ;
30 hectares en sainfoin;
6 hectares en trèfle d'Espagne;
4 hectares en hivernage;
3 hectares en seigle;
2 hectares en betteraves;
1 hectare en pommes de terre et en carottes.

Total : 130 hectares.

Ferme de M. X..., à (Trévières), 38 hectares 50.

28 hectares 60 en herbages et prairies.

9 hect. 50 en labour	Trèfle,	1 h. 40 a.
	Blé,	3 h. 50 a.
	Avoine,	1 h.
	Orge,	30 a.
	Trèfle rouge,	40 a.
	Plantes sarclées,	1 h. 20 a.
	Pommes de terre,	50 a.

C. Labours.

Le labourage est une des opérations les plus importantes de la culture et l'on conçoit, à juste titre, que les Sociétés agricoles aient annexé à tous leurs concours des concours de labourage. Il a, en effet, pour but : 1° D'exposer la terre sous toutes ses faces à l'action de l'air; 2° De la rendre plus légère, plus poreuse, plus perméable à l'air; 3° De détruire les mauvaises herbes en coupant leurs racines ou en les arrachant ; 4° D'enfouir les engrais

répandus à la surface du sol; 5° De permettre aux plantes de plonger leurs racines dans le sol et d'y puiser l'humidité dont elles ont besoin.

Dans la Plaine de Caen, où les terres sont ou légères ou compactes, mais jamais lourdes et mouillantes, le labourage est généralement facile et peut être pratiqué en toute saison. Il est loin d'en être de même dans le Bocage et le Pays-d'Auge. Là, en effet, les terres sont imperméables, froides et mouillantes et le labourage est le plus souvent pénible, parfois même difficile. Si le temps est très sec, la terre est durcie, difficile à entamer; s'il est trop humide, la terre est collante, se soulève en larges mottes sur le versoir de la charrue et retombe sans se diviser pour se plaquer sur le sol.

D'une façon générale, autrefois, avant l'introduction des plantes sarclées dans les assolements, on labourait mal, parce qu'on labourait trop superficiellement.

La culture du colza et des betteraves a démontré la nécessité des labours fréquents et profonds et, aujourd'hui, la profondeur des airures, quoique devant nécessairement varier selon les terrains et les graines que l'on veut ensemencer, arrive parfois à atteindre 25 à 30 centimètres.

L'observation a démontré que les labours profonds, successifs et bien suivis peuvent doubler la valeur des produits.

Si les labours de 15 à 20 centimètres suffisent pour les céréales (au moins dans le Nord), il faut atteindre 25, 30 et même 35 centimètres pour les



plantes fourragères : trèfles, luzerne, sainfoin, racines, afin qu'elles puissent développer suffisamment leur chevelu, ne pas souffrir de la sécheresse et acquérir un développement suffisant.

Mais, bien entendu, il faut une somme plus considérable d'engrais pour fertiliser la terre ainsi ramenée à la surface du sol, pour lui donner, après qu'elle a été exposée à l'action de l'air, tous les caractères de la couche arable primitive.

En tout cas, ce que l'on peut affirmer, c'est que la profondeur des labours, nécessitée par la culture des plantes sarclées, a été un perfectionnement des plus considérables apporté à l'agriculture.

Les labours s'exécutent en planches, le plus souvent à plat, comme dans la Plaine de Caen, mais quelquefois à *billons*. Cela dépend de la nature du sol.

Dans les terrains mouillants, on est obligé de faire de petits sillons pour éviter une trop grande humidité, sinon il faudrait des rigoles d'épuisement.

Les *billons* ont, toutefois, des inconvénients : la terre est moins bien labourée; la pluie lave et enlève l'engrais des parties supérieures; la gelée a plus de prise sur les semailles et la terre se dessèche irrégulièrement. Il convient donc d'en supprimer l'usage et on y arrive dans certains points, encore trop isolés pourtant, par l'emploi de drainages appropriés.

D. Drainages, Irrigations.

L'éloge du drainage n'est plus à faire et ceux qui habitent les régions où les terres sont mouillantes savent quels services les drainages bien pratiqués, que ce soit au moyen de tuyaux spéciaux ou de rigoles ouvertes ou pierrées, ont rendus à l'agriculture.

Grâce au drainage, le sol devient plus poreux, plus perméable à l'air et il a non seulement l'avantage de permettre l'égouttage du terrain, mais encore il favorise l'élévation de la température du sol et son emploi se traduit par une plus grande abondance, avec qualité supérieure des produits.

Dans une note lue le 15 juillet 1859, à Vire, à l'Association Normande, M. Olivier, ingénieur en chef des ponts et chaussées, exposait les progrès rapides du drainage dans le Calvados : 2.500 hectares avaient déjà été soumis à ce mode d'assainissement et alors que la dépense ne s'était élevée qu'à 70.000 francs, la plus-value des terrains était de 3.500.000 francs. C'est donc, par hectare, une dépense de 300 francs, une plus-value de 1.400 à 1.500 francs et une augmentation de revenu de 70 fr.

Depuis cette époque, l'emploi du drainage s'est généralisé et l'on peut évaluer à 70.000 hectares la surface aujourd'hui drainée.

Si les drainages donnent d'excellents résultats là où la terre arable repose sur des couches imperméables, les irrigations, de leur côté, apportent la richesse partout où elles sont faites avec méthode, comme dans le bassin de la *Dives* et de la *Divette*, à Bures, à Varaville, etc.



Le cadre restreint de notre travail ne nous permet pas d'entrer dans de grands détails à ce sujet ; mais, ce que nous pouvons dire, c'est que le Syndicat de la Dives et de la Divette a transformé d'une manière heureuse et complète l'hydrographie de ces bassins et que les prairies, tantôt irriguées, tantôt drainées, servent aujourd'hui à l'engraissement de nombreux bestiaux.

E. Engrais, Amendements.

Pendant de longues années, le fumier de ferme a été employé d'une façon presque exclusive, sauf dans les environs des villes ou au voisinage de la mer où le fumier trouvait un complément important dans les boues ou gadoues et dans les varechs ou goémons.

Et, cependant, il est regrettable d'avoir à le dire, les cultivateurs apportent dans les soins qu'ils donnent à leurs fumiers une négligence coupable. Au lieu d'établir leurs fumières sur une hauteur, à l'abri du soleil et de la pluie, de recueillir les purins dans des fosses spéciales, ils ne se préoccupent le plus souvent, en aucune façon, de leur situation, et ils éprouvent d'ailleurs, sans s'en douter, une perte d'azote parfois considérable.

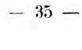
Généralement, le fumier est employé à l'état de fumier fait, à l'état de *beurre noir*, alors que son mode d'emploi doit être différent selon la nature du terrain. Tandis, en effet, que le fumier fait convient très bien aux terres légères et sablon-

neuses, il est préférable de se servir de fumier long dans les terres fortes, argileuses, pour cet excellent motif que sa fermentation produit une élévation de température favorable à la végétation.

De ce côté-là, donc, aucune amélioration et, nous le répétons, c'est avec une déplorable insouciance que les cultivateurs abandonnent leurs fumiers, tantôt à l'action destructive du soleil, tantôt à l'action dissolvante des eaux pluviales qui, des toits de la ferme dépourvus de gouttières, viennent détremper le fumier de la cour, se chargent de ses principes fertilisants, pour ensuite déborder en noirs torrents dans les rues des villages, dans les chemins, dans les ruisseaux ou dans les mares.

Si le cultivateur apporte trop peu de soins à son tas de fumier et si, par incurie, il ne profite pas des excellents conseils qui lui ont été prodigués par Mathieu de Dombasle, Boussingault, Isidore Pierre et *Tutti quanti*, il a cependant compris que, sans engrais, il n'est pas de culture possible et, on peut l'affirmer sans crainte d'être démenti, ce n'est véritablement que depuis la suppression des jachères et leur remplacement par les cultures sarclées, par le colza principalement, qu'il a senti la nécessité d'augmenter la quantité et la qualité de ses fumiers et, pour ce faire, d'avoir un mobilier vif plus nombreux et en même temps mieux nourri.

Mais l'engrais naturel, le fumier, s'il est la plupart du temps suffisamment riche en azote, ne rend pas à la terre les éléments divers qui lui ont



été enlevés par les récoltes et, au fur et à mesure que la culture devenait de plus en plus intensive, il a fallu recourir non seulement aux boues des villes, qui pendant de longues années ont joui d'une certaine faveur, à l'engrais humain, mais encore aux engrais artificiels, aux engrais chimiques.

Les *tourteaux*, le *guano*, la *poudrette* ont tour à tour, de 1840 à 1870, été employés avec succès sur une grande échelle et, s'ils continuent à jouir, à juste titre, de la confiance des cultivateurs, il faut bien reconnaître que celui ci préfère acheter aujourd'hui, non pas des engrais dits *complets*, le plus souvent vendus fort cher, mais des engrais simples, dont toutes les mercuriales lui donnent le prix et qu'il mélange à son gré, d'après la composition du sol et les nécessités de la culture.

Un engrais chimique dont la vogue a été extrême il y a quelque vingt ans, c'est le nitrate de soude, le *nitrate*, comme l'appelaient les cultivateurs, et il faut avouer que l'abus immodéré et exclusif qui en a été fait n'a pas tardé à être suivi d'une réaction justifiée.

D'une façon générale, l'emploi des engrais chimiques s'est généralisé dans le Calvados, leur vente s'est considérablement développée et il n'est pas rare de voir les cultivateurs acheter de ces engrais pour une somme qui atteint la moitié ou le tiers du prix de location.

Lente de 1890 à 1896, la progression a été constante jusqu'à aujourd'hui et, de renseignements pris auprès des principales maisons d'engrais qui

ont leur clientèle dans le Calvados, il résulte qu'il se vend actuellement :

7 fois plus de scories de déphosphoration qu'en 1890.

5 fois plus de superphosphate.

3 fois plus de sels potassiques.

3 fois plus de sulfate d'ammoniaque.

Et à peu près la même quantité de nitrate de soude.

La poudrette *animalisée*, c'est-à-dire dans laquelle on incorpore des débris d'animaux, chairs cuites, chairs traitées par l'acide sulfurique, la poudre d'os, jouissent d'une certaine faveur, mais les fumiers de ville, les gadoues, trouvent aujourd'hui difficilement preneurs.

Les scories de déphosphoration, dont l'action lente convient dans un certain nombre de cas, les phosphates, qui donnent de la rigidité aux tiges des céréales et permettent de cultiver des variétés à grand rendement, sont de plus en plus estimés des cultivateurs et nous pensons que leur vogue n'est pas près de se ralentir.

Les doses employées à l'hectare sont environ les suivantes :

Nitrate de soude, 150 kilos ;
Sulfate d'ammoniaque, 200 kilos ;
Phosphates naturels, 300 kilos ;
Phosphates d'os, 300 kilos ;
Superphosphates { céréales, 400 kilos ; plantes sarclées, 300 kilos :
Phosphate précipité, 300 kilos ;



Scories, 1.000 kilos ;
Sulfate de potasse, 200 kilos ;
Chlorure de potassium, 200 kilos ;
Kaïnite, 300 kilos.

Mais, s'il emploie des quantités considérables d'engrais naturels et chimiques, le cultivateur normand, surtout depuis qu'il a pris l'heureuse habitude de faire analyser ses terres dans les Stations agronomiques, use aussi, dans une très large mesure, d'engrais complémentaires, *d'amendements*.

Il s'est aperçu que, même dans la Plaine de Caen, les terres sont à peine suffisamment riches en calcaire, que dans les autres parties du département : Pays-d'Auge, Bessin ou Bocage, elles sont pauvres en carbonate de chaux. Et, fait d'observation que viennent expliquer les belles expériences de Winogradski sur les microbes nitrifiants, il a constaté que là où le sol était dépourvu de chaux, les fumures les plus abondantes ne produisaient aucun résultat avantageux. Il a donc été amené à recourir soit à la *chaux*, soit à la *tangue*, soit à la *marne*.

Mélangée dans certaines proportions avec de la terre, mise en *tombe*, puis recoupée plusieurs fois, la chaux constitue un excellent *compost* que l'on répand sur les herbages ou sur les terres en labours.

La *tangue*, dont l'usage est surtout très développé au voisinage de la mer ou des cours d'eau qui s'y jettent, comme dans le Bessin, est une espèce de

sablon qui doit son action bienfaisante au carbonate de chaux qui entre dans sa composition et qui, dans certaines tangues, telles que celles de Lessay, atteint jusqu'à 53 %.

La *tangue vive,* contenant une assez forte proportion de silice, convient tout particulièrement aux terres fortes qu'elle divise en leur apportant l'élément calcaire qui leur manque.

La *tangue grasse,* plus chargée d'humus, de débris de végétaux, amende au contraire les terres légères, dont elle agglomère les molécules.

Les *marnes* sont tout particulièrement employées dans l'arrondissement de Lisieux et, suivant leur composition, conviennent aux terres pauvres en calcaire (marnes calcaires), aux terres légères (marnes argileuses) ou autres terres froides, tenaces et compactes (marnes siliceuses).

F. Outillage agricole.

Vers le milieu du siècle dernier, l'outillage agricole n'était guère compliqué dans les fermes du Calvados. La *charrue normande,* les *herses quadrangulaires* à dents de fer ou à dents de bois, le *rouleau en bois,* constituaient les instruments en usage dans la grande majorité des exploitations.

Çà et là, cependant, la *houe à cheval* et le *buttoir,* que nécessitait la culture des plantes sarclées et en particulier du colza, le *scarificateur,* commençaient à être connus et, par conséquent, appréciés.

Le *semoir Hugues* venait d'être importé dans la



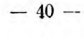


Plaine de Caen et quelques *machines à battre* (1) émerveillaient ceux qui, en les voyant fonctionner, pouvaient en reconnaître les avantages.

Si, depuis une quinzaine d'années spécialement, un très grand progrès a été réalisé dans l'outillage agricole du Calvados; si, pour des raisons multiples, on a surtout recherché des instruments d'un maniement commode, d'une réparation facile, permettant d'effectuer rapidement le travail et de réduire le prix de la main-d'œuvre, il faut bien reconnaître que la *charrue normande* n'a pas cédé la place à la *brabant* et que, perfectionnée de façon à lui permettre d'effectuer un labour convenable en exigeant le moins de force de tirage, elle continue à jouir de la faveur des cultivateurs.

« Une bonne charrue doit détacher la bande qu'elle soulève sans la lisser, ce qui la rendrait plus compacte et plus difficile à herser; trancher la terre à une égale profondeur, dans toute la largeur du soc, pour couper toutes les racines et donner une hauteur uniforme au labour; bien vider la raie et rejeter à droite toute la terre soulevée et tranchée; renverser complètement la bande en la culbutant légèrement, sans la plaquer contre le sol, afin que les racines puissent se dessécher au soleil ou périr par les gelées et que la terre brisée, en tombant du haut du versoir, soit plus facile à herser et présente une plus grande surface à l'action du

(1) En 1848, la maison Mothes frères, de Bordeaux, avait monté *cinq* machines à battre.



soleil, des gelées et de l'air, agent principal de toute décomposition. Enfin, une bonne charrue, comme tout agent mécanique, doit produire la plus grande somme d'effet utile en dépensant le moins de puissance possible. Ceci est surtout important dans une contrée où l'on emploie comme moteurs des chevaux de distinction, des élèves surtout, d'un prix quelquefois très élevé et où bon nombre de cultivateurs peuvent présenter un attelage de charrue d'une valeur de 5.000, 6.000 francs et au delà (1) ».

La charrue normande perfectionnée remplit à peu près ces conditions et, si elle a quelques inconvénients que ne présente pas la brabant, elle est beaucoup plus facile à régler et, avec de jeunes chevaux non dressés ou imparfaitement dressés, n'expose pas continuellement les laboureurs à de graves accidents.

La *charrue normande* reste donc le principal instrument de culture, mais l'ancien outillage a été complètement transformé.

On ne se sert plus, au moins dans les grandes ou moyennes exploitations, que de *herses en acier,* un certain nombre à chaînons; que de *rouleaux en fer,* simples ou articulés, de *concasseurs Kroskill;* que d'*extirpateurs,* de *déchaumeuses*. Toutes les fermes un peu importantes possèdent une *faucheuse* (parfois pourvue d'un appareil à moissonner), une

(1) *La Normandie agricole. Coup d'œil sur la plaine de Caen.*



faneuse, un *râteau à cheval*. La *moissonneuse ordinaire*, la *moissonneuse lieuse* se rencontrent dans les exploitations sérieuses et les *semoirs à grains* et même à engrais commencent à être demandés d'une façon suivie.

Partout ont disparu les batteurs en grange à l'aide du fléau. On ne bat plus ainsi que le seigle coupé en vert pour faire des liens ou que le blé nécessaire pour obtenir du *glui* pour couvertures. Çà et là, on rencontre des *batteuses à cheval* permettant, pendant la mauvaise saison, tout en obtenant de la paille fraîche, de donner aux chevaux qui tournent en cercle un excellent exercice. Ailleurs, les fermiers se trouvant à la tête de grandes exploitations achètent des *batteuses à cheval à tablier mobile* et sacrifient comme moteur un cheval de gros trait de peu de valeur. D'autres possèdent des *batteuses à pétrole*. Ailleurs encore, des entrepreneurs de battage parcourent les campagnes avec des batteuses mues par la vapeur et, moyennant une redevance plus ou moins forte, généralement 20 francs des mille gerbes, accomplissent rapidement une opération qui autrefois durait tout l'hiver.

Il n'est pas jusqu'aux *concasseurs* et *aplatisseurs*, aux *hache-paille*, aux *coupe-racines* qui ne se propagent partout, même dans les plus modestes exploitations et qui, en opérant la division des fourrages et des racines, permettent de les distribuer plus économiquement aux animaux.

Les *trieurs*, les *tarares* qui, en nettoyant les

grains, donnent des *semences* de choix et évitent tant de mécomptes aux agriculteurs, sont encore peu communs mais, cependant, tendent à devenir d'un usage courant, certains entrepreneurs en louant à raison de 0 fr. 50 à 0 fr. 75 par sac de deux hectolitres nettoyé.

Le chariot à quatre roues n'est pas employé en Normandie. Partout, on trouve, avec quelques modifications de détail suivant les régions, le *cabriolet*, la *carriole*, le *banneau* et la *charrette à gerbes*.

Il y a 50 ou 60 ans, l'état des chemins ne permettait pas l'usage de véhicules légers. On allait à la ville ou en foire à cheval, emportant les femmes en croupe. Aujourd'hui, on se sert, ici de *cabriolets* à deux ou trois places, là de *carrioles* pouvant tout à la fois transporter les personnes et certains produits de la ferme. Cabriolets ou carrioles sont des voitures à deux roues, *suspendues*, qui ne peuvent toutefois circuler qu'avec difficulté dans les chemins de terre. Dans les pays comme le *Bocage*, où les routes, encaissées entre deux rangées d'arbres, sont pour la plupart défoncées, remplies d'eau et de boue collante et glissante, le *banneau* remplace avantageusement la carriole. Partout ailleurs il sert à transporter les fumiers, les gros matériaux, n'est pas suspendu et est pourvu de roues solides à jantes très larges et très épaisses.

Les *charrettes*, de diverses grandeurs, à un ou plusieurs chevaux, sont destinées à la manutention des fourrages, des céréales, et d'aucunes, quand les grands valets connaissent bien leur métier,

peuvent contenir 300 à 350 bottes de sainfoin de 7 kil. 500 chacune, c'est-à-dire plus de 2 tonnes 1/2 de fourrage sec.

G. Cultures diverses.

Céréales.

Le Calvados est un pays producteur par excellence de céréales, particulièrement de blé. Toutefois, si la superficie totale cultivée en céréales s'est accrue jusque vers l'année 1835, on est obligé de reconnaître qu'à partir de cette époque, les étendues cultivées en céréales ont baissé, d'abord par suite de l'extension donnée à la culture du colza, ensuite, depuis trente ans surtout, par la conversion de près de 25.000 hectares de terres arables en herbages.

Si l'on consulte en effet les statistiques agricoles et que l'on compare celle de l'année 1842 avec celle de l'année 1904, on constate des différences considérables dans l'étendue des terres emblavées en céréales, que fera ressortir très nettement le tableau suivant :

	1842			1904	
Froment	103.000	hectares	. . .	57.480	hectares
Méteil	3.220	—	. . .	».»»»	—
Seigle	6.098	—	. . .	4.469	—
Orge	20.648	—	. . .	20.149	—
Avoine	37.553	—	. . .	39.153	—

Il en résulte cette première constatation, que la surface réservée au méteil, après s'être restreinte

de plus en plus à mesure que la culture s'améliorait, après s'être seulement maintenue dans les pays à sols légers, sablonneux, peut aujourd'hui être considérée comme quantité négligeable.

Il en résulte cette deuxième constatation, on ne peut plus importante, que l'étendue des terres emblavées en blé a diminué de presque de moitié, puisqu'elle n'est plus que de 57.480 hectares, alors qu'elle était encore de 68.884 hectares en 1901 ; de 89.800 hectares en 1895; de 96.100 hectares en 1892; de 103.000 hectares en 1890; de 107.000 hectares en 1887.

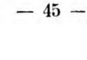
Qu'on se rassure toutefois. Si la superficie totale cultivée en céréales a diminué, la production en grain a, en revanche, augmenté et l'augmentation a été considérable et constante grâce à l'élévation du rendement moyen par hectare depuis plus de 50 ans.

Le rendement moyen du blé était, dans le Calvados, de 13 hect. 35 en 1842; il a atteint 17 hectolitres en 1882 ; 18 hect. en 1883 ; 17 hect. 57 en 1890 ; 16 hect. 50 en 1895 ; 16 hect. 49 en 1901.

Le rendement moyen du seigle était de 10 hect. 87 en 1842 ; il atteignait 16 hectolitres en 1882 ; 17 en 1883; 15 en 1890; 16 en 1895; 15 hect. 47 en 1901.

Celui de l'orge était de 15 hect. 47 en 1842; il était de 18 hectolitres en 1882 ; de 19 en 1883; de 21 en 1890 ; de 20 en 1895; de 18 hect. 25 en 1901.

L'avoine donnait en 1842 un rendement de 15 hect. 68 à l'hectare. Ce rendement s'élevait à



21 hectolitres en 1882; à 22 en 1883; à 19 hect. 75 en 1890; à 18 en 1895; à 24 hect. 35 en 1901.

Ce résultat, à n'en pas douter, est dû aux progrès de la culture dans le département; d'abord à l'introduction du colza et des plantes sarclées qui, remplaçant avantageusement les jachères, nécessitaient des labours plus profonds et plus judicieux, des fumures plus abondantes et constituaient ainsi d'excellents composts pour les céréales.

Il est dû aussi à l'usage de plus en plus répandu des engrais chimiques, spécialement des engrais phosphatés qui, en donnant plus de rigidité aux tiges, s'opposent à la verse et permettent à l'épi de se développer normalement.

Il est dû enfin au développement des prairies artificielles, des cultures fourragères, à l'augmentation proportionnelle du cheptel et, par voie de conséquence, du fumier de ferme.

N'est-ce pas d'ailleurs la démonstration expérimentale de cette loi agronomique qu'avait déjà entrevue, il y a quelque cinquante ans, Léonce de Lavergne, quand, dans l'*Économie rurale de l'Angleterre,* il écrivait « que pour recueillir beaucoup « de céréales, il vaut mieux réduire qu'étendre la « surface emblavée, et qu'en consacrant la plus « grande place aux cultures fourragères, on n'obtient pas seulement un plus grand produit en « viande, lait et beurre, mais encore un plus grand « produit en blé ».

Les rendements que nous avons donnés ci-avant pour les diverses céréales sont, nous l'avons dit,

des rendements moyens pour tout le Calvados; mais, dans la Plaine de Caen, tout particulièrement dans les cantons de Douvres et de Creully, il est de nombreuses exploitations où le rendement moyen du blé atteint 28 à 30 hectolitres à l'hectare, celui de l'avoine 30 à 32 hectolitres et, dans ces conditions, les frais généraux étant réduits à leur minimum, l'on comprend facilement que les bénéfices sont plus grands.

Blé.

Pendant de longues années on n'a cultivé dans le Calvados que le gros blé, le *blé chicot* et le *franc blé ;* mais, depuis une vingtaine d'années, on a cherché à substituer aux *blés dits de pays* un certain nombre de variétés nouvelles qui résistent mieux à la verse et donnent des rendements beaucoup plus élevés. Nous citerons : le Blood red ou rouge d'Écosse, le Japhet, le Nursery, le Bordier, le Chiddam, le blé de Noë ou blé bleu ; le rouge de Bordeaux, le Golden drop, le Lamed, le White Victoria, le Shireff, le Dattel, etc.

Avec certains de ces blés nouveaux, en employant des semences de choix, bien sélectionnées et passées au trieur, en effectuant les semailles, non à la volée mais en lignes, en donnant une fumure convenable, par exemple 18 m. c³ de fumier à l'hectare avec 500 kilos de superphosphates, ou 1.000 kilos de scories de déphosphoration et 300 kilos de nitrate de soude et 60 kilos de potasse,

ou bien 100 kilos de nitrate de soude et 100 kilos de sulfate d'ammoniaque, on obtient, dans des terres de moyenne qualité, des rendements atteignant 36 hectolitres à l'hectare.

Dans un essai qu'il a fait en 1887 sur quelques variétés de blé, et que nous avons pu suivre (1), M. Albert Viel, agriculteur à Mondeville, près Caen, a obtenu les plus grands rendements avec le blé Blood red ou rouge d'Écosse; le blé de Noë ou blé bleu; le blé Golden drop ou goutte d'or.

Le Chiddam a également donné un très beau rendement en grain, 27 quintaux à l'hectare, mais un faible rendement en paille (26 quintaux), alors que les trois autres blés donnaient 30 et 32 quintaux de paille.

Dans la même expérience les bénéfices les plus considérables ont été obtenus avec les scories de déphosphoration.

Voici d'ailleurs les chiffres fournis par M. Viel, opérant sur trois parcelles de 10 ares chacune prises à même un champ ayant déjà servi l'année précédente à la culture du blé.

RENDEMENTS

1° Parcelle ayant du fumier et du superphosphate.

Rendement à l'hectare :

Grain : 1.570 kil. à 25 fr. les 100 kilos . .	392 fr.
Paille : 2.380 kil. à 5 fr. les 100 kilos . .	119 fr.
Total	511 fr.

(1) *Bulletin de la Société d'Agriculture*, 1888, p. 97.

2° Parcelle ayant reçu du thermophosphate de la Somme.

Rendement :

Grain, 2.120 kil. à 25 fr. les 100 kilos .	530 fr.	»
Paille, 3.150 kil. à 5 fr. — . .	157	50
Total . . .	687 fr.	50

3° Parcelle ayant reçu du thermophosphate des Ardennes.

Rendement :

Grain, 1.850 kil. à 25 fr. les 100 kilos .	452 fr.	50
Paille, 3.500 kil. à 5 fr. — .	175	»
Total . . .	637 fr.	50

DÉPENSES

PREMIÈRE PARCELLE

DÉPENSES D'ENGRAIS

Fumier, 10 banneaux (20 m. c³) à 16 fr.	160 fr.	»
Superphosphate, 500 kil. à 7 fr	35	»
100 kil. de nitrate de soude et 100 kil. de sulfate d'ammoniaque.	52	»
	247 fr.	»

DÉPENSES GÉNÉRALES

Semence à raison de 250 litres à 20 fr. l'hectolitre	50 fr. »	
Loyer du sol.	82 »	
Deux labours à 32 fr.	64 »	
Hersage et ensemencement .	32 »	
A reporter. . .	228 fr. »	247 fr. »

Reports. . .	228 fr.	»	247 fr. »
Hersage et roulage au printemps	10	»	
Fauchage	16	»	
Liage	4	50	
Transport à la ferme. . . .	1	50	
Battage	11	25	
			271 fr. 25
			518 fr. 25

Balance :	Dépenses. . .	518 fr. 25
	Recettes . . .	511 »
	Perte. .	7 fr. 25

Il faut toutefois faire observer que la perte n'est pas réelle et que le fumier étant un engrais à décomposition lent;eon peut admettre, sans crainte de se tromper, que la moitié seulement de la fumure a été dépensée par le blé et qu'il en reste assez pour une bonne récolte d'avoine.

Quant aux parcelles traitées avec les scories elles ont donné un bénéfice important puisqu'il varie de 179 à 242 francs, ainsi que le prouvent les chiffres suivants :

DEUXIÈME PARCELLE

DÉPENSES D'ENGRAIS

Thermophosphate de la . Somme., 800 kilos à 28 °/₀ d'acide phosphorique à 0 fr. 30 le degré d'acide . . . . 67 fr. 50

A reporter. . . . 67 fr. 50

Report. . . .	67 fr. 50	
Nitrate de soude, 300 kil. à 25 fr.	75 »	
Chlorure de potassium, 62 kil. à 0 fr. 50	31 »	
		173 fr. 50
DÉPENSES GÉNÉRALES . . .		271 25
Total des dépenses de la 2e parcelle .		444 fr. 75

Balance :	Recettes. . .	687 fr. 50
	Dépenses . .	444 75
	Bénéfice. .	242 fr. 75

TROISIÈME PARCELLE

DÉPENSES D'ENGRAIS

Thermophosphate des Ardennes, 1.000 kilos à 18 °/₀ d'acide phosphorique à 0 fr. 45 le degré d'acide	81 fr. »	
Nitrate de soude, 300 kilos . .	75 »	
Potasse.	31 »	
		187 fr. »
DÉPENSES GÉNÉRALES . . .		271 25
Total des dépenses de la 3e parcelle .		458 fr. 25

Balance :	Recettes . . .	637 fr. 50
	Dépenses. . .	458 25
	Bénéfice. .	179 fr. 35

Là encore, il est indispensable de faire observer qu'il reste dans le sol une certaine quantité d'engrais, puisqu'il a été donné de 180 à 224 kilos d'acide phosphorique à l'hectare et que, d'après

M. Joulie, une forte récolte de blé n'enlève, en moyenne, au sol, que 37 kilos de cet acide.

L'expérience de M. Viel concorde d'ailleurs avec celles de M. Grandeau, l'éminent directeur de l'Institut agronomique, et démontre non seulement l'utilité de l'emploi de fortes doses d'acide phosphorique pour avoir de beaux rendements, mais encore qu'il n'y a pas à proprement parler de cultures épuisantes et que la culture du blé sur blé peut donner des bénéfices quand, à l'aide d'engrais appropriés, on restitue au sol les éléments que la récolte précédente lui a enlevés.

Le rendement obtenu par M. Viel, 36 hectolitres à l'hectare, est de beaucoup dépassé quand on opère sur des terres de bonne qualité.

C'est ainsi que, en 1887, chez le même agriculteur, mais dans une expérience faite dans la meilleure terre de la ferme, on a obtenu avec du blé de Noë des rendements de 41 hectolitres 2 et de 43 hectolitres 8 à l'hectare; que chez M. Barrassin, cultivateur à Saint-Martin-de-Fontenay, dans une terre de bonne qualité, type de ce qu'on appelle *franche terre,* on a, avec du blé de Bordeaux fait sur colza, et grâce à l'emploi judicieux du sulfate d'ammoniaque et du superphosphate de chaux, obtenu des rendements de 40, de 41,2 et même de 48 hectolitres 8 à l'hectare.

De son côté, M. le comte de Saint-Quentin, — aujourd'hui sénateur, — agriculteur à Garcelles-Secqueville, faisant des essais de culture de nouveaux blés a, de 1880 à 1888, réussi à obtenir de

très grands rendements dans des terres de bonne qualité, bien préparées et abondamment fumées.

Le *blé de Bordeaux* lui a donné un rendement moyen de 41 hectolitres à l'hectare sur compost de pommes de terre et de 40 hectolitres sur compost de betteraves ; le *Victoria,* un rendement de 40 hectolitres; le *blé de Noë,* un rendement de 39 hectolitres. Sur du sainfoin de trois ans, le *Nursery* et le *Shireff* ont donné des rendements absolument remarquables, puisque ces rendements, en grain criblé, prêt à être porté à la halle, ont été de 50 hectolitres pour le *Nursery,* de 48 pour le *Shireff*.

Nous devons dire qu'à l'automne les terres avaient reçu par hectare 36 m. c³ de fumier de ferme, soit une demi-fumure, plus 1.000 kilos de scories phosphatées, et qu'au printemps on avait, en couverture, employé 75 kilos de sulfate d'ammoniaque et 200 kilos de superphosphate riche de chaux.

M. le marquis de Cornulier, propriétaire à Fontaine-Henry, cultivant du *Golden drop* ou *blé rouge d'Écosse,* — sur une petite étendue il est vrai, — a accusé un rendement, à peine croyable, de 58 hectolitres à l'hectare.

A Cesny-aux-Vignes, M. le général de Quelen, cultivant le *Nursery,* le *Golden drop* et le *Kissingland,* a, dans des terres médiocres, obtenu constamment, grâce aux engrais chimiques, des rendements variant de 36 à 38 hectolitres à l'hectare.

Longue serait la liste des cultivateurs de la Plaine de Caen qui, abandonnant le *franc blé* et le *blé chicot,* ont avec certains blés paraissant bien

convenir à la région, comme ceux que nous venons de citer, obtenu des blés vigoureux, à paille résistant à la verse, et donnant de beaux rendements (1), mais à la condition, toutefois, de ne pas se contenter comme engrais du fumier de ferme et de recourir aux engrais complémentaires appropriés à la nature du sol.

Avoine.

La culture de l'avoine, quoique ayant varié dans d'assez grandes proportions depuis 1840, se trouve aujourd'hui à peu près la même qu'à cette époque, tout au moins en ce qui concerne les surfaces emblavées.

On aura une idée de ces variations en consultant le tableau suivant:

Années	Hectares cultivés	Production en hectolitres	Rendement en hectolitres
1842	37.552	600.841	15.68
1880	34.900	698.000	20. »
1882	35.500	745.000	21. »
1883	37.300	820.600	22. »
1887	45.000	990.000	22. »
1890	37.000	730.750	19.75
1892	62.950	1.227.525	19.50
1895	66.650	1.199.700	18. »
1901	36.697	893.430	24.35
1904	39.153		

(1) Le professeur départemental d'agriculture du Calvados veut bien nous faire connaître que le plus grand rendement



Les variétés cultivées sont l'avoine grise d'hiver et l'avoine noire de printemps, mais cette dernière occupe peu de place, quoiqu'il soit généralement admis qu'elle est plus tendre, de plus facile digestion et aussi plus excitante. Les chevaux soumis à l'entraînement reçoivent le plus souvent de l'avoine noire dans leur ration, pour ce motif qu'elle leur donne plus de feu; mais l'avoine blanche est considérée comme plus nourrissante. Il y a quelque vingt ans, il y avait toujours, au profit de l'avoine grise, un écart de 1 à 2 francs par sac (2 hectolitres). Aujourd'hui que l'avoine est vendue aux 100 kilos, cette différence n'existe plus.

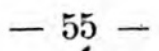
Seigle.

La culture du seigle ne varie guère et se trouve réduite à 4 ou 5.000 hectares. On fait du seigle, soit pour le faire manger en vert, par les bestiaux, au début du printemps, alors qu'on commence à les mettre au piquet, soit pour le couper avant sa maturité et fabriquer des liens avec sa paille.

Orge.

Quoique occupant une place importante dans le Calvados, spécialement dans la Plaine de Caen (environ 20.000 hectares), la culture de l'orge n'a

en blé qui lui a été signalé dans la Plaine de Caen est de 45 hectolitres en blé d'hiver et de 48 quintaux de paille à l'hectare. C'est un rendement à coup sûr exceptionnel.





fait aucun progrès. Au lieu de faire des orges de brasserie qui donnent de bons bénéfices, on se contente de cultiver l'orge commune de printemps, dont le grain est utilisé dans les fermes, après avoir été cuit, pour l'alimentation du bétaîl et surtout pour donner un embonpoint factice, un poil brillant et lustré aux chevaux ... de graisse, c'est-à-dire à ceux qui sont préparés pour la vente.

Sarrasin.

A peu près aussi importante que celle de l'orge, la culture du sarrasin est pour ainsi dire localisée au Bocage, où elle constitue une ressource considérable pour l'alimentation de l'homme.

Les variétés cultivées sont : le *Sibérie* ou sarrasin seigle et le *sarrasin commun.*

Plantes sarclées.

Betteraves.

L'importance des produits fournis par les betteraves fourragères est telle que, depuis 50 ans, cette culture a pris une très grande extension et que, alors qu'en 1842 on ne récoltait dans le Calvados que 136.824 quintaux métriques de cette précieuse racine, on en récolte aujourd'hui près de 1 million. C'est que la betterave fourragère fournit un appoint considérable, tant par ses feuilles que par sa racine, à l'alimentation de la race bovine et qu'elle permet, là où on se livre à la production du lait et quand

l'herbe des prairies naturelles ou les regains de sainfoin viennent à manquer, de ne pas interrompre la nourriture au vert, qui est pour ainsi dire indispensable.

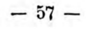
Grâce aux meilleures méthodes de culture, aux fumures abondantes, on obtient des rendements atteignant jusqu'à 100.000 kilogrammes à l'hectare et l'on conçoit que dans ces conditions la culture de la betterave soit à recommander. Elle exige toutefois des terres fertiles, à sols profonds, bien ameublis, et réussit toujours dans les bonnes terres à blé. Dans le Calvados, son lieu d'élection est la Plaine de Caen. Par ailleurs, là où le sol est maigre, aride, sans profondeur, le produit n'est pas en rapport avec les dépenses et il vaut mieux s'abstenir.

Les variétés de betteraves fourragères les plus fréquemment cultivées sont les suivantes :

La *Jaune géante de Vauriac*, la *Géante blanche ou rose demi-sucrière*, la *Jaune longue d'Allemagne*, et la *Mammouth*.

Depuis quelques années seulement on cultive dans la Plaine de Caen la *betterave sucrière;* elle a remplacé dans une certaine mesure le colza et, à l'instigation de M. Bouchon, de Nassandres (Eure), sa culture s'est développée à un tel point qu'on évalue à 1.400 hectares la surface qui lui est réservée dans la Plaine de Caen. En 1895 on n'en comptait que 77 hectares.

Une distillerie d'alcool de betteraves a existé pendant quelques années à Cambes (6 kilomètres



de Caen), à une époque où les procédés industriels étaient encore rudimentaires. La *Distillerie centrale de Caen*, créée en 1899, quoique réunissant les derniers perfectionnements, n'a pu, sans doute faute de capitaux, continuer son exploitation.

Les cultivateurs de la Plaine de Caen, pour la plupart, considèrent la betterave sucrière comme un pis aller et, à la vérité, elle est loin de donner les bénéfices que procurait le colza. D'un autre côté, sa récolte se fait à une époque de l'année où les terres sont le plus souvent détrempées et où les charrois, très pénibles, risquent de fatiguer les chevaux de demi-sang qu'on élève dans la région.

C'est dire qu'elle ne donne pas aux intéressés une entière satisfaction et que si le colza continuait à se vendre, comme en 1907, 25 francs l'hectolitre, il détrônerait rapidement la betterave.

Pommes de terre.

La culture de la pomme de terre n'a pas sensiblement varié depuis plus de 40 ans, et si, dans le département de la Manche par exemple, ce précieux tubercule sert à l'alimentation des porcs sur tout le littoral ouest, on peut dire que dans le Calvados il n'est cultivé que pour l'alimentation humaine.

C'est à peine si 5.000 hectares sont livrés à cette culture qui, cependant, nettoie on ne peut mieux le sol et le prépare à recevoir les céréales presque aussi bien que le colza et mieux que les betteraves.

On a essayé, dans ces dernières années, la culture des pommes de terre à grand rendement, comme l'*Impérator*. Les essais n'ont pas donné grande satisfaction et ils ont été abandonnés.

Carottes.

Cette racine, dont la valeur alimentaire est indéniable et qui, l'hiver, constitue un appoint avantageux dans la ration de nos animaux domestiques, spécialement des chevaux, n'entre point ou peu dans les assolements de la grande culture. On l'exploite dans la culture maraîchère aux environs de Luc-sur-Mer (canton de Douvres) et la plus grande partie est exportée en Angleterre, où elle trouve un écoulement généralement rémunérateur.

Navets rutabaga.

La culture de ces plantes est à peu près nulle dans le Calvados.

Cultures industrielles.

Colza.

Introduite dans le Calvados vers le commencement du siècle par un agriculteur distingué, Joseph Vautier, de Rosel, près Caen, la culture du colza a été une fortune pour l'agriculture, car, en obligeant le cultivateur à mieux engraisser ses

terres, à leur donner de meilleurs labours, elle a eu pour résultat principal d'amener à sa suite des récoltes de céréales plus abondantes.

Base d'un excellent amendement permettant d'obtenir tous les deux ans, sur la même terre, une excellente récolte de froment, elle a fait disparaître, partout où on l'a introduite, le déplorable système des jachères. En revanche, elle a augmenté la valeur des terres, l'aisance du fermier et développé le bien-être des populations rurales, dont elle a élevé considérablement les salaires.

Dès 1845 l'introduction des graines oléagineuses étrangères qui, en dix ans, s'était élevée de 10 millions de kilogrammes au chiffre énorme de 61 millions, inquiète nos agriculteurs, qui demandent qu'elles soient frappées à leur entrée d'un droit proportionnel à leur rendement en huile, en prenant pour base le droit de 33 fr. 40 imposé aux huiles d'olives étrangères.

On s'explique leur émotion quand on songe que, en 1844, on évaluait à 300.000 hectolitres la récolte du colza dans le Calvados, ce qui, à raison de 22 francs l'hectolitre, donnait une somme de 6.600.000 francs.

Or, si l'on considère que le colza rendait bon an mal an une moyenne de 20 à 25 litres par are (soit une demi-barretée), on voit que, dès cette époque, 15 à 16.000 hectares étaient consacrés dans le Calvados à la culture de cette graine oléagineuse.

En 1851, malgré l'état de souffrance pesant sur l'agriculture, malgré le bas prix des céréales, le

prix de la graine de colza reste élevé et ferme et les terres n'ont pas baissé là où l'on se livre à cette culture. Quelques-unes même sont louées en hausse, et l'on voit fréquemment un fermier payer une année et même deux de son fermage avec une récolte de colza. D'un autre côté, le blé est plus beau semé sur colza que sur toute autre culture et donne des rendements plus avantageux.

En 1852, le colza est cultivé sur près de 30.000 hectares, dont 19.000 pour l'arrondissement de Caen, rapportant, au prix de 30 francs l'hectolitre, près de 50 millions de francs.

Depuis cette époque la progression est continue et, en 1854, alors que le colza se vendait de 34 à 36 francs l'hectolitre, il est cultivé dans le Calvados sur plus de 41.000 hectares, et dans l'arrondissement de Caen, sur environ 25.000.

Les bénéfices considérables que donne le colza provoquent un véritable engouement, lui font consacrer une plus grande étendue de terrain et, quoique la graine tombe à 32 francs l'hectolitre en 1862, à 30 francs en 1865, en 1867 sa culture était répandue sur une surface variant de 45.000 à 50.000 hectares, rapportant environ, avec une moyenne de 25 hectolitres à l'hectare, de 50 à 60 millions de francs. En 1875, la récolte est encore de 520.000 hectolitres, ayant donné 12.259.375 kilogrammes d'huile, et les usines à huile, qui se sont multipliées sur divers points du département, permettent de vivre à un grand nombre d'ouvriers.

Mais la concurrence des graines oléagineuses

étrangères, pourtant frappées de droits de douane importants, et surtout la diminution progressive de la consommation de l'huile de colza deviennent telles que, de 1880 à 1885, le prix de l'hectolitre tombe à 18, à 17, à 14 francs, pour ne plus se relever (1).

Cette culture occupe une place si considérable dans les assolements de la Plaine de Caen, que les agriculteurs essaient de réagir, continuent à planter du colza. Vers 1890, ils abandonnent la lutte et, aujourd'hui, c'est à peine si, de place en place, on aperçoit au printemps un champ de colza tranchant par la couleur jaune de ses fleurs sur le vert tendre des céréales, les capitules rouge foncé du trèfle incarnat ou les grappes rosées du sainfoin.

En fait, la culture du colza ne s'étend plus dans le Calvados que sur environ 1.500 hectares, — c'est encore là un chiffre plutôt exagéré, — et le prix de l'hectolitre varie entre 15 et 16 francs.

La *fièvre du colza* s'est éteinte et, comme l'écrivait Morière il y a juste 50 ans, elle a emporté le malade au moment où il supputait les plus beaux bénéfices.

Lin et Chanvre.

On ne cultive plus le lin et le chanvre dans le Calvados, qui, en 1880, couvraient encore une étendue de près de 600 hectares.

(1) Au moment où nous écrivons ces lignes, le colza vaut 25 francs l'hectolitre.

Prairies artificielles.

Les prairies artificielles, constituées spécialement par le sainfoin, le trèfle et la luzerne, ont pris une très grande extension dans le département, mais la culture qui prédomine tout particulièrement dans la Plaine de Caen, est celle du sainfoin, qui s'accommode parfaitement des terrains calcaires. Dans le Bocage, au contraire, comme dans toutes les régions où le sous-sol est composé de grès et de schistes sur lesquels repose une couche argileuse, le sainfoin est remplacé par le trèfle commun, encore appelé *Trémène*.

D'ailleurs, dans la Plaine de Caen même, le trèfle incarnat ou trèfle d'Espagne est tout à fait en faveur et, à partir du mois de juin, c'est lui qui alimente d'une façon presque exclusive les animaux de la ferme que l'on met au piquet. On ne récolte guère d'ailleurs le trèfle comme fourrage sec, sauf dans le Bocage.

La luzerne, qui constitue cependant un excellent fourrage, donnant plusieurs coupes, même dans les années sèches, conserve un rang très modeste.

On cultive environ 30.000 hectares de sainfoin, 15.000 hectares de trèfle et 3.500 hectares de luzerne.

Produits maraîchers.

L'industrie maraîchère a pris une grande extension dans le Calvados, non seulement sur le littoral



de la mer où elle se trouve dans des conditions éminemment favorables, grâce à la température douce et humide presque constante, grâce aussi à l'abondance de l'engrais de mer appelé *varech* ou *goémon*, mais encore autour des grandes villes.

Le canton de Douvres (arrondissement de Caen) s'est surtout spécialisé dans la culture des *pommes de terre* qui, dès le mois de juin et même quelquefois fin mai, sont apportées comme primeurs sur le marché de Caen ; dans celle des *oignons*, des *carottes* et des *choux*.

La culture des *melons*, si prospère dans le département de la Manche et qui occupe des champs d'une étendue parfois considérable, ne se fait que dans les environs de Caen. Encore ces melons sont-ils forcés sous cloches ou sous châssis.

Prairies naturelles et herbages.

Comme nous l'avons indiqué au début de ce travail à propos de la modification des cultures, les prairies naturelles et les herbages occupent une superficie de plus en plus considérable et qui, à l'heure actuelle, n'est pas moindre de 200.000 hectares, alors qu'elle n'atteignait qu'environ 180.000 en 1892.

Les herbages de plaines, les plus productifs, couvrent environ 110.000 hectares, les herbages de coteaux, 35.000; les prairies irriguées, 15.000, et les prairies non irriguées, 40.000.

Pommiers.

Si, dans le Calvados, le pommier se rencontre à peu près exclusivement dans le Bessin, le Pays-d'Auge et le Bocage, il n'en est pas moins vrai qu'il tend de plus en plus à reprendre, dans certaines parties de la « Plaine de Caen » d'où l'avait fait disparaître la *fièvre du colza*, la place qu'il n'aurait jamais dû quitter.

Malgré la concurrence que lui fait subir le vin jusqu'en Normandie même, le cidre, boisson saine et agréable, voit tous les jours s'ouvrir des débouchés, l'Allemagne vient acheter nos pommes, en exporte de 4 à 5.000 wagons, soit 25 à 30.000 tonnes, et il en résulte que la plantation des pommiers devient de plus en plus active.

Ce serait un hors-d'œuvre que d'indiquer dans ce travail les variétés de pommiers cultivées plus spécialement dans le Calvados, tellement elles sont nombreuses; mais ce que l'on peut dire, c'est que depuis quelques années,l'on cherche à améliorer la qualité des crus, à recommander les bons *pommages*, riches en tanin et en sucre; que l'on préconise les soins à donner aux pommiers, la destruction du gui, de la mousse, le grattage du tronc et des grosses branches ensuite passées au lait de chaux. On apporte également plus de soin à la récolte des pommes, à leur conservation, en les mettant autant que possible à l'abri sous des han-

gars ou dans des greniers; l'on pressure d'une façon plus intelligente, en ayant le soin de n'employer que des fruits mûrs, pour cette bonne raison que trop vertes les pommes ne renferment qu'une partie du sucre que la maturation y développe et que, trop mûres, elles perdent ce sucre et ne donnent qu'une liqueur plate et désagréable, ayant même parfois un goût de pourri.

L'emploi d'eau propre au lieu d'eau de mare se généralise de plus en plus malgré les préjugés d'antan.

Les soutirages deviennent également de plus en plus en faveur et, sous l'influence de la Station pomologique du Calvados, où l'éminent directeur, M. Warcollier, se livre à des études très sérieuses et très intéressantes sur les cidres, leurs fermentations, etc., il faut espérer que la fabrication de cette boisson fermentée, source de richesse pour notre région, ne se fera plus d'une façon empirique, mais selon des règles précises et scientifiques.

Voies de communication.

En 1851, le Calvados ne possédait que 1.924 kilomètres de routes nationales ou départementales et de chemins de grande et moyenne communication à l'état de complet entretien.

En 1905, 9.145 kilom.724 m. de routes sont à l'état de viabilité et se décomposent ainsi :

10 routes nationales.	439 k.	801
311 chemins vicinaux de grande communication	5.003	463
Chemins vicinaux ordinaires . .	3.702	460
Total. . .	9.145 k.	724

Le commerce a, en outre, à sa disposition, diverses voies d'une longueur totale de 899 kilom. 406 m., qui sont :

les chemins de fer de l'État. . . .	538 k.	792
le chemin de fer de Caen à la Mer.	28	303
les tramways départementaux . .	238	211
le canal de Caen à la Mer	14	»
des rivières navigables (Orne, Touques, Dives, Vire, etc.).	80	»
Total. . .	899 k.	306

L'entretien des routes se fait d'une façon convenable et la plupart des chemins, marqués sur la carte d'état-major de 1889 comme mauvais, sont aujourd'hui en parfait état.

Depuis un certain nombre d'années les routes nationales sont chargées au rouleau compresseur et, en 1905, chacun des 5 arrondissements du Calvados a été pourvu d'un rouleau, destiné aux voies de grande communication.

Il en résulte des avantages considérables non seulement au point de vue particulier de l'agriculture, mais encore au point de vue général.

Mais, cela est bien évident, malgré l'amélioration de la voirie rurale, il est plusieurs points du dépar-

tement, comme dans l'arrondissement de Vire, le Pays-d'Auge, où beaucoup de chemins resteront toujours impraticables.

Élevage.

1° Espèce chevaline.

Si la population chevaline du Calvados varie entre 64 et 67.000 individus,dont 34.000, c'est-à-dire la moitié environ au-dessous de six ans, il faut reconnaître que l'arrondissement de Caen, par son climat, la nature et la configuration du sol, les travaux agricoles qu'il nécessite, la qualité et l'abondance des végétaux qu'il produit, par sa situation toute spéciale entre le département de la Manche et le Bessin, d'une part; le département de l'Orne et la Vallée d'Auge, d'autre part, est tout indiqué pour devenir le véritable centre des grands marchés normands.

En fait, on y élève une population chevaline nombreuse, laquelle n'est pas inférieure à près de 22.000 individus, dont environ 15.000 au-dessous de 6 ans, qui, tout en présentant de nombreuses variétés, peuvent cependant, — si on en excepte toutefois les chevaux de gros trait et quelques chevaux communs, — être rapportés à un type unique que l'on désigne sous le nom générique d'*Anglo-Normand*.

Qu'ils viennent du Cotentin, du Merlerault, du Bessin ou de la Vallée d'Auge, ce sont toujours des

métis issus du croisement du pur sang, du trois quarts de sang, du demi-sang avec des juments ayant elles-mêmes plus ou moins d'origine.

Les uns, bâtis en chevaux de selle, sont destinés à la remonte de la cavalerie.

Ils seront, suivant leur taille, leur conformation, leur modèle, leurs allures, achetés comme chevaux de tête, chevaux de réserve, chevaux de ligne, chevaux de légère, chevaux d'artillerie de selle ou d'artillerie de trait.

Les autres, propres au trait léger, ayant de la taille, de l'étoffe et du membre, seront livrés au commerce de luxe comme *carrossiers*.

D'autres encore, remarquables par leurs allures, leur vitesse, leur énergie, sont dits de race trotteuse : ce sont les *trotteurs*.

L'élite de ces trois catégories est vendue comme reproducteurs, à l'âge de trois ans et demi, à l'État, aux départements et aux particuliers : ce sont les *étalons*.

***

De tous les produits agricoles, le cheval est à coup sûr celui qui, depuis 50 à 60 ans, a éprouvé le plus de modifications, dont l'amélioration est évidente, de plus en plus grande, et dont la production et l'élevage, — étant donné son débouché certain, — constituent aujourd'hui pour le cultivateur des industries réellement rémunératrices.

Qu'était notre cheval normand de 1830 à 1840 ?

En voici la description dans un journal de l'époque, description peut-être un peu outrée, mais en tout cas peu avantageuse : « Cheval à encolure courte, épaisse, commune, au garrot noyé dans la graisse, au dos bas et foulé, au rein long et mou, aux hanches hautes, droites, effacées, au jarret plein, vacillant et taré, au genou creux sur le devant, aux canons minces, aux tendons grêles, aux articulations faibles et mal attachées ».

Non seulement le cheval normand avait une conformation défectueuse qui, la plupart du temps, le rendait inapte à faire un cheval de cavalerie ; mais la production du cheval léger était si limitée, l'abandon des étalons de selle mis par le Gouvernement à la disposition des éleveurs était si complet, que 1.297 étalons mis en monte par les haras, en 1827, ne saillissaient que 37.000 juments, soit, seulement, en moyenne, 28 par étalon.

On comprend ainsi quelle devait être à cette époque notre pénurie en chevaux d'armes et l'infériorité de notre cavalerie vis-à-vis de celle des autres puissances.

Cet état déplorable n'était pas sans inquiéter nombre de bons esprits et d'aucuns n'hésitaient pas à jeter le cri d'alarme.

Le général Préval écrivait les lignes suivantes :

« En 1830, lorsque la guerre paraissait imminente avec l'Europe, l'effectif de notre cavalerie n'était que de 25.505 chevaux. Le pied de guerre étant de 50.000, c'était donc 27.000 qu'il fallait trouver. On ne parvint à s'en procurer que 18.658

et cela malgré les plus grands sacrifices et les acquisitions à l'étranger. Et il s'ensuivit que notre cavalerie ne put même atteindre son complet de paix. Cette situation dans laquelle nous avons eu le mal heur de nous trouver devrait effrayer tout le monde. Laisser ainsi tomber notre cavalerie et la race des chevaux de selle, restées pour nos remon tes à la merci des étrangers, c'est compromettre notre indépendance et mettre en péril l'État lui-même ».

A une époque plus rapprochée de nous, en 1843, le maréchal Soult, s'adressant aux membres du Parlement, s'exprimait en ces termes :

« La cavalerie étant une partie essentielle d'une bonne organisation militaire sur laquelle la force du pays repose tout entière, je n'hésite pas à affirmer que, dans l'état actuel, nos ressources chevalines sont insuffisantes et, pour les achats, il faut avoir recours à l'étranger. Au jour du danger cette ressource nous manquerait. Cette situation est très grave, très fâcheuse et vraiment alarmante pour le pays. Pour mon compte je le déplore amèrement, et je dirai qu'il est très urgent de prendre les mesures pour en sortir ».

Ce n'est pas cependant que les chevaux fassent défaut, mais la Remonte ayant des tarifs insuffisants et constituant un débouché désavantageux, les cultivateurs n'avaient aucun intérêt à produire le cheval d'armes et préféraient se livrer à l'élevage du cheval de trait.

Nous avons sous les yeux l'état des chevaux des-

tinés au renouvellement de l'arme pendant l'année 1840. L'effectif des chevaux de troupe étant de 38.945, et ces chevaux se remplaçant par huitième, la Remonte devait donc en acheter 4.868 pour la somme de 2.394.000 francs, c'est-à-dire au prix moyen dérisoire de 491 francs.

En voici le détail :

807 chevaux de grosse cavalerie à 750 fr.	605.250 fr.
1.343 de dragons et de lanciers à 550 fr .	738.650
1.208 de chasseurs et de hussards à 480 fr.	144.960
37 de *choix* pour l'École de Saumur à 533 fr.	19.721
1.070 pour le train à 600 fr.	642.000
415 de selle pour l'artillerie, dont :	
382 chevaux hongres à 600 fr. . .	199.200
83 juments à 540 fr.	44.820
Total. . .	2.394.601 fr.

Il fallait, il est vrai, ajouter à cette somme 199.940 francs pour l'achat des chevaux d'officiers, ce qui donnait un total de 2.916.131 francs, représentant la dépense de l'année 1839 pour la remonte générale de l'armée, d'après l'effectif au 1er janvier 1840.

Déjà, en 1847, le prix moyen est quelque peu augmenté. Il est, en effet, acheté au seul dépôt de remonte de Caen 1.782 chevaux pour 1.439.305 francs, se décomposant ainsi : carabiniers, 167 ; cuirassiers, 327 ; légère, 279 ; ligne, 783 ; artillerie, 178 ; train, 40 ; carrière, 8. Mais, qu'il y a loin au prix moyen de ces quatre dernières années

(1902-1906), qui est de 1.070 francs! et au crédit affecté à la remonte de l'armée dans le budget de 1907, crédit qui est de 19.379.971 francs.

Aujourd'hui, voici ce que paie la Remonte :

Chevaux de carrière : 1.800 à 3.400 francs.

Chevaux de tête. — Prix moyens : légère, 1.400 francs ; ligne, 1.500 francs ; réserve, 1.700 francs.

Chevaux de réserve. — Prix moyen : 1.260 francs.

Chevaux de ligne. — Prix moyen : 1.120 francs.

Chevaux de légère. — Prix moyen : 1.000 francs.

Chevaux de batterie.— Prix moyen : 1.200 francs.

Chevaux de selle, artillerie. — Prix moyen : 1.030 francs.

Chevaux de trait léger de devant et de derrière. — Prix moyen : 1.000 francs.

Et ce n'est pas 5.000 chevaux, mais bien près de 13.000, que l'administration des Remontes est obligée d'acheter pour combler annuellement les vides causés par les mortalités et les réformes. Et la raison, on la trouve dans ce fait que l'effectif total de notre cavalerie, qui, en 1845, n'était que de 34.618 chevaux, est aujourd'hui de 132.000, comprenant 70.000 chevaux de selle, 45.000 chevaux d'artillerie et de train, 12.000 chevaux de gendarmerie et 12.000 chevaux de remontes et d'annexes.

Considère-t-on les haras ? L'on voit qu'en 1840, ils entretiennent 893 étalons ayant sailli 31.106 juments ; qu'en 1848, ils en possèdent 1.243 servant 59.313 juments.

Aujourd'hui, l'effectif des haras s'élève à 3.450 étalons, auxquels il faut ajouter 1.455 étalons ap-



prouvés et autorisés et 6.357 étalons admis et, tandis que les étalons de l'administration saillissent environ 180.000 juments, les étalons approuvés, autorisés et admis en saillissent à peu près 400.000, soit un chiffre global d'environ 600.000.

En 1840, le budget des haras s'élevait à 2 millions, sur lesquels l'administration prélevait 362.000 francs pour la remonte de ses établissements.

En 1906, ce budget atteint le chiffre formidable de 19 millions (8 millions pour les haras seuls) et il est acheté annuellement pour plus de 1.500.000 francs d'étalons.

En 1846, l'administration n'employait en encouragements que la somme de 325.000 francs; en 1872, sur une somme totale de 2.065.941 francs, l'État contribuait pour une somme de 925.900 francs; en 1897, ces encouragements s'élèvent au chiffre considérable de 15.267.435 francs et l'État y participe pour la somme de 2.180.175 francs.

De 1820 à 1840, nous avons assisté à un essai de régénération de la race normande et nous avons vu l'administration des Haras poser comme base de cette amélioration les croisements avec le pur sang anglais. L'opération est-elle mal conduite et les produits obtenus ne répondent-ils pas aux besoins du consommateur? Toujours est-il que les producteurs délaissent les étalons légers, les étalons de sang et préfèrent s'adresser soit au cheval réellement de trait, soit au cheval de demi-sang que l'on commence à importer d'Angleterre.

On peut dire que c'est vers 1840 que l'adminis-

tration des Haras crée le demi-sang actuel, par l'introduction de demi-sang anglais provenant du Norfolk.

Ces demi-sang sont des trotteurs issus du croisement des juments de Norfolk avec des étalons de pur sang et renommés par leur vitesse et leur énergie. Ils vont, avec les descendants de *Y. Rattler,* le plus remarquable et le plus fécond de tous les reproducteurs introduits en Normandie, créer une nouvelle famille et, à ce titre, il convient d'indiquer les noms des plus marquants.

Ce sont *Performer*, *Fire-Away*, *Gainsborough, Wildfire, Télégraph, Corsair*. Mais, de tous les étalons trotteurs de demi-sang importés d'Angleterre, celui qui a laissé le plus de traces, celui qui, sans contredit, compte le plus d'alliances dans les bonnes familles de trotteurs, c'est *The Black Norfolk Phœnomenon,* qui a eu pour fils *Ipsilanty* et *Niger,* que l'on peut considérer comme les véritables représentants de la famille anglaise.

Nous arrivons à 1860. La race trotteuse anglo-normande est définitivement créée et cette nouvelle famille, par la spécialité et la fixité de ses caractères, tend de plus en plus à se confirmer, se confirme et finit par se reproduire elle-même sans qu'il soit besoin d'avoir recours à une nouvelle intrusion de sang pur.

La période qui s'étend de 1860 à nos jours, et qu'on peut appeler la *période contemporaine du métissage normand,* est caractérisée par l'action bienfaisante d'un certain nombre d'étalons, en tête

desquels se placent tout naturellement les descendants de Y. Rattler : *Conquérant* et *Normand.*

Conquérant, s'il a donné des descendants directs ayant de réelles qualités, s'il a été un reproducteur hors de pair, doit être, à juste titre, considéré comme le plus illustre chef de famille de la race trotteuse normande, puisqu'il est père de *Reynolds,* par conséquent grand-père de *Fuschia,* dont les produits, depuis plus de 15 ans, brillent sur nos hippodromes.

Descendant de Y. Rattler du côté paternel comme du côté maternel, *Normand,* comme *Conquérant,* a tous les titres désirables pour donner son nom à une grande famille de trotteurs et, s'il a donné le jour à une longue lignée d'étalons de choix, le plus remarquable de tous, *Cherbourg,* s'est merveilleusement reproduit.

Après Conquérant et Normand, et sur le même rang, se place *The Heir of Linne,* étalon de pur sang de haut mérite qui, en donnant à ses descendants un degré de sang plus accusé, en augmentant la vitesse de leurs allures, a exercé une action des plus bienfaisantes sur l'ensemble de nos trotteurs. *The Heir of Linne* est d'ailleurs le père de *Phaéton,* que l'on peut considérer comme son principal représentant et qui a produit entre autres étalons appréciés, *Harley,* 2e prix des trotteurs à l'Exposition internationale de 1891.

Vient ensuite *Lavater,* dont la paternité est disputée par Y., fils de The Black Norfolk Phœnomenon, et par Crocus, demi-sang anglais, mais qui, quelle

que soit son origine, mérite, par ses qualités exceptionnelles, d'être considéré comme un chef de famille de premier ordre.

Et, fait important, Lavater a surtout donné des produits remarquables avec des juments de pur sang, avec les filles de The Heir of Linne, de Ministère, de Gabier, de Pretty-Boy.

De ces croisements *à l'envers* sont résultés des étalons ayant tout à la fois de l'étoffe et du sang, de la résistance, de l'énergie, de la vitesse et c'est pourquoi *Lavater*, plus encore qu'aucun autre reproducteur peut-être, a contribué à créer la race trotteuse et à lui donner le cachet, la distinction qui n'appartiennent réellement qu'aux chevaux de sang.

Un des fils de Lavater, *Tigris*, issu de la fameuse Modestie, par The Heir of Linne, est, comme son père, et à juste titre, considéré comme un reproducteur du plus haut mérite et a donné le jour à des trotteurs de marque, ayant brillé du plus vif éclat sur les hippodromes.

Il serait injuste de ne pas signaler les deux descendants de The Black Norfolk Phœnomenon, *Ipsilanty* et *Niger*, dont le dernier surtout a donné quelques produits remarquables.



L'on peut dire, sans crainte d'être démenti, que c'est la loi des 29 mai-2 juin 1874, complétée par les lois du 26 janvier 1892 et du 24 juillet 1900, dites

lois d'accroissement, qui, en augmentant l'effectif des étalons nationaux d'une façon considérable, en portant le chiffre de cet effectif d'abord de 1.087 à 2.500, ensuite à 3.000, enfin à 3.450, a développé la production du cheval de demi-sang en offrant aux éleveurs un débouché *certain, avantageux* et *régulier*.

Si l'on considère, en effet, que les étalons non trotteurs sont payés par les haras un chiffre minima de 5.500 francs et que, sur les 450 à 500 présentés annuellement à Caen à la Commission d'achat, il en est pris environ 130, l'on conçoit l'intérêt qu'il y a pour les éleveurs à acheter des poulains d'origine, quitte à les payer un prix moyen de 7 à 800 fr.

Le prix d'achat des étalons trotteurs, beaucoup plus élevé, quoique pas toujours en proportion de leur qualité, varie d'ailleurs suivant leur modèle, leurs origines et leurs performances. D'aucuns sont livrés pour 7, 8 ou 10.000 francs; d'autres atteignent des prix plus considérables, 12.000, 15.000 francs. *Narquois,* un fils de Fuschia, a été payé 30.000 francs; *Azur* a atteint 40.000, et, en décembre 1906, M. Ruau, ministre de l'Agriculture, a acheté *Beaumanoir* 70.000 francs, à M. Lallouet.

C'est dire que l'élevage de l'étalon constitue pour le cultivateur de la Plaine de Caen une source de revenus d'autant plus importante qu'elle est, par suite des réformes et des mortalités, à peu près constante.

D'ailleurs, l'arrondissement de Caen possède peu de juments. C'est ainsi que sur une population che-

valine atteignant 21.331 têtes, il y a 7.484 chevaux entiers, 5.022 hongres âgés de moins de 6 ans et seulement 2.325 juments; que l'on trouve 1.407 chevaux entiers, 2.732 chevaux hongres et 2.463 juments au-dessus de 6 ans.

Et, si l'on consulte les tableaux de recensement que fait dresser tous les ans l'administration de la Guerre, on constate que c'est dans le canton de Troarn, — ce qui s'explique par l'étendue relativement considérable de ses prairies naturelles, — qu'il y a le plus de juments : 1.363 contre 651 dans le canton de Villers-Bocage, 432 dans le canton de Creully et 320 dans celui d'Évrecy.



La monte se fait dans le Calvados par un nombre d'étalons beaucoup plus considérable qu'autrefois.

Si nous nous reportons aux tableaux donnant en 1847 la répartition des étalons des dépôts de Saint-Lo et du Pin pour la monte dans le Calvados, nous voyons que 57 étalons étaient entretenus dans les stations de La Cambe, Trévières, Vire, Bayeux, Creully, Troarn, Varaville, Beuvron, Dozulé, Pont-l'Évêque, Lisieux, Saint-Pierre-sur-Dives, Orbec, Mézidon et Falaise. En 1905, l'administration des Haras mettait à la disposition des naisseurs 121 étalons, 62 provenant du dépôt de Saint-Lo, répartis dans les 9 stations de Bayeux, Caumont-l'Éventé, Isigny, Trévières, Villers-Bocage, Saint-Sever, Condé-sur-Noireau, Vire et Bény-Bocage; 59 pro-

venant du dépôt du Pin et répartis dans les 11 stations de Caen, Varaville, Troarn, Pont-l'Évêque, Beuvron, Dozulé, Lisieux, Saint-Pierre-sur-Dives, Mézidon, Orbec et Falaise, étalons auxquels il fallait encore ajouter 44 étalons approuvés, dont 19 de pur sang et 25 de demi-sang, 2 autorisés et 140 étalons de trait admis.

***

Les juments poulinières sont peu nombreuses dans le Calvados. C'est à peine si l'on en compte 8.000, dont 5.500 environ saillies par les étalons de l'État (1). Mais, dans l'immense majorité des cas, ce sont des juments d'origine, entretenues spécialement au point de vue de la reproduction et qui, souvent, peuvent affronter les concours.

D'ailleurs, l'administration des Haras s'efforce, en augmentant la dotation des concours de poulinières et de pouliches, d'encourager et de développer dans le Calvados la production du cheval de demi-sang, du cheval d'armes. Et elle a d'autant

(1) En 1894, 48 étalons provenant du dépôt de Saint-Lo, répartis dans 8 stations, ont sailli 2.994 juments ; 48 étalons provenant du dépôt du Pin, répartis dans 12 stations, ont sailli 2.335 juments, soit en tout 5.329.

En 1898, le dépôt de Saint-Lo envoyait dans le Calvados 59 étalons, le dépôt du Pin 52, qui saillissaient 6.421 juments.

En 1902, malgré l'augmentation du nombre des étalons de demi-sang, les saillies diminuent notablement et retombent à 5.404, les propriétaires préférant livrer leurs poulinières aux étalons de trait.

plus besoin de le faire que, depuis un certain nombre d'années, se manifeste, s'accuse même une tendance à délaisser la production du cheval de demi-sang pour se livrer à celle plus rémunératrice du cheval de trait.

Dans le Calvados, la dotation affectée aux concours de poulinières de Falaise, Lisieux, Vire, Pont-l'Évêque et Argences, — ce dernier concours étant de beaucoup le plus important et le plus brillant, — s'est élevée en 1898 à 60.600 francs, la part contributive de l'État étant de 36.000 francs, celle du département de 44.600, en augmentation de 2.000 francs sur celle des années précédentes et divisée en 263 primes, dont 213 pour les juments suitées et 50 pour les juments non suitées.

En 1904 cette dotation s'élève à 81.100 francs, divisée en 273 primes.

C'est là, on en conviendra, une augmentation considérable, qui devrait engager les propriétaires à conserver leurs bonnes juments et, dans leurs produits femelles, à faire une sélection de plus en plus rigoureuse,— cela d'autant plus que le Ministre de l'Agriculture paraît décidé, sur le prix d'achat des étalons par l'administration, d'accorder au naisseur une prime de 5 %.

450 à 500 juments sont, tous les ans, présentées aux divers concours que nous avons énumérés; mais, c'est sans contredit celui d'Argences qui réunit le lot de poulinières tout à la fois le plus nombreux et le plus select.

Tandis que, en 1844, 35 juments seulement

étaient soumises à l'examen du jury qui, « en pré- « sence d'un si beau choix d'animaux, a éprouvé « le regret de n'avoir que six primes à sa dispo- « sition », d'une valeur totale de 6.300 francs (1), en 1905, 151 juments suitées ou non suitées se faisaient admirer sur la grande place d'Argences et recevaient 34.000 francs de primes (2).

Le concours de Bayeux, quoique beaucoup moins doté, — il ne lui est attribué que 18.500 francs, — réunit néanmoins de 100 à 120 poulinières, dont quelques-unes sont de très grande origine.

L'administration des Haras, dans le but de faciliter la production du cheval de guerre, attribue d'ailleurs des primes supplémentaires aux poulinières de mérite suitées d'un produit de pur sang.

***

Deux cents pouliches environ sont présentées tous les ans aux concours de Dozulé, de Bayeux et de Vire et il leur est affecté une somme globale de 24.200 francs, divisée en 110 primes.

Les sommes consacrées à ces concours n'étaient que de 19.500 francs en 1893, que de 21.000 en 1898, que de 22.500 en 1899, mais qu'il y a loin, de ces allocations importantes, au maigre budget dont disposait en 1852, lors de la création des concours de pouliches, l'administration des Haras.

(1) Il y avait 3 primes triennales de 400 francs et 3 primes triennales de 300 francs ; 200 francs étaient en plus accordés au meilleur poulain de demi-sang présenté au Concours.

(2) En 1907, 106 juments suitées, 42 non suitées.

***

On peut en dire autant des concours de dressage, dont la création, vers 1854 ou 1855, a apporté une révolution complète dans *l'éducation* de nos chevaux de demi-sang et a permis, d'une façon générale, de rendre ces chevaux plus dociles, plus maniables et de mettre le producteur directement en rapport avec le consommateur.

Si les *primes de dressage* instituées en 1855 étaient des plus modestes, elles s'élèvent aujourd'hui à des sommes considérables.

C'est ainsi que les concours de dressage se divisent en deux catégories: 1° Ceux dans lesquels ne figurent que des chevaux attelés seuls ou en paires et des chevaux montés; 2° Ceux qui comprennent en outre des épreuves avec obstacles, courses au trot, etc.

Les premiers, tenus à Caen, Alençon, La Roche-sur-Yon, Rochefort, Falaise et La Guerche, sont surtout subventionnés par l'État et les départements. Une somme variant de 52.000 à 60.000 francs leur est affectée.

Les seconds, tenus à Bordeaux, Nantes, Paris, Nancy, Vichy, Boulogne-sur-Mer, Lille, Toulouse, Rouen, Lyon, Caen, organisés par la Société hippique française et des sociétés locales, ont reçu en 1906, de la Société hippique française, la coquette somme de 330.075 francs.

Toutes ces allocations réunies donnent comme prix offerts aux concours de dressage une somme globale qui dépasse 500.000 francs et qui constitue pour notre élevage un stimulant sérieux en même temps qu'un attrait pour le public et une source de bénéfices pour le commerce.



Faire la critique des courses nous entraînerait trop loin. Nous devons nous borner à établir un parallèle entre les courses actuelles et les courses d'antan et, en particulier, à signaler, non seulement le développement exagéré des réunions sportives, mais encore l'accroissement des sommes qui leur sont affectées.

C'est là d'ailleurs une question qui n'est pas spéciale au Calvados mais qui, cependant, le touche de très près, étant donnée l'importance des courses de Deauville et de Caen et les nombreux hippodromes de trot ouverts dans le département.

En 1846, l'administration n'attribuait aux courses, comme encouragements, que la somme de 210.000 francs.

En 1872, cette somme, presque doublée, s'élève à 404.500 francs.

En 1897, les courses ont pris un développement considérable et sont dotées de la somme de 12.652.137 francs, à laquelle l'État contribue pour près de 2 millions.

Et le budget des courses augmente tous les jours.

En 1891, 253 sociétés donnent 525 réunions.

En 1904, 396 sociétés en donnent 906.

En 1891, le pari mutuel opère sur 102.510.528 francs.

En 1904, ce même pari mutuel opère sur 249.297.490 francs, plus du double par conséquent.

En 1846, 33.000 francs, accordés par le Gouvernement, le département du Calvados, la ville de Caen, la Société d'Agriculture, étaient affectés aux courses de Caen et, pendant quatre journées, dix prix au trot, dix prix au galop étaient disputés par les concurrents.

En 1906, la dotation de ces mêmes courses atteint 33.600 francs rien que pour les courses au trot et, pendant quatre journées également, il est couru vingt-deux prix, dix au trot, douze au galop.

***

En somme, grâce à l'administration des Haras, grâce aux encouragements de toutes sortes accordés tant par l'État que par les départements et les communes; grâce aussi à l'intelligente initiative de nos producteurs et de nos éleveurs, nous sommes arrivés à posséder en Normandie une race de demi-sang unique au monde, propre à tous les services, aussi bien au service de la selle qu'au service du trait léger et dont les produits, étant donnée leur ampleur, peuvent seuls remonter la grosse cavalerie.

Nous avons obtenu des trotteurs qui peuvent rivaliser comme allures avec les américains et qui,

quoi qu'en disent les partisans de M. de Gasté, lorsqu'ils sont bien choisis comme modèle, sont aptes à produire d'excellents chevaux de selle.

L'élevage du demi-sang anglo-normand est donc en progrès manifeste sous le double point de vue de la quantité et de la qualité et son débouché constant et rémunérateur.

2° Espèce bovine.

Il y a une liaison intime entre les deux grandes branches de la production agricole : les bestiaux et les céréales. Toute diminution dans le nombre des premiers amène nécessairement la diminution des produits en grains. C'est que pour cultiver les céréales il faut des engrais et que si le nombre des bêtes à cornes fléchit du quart ou de la moitié, la quantité de fumier qu'elles produisent diminue dans la même proportion et ne peut être remplacée par des engrais artificiels.

Eh bien, nous sommes heureux de le constater, la population bovine du Calvados a, depuis 50 ans, augmenté de près du tiers et cette augmentation s'est surtout fait sentir depuis une vingtaine d'années, à la suite de la conversion des terres en herbages.

En 1842, d'après des documents statistiques sur la situation agricole des cinq départements composant l'ancienne province de Normandie, dus à M. Moreau de Jonnès, correspondant de l'Institut (1),

(1) *Annuaire normand*, 1847, p. 439.



il y avait dans le Calvados 176.059 têtes de bétail. Au 31 décembre 1887 les existences s'élèvent à 197.326; au 31 décembre 1892, à 282.120; au 31 décembre 1901, à 252.258; au 31 décembre 1902, à 295.002.

Le tableau suivant permet de se rendre compte de cette progression:

	1887	1892	1901	1902
Taureaux.	8.111	3.430	3.036	2.251
Bœufs de travail .	196	194	»»»	»»»
Bœufs à l'engrais .	16.504	12.307	13.786	21.500
Vaches à l'engrais.	12.204	23.300	22.000	19.348
Vaches laitières. .	78.948	104.613	105.809	135.652
Bouvillons	13.862	12.760	20.659	21.742
Génisses	21.400	54.900	47.890	35.885
Élèves de 6 mois à 1 an	19.000	33.945	20.000	28.932
Élèves au-dessous de 6 mois. . . .	27.100	36.671	19.078	29.692
	197.325	282.120	252.258	295.002

Comme il est facile de le voir l'augmentation a surtout porté sur les vaches, ce qui, tout à la fois, a permis de produire de nombreux élèves et d'augmenter la production laitière et beurrière.



La race bovine normande, qu'on appelle encore cotentine, peut être placée aux premiers rangs de nos races françaises, non seulement au point de



vue de son aptitude laitière, mais encore à celui de son aptitude à l'engraissement.

Ce n'est point ici le lieu d'indiquer les caractères que doivent présenter les individus de la race bovine normande; mais, ce que nous pouvons dire, c'est que les croisements de Durham, si vantés de 1840 à 1850, n'ont pas eu de succès, ont été complètement abandonnés, et que, dans ces dernières années, sous l'influence des sociétés d'agriculture, des concours régionaux ou spéciaux, de la création du *Herd-book normand,* on a pu réaliser, dans quelques étables justement renommées, de très grands progrès, grâce à une sélection sévère et à l'emploi de reproducteurs de choix.

On est ainsi arrivé à obtenir des animaux plus précoces, de formes plus harmonieuses et donnant en lait un rendement considérable.

Il faut toutefois regretter que, dans la grande majorité des cas, les cultivateurs livrent leurs vaches au premier taureau venu, tout simplement pour les faire remplir et sans avoir l'intention de conserver les veaux qu'ils engraissent en vue de la boucherie.

On ne saurait trop leur faire comprendre que c'est surtout par le taureau que se transmet l'aptitude laitière et qu'il y a toujours intérêt, dans un but spéculatif, à choisir de bons reproducteurs.

Nous avons dit que dans ces dernières années, l'augmentation des existences a surtout porté sur les vaches laitières. Ces dernières rapportent en effet plus au cultivateur que les bœufs, mais, en

revanche, elles détériorent davantage le fonds, mangent beaucoup plus et ne rendent pas autant de matières fertilisantes.

Dans la Vallée d'Auge, là où le sol des herbages est très riche, on engraisse des bœufs qu'on achète maigres dans la Manche, le Bocage, l'Anjou, le Poitou, la Bretagne.

Dans le Bessin, au contraire, et dans les parties les moins luxuriantes de la Vallée d'Auge, dans la Plaine de Caen, presque tout le Bocage, les herbages ou les prairies artificielles sont dépouillés par des vaches laitières. L'on fait très peu d'élèves et l'on ne conserve que les génisses nécessaires à l'entretien des vacheries et au remplacement des vaches trop âgées.

On n'engraisse pas dans le Calvados de bœufs à l'étable.

***

Les vaches *amouillantes,* c'est-à-dire prêtes à vêler et dont les marchés principaux se tiennent à Caen et à Villers-Bocage, sont achetées par les nourrisseurs des départements de la Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Somme, etc., pour peupler leurs vacheries et leurs qualités laitières sont de plus en plus appréciées.

3° Espèce ovine.

Si nous pouvons, avec satisfaction, constater l'augmentation de la population bovine du Calvados,



il nous faut, au contraire, noter, en la regrettant, la disparition lente, mais continue, des bêtes ovines.

En 1847, alors que les jachères couvraient encore une grande partie du département, l'effectif des troupeaux atteignait 183.906. En 1887, il n'est plus que de 94.695, remonte quelque peu en 1892 jusqu'à 108.338, pour retomber en 1901 à 50.168.

La boucherie est alimentée une partie de l'année par les moutons qui viennent du département de la Manche; presque tout l'hiver par des moutons achetés sur le marché de La Villette.

4° Espèce porcine.

L'élevage du porc, malgré les bénéfices considérables qu'il est susceptible de donner, n'a pris qu'un développement peu important dans le Calvados depuis 1842.

Voici, en effet, d'après les statistiques, les existences en 1842, 1887, 1892 et 1902:

1842	45.547
1887	59.913
1892	71.629
1902	61.376

C'est spécialement dans le Bocage et le Bessin qu'on entretient des truies portières et qu'on se livre à la production des porcelets, mais, dans chacune des fermes du Calvados, on engraisse un ou plusieurs porcs, soit pour la consommation familiale, soit pour l'alimentation de la ville.

La création des fromageries dans divers points de la Plaine de Caen et du Pays-d'Auge a, dans ces dernières années, amené l'installation de porcheries annexes dont quelques-unes sont très importantes et comprennent, comme celle de Saint-Maclou, près Mézidon, 250 à 300 têtes.

D'une façon générale les porcs bien nourris, avec des farineux, des issues, des pommes de terre, se développent très rapidement, ont un engraissement rapide et cette précocité permet, tout en ayant un nombre relativement peu considérable d'animaux dans les porcheries, d'alimenter facilement les marchés.

5° Basse-cour.

Malgré les efforts tentés par quelques aviculteurs qui préconisent l'élevage de volailles précoces et à grand rendement, c'est la race de Crèvecœur qui, généralement, continue à jouir de la préférence des cultivateurs du Calvados.

On élève peu d'oies dans le département. En revanche, dans toutes les fermes, on trouve un certain nombre de dindes et quelques couvées de canards.

Les volailles et les œufs se vendent sur nos marchés à des prix beaucoup plus élevés qu'autrefois et, à coup sûr, très rémunérateurs. Ils sont également moins offerts, ce qui tient sans doute, non pas à la diminution de production, comme d'aucuns l'avancent, mais bien à l'accroissement du bien-être

dans les campagnes, où la *poule au pot,* il y a cinquante à soixante ans, n'était encore qu'un mythe.

6° Mouvement commercial des animaux de la ferme (1).

7° Foires et Marchés.

Aucun changement à signaler dans les foires et les marchés si l'on se place au point de vue de leur nombre et de leurs dates.

Mais, ce qui était la raison d'être des marchés: *la halle,* où s'établissaient les cours des grains, n'existe plus, presque partout, qu'à l'état de souvenir. Le fermier vend aujourd'hui son blé, son avoine sur échantillon; il ne vient plus à la halle, qui, absolument vide et libre, sert de marché au beurre.

Les foires n'ont peut-être pas diminué d'importance, quoique les courtiers parcourent les fermes, du premier janvier à la Saint-Sylvestre, achetant à livrer les animaux qui leur conviennent; mais, la majorité des transactions se fait la veille des foires, — *le jour de la montre*, — ou même parfois l'avant-veille.

D'une façon générale, dans le Calvados, où il y a peu de foires à poulains, on n'expose en vente que les chevaux de 2e et de 3e catégorie, les chevaux de

(1) Voir Gallier: *Bulletin de la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen,* avril 1908.

qualité étant livrés à la remonte ou bien vendus dans les écuries ou les établissements spéciaux.

Les foires à bestiaux sont toujours très suivies, soit qu'il s'agisse, au printemps, d'animaux maigres destinés à *charger* les herbages; soit qu'il s'agisse au contraire d'animaux de boucherie, engraissés dans les pâturages du Pays-d'Auge ou du Bessin ou provenant du Cholet ou du Manceau.

Produits agricoles.

1° Industrie cidricole.

Cidre.

Malgré la création d'un laboratoire, d'un *Institut pomologique* à Caen, malgré les excellents conseils donnés par l'*Association pomologique de l'Ouest,* les sociétés agricoles, malgré l'emploi d'appareils plus perfectionnés, la fabrication du cidre n'a pas fait de sensibles progrès.

On pressure sans véritables données scientifiques, sans combiner les mélanges de variétés de pommes, souvent malproprement, et c'est parfois tout juste si l'on emploie des fruits en pleine maturité. Et, cependant, trop vertes, les pommes ne renferment qu'une partie du sucre que la maturation doit y développer. Trop mûres, elles perdent leur sucre et ne donnent, le plus souvent, par pressurage, qu'une liqueur plate et désagréable, ayant parfois un goût de pourri.



Encore si l'on se servait d'eau propre ! Mais il est encore des cultivateurs qui prétendent que l'eau de mare et *même que le jus de fumier* est bien préférable à l'eau du puits !

Nous ajouterons que les soutirages sont rarement pratiqués et qu'il en résulte fréquemment, quand la pression atmosphérique hausse ou baisse, des fermentations tumultueuses qui rendent le cidre plus ou moins louche et lui font perdre sa limpidité.

Tout est donc à peu près à faire en matière de production cidrière, si nous voulons tirer de nos pommes le meilleur parti possible et ne pas nous laisser supplanter par nos bons voisins les Allemands.

La production moyenne du cidre est de 2 millions d'hectolitres dans le Calvados.

Eau-de-vie de cidre.

Grâce au privilège exorbitant des bouilleurs de cru tous nos cultivateurs font *bouillir* dans le Calvados, et ils trouvent des mains complaisantes qui certifient que les pommes qu'ils emploient sont le produit de leur récolte.

Comme les cidres, les eaux-de-vie sont de qualités bien différentes, suivant le cru d'où elles proviennent. Elles sont généralement assez estimées et, bien fabriquées, sont destinées à plaire au consommateur. De ce côté encore, il y a fort à faire, mais, cependant, il existe dans le Calvados quelques distilleries importantes parmi lesquelles nous

citerons celles de MM. Laffetay et Harang, de M. Bures, à Caen; de M. Floquet, à Pont-l'Évêque, où la rectification de l'eau-de-vie de cidre est faite avec les appareils les plus modernes et d'une façon complète, ce à quoi il est impossible d'arriver avec les petites *bouilleries* des entrepreneurs nomades.

2° Industrie laitière.

Lait.

L'augmentation du nombre des vaches laitières a eu pour conséquence forcée l'augmentation de la production du lait et, autour des villes notamment, il y a là un débouché extrêmement important pour nos cultivateurs, qui, matin et soir, viennent parfois de 6 à 8 kilomètres pour satisfaire leurs clients et leur apporter du *lait chaud*.

La campagne menée par les ligues antialcooliques et surtout les nouvelles méthodes médicales, en poussant à la consommation du lait en nature, ont favorisé le mouvement et, pour ne citer qu'un exemple, nous voyons à l'Hôtel-Dieu de Caen, en moins de 20 ans, cette consommation atteindre le chiffre formidable de 20.000 francs, alors qu'autrefois elle était insignifiante.

Il y a quelques années, il s'est créé à Verson, près Caen, une laiterie d'ailleurs peu importante, destinée à fabriquer du lait de conserve; mais, jusqu'ici, cette industrie n'est guère prospère et ne paraît pas appelée à un grand avenir.



Beurre.

La fabrication du beurre constitue sans contredit une des branches les plus importantes de l'industrie agricole du Calvados et, malgré la concurrence redoutable des beurres du Danemark, malgré celle des beurres charentais, de l'Australie et de la Sibérie, le beurre d'Isigny continue à tenir le premier rang, non seulement en France, mais encore dans le monde entier.

Dans la Plaine de Caen, où la production du beurre n'est, pour ainsi dire, qu'un accessoire, la propreté et l'aménagement des laiteries laissent le plus souvent à désirer. Elles sont mal aérées, la température y est inégale, et l'on y rencontre parfois les objets les plus disparates que l'on devrait soigneusement éloigner.

Mais, dans le Pays-d'Auge et surtout dans le Bessin, la laiterie est l'orgueil de la maîtresse de maison: les timbales dans lesquelles on recueille le lait brillent comme de l'or; les terrines où on le coule pour laisser monter la crème sont soigneusement lavées avec des orties et de l'eau chaude, puis rincées à l'eau froide; en hiver, un calorifère entretient une température égale, tandis qu'en été un courant d'eau fraîche abaisse cette température. Le barattage se fait le plus souvent avec des barattes mues par un cheval, deux et même trois fois par semaine, de sorte que le beurre est toujours de première qualité.

Depuis quelques années, on abandonne progressivement les terrines en grès, dites *terrines de Bayeux*, pour se servir d'*écrémeuses* métalliques, dans lesquelles la crème monte beaucoup plus vite, ou même d'*écrémeuses centrifuges*, avec lesquelles on obtient instantanément la crème.

Çà et là se fondent également des coopératives : à Isigny, à Bayeux, à Argences, à Saint-Pierre-sur-Dives, où la fabrication du beurre se fait scientifiquement après pasteurisation de la crème et son ensemencement avec des ferments spéciaux.

C'est d'ailleurs là l'avenir, ainsi que l'ont prouvé les résultats obtenus dans le Poitou et les Charentes, mais il faut malheureusement se heurter à l'esprit d'individualisme du Calvadosien et à sa crainte de tout ce qui paraît nouveau.

Le Calvados produit annuellement de 12 à 13 millions de kilogrammes de beurre par an, que les cultivateurs envoient directement aux *Halles Centrales* ou apportent sur les marchés et livrent aux représentants des grandes maisons d'exportation.

Ces maisons d'exportation, dont le principal commerce se fait avec l'Angleterre, voire même avec le Brésil, mais beaucoup moins aujourd'hui qu'autrefois, mélangent dans leurs usines les beurres de diverses provenances, de manière à en faire deux ou trois qualités; une certaine quantité est envoyée comme beurre frais, avec une addition légère d'antiseptiques; la plus grande partie est salée, mise en pots et vendue comme beurre de ménage.

Nous citerons parmi les maisons les plus impor-

tantes du Calvados : Roussel et Dupont, à Isigny; Fortin, à Vire; Leboucher et Cie, à Mondeville, près Caen; Gautier, à Lisieux; Ellis, à Harcourt; Lepetit, à Saint-Pierre-sur-Dives.

D'une façon générale, la production des beurres de qualité supérieure, dits fermiers, a diminué ou, tout au moins, semble diminuée par suite de la concurrence des beurres du Poitou et des Charentes, tandis que la production des beurres marchands a augmenté dans de notables proportions.

Le Calvados fait encore un très grand commerce avec l'Angleterre, mais, comme l'addition de borax est défendue en France et que le consommateur anglais exige que le beurre se conserve frais plus de 8 jours, ce qui est impossible sans un antiseptique, les envois du port de Caen sont en notable décroissance. Alors qu'en 1896 on exportait à Londres 2.295.111 kilos de beurre, on n'en envoie plus aujourd'hui que 1.000.000 environ.

Il en est de même des envois pour le Brésil, qui étaient monopolisés par la Maison Roussel et Dupont, d'Isigny, et qui, après avoir atteint 1.340.000 kilos en 1895 et être descendus à 600.000 kilos en 1902, sont aujourd'hui insignifiants.

Fromages.

Les fromages fabriqués dans le Calvados sont le *Camembert,* le *Livarot* et le *Pont-l'Évêque.*

Le *Camembert,* dont l'industrie doit surtout son développement à MM. Penel, père et fils, de Ca-

membert, est un produit pour ainsi dire spécial au Pays-d'Auge où il existe environ soixante fromageries, dont quelques-unes, très importantes, arrivent à traiter jusqu'à 6.000 litres de lait par jour.

Le Camembert doit se faire avec du lait non écrémé. Le produit obtenu est alors excellent, à pâte uniformément molle.

Si, au contraire, le lait a été plus ou moins écrémé, la maturation ayant lieu dans de mauvaises conditions, la partie excentrique du fromage est *faite,* alors que le centre reste dur, maigre et s'en sépare par un sillon.

Il faut, généralement, 4 litres de lait pour faire 1 kilogramme de fromage.

Le *Livarot* est à peu près spécial aux cantons de Livarot, Saint-Pierre-sur-Dives, Orbec et Lisieux et, dans ce dernier canton, on fabrique une variété de Livarot qu'on appelle *Lisieux* ou *Petit-Lisieux*.

Le Livarot est fait avec du lait écrémé une fois et, plus généralement, complètement écrémé.

Quant au *Pont-l'Évêque,* dont la production a été en décroissance pendant que celle du Camembert augmentait, sa fabrication est à peu près localisée dans l'arrondissement de ce nom.

Économie rurale.

A. Modes d'exploitation.

Les modes d'exploitation mis en emploi dans le Calvados ne varient guère.

C'est d'abord l'exploitation indirecte ou le fer-



mage à bail; mais, aujourd'hui, plus que jamais, en présence de la baisse des fermages et, par voie de conséquence, de la valeur du sol, l'exploitation directe devient une nécessité. Le propriétaire, sous peine de mourir de faim, est obligé de faire valoir sa ferme soit seul avec les siens, soit, le plus souvent, à l'aide de régisseurs. Aussi, après avoir, pendant la période de 1882 à 1892, diminué, la culture directe a-t-elle de nouveau augmenté.

Le métayage, qui est pourtant une heureuse association du capital et du travail, mais que d'aucuns appellent un servage déguisé, est pour ainsi dire inconnu en Calvados. Cela tient au tempérament du Normand, qui aime à faire à sa guise, à aller là où il lui plaît et qui ne se prêterait guère à un contrôle incessant de la part de son associé. qu'il considérerait comme son maître.

C'est ainsi que, d'après l'enquête de 1892, il y a dans le Calvados 30.408 exploitations cultivées par leurs propriétaires, comprenant environ 209.300 hectares; que 272.500 hectares de terres labourables ou d'herbages sont loués à 22.725 fermiers et que le métayage n'est pratiqué que dans 171 exploitations.

B. Fermes. Division du sol.

On compte dans le Calvados, sur un total de 62.360 exploitations, 45.167 ne dépassant pas 5 hectares et, d'une statistique que nous avons pu faire, il résulte que sur 100 fermes, 39 contiennent moins

de 5 hectares; 34 de 5 à 10; 18 de 10 à 20 et 9 de 20 à 50 et plus.

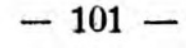
Les chefs d'exploitation et les régisseurs sont peu nombreux. Ou bien les propriétaires exploitent eux-mêmes leurs fermes ou la confient à leurs enfants, ou bien ce sont les fermiers eux-mêmes qui gèrent directement leurs intérêts.

C. Baux. Durée.

Il y a un demi-siècle, les baux, de 3, 6 ou 9 années, contenaient l'obligation pour le fermier de suivre l'assolement triennal, par conséquent de conserver les jachères.

A notre époque, cette restriction n'existe plus, et pour cause, mais, la plupart du temps, il est indiqué dans les baux que le fermier sortant laissera une étendue déterminée en étôt de blé, en foin de un ou de deux ans, etc., de façon à assurer l'assolement quadriennal ou quinquennal.

D'une façon générale les baux sont de trop courte durée et ne permettent pas aux fermiers d'apporter dans leurs exploitations les améliorations indispensables. Mais, si d'un côté les fermiers ne tiennent pas à se lier les mains et préfèrent être libres, de façon à pouvoir profiter de locations avantageuses qui viennent à se trouver libres; d'un autre côté les propriétaires désirent aussi se ménager la faculté de résilier quand ils ont affaire, ce qui est heureusement l'exception, à des fermiers peu honnêtes ou incapables.





D. Valeur des terres. Fermages.

Depuis une vingtaine d'années la valeur des terres a diminué dans des proportions considérables, mais variables toutefois suivant leur nature: terres labourables ou herbages, et suivant les localités.

Considère-t-on les terres en labour, on voit qu'à Courseulles-sur-Mer, par exemple, elles ont subi une baisse considérable. La terre de 1re qualité, qui valait de 5.000 à 5.500 francs l'hectare, il y a 30 à 40 ans, est tombée à 2.500 ou 3.000 francs. Il en est de même dans la plus grande partie de la Plaine de Caen et l'on peut donner comme chiffres moyens à peu près exacts les suivants:

	1re classe	2e classe	3e classe
1860. . .	3.500 fr. l'hectare	2.500 fr.	1.800 fr.
1905. . .	1.800 fr.	1.200 fr.	800 fr.

Nous connaissons même des terres dont le produit de la récolte a dépassé le prix d'achat.

Les herbages plantés ont diminué très peu de valeur, mais les pâturages ont, eux aussi, subi une baisse importante.

Dans le Bessin, la diminution est d'environ le quart. Ainsi, la 1re classe, qui valait 5.000 francs, vaut aujourd'hui 4.000; la 2e qui valait 4.000 en vaut 3.000; la 3e est tombée de 3.000 à 2.200.

Dans le Bocage, où la qualité des herbages est moindre, l'hectare qui se vendait 3.000, 2.400 et

1.800 francs ne se vend plus que 2.000, 1.500 et 1.000 francs.

Dans le Pays-d'Auge, la diminution est seulement d'environ le tiers et les herbages valent encore à l'hectare : 1re classe 5.000 fr., 2e classe 4.000 fr., 3e classe 3.000 francs.

La baisse de la valeur foncière s'explique d'ailleurs suffisamment par l'effondrement des prix de location qui a diminué de plus de moitié dans certaines localités, de telle façon que l'impôt foncier n'ayant pas varié, le rapport de cette contribution au revenu net peut être parfois estimé à 30 %.

Nous possédons une pièce de terre qui, louée il y a 30 ans 80 francs, trouve aujourd'hui difficilement locataire à 40 francs et nous sommes obligé d'acquitter pour elle 12 fr. 75 d'impôt foncier ! !

D'autres terres, louées en bloc 800 francs, sont grevées de 100 francs de contribution foncière, soit d'environ 12 % seulement, chiffre se rapprochant de celui qu'indique M. Zolla dans ses *Questions agricoles*.

Voici d'ailleurs quelques chiffres (valeur locative à l'hectare).

PLAINE DE CAEN

Terres labourables	1860	200 fr. 1re cl.	140 fr. 2e cl.	90 fr. 3e cl.
	1900	115 —	85 —	60 —

ARRONDISSEMENTS DE FALAISE ET DE VIRE

Terres labourables	1860	90 fr. 1re cl.	70 fr. 2e cl.	60 fr. 3e cl.
	1900	75 —	60 —	55 —



BESSIN ET PAYS-D'AUGE

Herbages non plantés	1860	1re cl. 250 fr.	2e cl. 200 fr.	3e cl. 160 fr.
	1900	— 200	— 180	— 140
Herbages plantés	1860	1re cl. 350 fr.	2e cl. 250 fr.	3e cl. 200 fr.
	1900	— 300	— 200	— 180

E. Capital d'exploitation.

Le capital d'exploitation se compose de quatre éléments : 1° le cheptel vivant; 2° les fumiers et engrais; 3° les semences; 4° le matériel agricole.

Ce capital, qui, vers la moitié du siècle, avec l'assolement triennal, pouvait ne pas dépasser 250 à 300 francs par hectare et s'élevait rarement à 500, est aujourd'hui beaucoup plus considérable, ce qui tient surtout à ce que pour bien cultiver, pour bien engraisser, il faut avoir un mobilier vif suffisant.

Si nous donnons comme exemple deux fermes de la Plaine de Caen, l'une de 200 hectares, l'autre de 126 hectares, nous voyons que, dans la première, on élève ou entretient 60 chevaux et une centaine de bêtes à cornes; que, dans la deuxième, on trouve 40 chevaux et 70 bovins. Qu'on ajoute le matériel agricole perfectionné: faucheuses, moissonneuses, les engrais (ils comprennent dans la première ferme 7 à 800 mètres cubes de fumier (400 tonnes), plus 5.000 francs d'engrais chimiques), les voitures, harnais, etc., et l'on dépassera à coup sûr le chiffre de 500 francs par hectare, minimum indispensable, d'ailleurs, pour que la culture soit véritablement rémunératrice.

F. Valeur des produits.

Blé. — Il est difficile d'évaluer exactement le prix des produits agricoles, pour cette bonne raison que dans le même département ils varient quelque peu suivant les localités, suivant les époques de l'année.

Ainsi, à la date du 3 juillet 1907, nous trouvons pour trois centres importants du Calvados : Villers-Bocage, Pont-l'Évêque, Condé-sur-Noireau, les prix moyens suivants à l'hectolitre pour le blé et l'avoine :

	Blé.		Avoine.	
Villers-Bocage . . .	19 fr.	50	11 fr.	15
Pont-l'Évêque . . .	19	87	12	»
Condé-sur-Noireau .	19	25	10	15

Si nous consultons les mercuriales depuis l'année 1840, nous voyons que le prix du blé a singulièrement varié. Voici d'ailleurs le prix moyen de l'hectolitre pendant chaque période décennale :

de 1841 à 1850	19 fr.	74
de 1851 à 1860	22	11
de 1861 à 1870	21	47
de 1871 à 1880	23	09
de 1881 à 1890	18	89
de 1890 à 1895	16	49
de 1895 à 1900	19	73

Il en ressort toutefois que depuis 1880 les cours ont sensiblement baissé jusqu'en 1895 et que, à par-

tir de cette époque, ils se sont relevés notablement.

Il est d'ailleurs curieux de constater les variations que font subir aux cours du blé soit la spéculation, soit, dans ces dernières années, le trafic des acquits-à-caution qu'a supprimé très justement la loi du 29 janvier 1902.

D'une façon générale, le blé monte avant la récolte et baisse aussitôt après et l'écart varie parfois entre 2 et 3 francs par hectolitre. En janvier 1902, le blé était acheté 15 francs l'hectolitre à la minoterie Anger de Caen, la plus importante du département. En juin et juillet, il valait 17 francs; en octobre, 14 francs et se relevait quelque peu en fin d'année.

Cette constatation, qui peut être faite d'ailleurs pour toutes les céréales, s'explique par l'encombrement du marché aussitôt après la moisson, les machines permettant aux cultivateurs de faire battre immédiatement la plus grande partie de leurs récoltes.

Orge. — En 1845, l'orge valait 10 fr. 50 l'hectolitre; en 1890, sa valeur est quelque peu supérieure: 11 fr. 57, retombe à 10 fr. 80 en 1902 et s'élève à 12 fr. 75 en 1907.

Avoine. — En 1838, l'avoine se vendait à Caen 8 fr. 50 l'hectolitre; en 1845, 9 fr. 50; en 1873, 10 fr. 15. Son prix s'élève à 12 francs en 1874, à 11 fr. 75 en 1876, retombe en 1881 à 10 francs, remonte en 1890 à 10 fr. 29, en 1902 à 10 fr. 64, et

l'on peut dire que son prix moyen est aujourd'hui notablement supérieur à celui de la première moitié du siècle.

Sarrasin. — Le prix moyen du sarrasin suit à peu près la même courbe. De 11 francs l'hectolitre de 1830 à 1838, de 11 fr. 75 de 1839 à 1847, de 11 fr. 50 de 1848 à 1856, il s'élève à 11 fr. 54 en 1890, retombe à 11 fr. 50 en 1902, pour être de 15 francs en 1907.

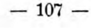
Animaux de boucherie.— Depuis une cinquantaine d'années, le prix de la viande a varié dans de notables proportions, sous l'influence de causes diverses, dont la principale est, sans contredit, l'abondance ou la rareté des fourrages ; mais ce que l'on peut affirmer c'est que ce prix a notablement augmenté et que le relèvement des cours tend à rester stationnaire.

En 1851, un bœuf de 300 kilos se vendait 180 francs, et la viande, alors que tous les objets de consommation subissaient une hausse croissante, restait au même prix qu'en 1820.

Le bœuf valait 1 fr. 06 le kilogramme; le veau, 1 fr. 10; le mouton, 1 fr. 20; le porc, 0 fr. 80.

En 1907, le bœuf se vend 1 fr. 60; le veau, 1 fr. 80; le mouton, 2 fr. 10; le porc, 1 fr. 40.

Beurre. — Le prix du beurre est on ne peut plus variable, suivant sa qualité, suivant le pays qui le fournit, suivant l'époque à laquelle on l'achète, et, comme la viande, ce produit agricole subit des fluctuations parfois très grandes qui, pour le Calva-



dos, tiennent à la sécheresse, à l'abondance des demandes pour l'exportation, etc.

Le Calvados produit environ 12 millions de kilogrammes de beurre et en exporte, tant en Angleterre qu'au Brésil, de 2 à 3 millions. En 1845, les beurres marchands se vendaient de 1 fr. 24 à 2 fr. 20 le kilo; les beurres d'Isigny, de 4 francs à 4 fr. 50, certains atteignaient même 6 francs. En 1876, le prix moyen des beurres est de 3 fr. 14; il tombe, en 1902, à 2 fr. 46; mais, en 1907, il se relève sensiblement pour atteindre près de 3 francs.

Volailles. — Les volailles sont très chères et n'ont jamais atteint les prix actuels.

Œufs. — Les œufs, qui, d'ordinaire, en février ou mars, tombaient à 0 fr. 60 la douzaine, ne sont pas descendus en 1907 à moins de 0 fr. 75 et, en hiver, ont atteint jusqu'à 2 francs.

Leur consommation augmente tous les jours, même à la campagne, et c'est ce qui explique cette augmentation de prix.

Lait. — Il y a seulement 40 ans le lait était vendu en ville, aux détaillants, 0 fr. 15 le litre en été, 0 fr. 175 en hiver. Aujourd'hui il se vend couramment 0 fr. 20 le litre et même jusqu'à 0 fr. 25.

Dans la campagne, là où il y a des fromageries, le lait est pris à domicile et payé de 0 fr. 12 à 0 fr. 14 le litre.

Fromages. — Le prix des fromages n'a guère varié. Il diffère, cela se comprend, suivant les qualités, les marques.

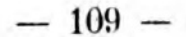
Chevaux. — Les chevaux, qu'ils soient destinés à la remonte, au commerce ou au luxe, se vendent à des prix très rémunérateurs, d'autant mieux que, la plupart du temps, ils sont livrés à l'âge de trois ans et demi ou, tout au plus, de quatre ans.

Alors qu'en 1840 le prix moyen des chevaux de remonte n'atteint que 491 francs, il s'élève en 1907 à 1.070 francs, et nos éleveurs seraient entièrement satisfaits si pour favoriser le Midi, — ce qui en définitive n'est que juste, — on n'avait pas diminué le chiffre des achats dans les dépôts de Caen, de Saint-Lô et d'Alençon.

Alors que de 1840 à 1850 les étalons destinés à la remonte des haras n'étaient payés que 3 à 4.000 francs, leur prix minimum est aujourd'hui de 5.500 fr.

Les chevaux de gros trait s'enlèvent à des prix fantastiques, heureux encore quand les acheteurs peuvent en trouver sur les champs de foire et ne se déplacent pas en vain.

Dans toutes les fermes où l'élevage se fait sur une grande échelle et où la population chevaline dépasse l'effectif nécessaire pour l'exploitation normale des terres, cet élevage procure des bénéfices notables, qu'il était impossible d'atteindre il y a 50 ans et qui compensent, dans une certaine mesure, les pertes éprouvées par la disparition du colza.



G. Main-d'œuvre. Bien-être et salaires.

Il est incontestable que depuis une quarantaine d'années, le bien-être et les salaires ont augmenté dans une proportion considérable; que les travailleurs des champs, jusque-là traités pour ainsi dire en parias, ont vu leur sort s'améliorer et qu'ils sont mieux vêtus et mieux nourris que ceux d'autrefois.

Interrogez les cultivateurs! 95 pour 100 vous répondront : « Le temps n'est pas fermier, ce qui « nous tue, c'est la servitude » et, par servitude, ils veulent parler des domestiques des deux sexes.

En mettant les paysans en rapport plus fréquent avec les villes; en leur permettant d'y transporter leurs denrées plus facilement, de trouver, par conséquent, des débouchés plus rémunérateurs, les chemins de fer, le développement des routes et leur excellent entretien ont fait pénétrer chez eux le goût du bien-être.

Il n'est pas jusqu'au service militaire obligatoire qui, en mettant pendant les années de leur prime jeunesse les paysans en contact direct et incessant avec les citadins, n'ait modifié leurs goûts et ne leur ait fait aspirer après une vie nouvelle plus facile, moins monotone, qu'un mirage parfois trompeur leur a fait paraître pleine de charmes.

Domestiques et servantes se détachent de plus en plus de la vie des champs et, comme l'a écrit

M. Fourquet dans la *Revue des Deux-Mondes* (1), ils semblent considérer comme une déchéance le travail à la ferme, envient la situation pécuniaire des citadins et n'envisagent que leurs recettes sans faire état de leurs charges.

Les domestiques se placent en ville comme cochers, valets de chambre, ou bien, s'ils ont quelque culture intellectuelle, postulent pour un emploi dans les chemins de fer, les postes, les octrois, etc.

Quant aux filles, elles n'ont qu'une ambition : quitter leurs sabots et leurs bonnettes, venir à la ville, y trouver une place de cuisinière, de bonne à tout faire et faire la dame en chapeau.

Cet exode vers les villes, cette émigration des populations des campagnes est aujourd'hui une véritable plaie et quand, désappointés, n'ayant point trouvé à la ville ce qu'ils espéraient y rencontrer, nos voyageurs reviennent aux champs, ils rapportent avec eux des idées de luxe, de jouissance, peu en rapport avec leur position.

Quant aux salaires, ils ont suivi une augmentation pour ainsi dire constante et progressive.

Et, dans la Plaine de Caen tout particulièrement, alors que la culture du colza répandait autour d'elle l'aisance, pour ne pas dire la richesse, c'était à qui des cultivateurs enlèverait à prix d'or le grand valet de son voisin.

Or, c'est là une loi générale qui régit les salaires et que Cobden a traduite d'une façon saisissante en

(1) *Les vagabonds criminels*, année 1889, p. 401.

disant : « Quand deux ouvriers courent après un « maître, les salaires baissent; quand deux maîtres « courent après un ouvrier, les salaires haussent ».

Donc les salaires ont monté et si, depuis quelques années, l'emploi des machines agricoles permet de se dispenser de celui des ouvriers, dont d'ailleurs, comme nous venons de l'expliquer, le flot s'est porté vers les villes et que l'on trouve difficilement à *louer,* il faut, à certaines époques, au moment de la récolte, par exemple, passer sous les fourches caudines des faucheurs et des moissonneurs. Avouons, il est vrai, que les travaux des champs, sous le hâle et la pluie ou sous les rayons brûlants du soleil, de son lever à son coucher, sont singulièrement rudes, et qu'il y a loin là de la journée de 8 heures.

Quelques chiffres feront mieux comprendre quelle a été dans un demi-siècle l'augmentation des salaires.

En 1847 les gages étaient les suivants dans la Plaine de Caen :

Premier valet ou grand valet, 200 à 300 francs; deuxième valet, 150 francs; petits valets, 60 à 100 francs; berger, 250 à 350 francs; servantes, filles de basse-cour, 90, 100, 150 francs.

Ouvriers, de 0 fr. 60 à 0 fr. 75 nourris et employés à l'année; 1 fr. »» à 1 fr. 25 pour quelques journées et nourris ; 1 fr. 25 à 1 fr. 50 sans nourriture.

Batteurs en grange : même prix.

Durée du temps de travail : 5 heures du matin à 7 heures du soir en été (soit 14 heures) et 12 heures



en hiver, avec une heure pour chacun des aeux premiers repas, le troisième se faisant après la journée.

Femmes employées dans la ferme au sarclage, lessive, etc., de 0 fr. 30 à 0 fr. 50 et nourries.

Moissonneurs, de 0 fr. 75 à 3 fr. par jour, prix moyen 1 fr. 50. Ils commençaient avant le lever du soleil et finissaient à son coucher, faisaient 5 repas : pour le déjeuner 1 heure, pour le dîner 2 heures, y compris *la méridienne,* buvette et collation 1 heure.

D'aucuns traitaient à forfait ou à tant de la perche.

En 1851, dans l'arrondissement de Falaise, un berger gagnait 400 francs et la nourriture de ses chiens, un charretier 300 francs, une fille de basse-cour 200 francs.

Les ouvriers recevaient 1 fr. 50, plus la boisson, mais sans être nourris, sinon leur salaire n'était que de 1 franc. Les femmes étaient payées moitié moins.

En 1853, dans l'arrondissement de Vire, un ouvrier nourri touchait de 0 fr. 50 à 0 fr. 75, un faucheur 1 franc, un homme à l'année 150 francs, une femme 75 francs.

Aujourd'hui voici quels sont les gages des serviteurs ruraux :

Grand valet, de 600 à 700 francs ; deuxième valet, de 450 à 550 francs ; troisième valet, de 300 à 400 francs ; petit valet, 200 francs ; valet à tout faire, de 400 à 450 francs ; vacher, 425 francs.

Hommes de journée à l'année, 150 francs et nour-



ris; hommes employés au battage, 1 fr. 75 par jour, nourris et le café.

Les bergers sont introuvables.

Les faucheurs ne travaillent plus à la journée, mais à la tâche, et arrivent à gagner de 4 à 6 francs.

Les salaires, on le voit, ont singulièrement augmenté et ont permis à l'ouvrier agricole d'augmenter son bien-être, de mieux se vêtir et, au besoin, de faire même quelques économies.

Mais les charges du cultivateur se sont encore accrues par ce bon motif qu'il a été obligé d'améliorer la nourriture de tout son personnel.

Loin est de nous l'époque où « la disette sévissait souvent dans les campagnes » (La Bruyère), où « le peuple vivait dans une misère affreuse, mangeant parfois du pain d'orge et d'avoine qui faisait son unique nourriture » (Massillon).

Loin est de nous une époque, beaucoup plus rapprochée cependant, où, dans les fermes, les ouvriers n'avaient souvent pour nourriture que de la soupe, du pain d'orge, quelques légumes, et de la viande — et même pas toujours — une fois par semaine.

Aujourd'hui, même dans les fermes les plus reculées du Bocage, le pain d'orge a été remplacé par du pain de froment et la viande, au moins celle de porc, entre fréquemment dans le menu des repas.

Mais c'est dans les exploitations de la Plaine de Caen, dans celles du Bessin ou du Pays-d'Auge, où la richesse est plus grande, qu'il faut voir quelle est, à notre époque, l'alimentation du laboureur.

De la viande à tous les repas, viande bouillie la plupart du temps, parfois en ragoût, mais toujours en abondance. Du cidre, de la *boisson* à discrétion. Et le café, l'inévitable café, avec beaucoup d'eau-de-vie, forme l'indispensable complément sans lequel le meilleur repas ne pourrait être digéré.

C'est qu'en effet les ouvriers agricoles, comme ceux des villes, ne peuvent se passer de café. Or, prendre du café, c'est surtout boire de l'eau-de-vie. C'est additionner ce café, d'une façon progressive, d'une *demoiselle,* d'un *petit-pot* d'eau-de-vie, c'est-à-dire d'un demi-décilitre ou d'un décilitre, de telle sorte, qu'en fin de compte, il n'y a plus que de l'eau-de-vie dans la tasse ou le verre.

Cette passion pour l'eau-de-vie, qui ne tend qu'à s'accroître, mais qui existait déjà il y a un demi-siècle, ainsi que le prouve un article d'Amédée Achard paru en 1852 dans le *Musée des Familles,* est encore favorisée par la loi qui a rétabli le privilège des bouilleurs de cru.

Dans les années d'abondance, quand il y a des pommes et que les tonneaux regorgent de cidre, les cultivateurs font bouillir et la bouteille d'eau-de-vie est en permanence sur la table. « Vous pouvez en boire sans crainte », vous dit-on. « *Elle est nature* ». Elle est effectivement naturelle et non frelatée, cette eau-de-vie de cidre, mais combien mal rectifiée et combien nocive !

Ce qui est certain, c'est que le bouilleur de cru prodigue son eau-de-vie, qui ne lui coûte pour ainsi dire rien, puisqu'il n'en acquitte pas les droits, et

que, parfois, il paie ses ouvriers moitié en argent, moitié en nature.

Si les salaires ont augmenté, si la nourriture est devenue plus abondante et meilleure, il est une chose qui ne s'est pas modifiée : c'est l'hygiène des domestiques agricoles. Ils continuent, comme par le passé, à coucher dans les étables ou les écuries, dans des lits malpropres, et semblent ignorer les notions les plus élémentaires de la propreté et des soins intimes.

La loi du 15 février 1902, espérons-le, apportera à la longue une certaine amélioration dans l'hygiène de nos populations rurales, mais il se passera encore de longues années avant que nos domestiques soient pourvus de chambres convenables, où ils n'aient pas à subir de promiscuité.

H. Condition des cultivateurs.

Quand on a lu la remarquable étude de M. Baudrillart, de l'Institut, sur la Normandie; quand on a parcouru l'intéressant rapport rédigé pour les *Assises de Caumont,* en 1903, par M. Douarche, premier président de la Cour d'appel de Caen, sur l'état moral des populations de Normandie, il semble qu'il n'y ait plus rien à dire.

Les tableaux qu'a brossés si largement M. Baudrillart sont saisissants de vie, de vérité. Et quand, comme nous, on a pu pendant près de 40 ans être en contact avec le cultivateur ou l'éleveur de la Plaine de Caen, avec l'herbager du Pays-d'Auge,

avec le fermier du Bessin et celui du Bocage, on peut, d'une façon lapidaire, indiquer nettement ce qui les différencie.

Dans la *Plaine de Caen,* comme d'ailleurs dans les parties de l'arrondissement de Falaise où les terres sont en labour, la condition des exploitants varie beaucoup suivant l'étendue du domaine.

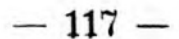
S'agit-il d'un petit cultivateur, ayant à faire valoir de 15 à 20 hectares, sa tâche est fort dure et il lui faut, comme on dit, mettre la main à la pâte. C'est lui qui est son propre grand valet, qui se lève le premier, se couche le dernier, surveille le pansage des chevaux, tient les manchons de la charrue, cependant que sa femme s'occupe de la vacherie, de la cuisine et des soins du ménage.

Ce petit cultivateur a généralement peu d'élèves. Il gagne sa vie à force de labeur, élève sa famille honnêtement, mais gagne peu ou point d'argent. Sa voiture est modeste, comme lui-même. C'est une *carriole,* dont les usages sont multiples, qui sert au transport des personnes comme à celui des petits animaux : veaux ou porcs.

Dans la grande culture, au contraire, la vie est aisée, large et facile.

L'éleveur possède un personnel suffisant pour n'avoir pas à travailler par lui-même. Il a d'ailleurs assez à faire que de surveiller son monde, que d'aller dans les foires acheter ses poulains, vendre ses produits aux marchés, tenir sa comptabilité.

La femme, de son côté, ne reste pas inactive et, sans négliger ses devoirs de maîtresse de maison





surveille autant que cela est nécessaire sa vacherie, sa laiterie et sa basse-cour. Elle ne dédaigne pas, parfois, de venir elle-même à Caen, les jours de marché,et d'y vendre ses œufs, son beurre et ses poulets.

Dans les grandes exploitations les domestiques ne vivent pas à la table des maîtres, mais sont néanmoins très bien nourris.

La plupart des grands éleveurs sont riches ou tout au moins dans une situation aisée. Leur intérieur est confortable, cossu, parfois luxueux et la grande majorité, dédaignant l'école communale, font élever leurs enfants à la ville. Leurs moyens de transports sont des plus modernes, on les rencontre dans de confortables cabriolets, dans des boggies ou des victorias attelés de chevaux marchant à grandes allures.

Dans le *Pays-d'Auge,* pays absolument privilégié, où le travail de l'homme est réduit à sa plus simple expression, où l'herbe qui croît dans les pâturages *pousse le bœuf* et sert à l'engraisser, le rôle de l'herbager n'est plus le même.

Ce rôle n'est véritablement actif qu'au printemps, en été et en automne. Au printemps, saison des achats, pendant laquelle il parcourt les foires de la Manche, de l'Orne ou du Cholet pour y chercher des bêtes maigres dont il chargera ses herbages : c'est l'époque de l'année la plus pénible. Il lui faut passer des nuits entières en chemin de fer, souvent deux ou trois de suite, piétiner dans la boue de grand matin, alors qu'il fait encore nuit noire, supporter le vent, la pluie, le froid.

Plus tard, c'est la surveillance des bœufs à l'herbe, c'est le repos relatif pendant lequel il suppute ses bénéfices probables. Plus tard, enfin, c'est la vente; ce sont les voyages à Paris, au marché de La Villette, à Caen, à Lisieux et ailleurs, pour y écouler ses produits.

L'herbager est un homme heureux, qui n'a qu'à se laisser vivre, et dont la situation est le plus souvent très prospère.

Dans le *Bessin,* la prospérité de la maison repose tout entière sur la femme.

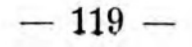
Ici, peu ou point de bœufs ou de vaches à l'engrais; point d'achats de bêtes maigres nécessitant, de la part du maître, des connaissances spéciales.

Tous les efforts tendent à la production du lait, à la fabrication du beurre.

On ne conserve dans les exploitations, si on en excepte un ou deux taureaux, que des génisses qui, plus tard, deviendront des vaches laitières. Les veaux mâles sont engraissés et, le plus rapidement possible, vendus sur les marchés de La Mine, de Bayeux, de Trévières ou d'Isigny.

C'est la femme qui dirige la maison, surveille le vacher, les servantes, s'occupe de la fabrication du beurre. La laiterie est son orgueil et les timbales de cuivre reluisent comme de l'or et miroitent au soleil.

L'homme suit les marchés. C'est à peine s'il repose chez lui, mais on le rencontre le mardi et le samedi à Bayeux, le mercredi à Isigny, le jeudi à La Mine de Littry et le vendredi à Trévières. Il y





vend ses veaux, ses porcs, son beurre, puis, après déjeuner, fait d'interminables parties de dominos au café, en buvant de la vieille eau-de-vie de cidre.

Dans le *Bocage,* c'est encore un peu la vie primitive et, dans ce pays rustique, sauvage, elle est notablement différente que dans les autres régions du Calvados. Le *Bocain,* de tout temps, a été renommé pour sa frugalité, son activité, son économie. Les fermes sont généralement petites, souvent exploitées par leurs propriétaires. Tout le monde travaille : mari, femme, enfants, de sorte que chaque famille se suffit à elle-même ou a besoin d'un personnel très réduit. Chacun, d'ailleurs, est heureux de prêter la main à son voisin, à charge de revanche bien entendu, soit qu'il s'agisse du labourage, soit qu'il soit question du battage du sarrasin, ce produit précieux qui, pour les populations du Bocage, constitue la base de la nourriture.

I. Impôts.

Nous entendons tous les jours les cultivateurs se plaindre de l'augmentation des impôts, comme si, en réalité, c'était à eux de les acquitter.

Mais, comme l'a écrit M. Zolla dans ses *Questions agricoles,* l'impôt foncier *n'est pas une charge de la culture,* mais de la propriété. Le supprimerait-on qu'on augmenterait le revenu du propriétaire, la valeur vénale de ses terres, mais qu'on n'améliorerait pas la situation des cultivateurs.

D'ailleurs, comme l'a encore démontré cet éco-



nomiste, le *principal* de l'impôt foncier a diminué dans notre pays d'une façon absolue et relative et la contribution foncière tout entière est aujourd'hui moins lourde qu'elle ne l'a été pendant la première moitié du siècle.

S'il y a une augmentation, il faut en voir la raison dans les centimes additionnels nécessités par les dépenses départementales et communales et, loin de s'en plaindre, il faut s'en féliciter, car cet argent pris aux contribuables est rendu au centuple au cultivateur :

1° par l'amélioration des voies de communication, la création de nouveaux chemins donnant un accès facile à la plupart des propriétés ;

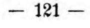
2° par la construction d'*écoles* spacieuses, aérées;

3° par le développement de l'instruction, aujourd'hui gratuite et obligatoire ;

4° par des encouragements de toutes sortes : primes dans les concours, subventions spéciales à l'agriculture, indemnités en cas de saisies dans les abattoirs ou d'abatage, etc.;

5° par des secours aux indigents, etc.

D'ailleurs, si les impôts ont augmenté et frappent les cultivateurs tout comme les autres citoyens, il faut néanmoins reconnaître que les charges de la culture ont été réduites du fait de la diminution des fermages, qui varie entre 10 et 50 °/₀, et que l'emploi des machines agricoles, qui tend à se généraliser de plus en plus, permet de diminuer les frais généraux.



J. Enseignement agricole.

L'enseignement agricole ne date pas d'hier, et nous étions encore sur les bancs du lycée, il y a quelque trente-cinq ans, qu'un cours de chimie agricole était déjà professé à Caen par le regretté Isidore Pierre.

Dès 1846, le Conseil général de l'agriculture se préoccupait vivement de cet enseignement et émettait une série de vœux tendant non seulement à la création d'instituts agronomiques, de fermes-écoles, mais encore à faire donner aux élèves, dans les écoles normales primaires, des notions générales d'agriculture et d'horticulture.

Mais c'est surtout depuis 1890 que cet enseignement a pris un certain développement et que le Gouvernement, comprenant quel intérêt il y avait à inculquer à la jeunesse les notions les plus élémentaires de la science agricole, chargea les professeurs départementaux d'agriculture, qui venaient d'être créés, de faire des cours aux écoles normales d'instituteurs et des conférences aux cultivateurs.

Ces professeurs départementaux reçurent aussi la mission d'organiser des champs d'expérience et de démontrer ainsi, pratiquement, la valeur de certains engrais, de certaines semences.

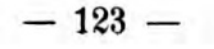
Plus récemment, à Vire, à Bayeux, des professeurs spéciaux furent adjoints aux professeurs départementaux d'agriculture, et purent, à leur tour, répandre les saines notions dans l'esprit des enfants

fréquentant les collèges et leur montrer que la théorie s'allie le plus heureusement du monde avec la pratique.

Les instituteurs, de leur côté, ont le plus souvent fait preuve d'un véritable zèle en se constituant les missionnaires du progrès agricole et en organisant, dans les écoles primaires, un cours élémentaire des plus suggestifs. Ils ont d'ailleurs été aidés dans leur tâche par les sociétés agricoles du département, par la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen, la Société d'Agriculture de Falaise, celle de Lisieux, celle de Bayeux, qui ont organisé annuellement des concours dotés d'un budget relativement important, permettant de distribuer aux enfants les plus méritants des livres et des médailles, voire même des livrets de Caisse d'épargne.

Il serait injuste de ne pas citer la Station agronomique de Caen, que dirige avec un grand talent M. le Dr Louïse, professeur de chimie à la Faculté des Sciences, qui a rendu les plus grands services aux agriculteurs en leur fournissant les indications nécessaires sur la composition physique et chimique de leurs terres, de façon à les mettre en mesure d'employer judicieusement, non seulement les amendements, mais encore les engrais complémentaires du fumier de ferme.

Enfin, en 1902, une station pomologique a été instituée à Caen et, sous l'habile direction d'un jeune savant, M. Warcollier, a déjà pu éclaircir quelques points obscurs de l'industrie qui, bien guidée, pourrait devenir une source de richesse pour notre pays.





K. Associations agricoles.

Depuis longtemps déjà le Calvados compte plusieurs *Sociétés d'agriculture,* dont la plus ancienne — elle date de 1761 — est la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen; mais ce n'est que depuis la loi de 1884 sur les syndicats professionnels que nos agriculteurs ont senti le besoin de se grouper, de façon à constituer de véritables coopératives qui, au début, ont surtout eu pour but d'acheter en commun, c'est-à-dire dans les meilleures conditions, les engrais, les semences et les machines agricoles.

Le premier syndicat qui, en 1887, s'est créé dans le département, est le *Syndicat agricole du Calvados,* aujourd'hui très prospère et qui comprend près de 2.500 membres.

Puis, successivement, se sont fondés des syndicats divers ayant en vue soit la défense des intérêts professionnels de leurs membres, soit de trouver dans l'association une organisation permettant de parer aux pertes résultant de la mortalité des bestiaux.

C'est ainsi que se sont organisés :

Le *Syndicat des herbagers du Calvados,* avec 135 membres; le *Syndicat agricole de Bayeux,* avec 110 membres; le *Syndicat agricole de Cresserons,* avec 150 membres; le *Syndicat agricole et pomologique de la Petite Suisse Normande,* avec

145 membres; l'*Union des sociétés d'agriculture du Calvados*.

Quoique le Calvados soit en retard comparativement à certains départements, l'idée mutualiste a cependant fait des progrès depuis une dizaine d'années.

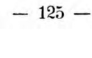
Alors qu'au 31 décembre 1897 il n'y avait dans le Calvados qu'une société d'assurances mutuelles-bétail, celle de *Cresserons*, comprenant 95 membres avec un capital assuré de 222.460 francs, nous voyons qu'au 31 décembre 1901 il existe 4 sociétés avec 244 membres, assurant 418.600 francs d'animaux; qu'au 31 décembre 1904, 9 sociétés sont constituées et groupent 602 membres, assurant un capital de 1.009.050 francs, et qu'enfin au 1er mai 1907 il y a dans le département 14 mutuelles-bétail avec 642 membres et un capital assuré de 1.367.550 francs.

Le crédit agricole a été organisé et il comprend aujourd'hui une caisse régionale à laquelle sont affiliées 6 caisses locales groupant 120 sociétaires.

Enfin des coopératives laitières ont été créées à Isigny, à Bayeux, à Argences et leur succès fait bien augurer de l'avenir.

Conclusions.

Il résulte de ce travail que depuis une cinquantaine d'années des modifications profondes ont été apportées dans l'état de la culture du Calvados, dans les procédés, les produits, les débouchés, les





prix et dans la condition des cultivateurs, exploitants et salariés.

On peut les résumer ainsi :

1° Suppression pour ainsi dire complète des jachères et de la vaine pâture.

2° Modification consécutive de l'ancien assolement triennal.

3° Labours plus profonds.

4° Extension des drainages et des irrigations.

5° Emploi de plus en plus grand des engrais artificiels.

6° Progrès marqué de l'outillage mécanique agricole.

7° Réduction de la surface emblavée en céréales, mais augmentation considérable des rendements, d'où néanmoins production plus grande.

8° Introduction et développement de la culture des plantes sarclées.

9° Dans ces dernières années disparition presque complète du colza et son remplacement par la betterave sucrière.

10° Augmentation des prairies naturelles.

11° Extension considérable des cultures fourragères.

12° Amélioration des voies de communication.

13° Création de la race chevaline anglo-normande et amélioration de cette race par l'emploi d'étalons trotteurs ayant fait preuve de qualités.

14° Augmentation de la population chevaline.

15° Augmentation du nombre d'étalons répartis

dans les stations et du nombre d'étalons achetés dans la région normande.

16° Augmentation des prix d'achat, soit que l'on considère les étalons destinés aux haras, soit qu'il s'agisse des chevaux d'armes.

17° Augmentation des dotations affectées aux concours de poulinières, de pouliches, aux courses et aux concours de dressage.

18° Amélioration et augmentation des races bovine et porcine.

19° En revanche, diminution de la population ovine.

20° Mouvement commercial des animaux de la ferme se traduisant par des chiffres considérables.

21° Production plus abondante de lait, de viande, de beurre et de fromage..

22° Emploi de procédés plus simples, plus rapides et plus scientifiques, permettant d'obtenir le beurre et les fromages dans de meilleures conditions.

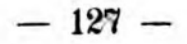
23° Exploitation directe de plus en plus en faveur, devenant même une nécessité.

24° Morcellement trop grand des terres.

25° Diminution de la valeur des terres et des fermages dans des proportions variant de un quart à la moitié.

26° Valeur des céréales généralement en hausse.

27° Augmentation du prix de la viande, des volailles, des œufs, du lait, c'est-à-dire de tous les produits agricoles.



28° Augmentation du bien-être général e des salaires des travailleurs.

29° Nourriture des ouvriers agricoles de beaucoup meilleure.

30° Situation du cultivateur variant suivant les régions, mais généralement bonne, étant donnés la diminution des fermages et les prix élevés des animaux de la ferme et des produits agricoles.

31° Augmentation, dans des proportions considérables, du bien-être du cultivateur exploitant, qu'il s'agisse d'ailleurs de l'éleveur de la Plaine de Caen, de l'herbager du Pays-d'Auge, ou du cultivateur du Bessin.

32° Développement de l'enseignement agricole sous toutes ses formes.

33° Création de syndicats agricoles, de coopératives laitières et organisation du Crédit agricole.

Ce mémoire a obtenu une mention au concours ouvert en 1908 par l'Académie des Sciences morales et politiques sur cette question : *État de la culture et changements survenus depuis une cinquantaine d'années dans les procédés, les produits, les débouchés, les prix et dans la condition des cultivateurs, exploitants et salariés.*

(N. du S.)

LES ANGLAIS

AUX

ILES SAINT-MARCOUF

L'EXPÉDITION DE 1798

LE COMBAT NAVAL DE SALLENELLES

D'APRÈS LES RAPPORTS CONSERVÉS AU MINISTÈRE DE LA GUERRE
ET DES DOCUMENTS INÉDITS

PAR

M. Gabriel VANEL,
Membre titulaire.

LES ANGLAIS AUX ILES SAINT-MARCOUF

L'EXPÉDITION DE 1798

LE COMBAT NAVAL DE SALLENELLES

(GERMINAL ET FLORÉAL AN VI)

I

Les deux îles Saint-Marcouf sont situées dans la baie de Saint-Waast-la-Hougue, sur la côte du Cotentin; cinq à six kilomètres environ les séparent du rivage le plus rapproché. A peu près à moitié route entre le port de Saint-Waast et l'embouchure des Veys, elles occupent une position militaire très importante autrefois.

De fort peu d'étendue et éloignées l'une de l'autre de 550 mètres, distance qui se réduit encore considérablement à marée basse, elles ont peu de relief au-dessus du niveau de la mer.

-On les désigne sous le nom d'île du Large, ou d'Amont, et d'île de Terre, ou d'Aval (1). L'île du

(1) Voir la description de ces îles aux Pièces justificatives.

Large, plus élevée et plus ronde que sa voisine, plus apte aussi à la défensive, est composée d'une masse rocheuse, dont la déclivité vers le nord est assez accentuée. L'île de Terre, la plus grande des deux bien qu'elle ait moins de 700 mètres de circonférence au moment de la pleine mer, se présente obliquement à la première et s'étend comme un carré long vers la côte, presque en face du petit village de Saint-Marcouf. Sa surface est à peu près horizontale. A l'ouest, vers l'endroit où se trouve une échancrure qu'on nomme *la Crique,* le terrain s'incline en pente douce vers la mer.

Entre l'île de Terre et l'île du Large, une ligne de rochers, qui découvrent à marée basse, forme une sorte de cap, désigné sous le nom d'*Auvy* (1). Ces rochers s'avancent jusqu'au milieu du canal qui sépare les deux îles et entourent un espace assez étendu, bien abrité par sa situation. Ce bassin sert de port aux navires qui viennent y aborder; un quai, aujourd'hui fort dégradé, facilite le débarquement.

Ces îles, où la terre végétale ne manque pas, étaient autrefois cultivées et habitées, malgré leur exiguïté et leur accès difficile.

(1) Quelques personnes et même certains géographes ont voulu qu'il existât une troisième île, sous le nom d'île Bastin. C'est une erreur depuis longtemps reconnue. Le rocher Bastin n'est pas une île; il est recouvert par les flots à toutes les marées; il n'y a ni terre, ni sable. Ce n'est qu'un prolongement rocheux, doublant à peu près la surface de l'île de Terre à marée basse.

Saint Marcouf, qui vivait au VIe siècle et qui leur donna son nom (1), y avait fondé un ermitage. Il quittait, tous les ans, son abbaye de Nanteuil (2), pour venir y passer le temps du carême (3).

La sainteté du lieu fut ainsi consacrée, et, au Xe siècle, on éleva dans l'île une chapelle qui disparut miraculeusement, dit la légende; elle fut emportée par un coup de vent qui la déposa auprès

(1) Antérieurement, ces îles étaient connues sous le nom de *Dolimon*, corruption, peut-être, de *duo limones*, les deux limons; elles auraient été ainsi nommées à cause de leur forme aplatie et légèrement renflée au milieu.

(2) On croit que l'abbaye de Nanteuil, fondée au VIe siècle par saint Marcouf et brûlée par le chef normand Hastings en 842, se trouvait près du village d'Audouville-la-Hubert, non loin de la mer et du village actuel de Saint-Marcouf.

Au sujet de cette abbaye, voici ce qu'en dit l'abbé Lecanu, dans son *Histoire des évêques de Coutances :* « Ce fut pendant l'épiscopat de Possesseur que Marcou, né dans la ville de Bayeux, de parents nobles et riches, vint avec deux compagnons, Criou et Domard, chercher une solitude au diocèse de Coutances. Ils se fixèrent en un lieu nommé Nanteuil, au bord de la mer, sur la côte du Val-de-Saire, duquel ils avaient obtenu la propriété de la pieuse libéralité du roi Childebert et de la reine Ultrogothe, son épouse... Voulant accroître et consolider son monastère, Marcou s'adressa de nouveau au même roi, qui lui confirma la propriété du terrain qu'il avait donné d'abord et celle de deux petites îles adjacentes dans lesquelles il aimait à se retirer de temps en temps pour y pratiquer de plus grandes mortifications et qui étaient plus étendues alors qu'elles ne le sont maintenant. »

(3) C'est pendant son séjour dans l'île de Terre que, selon la légende, Satan vint tenter le pieux ermite, sous la forme d'une belle femme échappée à un naufrage. On peut lire, dans la *Vie*

de Fécamp. Une nouvelle chapelle fut édifiée, qui devint plus tard la propriété de l'abbaye de Cerisy, à laquelle les îles avaient été données par Guillaume le Conquérant (1).

Au XVe siècle, les Cordeliers, chassés de Jersey, obtinrent de l'abbé de Cerisy la permission de s'établir sur l'île de Terre (2) et y fondèrent, en

de saint Marcouf, le moyen ingénieux employé par le saint pour découvrir la ruse de l'esprit malin.

On prétend aussi que saint Marcouf, dont la piété jouissait d'une renommée considérable, révéla aux rois de France le privilège, qu'ils devaient à leur investiture, de guérir les écrouelles le lendemain de leur sacre.

(1) Guillaume avait d'abord donné les îles Saint-Marcouf à l'abbaye de Saint-Wandrille et c'est ce qui explique cette légende. Il ne les donna que plus tard à l'abbaye de Cerisy, qui, au début, se borna à y installer deux moines.

(2) Les Cordeliers s'installèrent dans presque toutes les îles du Cotentin. Ils étaient à Jersey; ils vinrent ensuite à Saint-Marcouf; un siècle après, ils s'établirent aux îles Chausey. La charte de l'établissement de ces religieux dans ces îles est de 1532.

Le couvent des Cordeliers de Valognes avait été fondé, à la fin du XVe siècle (1477), par Louis de Bourbon, amiral de France, lieutenant général de Normandie. Il fut enterré dans leur église, avec cette épitaphe gravée sur un tombeau de marbre noir : « Cy gist hault et puissant seigneur, messire Loys de Bourbon, en son vivant chevalier de l'Ordre, comte de Roussillon et de Ligny en Barrois, seigneur de Vallongne et d'Usson en Auvergne, admiral de France, lieutenant général du roy en Normandie, capitaine de cent hommes d'armes, de Honfleur et de Granville, fondateur de ce couvent, qui trespassa le jeudy 14me janvier 1496. Dieu luy face mercy à l'âme ! »

Louis, fils naturel de Charles de Bourbon, duc du Bourbon-

1458, un couvent qu'ils ne quittèrent qu'en 1477, pour aller se fixer à Valognes.

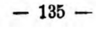
Des motifs impérieux les y avaient forcés. Pour inaccessible que fût leur retraite, elle n'en était pas moins trop fréquemment troublée par les débarquements des coureurs de mer et des pirates, dont les mœurs et les habitudes étaient peu compatibles avec une vie de recueillement et de prières. De plus, la source d'eau douce de la plus grande des deux îles était souvent contaminée par des infiltrations d'eau de mer, ce qui rendait leur alimentation malaisée.

A partir de cette époque, les îles devinrent la propriété des Blangy, marquis de Fontenay, qui les louaient à des fermiers de la côte voisine, moyennant des redevances variant de 1.600 à 1.700 livres.

En 1720, l'État s'en empara pour faire subir la quarantaine aux navires venant du Levant ou de la Méditerranée (1). On indemnisa le marquis de

nais, et de Jeanne de Bournau, fut légitimé par lettres patentes de septembre 1463. En 1465, il épousa une fille naturelle du roi, Jeanne de France. Il était aussi baron de Saint-Waast. Les deux enfants issus de ce mariage moururent sans postérité et la seigneurie de Valognes fit retour à la couronne. Une première donation de terrains avait été faite aux Cordeliers par Guillaume Letellier, baron de La Luthumière, donation qui fut notablement augmentée par Louis de Bourbon. (Voir aux Pièces justificatives.)

(1) C'était au moment où la peste désolait les ports du Midi. Un arrêt du Parlement de Normandie avait interdit l'entrée de tous les ports aux vaisseaux de cette provenance. En sa qualité de capitaine de la côte, non seulement M. de Blangy avait cédé





Fontenay en lui faisant une pension de 1.000 livres. Il y eut même, à ce sujet, des discussions assez vives entre le marquis et l'intendant, qui prétendait, vers 1730, que M. de Fontenay s'était remis en possession des îles et refusait d'acquitter la pension. Cette contestation dura jusqu'en 1735, année où le contrôleur général des finances Orry de Fulvy décida que la pension serait continuée et que les îles seraient affermées au profit du roi (1). On les mit en adjudication à Carentan, mais on n'en put trouver qu'un fermage de 40 livres, offert par Jacques de La Loy, marchand au village de Saint-Marcouf, qui en devint ainsi le fermier.

II

Cet état de choses continua jusqu'à la Révolution. Les îles étaient laissées sans défense, lorsque les Anglais, pressentant de quelle importance serait pour eux la possession de ce point stratégique, y débarquèrent au mois de juillet 1795 (messidor an III) un corps de troupes et y installèrent tout à leur aise une garnison et des batteries.

à l'État ses droits sur les îles Saint-Marcouf, mais il avait aussi pris les mesures nécessaires pour assurer l'exécution de cet arrêt dans l'étendue de son commandement. Depuis l'embouchure des Veys jusqu'à Quinéville, il avait installé une garde de vingt hommes qui devait empêcher toute communication entre la mer et le littoral. On construisait pendant ce temps un lazaret et un hôpital sur l'île Tatihou, en face de Saint-Waast.

(1) Voir aux Pièces justificatives.

Cette prise de possession les rendait maîtres de tout le bassin oriental de la Manche. Les communications entre Le Havre et Cherbourg étaient interceptées. Les approvisionnements durent désormais se faire par terre, trajet long et coûteux. Les bâtiments français ne purent plus naviguer dans ces parages sans avoir à redouter le feu de l'ennemi.

Pour mieux surveiller nos côtes, les Anglais s'établirent surtout dans l'île de Terre. Ils y firent une rue de cent mètres de longueur, bordée d'une double rangée de baraques en bois, et y élevèrent des casemates commandant de leurs feux la côte et le large.

Un fortin fut construit sur l'île d'Amont. De plus, une croisière se tint toujours en communication avec les îles et de légers bâtiments étaient constamment mouillés dans l'anse d'Auvy.

Cette station navale, en rapport avec celles de Jersey et de Guernesey, permit aux Anglais d'établir entre les armées royales de Bretagne et de Vendée et les comités royalistes de Paris et de la Normandie, des relations continuelles et de donner aux insurgés des secours de toute sorte.

Ces communications étaient d'une importance capitale pour les chefs royalistes (1), qui vinrent même assez souvent séjourner dans les îles. Le

(1) Dans ses *Études historiques*, M. Pezet, qui a eu entre les mains des documents contemporains, cite les îles Saint-Marcouf comme un centre important qui permit à la chouannerie normande de s'organiser et de recevoir les secours nécessaires. « Une agence principale, dit-il, était organisée entre l'île et la



comte de Frotté (1) s'y rendit plusieurs fois. Dès le début de l'occupation, au mois d'avril 1796, il écrivait, à Londres, à un personnage important, ce passage significatif :

« Les communications avec Saint-Marcouf sont rétablies ; cela me dispense de l'expédition concertée avec M. de La Fruglaye... J'envoie par les îles, en Angleterre, un second moi-même, que j'ai l'honneur de vous recommander. C'est mon père. Il est accompagné de mon jeune frère. Il va auprès de Son Altesse Royale Monsieur, après avoir vu M. Wyndham (2). »

Et le 18 mai suivant, il écrivait de son quartier général dans la forêt de Halouze, au comte de La Fruglaye (3), alors à Jersey :

côte. Elle était secondée par des hommes hardis et courageux, qui affrontaient les dangers les uns par conviction politique, les autres par l'appât du gain ou les espérances de l'ambition. » Et il ajoute : « J'ai sous les yeux un mémoire présenté au gouvernement anglais par l'un des chefs de cette agence. Une sage réserve m'interdit d'en reproduire les détails, mais il prouve que l'or joua un grand rôle dans ces événements et que les émigrés étaient divisés par des animosités et des jalousies qui nuisaient au succès de leurs efforts. Les mêmes intrigues, les mêmes discordes régnèrent entre les chefs des chouans. » Frotté se plaint souvent, dans ses lettres, de ces fâcheuses rivalités.

(1) Le comte de Frotté (Pierre-Marie-Louis), chef des royalistes en Normandie, était né à Alençon le 5 août 1766. Il mourut, fusillé à Verneuil, le 8 février 1800. Sa courte carrière est trop connue pour que nous en donnions l'analyse.

(2) Papiers Puisaye, au British Museum.

(3) Le comte de La Fruglaye et son frère le chevalier étaient attachés au service de la correspondance entre Jersey et les

« Mon père aura le plaisir de vous voir. Il va vers MM. Win. et de Mont. Je suis fort aise que M. de Villebrun soit à Saint-Marcouf, parce que c'est notre ami et que j'espère qu'il vous imitera... Je me reproche d'être si longtemps sans vous parler de notre bon et bien sincère ami sir Sidney Smith. Sa capture m'a navré. Vous et moi sentons tout ce qu'il nous en coûtera. J'ai envoyé à Paris lui offrir tout ce que j'ai à ma disposition, et je vais lui procurer des amis assez fidèles pour favoriser son évasion. »

Sidney Smith (1) avait, en effet, de fréquents rendez-vous avec Frotté aux îles Saint-Marcouf, où

îles Saint-Marcouf, sous les ordres du prince de Bouillon, dont ils étaient les aides de camp.

(1) Dès le mois de juin 1794, Frotté avait essayé d'entrer en relations avec le ministère anglais, mais ses ouvertures avaient été assez froidement accueillies. Il sentit combien l'amitié d'hommes hardis et entreprenants lui serait utile et se lia avec le prince de Bouillon, qui commandait à Jersey, et sir Sidney Smith, qui le présenta à son cousin lord Cambfort.

Sir William-Sidney Smith, né à Westminster en 1761, d'une française distinguée par sa naissance, avait débuté très jeune dans la marine. Il se fit remarquer de bonne heure et acquit une notoriété plus grande encore par l'incendie de la flotte française à Toulon. Il croisa longtemps dans la Manche, fut fait prisonnier en 1796, auprès de Honfleur, emprisonné au Temple et parvint à s'évader. Envoyé dans la Méditerranée, il arrêta le général Bonaparte devant Saint-Jean-d'Acre. Jugé très diversement, il fit preuve de courage et même d'indépendance vis-à-vis de son gouvernement. Après plusieurs expéditions en Europe et au Brésil, comblé d'honneurs de toutes sortes, il mourut à Paris en 1840.

Il avait pour frère John-Spencer Smith, né à Londres en 1769,





il se rendait souvent et il avait, plus d'une fois, mis sa frégate et ses embarcations à la disposition de son ami.

Enfin, lorsqu'en 1799 Frotté dut faire un dernier voyage en Angleterre, il partit et revint par les îles. A la date du 11 septembre 1799, de la rade de Portsmouth, il mandait à son père :

« J'espère que nous partirons demain, à moins que les vents ne soient trop contraires. J'ai deux bâtiments pour nos armes et pour nous. L'un est une petite corvette bien armée et l'autre un transport, ce qui nous mettra beaucoup plus à l'aise que je ne croyais, parce que nous serons moitié sur l'un et moitié sur l'autre... Adieu, cher et tendre père; je vous serre contre mon cœur. En arrivant à Saint-Marcouf, je vous écrirai, mais ne soyez pas inquiet d'être dix, douze, quinze jours, peut-être plus, sans avoir de mes nouvelles, parce que vous savez que lorsqu'il ne vient pas de navires exprès, on ne peut recevoir de lettres de ce rocher. Au reste, il ne faut pas se faire un monstre de notre débarquement. Ce n'est pas une chose si difficile et, avec les précautions que je prendrai, nous n'aurons même rien à risquer... »

Frotté arriva à Saint-Marcouf et débarqua à l'île de Terre le 13 septembre. Il écrivit aussitôt à son père :

tour à tour officier, diplomate et membre du Parlement, disgracié et fixé à Caen, où il résida longtemps, et mourut en 1845. (Voir sa biographie aux Pièces justificatives.)

« Nous sommes arrivés ici fort heureusement, après douze heures de traversée, cher papa. J'y ai appris que Bruslart avait mis pied à terre, il y a dix jours, avec tous ceux qui l'accompagnaient. Le temps n'a pas permis d'aller à la côte depuis, mais comme le bateau est resté une demi-heure à écouter, après le départ de ces Messieurs, nous devons regarder comme certain qu'ils sont arrivés à bon port, puisqu'on n'a rien entendu lorsqu'ils ont été débarqués. Je profite bien vite du retour de la corvette qui nous a conduits ici pour vous tranquilliser... »

Frotté attendit à Saint-Marcouf jusqu'au 23 septembre. Il débarqua ce soir-là à Meuvaines, près de Bayeux, avec quinze officiers. Trois chaloupes armées les y conduisirent. Il se rendait au château du Champ de la Pierre, dans l'Orne.

Outre ces incursions fréquentes sur les côtes, les habitants du littoral craignaient un débarquement des Anglais. Leurs vaisseaux, presque toujours en vue, entretenaient ces craintes. Des bâtiments débarquaient nuitamment des armes et des munitions pour les chouans (1). Hoche lui-même parta-

(1) Les îles servaient d'entrepôt et un véritable service de transports était organisé entre elles et le Cotentin. Témoin cet extrait d'une lettre de Frotté : « Je voudrais bien qu'on m'envoyât une demi-douzaine de paires de bottes et que vous me fassiez faire un dolman et une pelisse par M. Manche. Il doit avoir ma mesure et se rappeler la broderie qu'il faut y mettre. Je voudrais que la pelisse fût toute garnie de peaux, car la nuit il ne fait pas chaud sur la paille. Envoyez le tout à Saint-

geait ces craintes (1) et mandait au ministre de la Guerre que, si l'on parvenait à couper la correspondance des royalistes avec les îles Saint-Marcouf, ceux-ci ne tiendraient pas longtemps en Normandie.

Tenant cette partie de la côte du Cotentin sous une active surveillance, les croiseurs anglais s'approchaient même souvent trop près des rivages. Le 3 avril 1796, une corvette anglaise, qui s'était audacieusement avancée dans la baie des Veys pour opérer un débarquement sur la côte, s'échoua à l'embouchure de la rivière d'Isigny.

Au coup de canon qui lui fut tiré par la batterie de Maisy, elle répondit en hissant pavillon hollandais. Trompés, les marins français vont en barque lui demander si elle a besoin de secours. Au moment d'aborder, on reconnait les Anglais. La batterie recommence son feu et l'on envoie chercher à Isigny deux pièces de huit. La corvette est bientôt

Marcouf et on me l'enverra quand on pourra. Je n'ai encore reçu de ces îles que vos trois lettres et un projet de proclamation... » (*Lettre de Frotté à son père, 1799.*)

(1) Le citoyen Noël, commissaire du Directoire près l'administration municipale de Cherbourg, écrivait au Directoire que des débarquements anglais étaient à craindre à l'embouchure de l'Orne, dans la baie de Quinéville, à Saint-Jean-du-Mont, à Cherbourg même, où le duc d'Harcourt, qui y avait longtemps commandé, dirigerait l'attaque. Mais l'endroit le plus redouté était Saint-Côme-du-Mont, où l'ennemi, « au moyen de quelques travaux, pourrait, en douze heures, inonder tous les bas-fonds situés le long des rivières de Douve et de Houlbec et couper la presqu'île du Cotentin du reste du continent ».

criblée de projectiles et plusieurs coups à fleur d'eau la mettent au plus mal. Les Anglais rebouchent les trous sous la mitraille et attendent anxieusement la marée qui les remettra à flot.

Par malheur, la troupe, mandée à Carentan, arrive trop tard; un abordage est devenu impossible. Deux frégates s'approchent pour remorquer la corvette, qu'elles ramènent aux îles coulant bas d'eau. Une bordée, que celle-ci lâcha en se déséchouant, ne causa aucun mal.

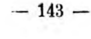
A marée basse, on découvrit trois obusiers montés sur affût et plus de cinq cents boulets, que la corvette avait été obligée de sacrifier pour s'alléger et qu'on transporta à la redoute de Maisy (1).

Fréquemment, des canots anglais, profitant des nuits sans lune ou des brouillards épais, venaient débarquer sur la côte des émigrés ou des chouans, et même s'emparer de bestiaux qu'ils ramenaient dans les îles.

D'un autre côté, les chouans, qui se montraient en force dans les cantons de Quettehou et de Montebourg, terrorisaient les habitants et les forçaient à favoriser les communications avec les Anglais.

Une de ces incursions, dont on a conservé le souvenir dans le pays et qui eut lieu vers cette

(1) Quelques jours après, le 6 avril, eut lieu le combat naval de Port-en-Bessin, où la canonnière *La Fulminante*, les lougres *Le Renard* et *Le Sans-Quartier*, qui escortaient neuf bâtiments de transport, soutinrent l'attaque de deux frégates anglaises. Plusieurs navires se virent contraints de faire côte par une mer démontée.



époque, mérite une mention particulière. Un des lieutenants de Frotté, appartenant à la famille de Saint-Germain (1), fort connue dans le pays, étant de passage aux îles Saint-Marcouf, avait fixé un rendez-vous à plusieurs chefs royalistes aux environs du château de Fontenay (2), non loin du village de Saint-Marcouf.

Malgré la surveillance établie sur la côte, il avait pu, par une nuit très sombre et un temps pluvieux, se faire débarquer d'une chaloupe anglaise dans l'anse des Gougins (3), où il devait trouver un guide, apposté par les chouans du canton. C'était pendant l'hiver et la chaloupe avait ordre de venir le reprendre au même endroit quelques heures après.

Tout marcha à souhait au début. Le débarquement se fit sans encombre et l'officier royaliste se rendit avec son guide au rendez-vous fixé.

Malheureusement, les aboiements des chiens d'une ferme, auprès de laquelle il passait en revenant à la plage, donnèrent l'éveil à une patrouille qui regagnait un des nombreux postes du littoral. Les douaniers s'arrêtèrent précisément à l'endroit où l'officier devait se rembarquer et plusieurs s'a-

(1) Le Mouzin de Saint-Germain. M. de La Sicotière le cite dans la division de Carentan. S'il s'agit du même, ce serait lui qui aurait préparé et dirigé l'enlèvement de Destouches.

(2) Le château de Fontenay est situé à peu de distance de la côte, en arrière du village de Saint-Marcouf.

(3) Les Gougins se trouvent entre le village de Saint-Marcouf et Quinéville. Il y existe une chapelle qui est encore aujourd'hui un lieu de pèlerinage très fréquenté.

vancèrent dans les chemins voisins pour fouiller le pays.

En ce moment, la chaloupe anglaise arrivait près de la plage. Malgré la nuit et les averses, elle fut aperçue. Une décharge apprit au proscrit que tout était découvert et la fuite impossible. On battit la générale à la redoute de Ravenoville (1), et bientôt les dunes furent sillonnées par des gardes nationaux.

Une faible distance le séparait des républicains. Le jour ne tarderait pas à paraître et le danger devenait pressant. Il n'osait retourner sur ses pas, car des allées et venues précipitées se faisaient entendre dans toutes les directions. Ne sachant où le cacher, le paysan qui l'accompagnait le conduisit dans un champ où, derrière une haie assez épaisse, se trouvaient les débris d'un vieux hangar, à moitié éboulé, qui avait servi d'abri à des bestiaux. Dans le chaume renversé et pendant jusqu'à terre, il pratiqua une cachette où l'officier s'étendit, fort mal à son aise. Il dut rester ainsi une journée entière, sans boire ni manger, pendant que son compagnon allait préparer les moyens de le faire repasser aux îles Saint-Marcouf.

La pluie n'avait pas cessé et les vagues déferlaient sur la côte, grossies par le vent qui soufflait avec rage. Sans souci du danger, deux marins du

(1) La redoute de Ravenoville était située sur le bord de la côte, en face du village de Saint-Marcouf, à côté d'un groupe de maisons appelé *Les Bergeries*.

village de Saint-Marcouf se dévouèrent et, la nuit venue, vinrent prendre le fugitif.

La dune était déserte: l'ouragan et les embruns empêchaient la surveillance et l'on n'y voyait pas à quelques mètres devant soi. Un canot attendait à une portée de fusil de la cachette. L'officier y monta avec ses compagnons et, après avoir vingt fois couru le risque de sombrer, il put aborder à l'île de Terre. Les Anglais le croyaient perdu et tombé au pouvoir des républicains.

Les marins regagnèrent la côte sans être inquiétés. Mais, le plus souvent, les choses ne tournaient pas au tragique, et les débarquements passaient inaperçus.

Le 3 messidor an IV, le commissaire près le Directoire du Calvados répondait ainsi au président du Directoire de la Manche, qui l'avertissait des menées royalistes :

« Citoyen Collègue,

« J'ay reçu votre lettre du 1er messidor, qui m'instruit des communications que les habitants des cantons voisins de la côte entretiennent avec les Anglais établis à Saint-Marcouf ; et aussitôt, j'ay pris les mesures convenables pour empêcher des manœuvres aussi préjudiciables au bien public et prévenir les effets de la correspondance criminelle que vous m'annoncez avoir précédemment existé et continuer, mal gré la surveillance des autorités.

« Salut et respect. »

Malgré le zèle soi-disant déployé, ces mesures

ne produisirent aucun résultat appréciable, aussi la situation du département de la Manche excitait-elle, en l'an V, les alarmes des administrateurs. Les environs de Valognes étaient tellement troublés, qu'ils pressaient le général Le Bley d'organiser des colonnes mobiles et d'établir une commission militaire pour juger les prisonniers accusés de chouannerie. Ils prétendaient également que les autorités de Valognes et de Montebourg protégeaient ces derniers.

Les continuels débarquements d'émigrés sur la côte est du Cotentin étaient même l'objet, le 17 pluviôse an V, d'un rapport de l'agent municipal de Saint-Waast-la-Hougue, et l'administration estimait que ces débarquements « étaient favorisés par de coupables marins qui trahissaient leur patrie et aidaient à des complots qui semblent être une ramification des trames ourdies à Paris par les commissaires royaux ».

Le 26 pluviôse, le général Dumesny (1) signalait aux autorités les courses nocturnes de certains

(1) Dumesny (Pierre-Marie-Joseph *Salomon*, dit), né à Angoulême, le 17 janvier 1739, de « M. Salomon, fils aîné, écuyer, seigneur de Bourg-Charente, et de dame Thérèse Bourée, était, le 10 octobre 1755, lieutenant au régiment de Mailly et, le 6 novembre 1791, lieutenant-colonel du 90e régiment. Général de brigade le 25 mai 1793, il fut suspendu le 25 septembre et réintégré le 25 prairial an III. »

Dumesny, qui commandait à Caen en l'an VI, était vieux et fut souvent en butte aux dénonciations des Jacobins, à cause de ses opinions modérées. On le signalait comme protégeant





individus qui, sous prétexte de se rendre, avec leurs chevaux, à la pêche du varech, entretenaient, la nuit, des correspondances entre les îles et la côte et allaient prendre ou déposer des effets sur le bord de la mer, dans des endroits convenus.

Le 20 ventôse, l'agent municipal de Saint-Waast-la-Hougue envoyait de nouveaux rapports sur la correspondance que les royalistes entretenaient sur les côtes du Calvados et de la presqu'île du Cotentin avec les îles Saint-Marcouf. Le 6 floréal, on signalait des enlèvements de grains qu'on faisait passer aux îles, en échange d'armes; enfin, on arrêtait sur le bord de la mer des individus « se sauvant avec des feux qui les font soupçonner de vouloir, par des signaux, favoriser les débarquements ».

« *les honnêtes gens* », ce qui évidemment était alors un crime.

Il eut de fréquents rapports avec Frotté (on accusa même celui-ci de lui avoir vendu son parti !) et ses chefs de division. Ce fut lui qui, avec le général Victor, depuis duc de Bellune, se réunit aux délégués de Frotté, le vicomte de Chambray, Placène et Drudes de Campagnolles, et arrêta les conditions de la tentative de pacification en 1796. C'est à ce propos que Frotté écrivait au prince de Bouillon, à Jersey : « Le général Dumesny n'est pas mauvais... mon éloignement fera croire le parti éteint... C'est l'impérieuse nécessité qui m'y a forcé. Je suis arrivé ce matin à Saint-Marcouf et serai, je l'espère, bientôt à Londres. »

Hoche disait de lui, en le défendant sur une dénonciation : « Le général Dumesny a soixante-huit ans ; il a passé sa vie au service et à peine peut-il marcher. Il travaille beaucoup... Et voilà un homme qu'on accuse d'aller au bal et de ..... avec des femmes d'émigrés. Pauvre Dumesny ! Qui s'en douterait ? »

On prétendait même que des émigrés armés et « revêtus de l'uniforme national » devaient se rendre isolément dans la Manche pour y seconder les projets de l'Anglais.

Le commissaire près l'Administration centrale du Calvados et le général Vandamme, commandant à Cherbourg, s'accordaient pour affirmer la réalité de ces desseins des Anglais et des moyens mis en usage pour les faire réussir.

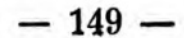
Les rapports des administrations municipales, disaient-ils, des officiers de police, des généraux, s'accordent pour démontrer, de plus en plus, qu'une vaste conspiration est ourdie et que l'invasion de la presqu'île du Cotentin en est le principal objet. Bientôt, il ne restera plus dans les campagnes une seule administration organisée, car le peu de fonctionnaires qui y sont encore songent plutôt à composer avec le royalisme en force, qu'à faire exécuter la loi hautement méconnue par les brigands (1).

III

Cette situation finit par devenir tellement inquiétante, qu'à plusieurs reprises, le Directoire se fit adresser des rapports sur les opérations militaires qui offriraient des chances pour reprendre les îles.

Kléber, notamment, s'était intéressé à ces pro-

(1) G. Dubois : *L'Administration centrale de la Manche sous le Directoire; passim*. Cherbourg. *Revue d'Études normandes*.





jets et avait correspondu, aux mois d'août et de septembre 1797, avec le général Bonaparte et avec Desaix. Bonaparte avait demandé des renseignements détaillés et, sur ses indications, Desaix avait pressenti le contre-amiral Lacrosse (1) qu'on voulait mettre à la tête de l'expédition.

C'était l'époque où le Directoire s'occupait de l'organisation de l'armée d'Angleterre, que l'on présentait comme une revanche de l'expédition d'Irlande. On avait même, pour ce motif, donné le commandement de cette armée au général de division Kilmaine (2), irlandais au service de la

(1) Lacrosse (Jean-Baptiste-Raymond, baron de), contre-amiral, naquit à Melhau (Lot-et-Garonne), le 5 septembre 1760, d'une des meilleures familles de la Guyenne. Il fit ses études au collége de Juilly et entra à dix-huit ans dans la marine royale. Il combattit en Amérique et dans l'Inde avec le bailli de Suffren. Capitaine de vaisseau en 1789, il fut incarcéré en 1793 et échappa par miracle à l'échafaud. Le Directoire lui rendit son grade et il prit part à l'expédition d'Irlande avec l'amiral Morard de Galles. C'est au retour de cette campagne qu'il soutint, sur le vaisseau *Les Droits de l'Homme*, un des combats les plus glorieux de cette guerre. Créé contre-amiral, il fut ensuite employé à l'inspection des côtes et à des missions diplomatiques. Capitaine général de la Guadeloupe, il s'y conduisit avec honneur et, à sa rentrée en France, il fut nommé préfet maritime du 2e arrondissement et mis à la tête de l'armement de Boulogne. Mis à la retraite par la Restauration, il mourut le 10 septembre 1829.

(2) Kilmaine (Charles-Jennings), né à Dublin vers 1750, officier au service de la France en 1776, capitaine en 1791, général de division en 1793, emprisonné sous la Terreur, général en chef de l'armée d'Angleterre, puis de l'armée d'Helvétie; mort le 15 décembre 1799.

France avant la Révolution. Celui-ci s'était établi au Havre.

Bonaparte, qui voulait porter la guerre en Orient, s'était servi de ce dérivatif pour masquer ses véritables projets. Il avait laissé s'accréditer le bruit qu'il se mettrait à la tête de ces troupes et qu'il devait venir, dans les premiers mois de l'an VI, prendre son quartier général à l'abbaye d'Ardennes (1), auprès de Caen.

Cette armée n'eut, du reste, qu'une existence fictive. Les divisions qui devaient la former ne furent jamais complètement réunies et les effectifs diminuèrent même, au lieu d'augmenter. La diversion sur les îles Saint-Marcouf favorisait les secrets desseins de Bonaparte en attirant sur ce coin de la Manche l'attention des Anglais.

L'adjudant général Levasseur, à Caen, et le général Kilmaine, au Havre, s'étaient successivement occupés de l'organisation des troupes qui devaient y participer.

Un plan d'attaque des îles avait, depuis quelque temps, été conçu et présenté par le capitaine du génie Galbois (2), attaché à la place de Cherbourg

(1) Cette nouvelle paraissait alors si certaine, qu'un audacieux chef de chouans, l'intrépide Mandat, avait formé le projet d'enlever le général sur la route, quand il se rendrait à l'abbaye, ce qui n'eût pas été impossible à des hommes résolus et déterminés.

(2) Galbois (Antoine-Marie-Honoré), né le 27 novembre 1771, Paimpoul, district de Montfort (Ille-et-Vilaine). Élève de l'École des ponts et chaussées de Bretagne en 1788. A l'École



où il dirigeait les travaux de fortification du port militaire et des environs. Cet officier, chargé de réparer les fortifications de l'île Tatihou, venait souvent à Saint-Waast depuis l'occupation des îles Saint-Marcouf par les Anglais. C'était lui qui avait eu la première idée de leur reprise.

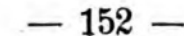
Le capitaine Galbois était né à Paimpoul, district de Montfort (Ille-et-Vilaine), le 27 novembre 1771. C'était un homme intelligent, instruit, artiste à ses heures, mais d'une santé précaire qui ne lui

nationale des ponts et chaussées en 1792. Lieutenant provisoire du génie le 28 vendémiaire an II; admis dans le corps du génie, avec le grade de capitaine, le 1er vendémiaire an III; nommé chef de bataillon par le général en chef de l'armée du Rhin le 21 floréal an VIII; confirmé par le Premier Consul le 1er thermidor suivant. Retraité comme chef de bataillon. La date de sa mort n'est pas connue.

Employé au camp, sous Paris, comme capitaine de 2e classe, sous les ordres du Ct La Gatine, officier du génie; chargé, durant les années II et III, de la conduite des travaux extérieurs de Cherbourg: batterie retranchée du Roule, redoute d'Octeville, fort du Galet, fort de la Liberté, fort National et redoute de Tourlaville.

Occupé, pendant les années IV, V et VI, de travaux de toute sorte, des fortifications de l'île Tatihou, de la Hague et des côtes qui en dépendent, de divers plans et projets dont il s'acquitta à la satisfaction de ses chefs, malgré sa mauvaise santé qui le força vraisemblablement à demander sa retraite d'une façon prématurée.

Le commandant Galbois aimait les arts et les pratiquait. Il était noté comme donnant trop de temps à la peinture et à la musique, « arts dans lesquels il montrait de vrais talents ». (Archives de la Guerre. *Renseignements communiqués par le commandaut V. Fanet.)*



permettait pas de faire un service actif et de suivre nos armées en campagne.

Élève à l'École des ponts et chaussées de Bretagne en 1788, puis à l'École nationale du même nom en 1792, il avait été nommé lieutenant provisoire du génie le 28 vendémiaire an II. Admis dans ce corps, comme capitaine, le 1er vendémiaire an III, il avait été envoyé à Cherbourg, où son savoir et ses qualités furent appréciés par ses chefs.

Son projet paraissait très sérieux et il n'hésitait pas à en garantir le succès. Il insistait vivement pour qu'il fût soumis au général Bonaparte. Celui-ci donna, en effet, l'ordre de l'examiner et il fut discuté dans une conférence où assistaient le capitaine de vaisseau de La Bretonnière (1), le général Dumesny et Kléber. De nombreuses objections furent soulevées. Kléber, d'abord partisan de l'attaque, se laissa ébranler par les difficultés que

(1) Louis-Bon-Jean de La Couldre de La Bretonnière était né à Marchézieux (Manche) le 8 juillet 1741. Il entra au service, comme garde-marine, le 5 septembre 1755, fut nommé capitaine de vaisseau en 1780, et commandant de la marine à Cherbourg au mois de mars 1784. Destitué en 1793, il vint à Paris et, après avoir été menacé d'arrestation, il fut réintégré par le Directoire et employé par l'amiral Decrès. Il commanda plus tard à Boulogne et à Dunkerque et prit sa retraite le 8 août 1804. Il mourut le 25 novembre 1809.

Par ses savantes études sur les côtes de la Manche et sur la rade de Cherbourg, le vicomte de La Bretonnière décida le gouvernement de Louis XVI à ordonner les travaux du port et de la digue. Ce marin distingué, qui était de l'École de Vauban, rendit à son pays des services qu'il serait injuste d'oublier.

développa La Bretonnière et par les scrupules de Dumesny. Il refusa son approbation au projet.

Kilmaine, au Havre, et le général Vandamme (1), à Cherbourg, apprirent avec regret cette décision. Il fut même question, un moment, de renoncer complètement à l'expédition, et les soldats que l'on avait déjà fait passer au Havre, avec une haute paye, en prévision d'un embarquement, furent très mécontents de se voir reversés dans leurs anciens cadres; la marine conserva cependant les matelots rassemblés pour l'expédition.

Toutefois, sur les instances réitérées des généraux Kilmaine et Vandamme, sur un rapport pressant du contre-amiral Lacrosse, rapport du 27 janvier 1798, — dans lequel il répondait du succès; — gagné surtout par les assurances trop présomptueuses d'un officier de la marine suédoise passé au service de la France, le capitaine Muskeyn, dont nous aurons bientôt à parler, le Directoire donna, au mois de février 1798, l'ordre de reprendre les préparatifs, aussi bien au Havre qu'à Cherbourg, et de les pousser activement.

Le projet de descente en Angleterre restait

(1) Le général Vandamme était né en 1771, à Cassel (Nord). Il s'était engagé très jeune et servit d'abord aux colonies. La Révolution le fit général de brigade en 1793, à 23 ans. Il fit les campagnes de la République et fut envoyé à Cherbourg au moment où Kilmaine s'établissait au Havre. On connaît ses services sous l'Empire. Exilé par la Restauration, retiré à Gand, puis en Amérique, il revint en Belgique en 1824 et mourut en 1830.

toujours officiellement annoncé, et le général Bonaparte parcourut (janvier et février 1798) les côtes de l'Océan, pour s'assurer, soi-disant, des préparatifs et des moyens rassemblés. Il ne se rendit pas dans le Cotentin, comme il en avait manifesté l'intention; cependant, il écrivit au contre-amiral Lacrosse de n'épargner aucun soin pour faciliter la réussite de l'expédition et de le tenir, par lettres, au courant des mesures prises et des troupes engagées.

L'expédition des îles se forma donc au Havre, à la fin de février 1798. Elle était composée de quinze canonnières, de trente-trois bateaux plats, construits sur les plans du capitaine Muskeyn, de deux bombardes et de deux avisos.

Ces bateaux plats, que le suédois Muskeyn venait de faire accueillir par le ministre de la guerre, Truguet, et qui devaient plus tard jouer un rôle encore plus important à Boulogne, n'étaient pas, à proprement parler, de son invention. Il les avait établis d'après les plans dus au célèbre amiral et ingénieur suédois Chapman.

Ces bateaux étaient de trois sortes : les chaloupes canonnières à fond plat, tirant sept à huit pieds d'eau au plus, ayant deux mâts et pouvant porter quatre pièces de canon de 24, deux sur l'avant et deux sur l'arrière, des munitions, cent hommes d'infanterie, sans compter l'état-major et vingt-quatre marins pour la manœuvre. Venaient ensuite des bateaux canonniers, également à fond plat, à peu près du même tirant d'eau, armés d'une pièce

de 24 sur l'avant et d'une pièce de campagne sur l'arrière. Ils devaient pouvoir porter, en outre, de l'artillerie pour une descente, et ils avaient, au milieu de la cale, une écurie à pont mobile, pour deux chevaux.

En troisième lieu venaient les péniches, canots longs et étroits, à fond plat, tirant trois pieds d'eau au plus. Ces embarcations avaient un pont mobile; elles étaient armées d'un obusier et d'une pièce de 4; elles marchaient le plus souvent à l'aide de soixante rames, que maniaient soixante soldats dressés au maniement de l'aviron.

Tels étaient ces bateaux, appelés aussi bateaux à la Muskeyn (1), qui devaient être l'illusion des périodes consulaire et impériale. Les ingénieurs de la marine française, qui travaillèrent à leur perfectionnement, ne purent empêcher que leur moindre défaut fût de culbuter, entraînés par le poids de leur mâture beaucoup trop élevée, quand le tangage d'une mer un peu grosse leur faisait perdre le centre de gravité.

L'accueil que le ministre Truguet fit aux bateaux plats fut fatal au pays, auquel ils coûtèrent des sommes énormes en pure perte et qu'ils détour-

(1) C'est à ces bateaux, que les troupes de l'expédition des îles Saint-Marcouf appelaient *mesquins*, et que l'armée de Boulogne traita plus tard de *coquilles de noix*, que le suédois Muskeyn dut son admission dans l'armée française. Sa prétendue invention fut même très discutée à l'époque, et l'issue de la démonstration de Boulogne, en cas d'exécution, eût peut-être été désastreuse.

nèrent du soin d'une marine sérieuse. Le déplorable attrait qu'ils parurent avoir auprès du général Bonaparte, qui ne vit en eux, comme dans la marine entière, que des ponts mobiles pour opérer le passage de ses troupes, a pu seul conserver aux admirateurs de ce grand homme de guerre, si parfaitement ignorant des choses de mer, un reste d'illusions sur ces flottilles. La marine des bateaux plats, par son immobilité pendant quinze ans et par sa nullité reconnue, ne fut jamais qu'une déception léguée par le Directoire à l'Empire.

Nous allons voir, d'ailleurs, que la première sortie de ces bateaux ne fut guère à leur avantage.

IV

L'expédition allait trouver les îles fortifiées et la garnison sur ses gardes. Les Anglais avaient profité du temps écoulé depuis leur prise de possession. Ils avaient installé trente pièces de canon sur l'île du Large et quatre-vingt-dix sur l'île de Terre, formant trois lignes de feux dans presque tout leur contour : la première, composée d'obusiers en batterie rasante sur la grève ; la seconde, de redoutes espacées dans les intervalles, et la troisième, de tours carrées, bâties avec des poutres solides et entré-croisées, qui dominaient les redoutes. La garnison comptait neuf cents hommes, commandés par le major Price, un des meilleurs officiers de l'armée anglaise.

Le 6 avril 1798, on embarqua au Havre, sur la



flottille, le 4e régiment d'infanterie de ligne (1), un bataillon étranger, et les 13e et 19e compagnies du 6e régiment d'artillerie, détachées du Havre et de Rouen (2).

Le 3e régiment d'infanterie légère et deux autres compagnies d'artillerie devaient être embarqués à Cherbourg et arriver à temps à Saint-Waast pour coopérer à l'attaque.

Ces troupes étaient sous la direction du capitaine Muskeyn, mais le commandement supérieur avait été confié au contre-amiral Lacrosse et au général Point, qui ne devait pas tarder à mourir glorieusement sur le champ de bataille, en 1799, à l'attaque de Popoli, dans les Abruzzes.

Sur le lougre *Le Vengeur* était embarqué le lieu-

(1) *Historique du 4e régiment de ligne* (1776-1900). — Retour d'Italie en France, mars 1798.

La 4e demi-brigade fut dirigée sur Le Havre, où elle arriva au commencement de germinal an VI. Elle fut placée à la brigade Donné, de la division Championnet, et fit brigade avec le 40e de ligne. Elle comptait 1.993 hommes.

Elle occupa successivement Amfréville, La Hougue (expédition des îles Saint-Marcouf), Caen, sous les ordres de Serrurier, Vandamme et Thureau. Elle fit partie d'abord de la 1re division du Centre; puis, en prairial an VI, avec Duhesme, de la 3e division de l'armée d'Angleterre, commandée par Kilmaine, qui avait succédé à Bonaparte. Elle s'était reconstituée et comptait, à cette époque, 2.133 hommes, dans 3 bataillons.

(2) Lettre du général Béthancourt, commandant la Seine-Inférieure et l'Eure, qui met à la disposition du général Point les 13e et 19e compagnies du 6e régiment d'artillerie, stationnées au Havre et à Rouen (*Archives de la Guerre*).



tenant d'artillerie Jacques-Louis Hulot, qui devait plus tard devenir le général, baron Hulot, et s'illustrer au siège de Lille, en 1815.

Cet officier général a laissé des *Souvenirs*, devenus rares, auxquels nous empruntons la description du départ de la flottille.

« Le 7 avril 1798, dans l'après-midi, et par un temps superbe, nous sortîmes du port du Havre et défilâmes triomphalement devant la population rassemblée sur les jetées. A peine avions-nous mis les voiles dehors et gagné le milieu de l'embouchure de la Seine que nous découvrîmes au large une frégate anglaise qui, après nous avoir reconnus et observés pendant deux heures, s'éloigna et disparut à l'horizon.

« Installé à bord du lougre *Le Vengeur* (1), que montait le commandant d'une division de bateaux, je me trouvais fier d'affronter à mon tour l'élément témoin des exploits de nos grands navigateurs. A la vérité, notre nacelle ne semblait pas devoir être appelée à d'aussi glorieuses destinées et encore moins à d'aussi lointains voyages; à peine laissait-elle une légère trace sur la surface polie où elle glissait. La mer était parfaitement calme et nous serrions la côte au sud de la Seine.

« Le soleil baissait à notre droite et descendait peu à peu dans les eaux, qui perdirent subitement leur bril-

(1) Le lougre *Le Vengeur* était le même bâtiment, alors armé en corsaire, dont Sidney Smith avait voulu s'emparer à l'abordage en 1796, dans la baie de la Seine, auprès du Havre, action dans laquelle il avait lui-même été fait prisonnier avec la chaloupe qu'il commandait.



lante coloration, lorsque fut englouti le dernier segment de son disque doré ; la pureté de l'air et l'absence de nuages nous présageaient pour le lendemain un réveil aussi favorable. Nous profitâmes des demi-clartés du crépuscule pour jeter l'ancre et mouiller, tandis que la voûte céleste se couvrait d'étoiles et que, sous nos pieds, la mer réfléchissait, comme dans un miroir, cette poétique illumination. Assis sur le banc de quart, auprès de l'officier de service, je passai sans fermer l'œil une nuit aussi courte que délicieuse. Malheureusement, notre mouillage était trop près de la côte qui nous barrait l'orient et la falaise nous empêcha de jouir, le lendemain, d'un lever de soleil digne du couchant de la veille et de la solennité du jour. C'était la fête de Pâques.

« Profitant de la brise du matin, nous nous remîmes en route, et, pour obtenir plus de vent dans nos voiles, nous nous hasardâmes un peu vers la pleine mer, alors entièrement déserte. Nous voguions très lentement, quand, sur les deux heures de l'après-midi, on signala, du pont du vaisseau commandant, trois voiles à l'ouest. Je sondai aussitôt l'horizon avec ma lunette et je ne découvris rien dans le premier moment. Mais, au bout de quelques instants, j'aperçus des points qui grossissaient à vue d'œil. La flottille se prépara aussitôt au combat en se rapprochant de la côte. Il y avait encore trois ou quatre lieues à parcourir pour gagner la baie de Sallenelles (1), à l'em-

(1) Sallenelles, petit village à droite de l'Orne, en descendant à la mer, vis-à-vis d'Ouistreham.

bouchure de l'Orne, et à deux lieues de la ville de Caen; par malheur, le vent manquait et nous n'avancions qu'à la rame. Cependant, vers la fin de l'après-midi, le vent s'éleva quelque peu et les navires se couvrirent de voiles pour gagner la côte. »

V

Les points signalés ne tardèrent pas à prendre un corps et se rapprochèrent rapidement. C'étaient un vaisseau de 74 et deux frégates anglaises de 40 canons, qui profitaient de la brise du large pour donner dans le convoi et l'écraser sous le feu de leurs batteries.

Le branle-bas fut aussitôt ordonné; la marche fut accélérée le plus possible pour gagner la pointe de Sallenelles et mettre la flottille à l'abri dans la fosse de Colleville (1).

On y mouillait à 6 heures du soir en prenant l'ordre de combat, les canonnières couvrant les bateaux plats. Nous laissons ici la parole au capitaine Muskeyn; voici le rapport qu'il adressa, sur cette affaire, au citoyen Kilmaine, général en chef de l'armée des côtes d'Angleterre, au Havre:

« Sallenelles, le 19 germinal an VI.

« Citoyen Général,

« J'ai l'honneur de vous remettre ci-après un petit extrait de mon *Journal* par lequel je vous transmets

(1) La fosse de Colleville, partie de la rade de Ouistreham, en eau profonde, se trouve entre Lion-sur-Mer et ce dernier village.

les détails d'une attaque qu'a subie la flottille sous mes ordres, contre deux frégates de premier rang, dans la baie de Caen, au mouillage dans la fosse de Colleville.

« Hier, à midi et demi, étant à l'ancre par le travers de la pointe de Dives pour étaler le flot, un bâtiment de la flottille signala deux navires ennemis en vue, restant dans le N. 1/4 N.-O. et portant sur nous, toutes voiles dehors, avec petit air de la partie de l'E.-N.-E. et N.-E.

« A 6 heures, étant à l'entrée de la baie de Sallenelles, je laissai tomber mon ancre de babord dans la fosse de Colleville et ordonnai à la flottille d'en faire autant, en observant une ligne de bataille offensive et défensive, pour répondre aux deux frégates ennemies en vue.

« A 7 heures, étant à portée de canon, la flottille commença le feu sur les frégates, qui ripostèrent de leurs premières batteries, sans lui faire aucun dommage, bien que leurs boulets les dépassassent de beaucoup.

« La frégate commandante, qui se trouvait le plus au sud, en revirant de bord pour envoyer sa deuxième bordée, et y étant contrainte par le feu actif de la flottille, prit heureusement terre sur le banc de la *Pâture* et y fut canonnée jusqu'à la nuit noire; je donnai alors l'ordre à une partie des bateaux plats d'aller l'attaquer à l'abordage. Mais le vent et la marée contraires (1) empêchèrent le succès que je me promettais de cette opération.

(1) Cette excuse paraît assez peu probante. La flottille avait à sa disposition un nombre considérable de chaloupes légères et

« Les deux frégates se faisaient mutuellement des signaux; celle qui était échouée reçut des secours de celle qui était à la voile et qui, au moyen de la marée montante et d'une remorque, est parvenue à la renflouer à minuit et demi. A ce moment, la flottille a recommencé son feu, sans que les frégates ripostassent, probablement pour ne pas indiquer aux canonniers le but sur lequel ils devaient pointer.

« Nous ne doutons pas de la manière dont elles ont été maltraitées, car l'une d'elles a reguindé ce matin un mât de hune et, toutes les deux, un mât de perroquet.

« Calme presque plat. J'ai voulu continuer ma route pour Isigny; mais, sur les 9 heures, les deux frégates ont eu connaissance d'une voile qui m'était aussi signalée par mon éclaireur. Il faisait jolie brise de vent de la partie N.-E. Je ne voyais pas apparence de pouvoir doubler la pointe de la Percée (1) sans

plus de 3.000 hommes de troupes aguerris. Le vent était très modéré, puisque les bateaux n'avaient pu qu'avec peine rallier la côte, à cause du calme. Les courants, avec des embarcations pourvues d'un nombreux équipage, ne sont pas un obstacle insurmontable et une frégate, échouée comme l'était le *Diamond,* ne peut faire usage que d'une faible partie de son artillerie, sa ligne de tir étant beaucoup trop élevée au-dessus de l'eau. De plus, la nuit rendait le tir incertain. Tout était donc réuni pour favoriser un abordage qui, certainement, eût réussi. Il faut plutôt voir, dans les excuses avancées pour pallier le fait, une première manifestation de cette *prudence* des équipages, que l'amiral Lacrosse qualifia plus tard énergiquement et qui causa l'échec des îles Saint-Marcouf.

(1) La pointe de la Percée se trouve entre Vierville-sur-Mer et Grandcamp. Il faut la doubler pour gagner l'embouchure des Veys et la rade de La Hougue.

être inquiété par ces trois bâtiments ennemis et, craignant un frais de vent, je me résolus de faire signal à la flottille, qui était alors mouillée par le travers de Courseulles, d'aller se mettre à l'abri dans Sallenelles.

« La voile aperçue était un vaisseau de 74, qui, ainsi que les deux frégates, a tiré plus de cent coups de canon sur la flottille, sans blesser personne. Il n'y a que quelques canonnières et bateaux plats qui ont reçu de légères avaries dans leurs mâtures et leur gréement.

« Nous allons nous occuper à les réparer et profiterons de la première occasion favorable pour suivre la destination indiquée.

« Salut et respect.

« J.-J. MUSKEYN (1). »

(1) *Archives du Ministère de la Guerre*. A ce rapport était jointe la lettre suivante, qui montre que le bruit de la prise des îles Saint-Marcouf courait déjà :

« Le général en chef, par intérim, au citoyen Président du Directoire.

« Quartier général de Paris, le 24 germinal an VI.

« Citoyen Président,

« J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, le rapport que je viens de recevoir, concernant le combat qui a eu lieu dans la baie de Caen, entre notre flottille et un vaisseau de ligne et deux frégates anglaises.

« J'ai l'honneur de vous observer que la nouvelle de la prise des îles Saint-Marcouf, annoncée dans la lettre de l'adjudant général Bouland, ne se trouverait pas contredite par le rapport du capitaine de vaisseau Muskeyn; cette prise ayant pu être effectuée par les forces que j'ai fait rassembler dans cette intention à La Hougue.

« Salut et respect. « KILMAINE. »

Divers incidents se passèrent au cours de ce combat. Au moment où le capitaine Muskeyn donna l'ordre d'envoyer à l'abordage de la frégate échouée une partie des bateaux plats, le lougre *Le Vengeur*, sur lequel était embarqué le lieutenant Hulot, se signala par un trait de bravoure.

« On ne distinguait plus alors que nos feux, lit-on dans les *Souvenirs*, la frégate échouée ayant prudemment cessé de tirer. L'obscurité la dérobait à nos yeux et les courants contrariaient la direction et l'ensemble de notre marche. Néanmoins, mon lougre, se croyant suivi, allait toujours de l'avant et il finit par atteindre la frégate; mais il n'était suivi que par quelques bateaux.

« L'ennemi, se voyant découvert, se mit en devoir de vendre chèrement sa vie. Trop faibles pour résister aux bordées à boulets et à balles qu'il nous prodiguait, nous dûmes nous éloigner et chercher à rallier la division. Mais nous nous perdîmes dans les ténèbres et, pendant plus de deux heures, nous errâmes dans un cercle de feux, tirés tant de nos bâtiments que de ceux de l'ennemi. Par un bonheur qu'on pourrait qualifier d'invraisemblable, sur les milliers de boulets qui frisèrent nos frêles bordages, pas un ne les atteignit. Un seul eût suffi pour nous couler; nous ne reçumes que des paquets de mitraille qui mirent nos voiles hors de service. Le jour vint éclairer nos exploits, ou plutôt notre désordre. L'ennemi avait plus souffert que nous, et, en réalité, nous fûmes étonnés du peu d'importance de nos pertes... »

Pareille aventure arriva, ou à peu près, à un bateau plat. Celui-ci, trompé par la nuit et les courants, avait pris, au moment où on signala de tenter l'abordage de la frégate échouée, une fausse direction. Il se trouva entraîné fort loin de la flottille, et, en cherchant à regagner son mouillage, il se vit tout à coup à quelques encablures de la frégate qui essayait de renflouer sa conserve, immobilisée sur le banc de sable.

Une faible lueur éclairait à peine l'horizon. Le bateau, très ras sur l'eau, ne fut pas, heureusement pour lui, aperçu aussitôt. Il eut le temps de forcer de rames pour s'écarter de ce dangereux voisinage; pas assez cependant pour éviter une chasse que lui donnèrent deux chaloupes anglaises, détachées contre lui au moment où il fut découvert. Grâce aux efforts de son équipage, secondé par les soldats qui étaient à bord, il put échapper à ce danger.

Les navires anglais avaient souffert dans leurs coques et surtout dans leurs mâtures. La vergue de misaine de la frégate la plus avancée était tombée sur son pont, entraînant sa voilure. Des mâts de perroquet avaient été brisés au ras des chouques et ses pavois d'avant percés à jour. La seconde frégate avait perdu son bout-dehors de beaupré dès le commencement du combat.

Au moment de l'échouage, une chaloupe, chargée d'une ancre de jet, chavira à quelque distance de la frégate. On vit plusieurs embarcations se détacher des navires anglais pour lui porter secours, mais la

fumée ne permit pas de savoir si l'équipage avait été sauvé.

Au plus fort de l'action, un boulet coupa la drisse du pavillon de cette frégate et l'on crut pendant quelques instants qu'elle se rendait. Cette illusion ne dura pas, car elle rehissa aussitôt ses couleurs, en les appuyant de plusieurs coups de canon.

Le vaisseau de 74, beaucoup plus éloigné que les frégates au début de l'attaque, ne put s'en rapprocher assez près pour participer efficacement à l'action. Le manque de vent et les courants le retinrent toujours à une distance qui ne lui permit pas d'user avec avantage de son artillerie.

Il est probable que les pertes des Anglais avaient été sensibles. Il est certain que si les troupes de ligne, embarquées sur les bateaux plats, avaient pu monter à l'abordage de la frégate échouée, celle-ci était prise et brûlée. Il en fut malheureusement autrement.

Les soldats, en effet, montraient une ardeur non équivoque. Ils ne demandaient qu'à recommencer et cette ardeur se maintint pendant toute la durée de l'expédition. Les équipages, au contraire, recrutés au hasard, composés d'éléments hétérogènes, mal instruits et sans discipline, n'avaient pas, il faut l'avouer, le même enthousiasme. On avait déjà pu le constater.

Toutefois, ce combat avait été honorablement soutenu et les Anglais contraints à la retraite.

La frégate qui avait échappé par miracle à une destruction imminente était le *Diamond*, com-



mandé par sir R. Strachan (1). Elle était fort connue sur la côte, où elle croisait depuis longtemps et où son ancien commandant s'était acquis une réputation méritée de courage et d'audace. Nous avons nommé le commodore sir Sidney Smith.

A cette époque, il y avait deux ans qu'il était prisonnier au Temple. Le 17 mars 1796, croisant devant Le Havre sur sa frégate le *Diamond,* il s'était embarqué dans une chaloupe pour aller surprendre un bâtiment français stationné à l'embouchure de la Seine. Surpris par la brume et trompé par les courants, son embarcation s'était échouée sur un banc de sable, et bientôt, entouré par des forces supérieures, il avait été obligé de se rendre.

Traité comme un conspirateur et transféré au Temple, à Paris, il parvint à s'évader le 21 avril 1798, grâce au dévouement de quelques royalistes qui agissaient à l'instigation de Frotté, avec lequel il était très lié. Caché aux environs de Rouen, celui qui devait arrêter Bonaparte devant Saint-Jean-d'Acre et lui barrer la route de Constantinople, parvint à gagner Londres, où il fut reçu avec enthou-

(1) Sir Richard Strachan avait auparavant (en 1794) commandé l'escadre de Jersey. Le prince de Bouillon, dont la famille était alliée avec celle de Frotté, et qui aidait celui-ci de tous ses moyens, avait, dans cette escadre, la direction d'une flottille de huit cotres et canonnières stationnés à Gorey. Sir R. Strachan fut nommé en 1796 au commandement du *Diamond* et de la croisière anglaise de la baie de la Seine.

siasme le 4 mai 1798 (1), quelques jours avant l'attaque des îles Saint-Marcouf.

Sa frégate était passée sous les ordres du commodore sir R. Strachan; elle sortait du combat de Sallenelles assez peu à son avantage. On l'avait crue d'abord beaucoup plus endommagée qu'elle ne l'était et ce ne fut pas sans étonnement qu'on la retrouva en ligne, dès le lendemain, avec sa conserve et le vaisseau de 74.

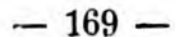
VI

En effet, le 8 avril 1798, quand la flottille voulut remettre à la voile pour se diriger sur la baie de La

(1) Les circonstances de l'évasion de Sidney Smith sont particulièrement curieuses. La perte d'un marin aussi entreprenant était tellement sensible au gouvernement anglais, qu'il envoya aussitôt en France, sur parole, le capitaine de vaisseau Bergeret, prisonnier de guerre, en cartel d'échange. Le Directoire refusa et Bergeret, fidèle à sa parole, reprit le chemin de l'Angleterre.

On étudia ensuite des projets d'évasion. Frotté, auquel Sidney Smith avait rendu de grands services, assurait l'exécution avec plusieurs de ses officiers, mais l'argent manquait. Trois mille livres sterling, données par le ministère anglais au ministre des affaires extérieures, Ch. Delacroix, aplanirent les plus graves obstacles (Cf. *Naval History*, du cap. Brenton, qui ajoute que le lord Saint-Vincent (Jervis) lui assura avoir vu l'ordre du Trésor).

La joie fut telle à Londres que la Cour même y prit part et qu'elle donna à Sidney Smith le surnom de ***Dieu Marin***. Notons aussi que le capitaine Bergeret fut immédiatement remis en liberté, à cause de sa noble conduite.





Hougue, le *Diamond* barrait la route et les deux autres vaisseaux louvoyaient à la hauteur de la pointe de la Percée.

Il fallut rétrograder et chercher un refuge sous les redoutes de Merville. La situation ne changeant pas, on fit entrer la flottille dans la rivière d'Orne (1), où quelques bateaux avariés purent se réparer et embarquer des vivres, dont les provisions allaient bientôt être épuisées.

A Caen, d'où l'on avait suivi avec intérêt les phases de ce combat, les esprits, en apprenant la nouvelle de la retraite de l'escadrille, se montrèrent assez prévenus.

De mauvais bruits se répandirent contre le capitaine Muskeyn. La presse s'en mêla et, le 25 germinal, les citoyens Rousseau et Guérin, commandant deux canonnières (2), crurent devoir écrire la lettre de

(1) La *Gazette du Calvados* avait donné un récit succinct du combat de Sallenelles, le 21 germinal an VI. Le 23, elle insérait cet entrefilet : « La flottille dont nous avons parlé est toujours à l'embouchure de l'Orne. Nous donnerons, dans notre prochain numéro, quelques nouveaux détails sur le combat qui a eu lieu le 19, entre elle et les frégates anglaises. On n'a encore aucune nouvelle certaine de l'expédition partie de Cherbourg. Le bruit courait hier qu'elle s'était emparée des îles Saint-Marcouf, mais il n'y a rien de sûr à cet égard. » La nouvelle de la prise des îles fut en effet plusieurs fois répandue.

(2) *Gazette du Calvados*, Caen, 25 germinal an VI. Ils ajoutaient, dans cette lettre, la rectification suivante : « La flottille n'accompagnait point un convoi, comme on l'a annoncé, et la redoute de Merville n'a pas non plus coulé bas un aviso français. » On avait prétendu que les bateaux plats avaient tiré sur les canonnières.

protestation suivante à la *Gazette du Calvados :*

« Les citoyens Rousseau et Guérin, tous deux capitaines sur la flottille commandée par le capitaine Muskeyn, nous ont fait passer quelques détails sur le combat qu'elle a soutenu du 19 au 20 courant avec deux frégates anglaises ; ce sont à peu près les mêmes que ceux déjà donnés dans notre avant-dernier numéro... Ils se plaignent, dans la lettre qu'ils nous adressent, de certains propos défavorables qu'ils ont entendus, touchant la conduite du commandant Muskeyn.

« Il n'y a, disent-ils, que les ennemis de la chose publique qui puissent se permettre de révoquer en doute les talents et la bravoure d'un homme qu'ils ne connaissent pas et qu'ils ne sont pas à portée de juger. Vous pouvez assurer, citoyen rédacteur, qu'on ne parviendra point à affaiblir la confiance et l'estime qu'il a su inspirer à tous ceux qu'il commande. »

Quoi qu'il en soit, la nouvelle du combat et de la situation de la flottille parvint aussitôt au contre-amiral Lacrosse, qui se rendit immédiatement à Caen, d'où il adressa, le 25 germinal an VI, le rapport suivant au citoyen Kilmaine (1), général divisionnaire au Havre :

(1) *Archives du Ministère de la Guerre.* « Le contre-amiral Lacrosse, inspecteur de la côte, depuis Cherbourg jusqu'à Anvers, au citoyen Kilmaine, général divisionnaire au Havre. »



« Citoyen Général,

« Je suis arrivé à Caen depuis hier au matin et je me suis rendu de suite dans la baie pour y inspecter la flottille, prévenir les inconvénients qui pourraient résulter de sa relâche et la mettre à même de reprendre la mer. J'ai trouvé les choses dans le meilleur état et les esprits disposés pour de nouveaux coups de main.

« Je n'écris point au général Bonaparte parce que je ne sais où il est en ce moment. Je n'ai reçu de lui aucune réponse à toutes les lettres que je lui ai écrites relativement à la mission dont il m'avait chargé au sujet de l'expédition. Au reste, je vous laisse le soin de lui transmettre tous les détails de nos opérations (1). Je vous les donnerai toujours avec exactitude.

« La flottille a été abondamment pourvue par le commissaire de marine de cet arrondissement; les vivres de campagne sont restés en réserve. L'administration de terre est venue au secours de l'administration de mer, et c'est de cette bonne intelligence et

(1) Il ne faut pas oublier que l'expédition d'Égypte, organisée à Toulon, avait été déguisée sous le nom d'aile gauche de l'armée d'Angleterre. Le général Bonaparte avait encouragé et dirigé la tentative sur les îles Saint-Marcouf, parce qu'il voulait attirer sur cette armée, dont le quartier général était au Havre, les craintes des Anglais. Il ne répondait pas aux lettres de Lacrosse, car alors les préparatifs de l'expédition d'Égypte étaient presque terminés à Toulon et d'autres soins le préoccupaient. La flotte et le convoi partirent, en effet, le 10 mai, et Malte fut attaquée et prise le 12 juin 1798.

du concours des amis de la chose publique que résulte le bon ordre qui se maintient dans ce petit armement.

« Il y a eu quelques désertions de matelots après la relâche; mais ils sont rentrés incessamment à leurs bords. Les menaces de punitions rigoureuses ont produit le meilleur effet.

« La flottille eût repris la mer dès hier au soir si les vents l'eussent permis. Déjà le capitaine commandant Muskeyn a fait filer quatre de ses bateaux à Grandcamp, où ils étaient arrivés à 5 heures du soir, malgré trois frégates et un vaisseau qui ont été constamment en vue. Il se propose de faire passer ainsi le reste de ses bateaux vers La Hougue, où il sera le maître de se rendre ensuite avec ses chaloupes canonnières, malgré l'ennemi qui ne pourra pas l'empêcher de profiter du premier vent favorable.

« De cette manière, le succès de notre expédition devient d'autant plus certain que j'ai préparé à La Hougue de nouvelles ressources et surtout de grands moyens de conserver les îles une fois qu'elles seront conquises.

« Je reviens avec un nouveau plaisir sur les détails du combat de la flottille avec les frégates anglaises.

« Malgré le grand désavantage d'avoir été vus à l'instant de la sortie du port du Havre, le commandant Muskeyn a su déjouer les projets de l'ennemi. Il a conservé le plus grand ordre dans sa flottille, s'est rendu le maître de choisir le moment de l'attaque et n'a commencé son feu que lorsqu'il a été à demi-portée de canon des Anglais. De cette façon, il leur a fait tout le mal qu'il leur pouvait faire. Son feu a toujours

été bien soutenu, toujours utile, tandis que les boulets de l'ennemi passaient au-dessus de la flottille qui, par la petitesse de ses bâtiments, le peu de surface qu'elle présentait, n'a pas reçu grand dommage. Aussi la victoire eût été suivie de la prise des deux frégates si les vents, la marée, les courants n'eussent pas été ensemble contre nous et sauvé l'ennemi de l'abordage. Le commandant Muskeyn l'avait déjà ordonné, mais cette contrariété de circonstances réunies n'a pas permis de l'exécuter.

« J'ajouterai encore que le capitaine Muskeyn n'a pas été secondé autant qu'il aurait dû l'être par les capitaines de ses bateaux. La pénurie d'officiers où nous étions au Havre ne nous avait pas permis de faire un choix de sujets qui eussent fait à la fois leurs preuves de talent et de courage.

« Au reste, cette action a été, pour eux comme pour les troupes d'embarquement, l'heureuse occasion d'acquérir de la confiance contre un ennemi que nous avons battu.

« Salut et fraternité.

« LACROSSE. »

On voit, par ce rapport, que les bruits qui avaient couru n'étaient pas absolument mal fondés et que certains capitaines s'étaient plus ou moins bien conduits. Nous allons voir ces reproches devenir plus sérieux et plus graves à Saint-Marcouf.

La présence du contre-amiral Lacrosse activa les préparatifs et réveilla le zèle des matelots qui ne demandaient qu'à reprendre la mer.

Outre les quatre bateaux passés à Grandcamp le 24 germinal, quatre autres chaloupes canonnières étaient sorties dans la rade d'Ouistreham et, profitant de la nuit, avaient fait route, malgré la croisière anglaise, pour La Hougue, où elles étaient heureusement arrivées le 25, à quatre heures du matin. Elles avaient mouillé sans incident, dans la boucle du port, entre Morsalines et le fort (1).

La division anglaise, en vue de laquelle elles avaient fait route, avait été renforcée et se composait actuellement d'un vaisseau de 74, d'un vaisseau rasé, de trois frégates, d'un lougre et d'une canonnière.

Une partie des troupes de débarquement fut expédiée par terre à Saint-Waast (2) et y rejoignit la brigade que la flottille de Cherbourg, arrivée sans encombre dans la baie de La Hougue, y avait amenée récemment.

(1) On comptait si bien sur la réussite de l'expédition, que le 27 germinal an VI, le chef de l'état-major écrivait à l'adjudant général Levasseur, à Saint-Waast, et lui donnait toutes les indications nécessaires « au sujet de l'approvisionnement des îles Marcouf, *lorsqu'elles seront prises par les troupes françaises* ».

(2) *Archives du Ministère de la Marine*. 3 floréal. Le chef d'état-major au commissaire ordonnateur en chef : « Le général Point, qui commande la 4e demi-brigade, chargée d'attaquer les îles Marcouf, a été obligé de rentrer dans la rivière d'Orne. Il ne reste de vivres que pour 4 jours. Donner des ordres pour que les subsistances soient assurées. »

VII

Pendant la nuit du 6 au 7 floréal an VI (1er mai 1798), l'expédition sortait de la rivière d'Orne et prenait sa formation de route dans la baie de Sallenelles.

La lettre suivante, du contre-amiral Lacrosse, annonçait ainsi son départ au général Kilmaine :

« De Caen, le 8 floréal an VI.

« Toute la flottille a quitté la baie de Caen et elle est déjà rendue à La Hougue, à l'exception de quelques bateaux Muskeyn en relâche dans la baie de Courseulles, d'où la marée leur permettra de sortir demain ou après-demain. Toutes les forces ennemies ont disparu de nos côtes, je ne sais pour quel motif, les frégates s'étant inutilement opposées au passage de nos bateaux.

« Il n'y a pas un seul malade, ni parmi les marins, ni dans la demi-brigade. On a fait filer par terre, à La Hougue, presque toutes les troupes ; ainsi l'attaque sera prochaine et notre succès n'est pas douteux.

« Salut et respect.

« LACROSSE. »

P.-S. — Je pars d'ici pour me rendre à La Hougue.

Au moment de l'appareillage, un fait se serait passé, si l'on en croit les journaux locaux, qui établirait les relations d'espionnage, très actives, affirmait-on, entre les gens des campagnes, ou les chouans, et les Anglais.

A la date du 9 floréal, la *Gazette du Calvados* insérait cet entrefilet :

« La flottille, commandée par le capitaine Muskeyn, a quitté, dans la nuit du 6 au 7, l'embouchure de la rivière d'Orne. On prétend qu'elle est arrivée à destination.

« Les espions de Pitt, répandus avec profusion sur nos côtes, n'ont pas manqué de donner le signal de sa sortie aux frégates anglaises. Au moment où elle mettait à la voile, il fut tiré, dans la plaine de Saint-Aubin, trois fusées volantes, auxquelles les frégates répondirent par trois coups de canon (1).

« On est à la recherche de ces plats et officieux valets du gouvernement anglais. »

Malgré ces agissements, la poursuite des frégates, qui avaient immédiatement rallié les îles Saint-Marcouf, fut évitée, et le 7 floréal an VI, tous les navires étaient rendus dans la baie de Saint-Waast, à l'abri d'un coup de main.

Toutefois, les Anglais étaient maintenant au courant du but de l'expédition et, depuis le combat

(1) Dans les campagnes, l'espionnage était organisé tout le long de la côte, aussi bien dans le Calvados que dans le Cotentin. Les royalistes correspondaient entre eux, ou avec les Anglais, par des signaux lumineux ou des feux allumés sur certains points commandant une vaste étendue de côtes; Meuvaines, la pointe de la Percée, Grandcamp, les Veys, Landemer, étaient les plus en usage. Des pêcheurs servaient aussi souvent d'intermédiaires.



de Sallenelles, complétaient les moyens de défense des îles et renforçaient leur croisière sur les côtes du Cotentin.

Ils surveillaient activement la côte et, dans la baie de La Hougue, notamment, ils envoyaient, presque toutes les nuits, des embarcations armées à la découverte. Ces embarcations, la plupart du temps manœuvrées à la rame et protégées par leur faible hauteur au-dessus de l'eau, étaient à peu près invisibles, aussi s'approchaient-elles très près des rivages et même des points fortifiés.

Pendant la nuit qui suivit l'arrivée de la flottille dans la baie, deux pêcheurs de Saint-Waast, qui relevaient leurs filets à peu de distance au large de l'île de Tatihou, se trouvèrent subitement entourés par trois chaloupes anglaises, armées en guerre. Les pêcheurs, surpris, n'avaient pas eu le temps de hisser leur voile ni de prendre leurs avirons.

Un officier anglais passa dans leur barque avec quelques matelots et, sous la menace de les retenir prisonniers s'ils refusaient de répondre, leur fit subir un long interrogatoire sur les forces françaises rassemblées à terre, le nombre des bateaux dont se composait la flottille et l'armement en général.

Au moment où les Anglais reprirent le chemin des îles, ils forcèrent les pêcheurs à les accompagner jusqu'à une petite distance de l'île du Large, de façon à les empêcher de communiquer avec la terre avant une heure avancée de la matinée. Ils les remirent ensuite en liberté, après s'être

approprié le produit de leur pêche, qu'ils payèrent en monnaie anglaise.

Dans la relation qu'ils firent de cet incident, les pêcheurs prétendirent que le soi-disant officier anglais, qui les avait interrogés, devait être un émigré français embarqué avec les Anglais et que c'était, du reste, à son intervention qu'ils devaient d'avoir reçu le prix de leur poisson.

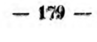
Ces incidents, malgré les précautions prises et les avis des autorités, n'étaient pas rares et, le plus souvent, les pêcheurs ne s'en tiraient pas à aussi bon compte.

Tous les moyens mis à la disposition des chefs de corps étaient maintenant réunis. Les bataillons, concentrés à Saint-Waast, Morsalines, Quettehou et Réville, attendaient avec impatience le signal de l'embarquement. Le temps et l'état de la mer étaient particulièrement favorables et un trop long retard ne pouvait que nuire au succès de l'expédition.

Un conseil de guerre fut tenu à Saint-Waast. Le contre-amiral Lacrosse, le général Point, le capitaine du génie Galbois, le commandant Muskeyn et les chefs de corps y assistèrent. L'attaque fut résolue pour le 18 floréal an VI (1) (7 mai 1798), au matin.

Les préparatifs se firent rapidement et tout paraissait marcher à souhait. Le 6 mai, à huit heures du soir, toutes les troupes furent embarquées et les

(1) La nouvelle de l'attaque parvint rapidement à Caen, car la *Gazette du Calvados* l'annonçait ainsi à ses lecteurs dans son numéro du 19 floréal an VI : « Les îles Saint-Marcouf ont dû être attaquées, dans la nuit du 17 au 18 courant, par la





bateaux plats rangés en trois divisions sous le fort de La Hougue.

La nuit, bien qu'obscure, était belle et chaude, la mer calme, mais malheureusement phosphorescente. Tous les coups d'aviron produisaient une gerbe lumineuse qui permettait de suivre de loin le sillage des navires.

Aussi la marche de la flottille fut-elle vite reconnue par les Anglais, qui étaient sur leurs gardes. Deux coups de canon rappelèrent les vaisseaux croisant au large.

Vers minuit et demi, la flottille s'arrêta à une lieue des îles. Elle se remit en marche à deux heures du matin, formée en trois divisions qui devaient agir ensemble, d'abord contre l'île de Terre, la plus importante, et ensuite contre l'île du Large.

Les soldats étaient pleins d'ardeur et ne demandaient qu'à se battre; en était-il de même des capitaines mariniers, c'est ce dont il est permis de douter. En effet, soit par défaut d'entente, soit par suite de mauvaises manœuvres ou, il faut bien l'avouer, par la lâcheté de certains capitaines de bateaux, l'opération, si bien concertée, échoua piteusement, comme on va le voir.

flottille de la République, commandée par le capitaine Muskeyn. Un rapport du commandant de l'arrondissement de Bayeux, apporté hier, à 9 heures du soir, au général Delarue, par une ordonnance, porte que le commandant du cantonnement de Grandcamp vient de lui donner avis que la canonnade avait cessé à 7 heures du matin, que la fusillade allait son train, et qu'il espérait lui apprendre sous peu la prise des îles. »

Nous donnons d'abord le rapport du capitaine Galbois, adressé, par l'intermédiaire du général en chef Kilmaine, au président du Directoire exécutif:

« Citoyen Président,

« Le 17 floréal, à 8 heures du soir, la flottille, composée de quinze canonnières, trente bateaux plats canonniers, deux bombardes et deux avisos, est appareillée sous le fort de La Hougue, à deux heures de flot, pour aller mouiller au sud-ouest de l'île de Terre, à grande portée de canon, afin de se rallier et de se former, avant le point du jour, pour donner l'assaut aux îles à ce moment.

« Elle a nagé toute la nuit en bon ordre, le cap au sud-est, et a eu connaissance des îles Saint-Marcouf, à une lieue dans l'est-sud-est, vers une heure du matin. Alors elle a rabattu un peu le cap au sud, pour éviter d'approcher de trop près les îles et pour cacher sa marche. Cependant, le grand calme qui régnait cette nuit aura permis aux Anglais d'entendre probablement le bruit des avirons, car ils ont aussitôt tiré deux coups de pierriers et battu la générale. Ce signal était sûrement de convention entre elles et un vaisseau, une frégate et une corvette, qui étaient restés la veille à deux lieues dans l'est.

« La flottille a continué sa marche et le commandant a donné l'ordre de mouiller à deux lieues, laissant les îles à une lieue dans l'est. A trois heures et demie, le commandant a fait signal aux canonnières de s'approcher des îles à portée de canon. Elles ont un

peu nagé de ce côté, mais, ayant été prévenues à quatre heures par un feu violent de canon et de bombes, le commandant leur a ordonné de mouiller, voyant que les boulets des îles outrepassaient la flottille, qui se trouvait cependant encore à une demi-lieue, et a fait signal aux bateaux plats, formant trois divisions, d'attaquer ensemble.

« Les chaloupes canonnières ont employé à se mettre en ordre un assez long temps, pendant lequel le feu le plus actif partait de tous les points des îles sur les différentes parties de la flottille et particulièrement sur les bateaux plats qui s'approchaient le plus. Ceux-ci ont continué de marcher en ligne pour opérer le débarquement, mais voyant que les chaloupes canonnières restaient toutes mouillées (sauf *L'Éclatante* qui les a ralliées pour les soutenir), ils n'ont osé approcher et sont restés, pendant une demi-heure, presque immobiles, en tirant, de temps en temps, quelques coups de canon sur les îles, d'environ un quart de lieue, sans oser tenter le débarquement, *malgré l'ordre du commandant.*

« Cinq bateaux plats, en tête de la division de droite, se sont cependant avancés très près des îles, dans l'intention d'y aborder. Ils ont longé l'île de Terre sous une pluie de boulets et de mitraille; mais s'apercevant que les autres n'approchaient point, ils se sont éloignés à force de rames. Un d'eux a reçu cinq boulets et deux obus, qui ont forcé l'équipage de l'évacuer, de peur de couler avec le bateau, qu'une chaloupe anglaise, détachée d'une frégate, est venue remorquer quelque temps après.

« Le commandant, voyant le découragement des bateaux, a viré de bord pour revenir à La Hougue, et toute la flottille l'a suivi, en essuyant, dans sa retraite, la continuation du feu de l'ennemi.

« Le vaisseau, la frégate et la corvette étaient à une lieue et demie des îles, que le calme les empêchait de joindre avant la marée montante, qui commençait à 7 heures.

« Le combat se termina à 6 heures environ. Il y a eu, en tout, dix hommes tués, dont un à bord de *L'Éclatante,* sur laquelle j'étais embarqué, et quatorze blessés (1), dont sept à huit dangereusement.

« L'armement de ces îles est considérable et les retranchements sont en bon état. Cependant, il me semble certain que, si les bateaux plats eussent abordé, nous eussions forcé tous leurs ouvrages, avec les différents moyens que nous nous étions ménagés.

« La Hougue, le 19 floréal an VI (8 mai 1798).

« Le capitaine du génie employé dans l'expédition,

« GALBOIS. »

Ce rapport était accompagné d'une lettre du général Kilmaine, rendant responsable de l'échec certains capitaines de bateaux qu'il accusait formellement, comme on le verra par la suite.

(1) Les feuilles anglaises exagérèrent, bien entendu, nos pertes. On les évaluait modestement à 600 hommes, tués ou blessés, et à 7 chaloupes canonnières coulées. Encore nous faisait-on la grâce de ne pas compter les prisonniers.



VIII

Ce rapport, qui cherchait à présenter l'affaire sous jour le moins défavorable possible et qu'il faut re entre les lignes, ne donnait qu'un aperçu très louci de la vérité. Celle-ci était à la fois plus sim e et moins honorable.

' a somme, l'expédition était manquée par la aute des capitaines mariniers, qui, en majorité, soit par défaut d'entente, soit par lâcheté, dépassèrent les îles et se laissèrent entraîner dans les Veys, où ils devinrent inutiles et restèrent à l'abri.

Fort peu firent leur devoir; l'ordre donné à 4 heures du matin, par le commandant, d'avoir à se rallier en divisions et d'attaquer les îles, ne fut pas observé. C'est ce qui ressort des faits et de ce passage des *Souvenirs* du baron Hulot:

« Les premières lueurs de l'aurore apparaissaient et le silence le plus absolu régnait autour de nous. Mon lougre, *Lė Vengeur,* ne marchait plus en tête; il commandait la réserve des transports. Le jour nous apporta le spectacle de la disparition de la flotte. Les embarcations, séparées les unes des autres par les çourants contraires, se trouvaient, pour la plupart, trés éloignées des îles.

« On hissa immédiatement les signaux de ralliement et de combat, mais les chances de surprise que nous offrait l'obscurité étaient évanouies. Quelques groupes de bateaux plats se dirigeaient sur les îles

avec une vitesse inégale et les canonnières se rapprochaient pour les soutenir.

« Le soleil était levé depuis plus d'une heure, quand la canonnière *L'Éclatante,* capitaine Vallée, commença son feu à bonne distance. Les Anglais ripostèrent à l'instant par une décharge générale qui éclata comme un coup de tonnerre ; chaque rocher paraissait en flammes.

« Quelques bateaux se rapprochaient visiblement de la côte ; à leur tête était celui du capitaine Giraud, qui fut atteint et, sur-le-champ, coulé à fond (1). Sur ces entrefaites, trois grosses voiles, signalées au sud-ouest, semblèrent se gonfler et trouver assez de vent pour nous donner la chasse. Dès lors, l'expédition était manquée ; on fit le signal de retraite et nous rentrâmes en rade. »

L'attaque, qui devait avoir lieu au petit jour, ne fut même pas esquissée à ce moment-là ; aucune des dispositions prises ne reçut son plein effet. Le désordre et la confusion paraissent avoir été à leur comble au signal de ralliement.

Sans vouloir accuser personne, le capitaine Vallée, de la canonnière *L'Éclatante,* le seul qui eût fait courageusement son devoir, avec trois ou quatre bateaux plats, écrivait, le 19 floréal, à l'adjudant général Levasseur, à Caen :

« Je m'empresse de vous informer, Général, de la sortie de la flottille commandée par le capitaine de

(1) Inexact : il fut amariné par les Anglais, après avoir été évacué.



vaisseau Muskeyn, dont la mission était d'enlever les îles Saint-Marcouf.

« Nous avons quitté la rade le 17, avec le plus beau temps possible. Nous nous sommes rendus, dans la même nuit, à une petite distance des îles, afin de nous trouver, au petit jour, à portée d'effectuer la descente.

« Je ne sais par quelle fatalité une partie de la division n'a pas donné. Je me suis trouvé, avec cinq ou six bateaux plats, à un quart de portée des îles. Là, nous avons fait tout le feu dont nous étions capables.

« Un bateau plat a été coulé, mais on en a sauvé l'équipage. Deux hommes seulement ont péri par le boulet. Les quatre autres bateaux canonniers ont perdu quelques hommes. Pour moi, je n'en ai perdu qu'un seul. Une partie de mes manœuvres a été coupée.

« Nous avons eu, dans cette petite affaire, dix hommes tués et quinze blessés, sur cinq bateaux plats et deux canonnières seulement. Le reste de la flottille n'a éprouvé aucun mal.

« Comme elle faisait route pour La Hougue et *que nous nous trouvions abandonnés*, nous nous sommes repliés sur elle. »

Ainsi, et cela résulte de cet ensemble de documents, sur une cinquantaine de bâtiments présents à l'attaque, huit à dix, tout au plus, avaient fait à peu près leur devoir (1). On pourra trouver que c'est peu.

(1) La conduite et les explications de la marine parurent tellement suspectes, que les généraux ordonnèrent, dès la première heure, une enquête sur le personnel. Il y eut de graves

On avait pourtant toutes les chances pour réussir : troupes aguerries et nombreuses; artillerie suffisante; marée de quartier, n'ayant ni flux, ni reflux considérable; mer calme et pas de vaisseaux anglais à portée, immobilisés qu'ils étaient, faute de vent (1), à trois lieues des îles.

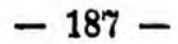
Nous trouvons la liste des rares officiers de marine qui s'étaient bien conduits, dans une note faisant partie des papiers du général Vandamme, qui commandait alors à Cherbourg. Elle cite le commandant Vallée (2), lieutenant de vaisseau de *L'Éclatante*, comme ayant donné l'exemple de la décision et

contestations et elle n'aboutit pas : un enseigne, Le Vicaire, seul, fut acquitté. Elle fut reprise plus tard, comme on va le voir.

(1) La division navale anglaise était immobilisée dans l'est des îles, par suite de la marée qui lui était contraire et des courants. De plus, le vent, très faible et soufflant par intervalles de la partie N.-O., ne lui permettait pas d'approcher avant le flot.

Le canot qui vint amariner le bateau plat, à moitié coulé, ne put être envoyé d'une des frégates, mais de l'île de Terre, d'où il se trouvait à portée.

(2) Le lieutenant de vaisseau Vallée, qui soutint avec courage l'honneur de son pavillon, se montra plus explicite que dans la lettre reproduite plus haut, à l'occasion de bruits calomnieux qu'il se trouva obligé de rectifier peu de temps après l'affaire du 18 floréal. Les enquêtes commencées par la marine et l'armée de terre y avaient donné lieu. Dans une communication faite aux journaux de l'époque, il constate la déception qu'éprouvèrent les *vrais marins* de la flottille en voyant la désertion et l'inaction de la plus grande partie des équipages, qui refusèrent de se porter en avant.





du courage; les enseignes Fabien, du *Moustique;* Héron, du *Cerbère;* Valleton, du *Maringouin;* Gibert, commandant trois chaloupes détachées, et Duchesne, d'un bateau plat (1), qui s'approcha assez près de l'île de Terre, avec le capitaine Giraud, dont le bateau fut coulé.

Et encore ces derniers, sauf le lieutenant Vallée, ne firent-ils que ranger, en passant, les batteries ennemies dont ils essuyèrent le feu, sans grand mal d'un côté et d'autre.

Ces officiers étaient tous du port de Cherbourg.

On prétendit cependant que l'échec était dû à une autre cause et qu'un déplorable malentendu était venu contrarier les efforts des assaillants. Des chaloupes canonnières, affirmait-on, restées sur les derrières de la seconde division, et qui devaient se porter sur ses flancs pour se rapprocher de l'île, avaient tiré maladroitement sur les bateaux plats, qui s'étaient trouvés ainsi entre deux feux.

On disait aussi que les Anglais, au moment où l'on donna le signal de la retraite, se disposaient à évacuer les îles, effrayés par le nombre des assaillants; que leur feu avait considérablement diminué et que leur commandant avait même fait préparer un canot, dans lequel il était sur le point de s'embarquer pour aller rejoindre l'escadre anglaise (2).

(1) Le capitaine d'infanterie Montandry fut assez grièvement blessé (1er bataillon de la 4e demi-brigade).

(2) Voici l'une des explications de cet échec qui furent données à l'époque; inutile de faire observer qu'en dehors de

Ces récriminations masquaient mal la vérité, malheureusement beaucoup plus simple. Dans un rapport subséquent au Directoire, le général Kilmaine n'hésita pas à accuser plusieurs capitaines d'ivresse et de lâcheté (1). Huit d'entre eux furent traduits devant un conseil de guerre, sur la plainte

l'exagération, trop visible, elle ne reposait sur aucune pièce officielle.

« Cependant la division de gauche se porta au N.-O. et attaqua avec vigueur, en même temps que les bateaux plats de la division du centre s'avançaient audacieusement sous la volée des boulets de l'ennemi et ripostaient par leur artillerie aux foudres des batteries anglaises. Alors un cruel malentendu vint de nouveau contrarier les efforts des assaillants. Des chaloupes canonnières, restées sur les derrières de la seconde division et qui devaient se porter sur ses flancs pour s'approcher de l'île, tirèrent maladroitement sur les bateaux plats, qui se trouvèrent ainsi placés entre deux feux. Cependant, l'attaque continuait avec impétuosité et la défense faiblissait. Les troupes de débarquement, dont l'odeur de la poudre et le bruit du canon animaient encore le courage, se disposaient à opérer leur descente, aux cris de : *A terre ! A terre !* tandis que les Anglais, effrayés de tant d'audace, cessaient leur feu et que leur commodore se jetait dans son canot pour abandonner l'île. L'issue du combat n'était plus douteuse. Mais qui le croirait ? Alors qu'il n'y avait plus qu'à recueillir les fruits de la victoire, le commandant de l'expédition ordonna la retraite et revint à La Hougue ! »

(1) *Archives du Ministère de la Guerre.* Le général Kilmaine au président du Directoire exécutif. — Rapport sur l'attaque des îles Marcouf :

Un insuccès causé par la lâcheté de plusieurs capitaines de bateaux. (L'original de ce rapport fut envoyé, le 26 floréal (15 mai) an VI, au Ministère de la Marine.)



formée par le capitaine Muskeyn, le 18 mai 1798. On trouva qu'ils n'étaient pas les seuls et qu'il serait injuste de faire payer à quelques-uns la faute d'un très grand nombre; aussi, sur l'avis conforme du rapporteur, ils furent acquittés. Cependant, un officier fut dégradé et trois subalternes condamnés au supplice de la cale (1).

L'opinion publique ne s'y trompa pas. On avait annoncé, à plusieurs reprises, le succès de l'expédition. La nouvelle en avait même paru dans les journaux (2). La désillusion fut d'autant pénible.

(1) Le supplice de la cale, autrefois en usage dans la marine et maintenant aboli, était une des punitions les plus rigoureuses du code pénal maritime. Devant l'équipage, rangé sur le pont, le coupable était amené par quatre fusiliers. Après un roulement de tambour, le commissaire lisait, au pied du grand mât, l'arrêt de condamnation. Deux quartiers-maîtres s'emparaient du condamné et lui liaient les mains au-dessus de la tête; ses pieds étaient amarrés sur un cabillot (bout de bois), fixé sur une corde (cartahu) qui devait l'enlever au bout de la grande vergue et, de là, le laisser tomber dans la mer avec le poids d'un boulet attaché sous le cabillot.

Au signal d'un coup de canon, trente matelots, rangés sur le *cartahu*, l'enlèvent avec rapidité et le laissent retomber aussitôt dans la mer, qui s'entr'ouvre sous lui. On le retire, à moitié évanoui, et on le hisse de nouveau pour l'y plonger une seconde fois. Le patient était ensuite dégagé de l'appareil et transporté au poste du chirurgien, qui avait souvent fort à faire pour le remettre en état. Un roulement de tambour annonçait la fin de l'exécution.

(2) Le *Moniteur* du 25 floréal (14 mai 1798), notamment, annonçait la prise des îles Marcouf et celle de 140 pièces de canon et de 900 prisonniers, tant anglais qu'émigrés français.



Les soldats étaient très mécontents et ne se cachaient pas pour manifester leurs sentiments. Un loustic avait, sur place, composé une chanson, sorte de complainte, dont le refrain était :

Sur ce perfide élément,
Rempli d'embûches et d'accrocs,
Allez donc prendre des rocs
A coups de *crosses* et de *poings !*

Ces deux derniers mots rappelaient les noms du contre-amiral Lacrosse et du général Point, qui étaient à la tête de l'expédition. On sacrifiait ainsi la vérité à l'épigramme, car ces officiers jouissaient d'une réputation méritée de courage et de talents militaires. Ils l'avaient déjà montré et devaient le prouver de nouveau dans la suite.

Comme consolation, le 23 floréal, un corsaire de La Hougue, trompant la croisière anglaise, entra dans le port de Saint-Waast, ramenant trois prises, chargées de marchandises diverses, amarinées au large de l'île de Wight.

Le lendemain, un autre corsaire de Barfleur, petit lougre armé de quatre pierriers, vint donner, par une matinée d'épais brouillard, au milieu de la croisière anglaise. Les coups de canon, qui se succédaient dans la brume, mirent en éveil les forts et la flottille en rade.

Un branle-bas général fut ordonné et l'on attendit une éclaircie pour connaître le motif de cette lointaine canonnade.



Par un bonheur inouï, que favorisait l'état de l'atmosphère et la connaissance qu'avait l'équipage des bancs et des courants, le petit navire, tout en ayant eu à supporter le feu croisé de deux frégates et d'une corvette, entre lesquelles il avait dû évoluer pour prendre chasse, sortit peu après du brouillard, les voiles déchiquetées par les boulets, mais sans avaries graves.

Les Anglais, à la cape sous les îles, n'avaient pas osé le poursuivre dans la baie et s'étaient prudemment tenus au large.

Le corsaire put gagner le havre de Saint-Waast, en compagnie de deux canonnières qui avaient mis à la voile et s'étaient portées en avant de la flottille pour se rendre compte du motif de cette alerte. Les Anglais reçurent deux vaisseaux de renfort et la baie fut activement surveillée.

Les chefs de l'expédition, notamment le capitaine Muskeyn, malgré leur insuccès, voulaient renouveler l'attaque et se portaient forts de réussir. Ils avaient même fait quelques préparatifs, quand leur parvint un contre-ordre formel et l'avis de procéder sans retard au rapatriement des troupes.

IX

Les Anglais, qui avaient cru un moment tout perdu, tinrent à souligner l'échec du 17 floréal.

Le 30, sur les dix heures du matin, une escadre anglaise, forte d'un vaisseau de 74, de cinq frégates, d'une corvette, de deux bombardes et de deux brigs,

s'embossa dans la rade de La Hougue, à portée de canon du fort et de l'île Tatihou (1). Pendant cinq heures, ces navires firent pleuvoir une grêle de bombes et de boulets sur les batteries de l'île, le fort et les environs, sans occasionner de dommages sérieux.

Le fort et les batteries répondirent par des salves d'artillerie qui firent quelques avaries aux mâtures des vaisseaux. Vers trois heures de l'après-midi, la division anglaise vira de bord et reprit le chemin des îles, où elle mouilla à deux lieues au large.

La lettre suivante, adressée à la *Gazette du Calvados* par un témoin oculaire, donne une idée

(1) L'île de Tatihou s'étend à moins d'un kilomètre de Saint-Waast, comme un gigantesque brise-lames, protégeant la petite rade. Peu élevée au-dessus du niveau de la mer, d'une étendue restreinte, elle conserve encore les fortifications bâties sur l'ordre de Louis XIV, dont une partie avait été autrefois transformée en lazaret et depuis (1894) en aquarium et laboratoire de zoologie maritime.

Une tour élevée, pareille à celle de La Hougue, terminée en 1695, sous la direction de M. de Combes, domine la rade et la baie. A son sommet, on a autour de soi un panorama superbe sur le continent et sur le large. On découvre un immense développement de côtes.

Le fort carré de l'Islet, bâti sur un rocher, relié avec l'île à marée basse, complétait le système de défense. Les batteries de Tatihou et de l'Islet sont encore aujourd'hui armées de quelques pièces d'artillerie. Une demi-compagnie d'infanterie tient garnison à Tatihou.

Ajoutons qu'au XVII[e] siècle, l'île appartenait à un Godefroy, écuyer, sieur de Bordemer, auquel Louis XIV l'acheta pour la faire fortifier.

exacte de cette attaque et des sentiments qui animaient alors les populations de ce littoral.

« Caen, le 3 prairial. — La canonnade que l'on avait entendue vers l'ouest, le 29 floréal, n'était point dirigée, comme on le présumait, contre les îles Saint-Marcouf. C'était, au contraire, une division anglaise qui attaquait le fort de La Hougue. Voici, à ce sujet, une lettre écrite le 1er prairial, sur le rivage, par un fonctionnaire public. Elle nous donne les renseignements les plus positifs.

« Une forte canonnade s'étant fait entendre hier, 30 floréal, je me rendis sur le rivage, accompagné du brigadier de gendarmerie. Désirant avoir des renseignements sûrs, je me transportai au fort de Maisy, d'où je vis sept à huit frégates anglaises et quelques brigs qui canonnaient le fort de La Hougue. Leur feu commençait à s'amortir par l'effet de la marée qui luttait contre leurs manœuvres. Le temps était serein et je distinguais facilement les mouvements de l'ennemi.

« Le résultat de son attaque n'a pas été heureux, car, à mer basse, j'ai vu tous les vaisseaux repasser. Ils ont mouillé au-dessus de la grande île Saint-Marcouf. Je pensais que l'attaque recommencerait à la mer pleine, mais je n'ai rien entendu. Il ne s'est tiré d'autre coup de canon que celui de retraite, qui part des îles, tous les soirs, au coucher du soleil.

« Les marins et les canonniers, que j'ai entretenus, sont indignés du peu de concert, autrement dit de la perfidie qui ont accompagné l'expédition du 19 contre

les îles Saint-Marcouf. D'agresseurs que nous étions, nous sommes aujourd'hui réduits à la défensive.

« J'apprends, en ce moment, que la flotte anglaise est toujours dans la même position. Voici ses forces : sept frégates, un gros vaisseau, quatre brigs et un chasse-marée. »

Cette attaque ne fut pas renouvelée (1).

Les Anglais, tranquilles dans leurs îles, se contentèrent de surveiller constamment les côtes et d'empêcher tout trafic par mer. Les alertes et les débarquements continuèrent, et aussi les surprises contre les bâtiments français qui se risquaient à forcer le blocus ou qui escortaient les rares convois sortant de Cherbourg ou du Havre.

Plusieurs actions de ce genre se passèrent sur la côte et dans la baie des Veys. Une des plus sérieuses eut lieu le 17 janvier 1801.

(1) Le but des Anglais, en venant bombarder les forts, n'était pas seulement d'esquisser contre ceux-ci une attaque qui avait peu de chances de réussir, c'était surtout, si la flottille avait conservé ses postes de mouillage en dehors de la petite rade, d'essayer d'incendier et de détruire une partie des embarcations. « Les Anglais, dit le baron Hulot, mis au courant de tous nos projets par leurs espions, vinrent bombarder nos bateaux dans la rade de La Hougue, avant qu'ils n'en fussent sortis, et commettre des hostilités sur divers points de la côte. » Mais la flottille avait été heureusement mise à l'abri dans les havres de Saint-Waast et de Morsalines, couverts par l'île de Tatihou et la presqu'île de La Hougue. Les ennemis n'osèrent pas s'aventurer, avec les chaloupes qu'ils avaient préparées, si près de nos moyens de défense.



Les navires anglais, qui croisaient dans la baie de La Hougue, eurent connaissance, le 16 janvier, de la présence dans l'anse du Grouin, petit havre de la rivière d'Isigny, de la canonnière *La Chiffonne,* qui s'y était momentanément réfugiée. Cette canonnière, qui avait fait partie de l'expédition de 1798, portait sept canons et avait pour commandant l'enseigne de vaisseau Lesage.

Une chaloupe, envoyée de l'île du Large à la découverte, revint dans la soirée et apprit aux Anglais que ce bâtiment venait d'envoyer à Cherbourg seize matelots, pour compléter l'équipage de la frégate *La Guerrière*. Ils résolurent d'en profiter pour aller l'enlever avec des chaloupes armées.

Le lendemain, 17, à neuf heures du soir, huit grandes péniches, montées de vingt-cinq à trente hommes chacune, partirent de l'île de Terre, sous le commandement du lieutenant Press, de la marine royale. Les avirons étaient garnis d'étoupe et les précautions prises pour approcher en silence de la canonnière française.

Vers dix heures, par une nuit fort obscure et une mer calme, la vigie de *La Chiffonne* signala des embarcations arrivant sans bruit et à peu de distance. L'officier de quart les héla, en leur ordonnant de mouiller, mais comme elles avançaient toujours sans tenir compte de l'injonction, on leur tira deux coups de canon à mitraille. Les Anglais forcèrent de rames et vinrent, en poussant des hourras, s'accrocher aux flancs du brick. Il n'y avait que vingt-six hommes à bord; dix hommes, détachés

pour garder une pièce de canon dans une redoute qu'on élevait sur la côte, n'avaient pu regagner le navire.

Le premier choc fut vif; heureusement la canonnière, protégée par le filet d'abordage qui lui faisait une ceinture de sept à huit pieds de hauteur au-dessus des bastingages, repoussa vigoureusement l'ennemi. L'enseigne Lesage tomba, le corps traversé par une balle. On se battait à coups de fusil, de pique, de sabre d'abordage et de pistolet.

Pendant une heure et demie, les Anglais renouvelèrent avec acharnement leurs attaques; les péniches se remplissaient de morts et de mourants. Un obusier de 24, chargé à balles, ne laissa que deux hommes debout dans une des chaloupes.

A la fin, désespérant de se rendre maîtres du navire, les Anglais cessèrent l'action et prirent la fuite, après avoir essayé de mettre le feu à l'avant de *La Chiffonne* avec des chemises soufrées. Ils avaient perdu cinquante-sept hommes, le sang coulait à flots de leurs embarcations. Quelques-unes étaient tellement désemparées, qu'elles ne purent s'éloigner qu'à la remorque des autres.

La Chiffonne (1) n'eut que huit hommes hors de combat: deux morts et six blessés. Deux cents Anglais avaient été forcés à la retraite par vingt-six Français.

(1) Ce ne fut pas le seul fait d'armes qui se passa à bord de cette canonnière. Le 2 juillet 1803, à 9 heures du soir, *La Chiffonne* se trouvait en station dans la rade de Cherbourg, quand une frégate anglaise de 48 canons, *La Minerve*, ancienne



Le bruit de la canonnade avait mis sur pied la population des environs. Un détachement de la 63e demi-brigade et une centaine de gardes nationaux arrivèrent, vers une heure du matin, de La Cambe, de Grandcamp et d'Isigny. Les Anglais ne renouvelèrent pas leur tentative.

La canonnière, dont les agrès et les bordages avaient beaucoup souffert, appareilla et remonta la Vire jusqu'à Isigny, où elle mit à terre ses morts et ses blessés.

Une autre affaire du même genre eut lieu peu après entre le brick *Le Printemps* et des péniches anglaises. Elle fut moins sanglante et se termina aussi à l'avantage des Français (1).

prise française, vint s'échouer sur les enrochements de la digue en construction.

Les forts ouvrirent aussitôt le feu et *La Chiffonne*, soutenue par *La Terrible*, s'avança à l'entrée de la digue pour prendre la frégate anglaise en enfilade. L'action dura toute la nuit, et, dans la matinée du 3, les Anglais, qui avaient fait des efforts inutiles pour se renflouer, amenèrent leur pavillon. La frégate fut amarinée par le lieutenant de vaisseau L'Écolier, commandant *La Chiffonne*, sur laquelle fut transbordé l'équipage anglais, qui avait eu une trentaine de matelots morts ou blessés.

La Minerve fut renflouée et, après de tragiques aventures, s'illustra, dans les mers de l'Inde, par son glorieux combat contre le vaisseau *Le Tremendous* et la prise de la frégate anglaise *Laurel*. Elle s'appelait alors *La Canonnière*, et finit par être prise en 1810. *(Archives de la Marine.)*

(1) Une singulière et terrible méprise eut lieu aux îles Saint-Marcouf le 8 mars 1807. Le lendemain, 9, la corvette française *Le Cygne*, commandée par M. de Trobriand, arriva sur la rade de Cherbourg, totalement désemparée et faisant eau de

Ces incidents n'eurent pas d'influence sur l'état de la presqu'île. Après la mort du comte de Frotté, fusillé à Verneuil en 1800, et la soumission des chefs royalistes qui restaient encore à la tête de quelques bandes éparses, la Normandie et le Cotentin recouvrèrent une sécurité relative depuis longtemps désirée.

Quant à la flottille réunie à La Hougue, elle fut disloquée et rentra, par petits groupes, au Havre et à Honfleur. Elle devait servir plus tard à l'immense armement préparé à Boulogne par Napoléon Ier.

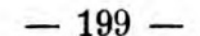
Son retour, grâce aux précautions prises, ne fut pas inquiété par les croiseurs anglais. La traversée se fit du reste par étapes successives.

Toutefois, un incident, arrivé en face de Courseulles, vint démontrer le peu de valeur des canonnières Muskeyn, comme bâtiments de mer.

Par suite d'une saute de vent, un de ces bricks fut démâté de ses mâts de hune, qui tombèrent le long du bord. Le poids seul de ces agrès fit telle-

toutes parts. Ce vaisseau, battu par la tempête, était allé, la veille, s'abriter sur la rade de La Hougue. Bien qu'en plein jour, le commandant des îles Saint-Marcouf n'avait reconnu ni son pavillon, ni ses signaux, et les batteries de l'île du Large l'avaient canonné comme un navire ennemi. La corvette avait eu plusieurs hommes blessés, son mât de misaine et son grand mât de hune coupés. Elle dut, malgré l'ouragan, lever l'ancre et reprendre la mer pendant la nuit, et ce fut par miracle qu'elle réussit à gagner Cherbourg.

A peine réparée, le 12 mars 1808, sur la même rade, cette corvette fut enveloppée dans un épouvantable coup de vent qui la jeta à la côte, en face des Mielles.





ment pencher le navire, que le pont se trouva engagé et qu'il se fût infailliblement retourné la quille en l'air sans le secours que lui portèrent aussitôt les bateaux qui faisaient route avec lui. On put couper à temps les étais et les cordages, ce qui permit à la coque de reprendre son aplomb.

Ces navires continuèrent cependant leur service sur nos côtes pendant toute la durée du premier Empire et eurent à soutenir plusieurs combats contre les frégates ennemies. L'un, notamment, qui eut lieu en 1811, au mouillage de la Fosse d'Espagne, en face d'Arromanches, où une canonnière fut coulée à fond et une frégate anglaise gravement avariée, dura deux jours entiers, les 7 et 8 septembre, et fut assez sérieux. Les falaises, dominant le rivage, étaient couvertes d'une foule de personnes accourues pour être témoins de l'action.

Le départ des troupes rassemblées pour l'attaque des îles avait précédé le retour de la flottille. Elles regagnèrent successivement leurs cantonnements respectifs. Une partie du 4e régiment de ligne fut laissée à Saint-Waast. L'autre partie fut envoyée à Cherbourg. En fructidor an VI, cette demi-brigade fut rattachée à la 14e division militaire et passa sous les ordres des généraux Digonnet et Dufour.

La 13e compagnie du 6e régiment d'artillerie fut envoyée en subsistance à Barfleur (1) et, plus tard,

(1) Le capitaine Hulot, l'auteur des *Souvenirs*, que nous avons cité, fut envoyé à Barfleur avec une section de sa batterie. Dans une lettre, écrite de Barfleur à ses parents, le 20 août 1798, nous trouvons la description d'une coutume qui s'est maintenue

fut stationnée à Cherbourg, où elle resta pendant deux ans.

Le général Point avait reçu, le 10 floréal, l'ordre de se rendre à l'armée d'Italie, où il devait trouver une mort glorieuse sur le champ de bataille de Popoli.

X

Ainsi se termina cette expédition. Nous en avons donné le récit complet, d'après les rapports originaux et les documents conservés au Ministère de la Guerre.

L'année suivante, le bruit se répandit qu'une nouvelle tentative allait avoir lieu. Les Anglais renforcèrent leur garnison. On prétendait qu'une armée de 60.000 hommes, rassemblée sur les côtes, sous les

jusqu'à nos jours et qui a fourni aux auteurs des *Cloches de Corneville* l'une des scènes les plus originales de leur pièce. « Quelquefois, pour me promener, écrit-il, je vais dans les foires des bourgs voisins. Je vois là un spectacle qui ne se rencontre pas dans notre pays. A côté des bestiaux à vendre, se trouve une foule d'hommes et de femmes portant chacun un bouquet à la main. Ces fleurs annoncent que celui qui les porte est à vendre. Un fermier se présente et demande : Combien le bouquet? — Cinquante écus. — Trop cher! — Quarante écus. — Je le prends. — Et l'homme ou la femme est au service du fermier. »

Nous pouvons ajouter, par nos souvenirs personnels, qu'à Quettehou et à Montebourg, les loueries se font encore avec le même usage Un fermier ou un bourgeois, en quête de domestiques, ne s'adresserait jamais à un garçon ou à une fille qui n'aurait pas un bouquet à la main.



ordres du général Moulins (1), enverrait un détachement pour essayer à l'improviste un coup décisif sur les îles. Ce ne fut, dans tous les cas, qu'un projet sans consistance et rien ne fut tenté.

Les Anglais restèrent paisibles possesseurs des îles Saint-Marcouf jusqu'en 1802. Ils augmentèrent les ouvrages qu'ils y avaient déjà construits, et ils s'apprêtaient à jeter les fondations d'un fort sur l'île du Large quand la conclusion de la paix vint interrompre les travaux.

Jusqu'à cette date, les îles ne cessèrent pas de donner asile aux royalistes (2) chargés de missions secrètes ou obligés de se soustraire aux recherches de la police.

(1) Le général Moulins (Jean-François-Auguste, baron) était né à Caen, le 14 mars 1752. Il était fils de Jean-François Moulins, marchand drapier, et de Françoise Larcher. Il était ingénieur à l'Intendance de Paris, quand il s'engagea en 1791 et fit les campagnes de la République. Général de brigade en 1793, de division en 1794, commandant en chef de l'armée française en Hollande, il devint général en chef de l'armée d'Angleterre en 1798. Nommé membre du Directoire en 1799, il vécut dans la retraite après le 18 brumaire. Plus tard, Napoléon Ier lui confia le poste de gouverneur d'Anvers. Moulins mourut à Pierrefitte (Calvados), le 12 mars 1810.

(2) Les îles Saint-Marcouf restèrent toujours, jusqu'en 1802, le centre des correspondances et des expéditions organisées à Londres et à Jersey par les royalistes. Les populations du Cotentin avaient même fini par croire à un débarquement imminent des Anglais. Ces craintes étaient entretenues par les apparitions incessantes de leurs croiseurs sur la côte, par des feux qui, de la pointe de Grandcamp, correspondaient fréquemment avec les îles et par les passages continuels des

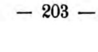
Malgré les nombreux postes établis sur la côte, postes qui rendaient fort difficiles, surtout après 1800, l'embarquement et le débarquement des fugitifs, certains personnages continuèrent, avec une rare audace, leurs courses aventureuses. Nous n'en citerons qu'un exemple.

A ces îles est attaché un nom que la triste fin de celui qui le portait a rendu notoire dans notre contrée. Nous voulons parler du comte d'Aché (1), plus connu sous le titre de baron d'Aché. Il s'était de très bonne heure entremis dans le service de la correspondance avec les princes. Dès 1796, nous constatons sa présence fréquente à Saint-Marcouf.

Ancien officier de la marine royale, grand, fort, bien découplé, entreprenant et hardi, malgré la cinquantaine; déguisé tantôt en marin, tantôt en

émigrés et des chefs de chouans. Tantôt, dit M. de La Sicotière, les passagers étaient jetés sur la côte plate, avec un trajet de deux ou trois cents mètres à faire au milieu des vagues, sans avoir la certitude de retrouver, en cas d'impossibilité de pénétrer dans le pays, le bateau qui n'attendait guère leur retour; tantôt ils gravissaient ou descendaient, à des hauteurs vertigineuses, les falaises les plus redoutables, suspendus à des cordes à nœuds, ou se faufilant, pendant la nuit, à travers des couloirs à pic, au milieu des rochers. Meuvaines, la pointe de la Percée, auprès de Louvières, Grandcamp, les Veys et Jobourg étaient les points les plus fréquentés.

(1) Aché (François-Robert, comte d') était né le 24 décembre 1758, à Marbeuf (Eure). Il avait d'abord émigré, mais était bientôt après rentré en France et s'était établi aux environs de Bayeux et de Falaise. Ses noms de guerre étaient *Deslorières* et *Alexandre*. Il prit part, sous l'Empire, à la conspiration de Cadoudal et connut l'affaire du bois du Quesnay, mais la désapprouva.



charretier ou en marchand de dentelles de contrebande, rien ne l'arrêtait, et il réussissait toujours à échapper à ceux qui le poursuivaient.

Il eut plusieurs rendez-vous avec Frotté à l'île de Terre, où il débarquait souvent. Il y avait fait la connaissance d'un ancien chouan, nommé David, matelot de son état, qui s'était dévoué à lui corps et âme (1). Il s'embarquait presque toujours avec ce fidèle serviteur, soit à Meuvaines, soit aux environs de la pointe de la Percée, et gagnait les îles sur un canot de dix-sept pieds de long, qui lui appartenait et qu'il tenait soigneusement caché dans des retraites connues de lui seul. C'est sur ce même canot qu'il ne craignit pas, plus tard, quand les îles furent rendues à la France, d'affronter la traversée de la Manche pour aller sur la côte anglaise remettre ou chercher des dépêches.

Le comte d'Aché avait été un des lieutenants de Frotté. Une note de celui-ci, écrite en 1799, donne l'état de répartition des divisions royales de Nor-

(1) Vers 1808, le comte d'Aché se servit fréquemment d'un autre personnage, nommé La Brèque, ancien messager de Frotté aux îles Saint-Marcouf. Cet homme, à la fois vétérinaire et garde champêtre, remettait les correspondances royalistes des personnes qui, placées sur la côte, lui faisaient des signaux annonçant qu'il pouvait débarquer sans danger.

Il connaissait aussi l'abbé Nicolas, curé de Vierville, loup de mer intrépide, qui, sa messe dite et son bréviaire récité, s'embarquait souvent seul dans un canot et gagnait les îles Saint-Marcouf, où il s'abouchait avec les émissaires des princes. D'Aché le voyait fréquemment. C'est encore une figure originale et peu connue.



mandie et les noms des officiers désignés pour les différents services.

Nous y voyons que le comte d'Aché était chargé de la correspondance entre les îles Saint-Marcouf et la côte française, depuis Saint-Waast et Vierville jusqu'à Coutances et Granville, avec le chevalier d'Asnières et le baron de Labesse, qui était en sous-ordre.

Il avait pour collègue Louis Guérin de Bruslart, officier bien connu dans la chouannerie normande, qui avait la mission d'assurer, dès 1797, la correspondance établie entre les îles et l'Angleterre. Bruslart était adjudant-major de Frotté, brave, mais peu populaire parmi ses compagnons d'armes. Il a été très diversement jugé et se trouvait au château de Vaubadon, avec d'Aché, lorsque celui-ci en partit pour aller à Bayeux chez les dames Anfry et de Montfiquet, puis, de là, à la mort. Après de nombreuses aventures, Bruslart resta caché à Valognes jusqu'à la chute de l'Empire.

Le comte d'Aché était fort connu à Saint-Marcouf, où il se rencontrait avec les principaux chefs de l'insurrection normande. Les commandants des îles avaient ordre de lui prêter toute l'assistance nécessaire. Il passait même quelquefois à Jersey, où l'amiral Saumarez devint son ami et lui rendit d'importants services (1).

(1) En 1806, le comte d'Aché était resté trois mois en Angleterre et avait concerté avec M. de La Chapelle, ministre de Louis XVIII, un débarquement des princes et d'une armée anglo-russe dans le Cotentin. On devait descendre des deux



On connaît les circonstances dramatiques de son assassinat (1). Trahi par Mme Le Tellier de Vaubadon (2), à l'instigation du sénateur, comte de Pontécoulant, qui fit payer à cette dame le prix du sang, il était parti, le 7 septembre 1809, de Bayeux, avec un domestique qui n'était autre qu'un gendarme déguisé. Dans la nuit du 8, il tomba dans une embuscade, entre La Délivrande et Luc, au moment où il allait s'embarquer et fut tué, sans pouvoir se défendre, par quatre gendarmes, sous les ordres du maréchal des logis Foison, qui mutila odieusement son cadavre.

L'affaire fut étouffée par ordre et Foison fut décoré (3).

Il est temps de revenir aux îles. Une stipulation du traité d'Amiens les rendit enfin à la mère patrie.

côtés de la presqu'île, à Portbail et à l'île Tatihou, en face de Saint-Waast, et s'emparer des hauteurs dominant Cherbourg.

A son retour, d'Aché était allé à Jersey, où l'amiral Saumarez avait mis un brick de 14 canons à sa disposition. Ce brick l'avait ramené sur la côte du Calvados et il avait dû débarquer, à l'aide d'un léger canot, dans une des anfractuosités des falaises de Sainte-Honorine, où le curé de Vierville l'attendait.

(1) La tête du comte d'Aché avait été mise à prix pour la somme de 10.000 francs.

(2) Mme de Vaubadon mourut misérablement dans un taudis de Belleville, à Paris, le 23 janvier 1848. Elle fut inhumée dans la fosse commune. Elle avait touché, comme rémunération, une cinquantaine de mille francs, qui durèrent peu.

(3) « La croix est bien salie, dit-on dans le temps, depuis qu'on la donne à *Foison*. » Ce triste personnage fut envoyé en Espagne, y reçut trois blessures, devint capitaine en 1812 et mourut en 1843. Il avait été réformé par la Restauration.



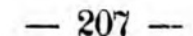
Napoléon Ier, qui rêvait de faire de la côte normande le bouclier de la France, comprit la situation importante et privilégiée de ces îles et imita l'exemple que venaient de lui donner les Anglais. Il arrêta un plan de fortifications dont nous voyons encore le résultat aujourd'hui (1), et fit élever, de 1804 à 1811, dans l'île du Large, le fort à deux batteries et la tour, occupés par une garnison de cent vingt hommes jusqu'après la guerre de 1870.

De nos jours, l'importance des îles Saint-Marcouf a été très contestée. La portée des pièces d'artillerie modernes y rend, prétendaient certains spécialistes, impossible tout établissement. Or, il est maintenant reconnu que les îles, malgré la batterie de Grenneville, installée sur les hauteurs, à deux kilomètres du rivage, sont parfaitement à l'abri des canons de cette batterie. Elles sont à 12 kilomètres de la côte, ce qui les met à 14 kilomètres des canons en ligne droite. Un bombardement serait de nul effet et l'ennemi n'aurait pas à s'en préoccuper.

Aussi l'état actuel a-t-il ses adversaires, qui donnent, à l'appui de leur opinion, des arguments très sérieux. M. Gaudin de Vilaine, sénateur de la Manche (2), et, après lui, le vice-amiral Besson, ont

(1) Il voulait aussi faire percer, à travers les marais de Carentan, entre la Vire et l'Ay, un canal assez large pour épargner aux navires le pourtour du Cotentin septentrional, ainsi que les dangers du cap Lévy et du cap de Jobourg.

(2) Étude publiée dans le *Correspondant*, dans les premiers mois de 1909.



repris la question et ont signalé tout récemment le danger que peut présenter l'abandon de ces îles et de la rade qu'elles commandent.

Si l'on adopte les conclusions auxquelles ils arrivent, un débarquement, en l'état actuel, serait toujours possible dans la baie de La Hougue. « Sans entrer dans le détail des opérations indiquées par l'honorable sénateur, écrit l'amiral Besson, je puis affirmer, qu'aux yeux de tous, elles sont parfaitement réalisables. Notre grand port militaire de la Manche peut se trouver obligé de capituler sans combat, après s'être réveillé un matin sous la volée des canons d'un corps débarqué pendant la nuit à La Hougue... La position en l'air de Cherbourg a toujours préoccupé les officiers généraux chargés de sa défense. » Et il ajoute : « On comprend qu'une armée, débarquée dans le Cotentin et possédant les lignes de Carentan, s'y trouve en parfaite sécurité, surtout si sa flotte est maîtresse de la mer. L'occupation de ces lignes a été une des premières opérations que nous ayons exécutées en 1871, lorsque l'ennemi, arrivé au Mans, menaçait Cherbourg. C'est aussi la première opération qu'exécuterait un corps d'armée débarqué à La Hougue. »

Après avoir reconnu, comme également possible, un débarquement de l'ennemi sur la plage de Vauville, à l'opposé de la presqu'île, l'amiral indique le remède : « Contre un débarquement sur l'une ou l'autre plage, qu'il ait lieu par surprise ou de vive force, un remède s'impose : la remise en état des batteries qui les défendaient, ainsi que du fort des

îles Saint-Marcouf, abandonné sans gardien et soumis aux déprédations des riverains. »

Le phare qu'on a établi au sommet de la tour et qui signale l'écueil est, en effet, sans gardien. Pour faire de soi-disant économies, la lanterne est maintenant actionnée par un mécanisme automatique, qui permet de ne renouveler la provision d'huile que tous les quinze jours.

Laissés sans entretien, les vieux murs se dégradent; l'humidité et l'air salin rongent leur surface, mais les blocs, employés dans leur construction, sont si bien scellés, que leur solidité défiera encore pendant de longues années l'œuvre du temps.

On avait eu le projet de réunir les deux îles par une digue et de créer entre elles un poste de torpilleurs, qui eût commandé la baie et les côtes, de Port-en-Bessin à Barfleur. On y a renoncé et le poste a été établi à Saint-Waast, où il est plus à portée de recevoir les approvisionnements et l'outillage dont il peut avoir besoin.

Nous ne voulons pas terminer notre travail sans adresser nos très vifs remerciements au commandant V. Fanet, qui a bien voulu explorer pour nous les Archives du Ministère de la Guerre et qui nous a procuré, avec une rare bienveillance, une partie des documents dont l'ensemble nous a permis de mener à bien cette étude.

G. V.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Établissement des Cordeliers aux îles Saint-Marcouf et leur translation à Valognes (1477).

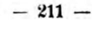
L'établissement des religieux de l'ordre de Saint-François dans la plus grande des îles Saint-Marcouf (l'île de Terre), autorisée au commencement du XV[e] siècle par les religieux de l'abbaye de Cerisy (1), auxquels appartenaient ces îles, devint bientôt si précaire, qu'ils furent obligés d'abandonner une solitude par trop inhospitalière. Dans les papiers de Mangon du Houguet, vicomte de Valognes vers 1657, on trouve la copie de l'acte suivant, qui nous donne les motifs de cet abandon :

(1) Mangon du Houguet dit avoir vu, probablement chez les Cordeliers de Valognes, dont il était l'ami et le protecteur, deux sceaux du gardien des îles. « En l'un, il y a un navire avec un crucifix au lieu de mast, une Vierge tenant son enfant à l'arrière et un cordelier au devant. La légende est : *Sigillum custodis insularum inferioris Normanniæ*. L'avers est illisible.» (*Mémoires de Pierre Mangon, vicomte de Valognes*, analysés par M. L. Delisle. St-Lo, 1691.)

« Comme il soit ainsi, que par long espace de temps, grand nombre des frères mendians de l'ordre de Saint-François ayent estés logés ès isleaux de Saint-Marcouf, près La Hougue de Saint-Waast, par depriance, pour ce que le lieu est aux religieux de Cherisy, le terme desquels et du temps que presté leur auroit esté, soit presque fixé; et, posé que plus longtemps durast, sy ne peuvent ils faire chose seure pour eulx et leurs autres frères, pour ce que la propriesté ne peuvent ilz avoir autrement qu'en prest, et sy est ainsy que l'eaue, qui est le plus de leur gouvernement avec leur pain, soit telle que, presque plus de la moitié du temps, elle est salée et aussy souventes foys a grand inconvénient et moult trouble par gens de mer; pour quoy et d'empuys naguères ilz sont retournés par devers leur général, afin de remonstrer les choses dessus dictes; pour lesquelles causes il ayt envoyé au lieu et, pour considération des choses susdictes, ayent estés authorisés à venir eulx loger en la terre au plus prez des isleaux et recouvrer place que l'en leur veille donner et aumôner. »

Ils conçurent d'abord le projet de s'établir sur le territoire de Saint-Waast. Un bourgeois de Quettehou, Jehan Prévostel, vicomte du duc d'Alençon en Cotentin, leur offrit un terrain situé auprès de la mer, à La Hougue-Saint-Waast (1). Ils étaient sur le point d'accepter, quand des conditions plus avantageuses leur furent proposées en vue d'un établissement à Valognes.

(1) Au moment où les Cordeliers avaient songé à s'établir à Saint-Waast, le fief de La Hougue, dépendance de la baronnie de Courcy, appartenait à Robert de Fréville, écuyer, qui le vendit, le 15 janvier 1457, à Messire Jehan de Magneville. Celui-ci ne tarda pas à le céder, comme on va le voir, à Louis, bâtard de Bourbon, amiral de France. Enfin, le 16 juillet 1498, Geoffroy Herbert, évêque de Coutances, l'acheta de Jeanne de France, veuve de l'amiral.



Un gentilhomme du Cotentin, Guillaume Letellier, baron de La Luthumière, leur donna, en 1468, une petite propriété, d'un acre environ, consistant « en un jardin, clos à murs, nommé le Gardin Fiquet, garni d'eaux et de deux petits réservoirs dedans, assez pleins d'eau, lequel on disoit estre bien propre pour eux, qu'il le leur donneroit voulontiers en pure et perpétuelle ausmône ».

Ce baron de La Luthumière était l'aïeul du vénérable abbé de La Luthumière, qui fonda plus tard le séminaire de Valognes et dont la sœur épousa Henry de Matignon, comte de Thorigny, lieutenant du roi en Normandie, sous Louis XIV.

Le jardin Fiquet était trop peu étendu pour que l'on pût y construire un couvent quelque peu spacieux. Les Cordeliers s'adressèrent alors à l'amiral Louis de Bourbon et à sa femme Jeanne de France, seigneurs du pays, qui avaient toujours protégé les religieux de leur ordre. Un an après, en 1469, ceux-ci firent droit à leur requête et ajoutèrent au jardin, donné par Messire de La Luthumière, trois acres de terre, qui le touchaient de deux côtés.

Le roi, sur le vu des actes passés, autorisa ces donations par lettres patentes du mois d'août 1469. Il y était dit, notamment, que « Les frères mineurs avaient un petit couvent en une petite isle environnée de grande mer, inhabitable de toustes gens fors lesdits religieux qui, très souvent, ont enduré et souffert, endurent et souffrent chacuns jours de grandes nécessitez, pauvretez et misères, parce qu'en icelle isle ne peuvent recouvrer eaux doulces; aussy, quand il fait orage ou temps contraire, ils ne peuvent venir en terre pour quérir leurs nécessitez, ny ceux de terre aller à eux; pourquoy, mesmement en temps d'hyver, ils ne peuvent et sçavent avoir aucun recouvrement ny refuge en leurs nécessitez, mais sont contraints illec demourer, sans pouvoir estre secourus et très souvent

advient que, quand ils ont aulcune petite provision pour leur vie et sustentations, que les pyrates et escumeurs de mer qui souvent s'y viennent reposer pour attendre illec et guetter les marchands, descendent audit isle et prennent, ravissent et emportent ce qu'ils ont pour leurs provisions, le mangent, consomment et dégatent, dont après lesdits religieux sont en grande nécessitez, etc... »

Jean Lerat, évêque suffragant de Janopolis, consacra le nouveau couvent en 1477. Il avait été reconnu et approuvé par une bulle du pape Paul II.

II

Archives du Calvados

Correspondance des Intendants. C. 1736

Iles Saint-Marcouf. — Passage de ces îles sous l'autorité du roi.

Paris, 16 juin 1734. — Lettre du contrôleur général des finances Orry, qui mande à M. de Vastan, à Caen, qu'en 1721 on prit les îles Saint-Marcouf comme emplacement favorable pour faire faire la quarantaine aux vaisseaux venant de la Méditerranée et du Levant.

M. de Blangy, marquis de Fontenay, seigneur des îles, reçut pour l'indemniser une somme annuelle de 1.000 livres. Aujourd'hui les mêmes motifs n'existent plus; on n'use pas de ces îles et il semble que l'indemnité allouée jusqu'à présent n'ait plus aucun fondement.

Caen, 23 septembre 1734. — Réponse de l'intendant.— Il avait fallu faire construire sur les îles Saint-Marcouf,



pour loger les équipages de deux vaisseaux, des bâtiments sur les terrains en herbage et en expulser les bestiaux des fermiers, dont les baux s'élevaient à la somme de 16 à 1.700 livres. C'est alors que l'indemnité de 1.000 livres avait été accordée au marquis de Fontenay. Mais, depuis cette époque, on affirme que M. de Fontenay s'est remis en possession de ces terrains.

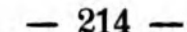
18 décembre 1734. — Lettre de M. de Fontenay, fils du précédent, protestant contre les allégations de l'intendance et fournissant les explications demandées.

Son père ne s'est nullement remis en possession des îles. En 1720, lorsque les vaisseaux suspects furent mis en quarantaine, ce fut M. de Fontenay qui prit les mesures nécessaires, à ses dépens, et la rente de 1.000 livres est moins l'indemnité de ses fermages perdus et qui s'élevaient à 500 livres, qu'une reconnaissance des services rendus.

20 janvier 1735. — Nouvelle lettre de M. de Fontenay, expliquant à nouveau l'affaire, toujours en suspens, réclamant la pension et fournissant un *Mémoire* à l'appui.

Mémoire. — Au mois de septembre 1720, trois vaisseaux, venant de Marseille, arrivèrent en rade du Havre de Grâce; l'entrée du port leur fut refusée en vertu d'un arrêt du Parlement, qui défendait d'accepter tout navire venant de ce port, à cause de la peste. M. de Fontenay, capitaine de la côte, établit une garde de vingt hommes, depuis Quinéville jusqu'aux Veys, pour empêcher toute communication entre cette partie de la côte et les navires suspects.

On établit provisoirement les équipages sur l'île de Terre, pendant qu'on bâtissait un hôpital et un lazaret sur l'île Tatihou.



Le *Mémoire* ajoute que M. de Fontenay a servi pendant quarante ans dans la gendarmerie, qu'il est estropié et qu'il s'est retiré chez lui avec 1.200 livres de pension.

Paris, 17 juin 1735. — Lettre du ministre qui décide que la pension, accordée en échange des îles, sera continuée et que les îles Saint-Marcouf seront affermées au profit du roi.

16 août 1735. — Mise en adjudication des îles Saint-Marcouf, à Carentan. — Un seul fermier s'est présenté : Charles de La Loy, marchand au village de Saint-Marcouf, qui a été déclaré adjudicataire pour la somme de 40 livres par an.

20 octobre 1735. — Lettre de M. Orry, contrôleur général des finances, qui approuve et sanctionne cette adjudication.

III

Les frères Smith.

Les frères Smith, dont il est question dans cette étude et avec lesquels Frotté entretint les relations les plus cordiales, lui rendirent, ainsi qu'à son frère Charles, les services les plus importants et les plus désintéressés.

Ils étaient trois. L'aîné, sir Sidney Smith, amiral au service de S. M. B., né à Westminster en 1761, mourut à Paris en 1840 (1).

(1) Voir ce que nous en disons page 11.

La famille Smith était originaire du comté de Wiltz et vint plus tard s'établir dans le comté de Kent, à Douvres. Les Smith avaient, auprès de cette ville, un château fortifié, Westenhanger, aujourd'hui en ruines.

Plusieurs membres de cette famille avaient servi avec honneur dans la marine et dans l'armée.



Le second, James-Thomas, né à Londres en 1766, y mourut en 1833. Il s'était fait remarquer par un savoir et une érudition exceptionnels. Graveur émérite et archéologue distingué, il avait été nommé conservateur des estampes au Musée Britannique.

Le troisième, John-Spencer, successivement militaire, diplomate et membre de la Chambre des Communes, était né à Londres le 11 septembre 1769. D'un esprit très vif et passionné, comme son frère, pour tout ce qui excitait son intérêt, l'époque où il vécut lui permit de donner un libre essor à ses goûts. Après une existence agitée et traversée par un événement qui brisa son avenir, il profita de la liberté qui lui était rendue pour venir se fixer en France et y terminer ses jours.

Sa vie est peu connue : Spencer Smith était entré très jeune dans le corps des pages de la reine Charlotte. Avec son frère Sidney, il était venu passer quelque temps à Caen, à l'École d'équitation de cette ville, qui avait acquis, sous la direction de La Guérinière, une réputation universelle. Ils s'y étaient créé d'excellentes relations, qu'ils retrouvèrent plus tard.

Nommé lieutenant en second au 3e régiment des gardes, par l'appui de la reine, il dut, à cause de dettes et de prodigalités regrettables, passer dans la ligne et finalement donner sa démission. Il entra peu après dans la diplomatie, à la suite d'un voyage dans le Levant.

Après l'évasion de son frère Sidney de la prison du Temple, évasion due en grande partie aux bons offices de Frotté, il voua à celui-ci et à son jeune frère Charles une reconnaissance dont il leur donna bientôt des preuves.

Charles de Frotté était né en 1778. Il était d'abord resté auprès de Mme de Frotté, mais, « élevé au milieu du trouble et des armes », il avait voulu, en 1795, à peine âgé de 17 ans, rejoindre son frère aîné et faire le coup de feu avec

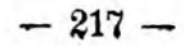
lui. Jugé trop faible encore, il fut renvoyé à sa mère et resta quelque temps à l'étranger.

Revenu aux côtés de son frère Louis en 1797, Sidney Smith et son frère Spencer firent alors à celui-ci les offres les plus avantageuses pour le jeune Charles. Spencer Smith, nommé chancelier et ministre plénipotentiaire à l'ambassade de Constantinople (1), proposait de le prendre avec lui et de s'en charger jusqu'à la fin de la guerre. Il insista même pendant longtemps, mais Charles de Frotté préféra un service plus actif et suivit sir Sidney en Orient, où il prit part, comme officier d'artillerie, sous le commandement de Phélippeaux, à la défense de Saint-Jean-d'Acre. Il fut plus tard, à sa rentrée en France, emprisonné au fort de Joux, et réussit à s'évader en 1805. Il mourut en Portugal en 1813.

Spencer Smith ne l'avait pas perdu de vue et correspondait avec lui. A l'époque de son évasion, il tenta de nouveau de le faire venir à Londres, où lui-même avait dû se retirer, victime d'une mésaventure fort pénible et assez bizarre.

Après avoir signé, comme ministre plénipotentiaire, un traité d'alliance avec la Porte en 1799, il avait été nommé à Stuttgard en février 1804. Il était lié avec son compatriote Drake, ministre à Munich. Tous deux entretenaient des correspondances secrètes avec les chouans et les émigrés. Ils devinrent ainsi des agents actifs de la contre-révolution, et lorsque Georges Cadoudal organisa son complot, ils l'aidèrent par tous les moyens en leur

(1) Spencer Smith avait épousé, à Constantinople, la fille de l'internonce impérial près la Porte Ottomane, le baron Herbert-Rathkeale. C'était une femme charmante, qui comptait le prince de Ligne et lord Byron au nombre de ses admirateurs. Elle mourut à Vienne le 21 octobre 1829.





pouvoir (1). Sur ces entrefaites survinrent l'arrestation et le procès des conjurés.

Malheureusement pour les deux diplomates, l'espion Méhée de La Touche, qui servait, avec une égale audace et un égal bonheur, les royalistes et le gouvernement consulaire, réussit à s'introduire dans leur intimité. Profitant d'un moment où Drake l'avait laissé seul dans son cabinet, il s'empara de la correspondance du ministre et d'une partie de celle de Spencer Smith avec les conjurés. Il la porta sur l'heure à Paris, où elle fut aussitôt publiée.

Devant cette divulgation, la situation de Drake et de Spencer Smith devint difficile et le gouvernement anglais dut les rappeler. On lisait, à la date du 20 germinal an XII, dans le n° 19 de la *Décade philosophique, littéraire et politique* (2), l'entrefilet suivant : « M. Spencer Smith, ministre anglais à Stuttgard, a aussi (comme Drake à Munich) quitté subitement les États de l'Électeur de Wurtemberg. La perfidie de ces deux hommes et l'humiliation qui en a été le châtiment peuvent fournir aux membres de l'opposition, s'ils le veulent, de nouveaux sujets d'accusation

(1) Voici ce que dit M. Thiers, à propos de cette conspiration : « Les communications des émigrés avec le cabinet anglais avaient lieu par le sous-secrétaire d'État, M. Hammon. C'est à lui qu'ils s'adressaient pour toutes choses en Angleterre. Au dehors, ils s'adressaient à trois agents de la diplomatie britannique : M. Taylor, ministre en Hesse; Spencer Smith, ministre à Stuttgard, et M. Drake, ministre en Bavière. Ces trois agents, placés près de nos frontières, cherchaient à nouer toute espèce d'intrigues en France et à seconder celles qu'on tramait à Londres. Ils correspondaient avec M. Hammon et avaient à leur disposition des sommes considérables. » (*Consulat et Empire*, t. IV, p. 518 et suiv.)

(2) Ce *Journal* nous a été obligeamment communiqué par notre confrère É. Travers.

contre les ministres, qui ont mis la corruption et l'assassinat au nombre de leurs moyens de défense. »

Et plus tard, en floréal an XII, la *Décade* insérait cette note, qui donnait la clef de bien des choses : « Il paraît un ouvrage très piquant du citoyen Méhée (c'est une brochure de 230 pages). L'auteur, qui a feint d'entrer dans la dernière conspiration afin de découvrir les projets des conspirateurs, y trace très plaisamment les portraits de plusieurs ministres et agents anglais et des principaux émigrés. Nous aurons sans doute occasion de faire connaître plus amplement cet ouvrage à nos lecteurs. »

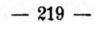
A la suite de ce scandale, Spencer Smith tomba en disgrâce et dut renoncer à la diplomatie.

Un peu plus tard, il fut élu à la Chambre des Communes pour la ville de Douvres; mais, après la Restauration, attiré en France par ses goûts d'érudit et de nombreuses relations, il vint se fixer à Caen en 1817. Cette ville, qu'il avait habitée pendant sa jeunesse, possédait alors une importante colonie anglaise. Il y vécut longtemps dans un hôtel, rue des Chanoines, où il mourut le 5 juin 1845. Il collaborait activement aux travaux des Sociétés savantes et publia plusieurs ouvrages et brochures (1).

(1) Spencer Smith avait un *ex libris* que nous reproduisons ci-dessous :

J.-Spencer Smith,

Membre de l'Université d'Oxford, de la Société Royale de Londres, de la Société pour l'encouragement des arts, manufactures et commerce de Londres, de la Société des Antiquaires de Londres, de la Société Royale des Antiquaires de France, de la Société asiatique de Paris, de la Société de Géographie de Paris, de l'Académie Royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, de la Société des Antiquaires de Normandie, de la Société Linnéenne de Normandie.





Son frère Sidney, qui partageait ses préférences pour notre pays, était aussi venu s'établir en France dès 1815 et résidait le plus souvent à Paris, où il était mort cinq ans avant lui.

IV

Combat de Sallenelles

« *Gazette du Calvados* », *21 germinal an VI.*

« Caen, le 21 germinal.

« Il est parti du Havre une flottille de quarante à cinquante voiles, tant en bateaux de transport que canonnières et petits bâtiments armés en guerre. On dit que cette flottille, commandée par le citoyen Muskeyn, porte quatre à cinq mille hommes de troupes. Elle a été attaquée, à la hauteur de Colleville, par deux frégates anglaises, avant-hier, vers six heures du soir.

« Le combat a duré jusques à neuf heures et s'est engagé de nouveau, pendant à peu près une heure et demie, vers le milieu de la nuit, sous les redoutes de Ouistreham et de Colleville.

« On prétend qu'une des frégates anglaises a été fort endommagée. Hier, vers huit heures du matin, la flottille s'est remise en mer, et une troisième frégate anglaise s'étant jointe aux deux autres, le convoi s'est retiré de nouveau sous les redoutes et dans la rivière d'Orne, où il est encore.

« Les bâtiments armés en guerre protégèrent la retraite et soutinrent vigoureusement le combat, depuis quatre heures de l'après-midi jusqu'à la nuit.

« Nous ne connaissons encore, d'une manière certaine, ni les détails, ni les résultats de cet événement. Il paraît

constant qu'une des frégates, qui avait jeté l'ancre, se voyant menacée d'abordage, s'est empressée de couper son câble et a laissé son ancre, dont les nôtres se sont emparés.

« La redoute de Merville a coulé bas, pendant la nuit, un bateau français qu'elle a pris pour un anglais, mais l'équipage a été sauvé (1).

« Il est sorti de Cherbourg, en même temps, une flottille destinée, dit-on, à attaquer les îles Saint-Marcouf.

« On ne tardera pas, sans doute, à avoir des nouvelles sûres sur les résultats de cette opération. Aussitôt qu'elles nous seront parvenues, nous nous empresserons d'en faire part à nos lecteurs. »

V

« *Gazette du Calvados* », 25 *germinal an VI*.

« Voici ce qu'écrit de Sallenelles le citoyen Muskeyn, capitaine de vaisseau, commandant la flottille de la République, au citoyen Labretèche, chef de l'état-major et des mouvements maritimes au Havre :

« La vive canonnade que vous avez entendue hier s'est effectivement terminée à notre avantage. Le champ de bataille nous est resté, et si nous n'avons pas eu le bonheur de vous envoyer une frégate anglaise au Havre, c'est que la marée n'a pas permis aux bateaux canonniers de joindre cette frégate, qui est restée échouée, sur le banc de la *Pâture*, pendant quatre heures.

« La deuxième canonnade, entre minuit et une heure, et que vous avez entendue, est le feu de la flottille que j'avais fait cesser et que j'ai fait reprendre aussitôt que

(1) Ces deux renseignements étaient controuvés, et pourtant la distance est courte de Ouistreham à Caen.



j'ai su que les bateaux canonniers ne pouvaient pas gagner la frégate.

« Les soldats ne savent pas encore *nager* (ramer) et les équipages n'étaient pas assez forts pour soutenir ce coup de main. Vous savez en outre que, pendant la nuit, on ne fait pas ce que l'on veut.

« Vous apprendrez avec plaisir que je n'ai pas eu un seul homme blessé et que les frégates ont été très maltraitées. Au moment où je vous écris, il se trouve, sur cette rade, deux grandes frégates et un vaisseau de 74 canons.

« MUSKEYN. »

VI

ARCHIVES DE LA GUERRE

AFFAIRE DES ILES SAINT-MARCOUF.

Rapport du général commandant la 14e division militaire historique.

« Les Anglais, en possession de qui sont les îles Saint-Marcouf, sises à deux lieues nord des forts de La Hougue et de l'île de Tatihou, tiennent en échec toute cette partie des côtes du Calvados et de la Manche. Il était important de s'en emparer, soit pour la facilité des communications avec Cherbourg et Courseulles, ou soit pour la sûreté du cabotage qui se fait dans ces parages.

« On était, à cet effet, parvenu à former une flottille, composée de 15 chaloupes canonnières, deux bombardes, deux avisos et quelques bateaux plats, pour les troupes d'embarquement.

« Elle était à l'ancre sous le fort de La Hougue, d'où elle

appareilla le 17 floréal, à 8 heures du soir, et fut mouiller au sud-ouest de l'île de Terre, où elle devait se rallier et se former, pour donner l'assaut aux îles avant l'aube du jour. Elle navigua en bon ordre au sud-est du cap, autant pour éviter de s'approcher trop près des îles que pour cacher sa marche.

« Le grand calme et le bruit des avirons signalèrent la flottille aux ennemis. La générale fut aussitôt battue dans les îles; deux coups de pierriers appelèrent un vaisseau, une frégate et une corvette ennemies, qui étaient restés mouillés la veille, à deux lieues dans l'est.

« La flottille continua sa marche et, à deux heures, le mouillage fut ordonné. Les îles se trouvaient à une demi-lieue dans l'est. A 3 heures et demie, les canonnières reçurent l'ordre d'approcher des îles à portée de canon; mais, ayant été prévenues par le feu de l'ennemi, dont les bombes dépassaient la flottille, qui était distante d'un quart de lieue de l'île de Terre, le commandant donna alors l'ordre de mouiller et fit signal aux trois divisions de bateaux plats d'attaquer ensemble. Elles marchèrent en ligne et touchaient presque au débarquement, mais, n'étant pas soutenues par les canonnières qui étaient restées au mouillage, *L'Éclatante* exceptée, qui, seule, les avait ralliées, elles se sont éloignées à force de rames, après avoir longé l'île de Terre sous les boulets et la mitraille de l'ennemi. Un des bateaux plats a été percé à fleur d'eau et a été coulé à fond. L'équipage a eu cependant le temps de l'évacuer.

« L'ordre de virer a été donné à toute la flottille et elle est rentrée, à 8 heures du matin, le 18 floréal, au port du fort de La Hougue. Dix hommes ont été tués et quatorze blessés.

« L'armement des îles est considérable. Il porte trois étages de feux dans presque tout son contour; le premier



est d'obusiers sur la grève; le deuxième est de redoutes; le troisième de tours carrées, bâties en bois, qui dominent les redoutes.

« Le 30 floréal, un vaisseau, cinq frégates, une corvette, deux bombardes et deux bricks ont approché des forts de La Hougue et de l'île Tatihou, sur lesquels cette division a fait un feu long et violent; mais quelques bordées, que leur a lâchées le fort, les a fait virer de bord. Elle a été mouiller au large, à deux lieues au nord de ces parages.

« Certifié véritable, le présent bulletin historique, rédigé sur les rapports partiels (1).

« Au quartier général, à Caen, le 10 prairial, 6e année républicaine.

« Le général de division, commandant la 14e,

« DUFOUR. »

VII

ARCHIVES DE LA GUERRE

Armée d'Angleterre.

—

(Note faisant partie des papiers du général Vandamme) (2).

18 floréal an VI.
(7 mai 1798).

Noms des officiers de marine qui se sont distingués dans l'affaire du 18 floréal an VI. (Attaque des îles Marcouf.)

(1) Malgré la mention *certifié véritable*, il est facile de se rendre compte des erreurs volontaires ou involontaires que contient cet *Historique*.

(2) Le général Vandamme commandait à Cherbourg en germinal et floréal an VI.

Les citoyens :

Vallée, lieutenant de vaisseau, commandant *L'Éclatante*, canonnière: *a fait le mieux*.

Fabien,	enseigne,	commandant	*Le Moustique*.
Héron,	id.	id.	*Le Cerbère*,
Dufresne,	id.	id.	un bateau plat.
Valleton,	id.	id.	*Le Maringouin* (mais, ayant été désarmé faute de monde, a *passé* (*sic*) avec Fabien).

Gibert, enseigne, commandant les trois chaloupes de bâtiment.

Tous du port de Cherbourg, qui se sont distingués dans l'attaque par leur bravoure et leurs talents.

P. C. C. à la note communiquée par le commandant du Casse en mars 1804.

Le commis chargé du travail
D. HUGUENIN.

VIII

Le général Point.

Point (François-Hilarion), né à Montélimar (Drôme) le 14 avril 1759, était entré au service dans le régiment de cavalerie de Royal-Champagne le 1er avril 1779. Maréchal des logis le 11 septembre 1784, adjudant le 1er janvier 1789, il fut congédié le 21 août 1790. Élu, le 6 novembre 1791, capitaine au 1er bataillon des volontaires de l'Isère, il fit la campagne de Savoie en 1792. Chef en second du 2e bataillon du Mont Blanc le 15 mai 1793, adjudant général, chef de brigade provisoire le 16 septembre suivant, Point fut promu général de brigade le 16 vendémiaire an II



(7 octobre 1793). Il assista au siège de Toulon en décembre 1793, passa ensuite à l'armée des Pyrénées-Orientales, puis, en janvier 1795, à celles des Alpes et d'Italie. Attaché à la division Augereau, où il avait sous ses ordres les 45[e] et 51[e] demi-brigades, il fut détaché le 21 nivôse an V (10 janvier 1797) auprès du général Balland. Le 14 janvier, il commanda l'aile droite au combat d'Anguiary, dans lequel l'arrière-garde du général Provera fut culbutée et détruite. Le 5 février il était à Trévise avec sa brigade. Le 8 août 1798 il était mis à la tête de l'expédition des îles Saint-Marcouf. Rappelé, comme on l'a vu, aussitôt après l'échec, il servit dans l'armée de Naples, sous les ordres de Championnet, et faisait partie de la division Lemoine quand il fut tué à l'attaque du village de Popoli, sur le pont y donnant accès, au moment où il entraînait ses grenadiers, le 4 nivôse an VII (24 décembre 1798).

IX

Les iles Saint-Marcouf

Description. — État actuel.

Dans l'encadrement formé par les donjons pittoresques de La Hougue et de l'île de Tatihou se distingue nettement le groupe des îles Saint-Marcouf (1). Coupant la ligne de l'horizon dont elles interrompent la monotonie, elles se profilent, tantôt en lumière, tantôt en ombre, sur l'immensité des flots. Blanches et riantes, dès que le soleil vient à les éclairer, on les voit, au contraire, devenir

(1) Nous avons fait, dans cette notice, de larges emprunts au livre de M. J. Rondelet: *Guide illustré de Saint-Waast-la-Hougue.*



maussades et presque menaçantes, lorsque le ciel s'assombrit au-dessus d'elles, et disparaître entièrement aux regards sous la pluie, comme fondues dans la buée grise des lointains brusquement rapprochés.

A l'aube, ce sont elles qui, les premières, surgissent à l'horizon, se détachant avec la netteté d'un décor de théâtre dans les rayons du soleil levant. Ce sont elles aussi qui, les premières, s'effacent sous l'envahissante obscurité du crépuscule.

Enfin, pendant la nuit, semblable à une étoile tombée du firmament, le feu à éclats des îles projette jusqu'à Saint-Waast sa lueur intermittente, comme une flamme que le vent fait vaciller.

Assez rapprochées de la côte pour se laisser entrevoir, assez éloignées d'elle pour conserver encore leur mystère, ces îles semblent une perpétuelle énigme. Aux questions que leur vue soulève, la jumelle la plus puissante ne peut complètement répondre. Aussi exercent-elles sur les touristes cette attraction particulière que donne le sentiment de l'inconnu.

Pour s'y rendre, il est nécessaire de fréter une des barques, aux voiles tannées, qui peuplent le port de Saint-Waast. Il faut y consacrer une journée; mais si la brise est bonne, la mer douce et le voilier bon marcheur, on ne regrettera pas l'excursion et le déjeuner improvisé à l'ombre du fort ou sur les gazons de l'île de Terre.

Après une heure et demie ou deux heures de navigation, la côte s'abaisse et les deux îles se distinguent nettement, affectant, l'une la forme arrondie et massive d'un cuirassé, l'autre la silhouette basse et allongée d'un torpilleur, Comme des navires mouillés sur un fond de vase et qui chassent sur leurs ancres, elles semblent fuir devant vous, entraînées par le même élan qui vous emporte, mais, bientôt, le voilier gagne de vitesse sur cette mobilité apparente

et s'engage dans le bras de mer qui sépare les deux îles, la petite rade d'Auvy. Le voilà arrivé au terme de sa course.

Les passagers descendent dans le canot et arrivent bientôt en vue d'une jetée de pierre qui semble s'avancer en mer pour vous accueillir. On se trouve alors au milieu d'une enceinte de hautes murailles, couronnées d'une herbe sèche et jaune, dont la base est toujours battue par les flots. Dans un angle, un môle de granit, taillé en escalier, donne accès à une poterne cintrée, flanquée de meurtrières et ouverte sur un pont-levis. C'est par cette entrée, digne de figurer dans le décor d'un drame, que l'on pénètre dans l'île du Large.

L'impression change vite. Du milieu d'un rayonnement de verts talus se détache, semblable à une gigantesque fleur, la large corolle de la tour, du haut de laquelle émerge la lanterne du phare.

Une longue et sombre voûte conduit ensuite au centre d'un vaste cirque gazonné. Deux galeries superposées courent tout autour du fort; l'une en balcon, donnant accès à de petites cellules disposées à la façon de loges de théâtre; l'autre en terrasse et semblable à un vaste promenoir. Deux tourelles interrompent la monotonie du cercle: l'une, pointue et ajourée, laisse voir, à travers ses glaces, le mécanisme du feu tournant; l'autre, plate et massive, abrite dans ses flancs un large escalier, enroulé en spirale.

La visite commence alors. Au milieu d'une obscurité complète, on descend d'abord dans des cachots creusés à même le rocher. Un jour blafard et froid, qui tombe par de petits soupiraux percés obliquement au haut de la muraille, permet d'apercevoir une succession de salles basses et voûtées, réunies entre elles par de vastes baies et reproduisant, par leur disposition en éventail, la forme arrondie de la tour. Les murs, blanchis à la chaux, laissent voir, de place en place, de larges moisissures verdâ-

tres; sur le sol s'étalent des flaques d'eau que les plus fortes chaleurs ne peuvent assécher. C'est là qu'une trentaine d'insurgés, pris les armes à la main sur les barricades, furent internés en 1871, après la Commune. Ils n'y restèrent, du reste, que quelques jours et furent dirigés sur Cherbourg.

Du sous-sol du vieux fort on gagne immédiatement le sommet de la tour. Le contraste est des plus saisissants. En bas, l'ombre, le silence et l'immobilité; en haut, le ciel ensoleillé et le mouvement des vagues qui fuient à l'horizon. Et l'on s'oublie à contempler ce spectacle pendant que la brise de mer soulève à vos pieds de légers flocons d'écume.

Tout auprès de l'île du Large s'étend l'île de Terre. C'est là qu'au moment du désarmement de Saint-Marcouf, vers 1872, on avait apporté les canons du fort pour les faire éclater et les rendre ainsi plus faciles à transporter à Cherbourg, où ils devaient être fondus. Depuis cette époque la petite île porte, visibles sur ses pentes verdoyantes, les blanches cicatrices des éclats de bronze.

L'île, qui conserve encore les traces des fortifications et des établissements élevés par les Anglais en 1795, se double presque, comme étendue, au moment de la basse-mer. Les plateaux rocheux, qui apparaissent alors, ne constituent que des récifs à fleur d'eau. On a souvent voulu, même dans des ouvrages scientifiques, y voir un troisième îlot, connu sous le nom de *Rocher-Bastin* ou *Bastis*. C'est une illusion complète qui ne résiste pas à un examen fait sur les lieux.

Les abords immédiats des îles sont assez dangereux, précisément à cause de ces écueils se prolongeant sous les flots. Cependant, à deux cents mètres du bord, le fond est déjà considérable et permet aux navires d'un tonnage élevé d'y jeter l ancre.



Les navigateurs ne manquent jamais de relever le point de repère des îles Saint-Marcouf, pour éviter les rochers du Calvados ou la pointe de Barfleur. De la plate-forme du vieux fort, comme d'une gigantesque tribune, on assiste à un défilé presque ininterrompu de vapeurs et de voiliers, sillonnant la mer dans tous les sens.

Le rôle militaire des îles est contesté. D'aucuns ont proposé d'aménager le vieux fort en un hôtel original, perdu au milieu des flots, où les fanatiques de la mer pourraient venir faire des cures, sérieuses celles-là, d'air salin. Pour pittoresque qu'elle soit, il est probable que cette solution restera longtemps à l'état de projet et que les îles ne verront désormais, comme visiteurs, que les rares touristes dont une assez longue excursion en mer ne dérange pas les habitudes et ne trouble pas les digestions.

TABLE DES CHAPITRES



VIII

IX

X

XI

PIÈCES JUSTIFICATIVES

LES NEUSTRIENS

Histoire d'un Orphéon caennais

PAR

M. Jules CARLEZ,
Membre titulaire.

LES NEUSTRIENS

Histoire d'un Orphéon caennais

En Normandie, où les belles voix sont rares, et où les gens du peuple ne chantent guère, on ne rencontre qu'un petit nombre de sociétés chorales; la plus grande partie des groupes orphéoniques constitués dans les cinq départements cultivent de préférence la musique instrumentale, et appartiennent à l'une ou l'autre de ces deux catégories : musiques d'harmonie, ou fanfares.

La pénurie, en ce qui concerne la musique chorale, est grande surtout dans le Calvados, dans l'Orne, dans la Manche. La ville de Caen, dont il me suffit de parler ici, ne possède aujourd'hui qu'un unique orphéon, de création assez récente. Lorsqu'il se fonda, il y avait déjà treize ans que la dernière société chorale caennaise était disparue.

Et pourtant, Caen est une des premières villes françaises où l'institution orphéonique ait pris racine. Les sociétés chorales qu'elle a possédées au siècle dernier ont mené une vie active, ont connu



des années de prospérité. Elles prouvèrent alors leur utilité : elles servirent non sans éclat les intérêts de l'art, envisagé sous divers aspects ; elles se firent les éducatrices du peuple, au sens indiqué par l'objet de leurs travaux.

Ces considérations m'ont engagé à écrire l'histoire de celle qui naquit la première et qui eut aussi la plus longue vie : je veux parler des *Neustriens*. La relation des faits qui les concernent constitue, dans nos annales musicales caennaises, un chapitre important, et non le moins intéressant. C'est une raison qui peut justifier sa mise au jour.

Des renseignements puisés à bonne source, complétés par mes notes personnelles, m'ont permis de rendre aussi exact et aussi complet que possible ce travail, où le fond importait surtout, la forme devant s'interdire toute prétention, ainsi que le voulait le sujet.

I

La vulgarisation de la musique, c'est-à-dire l'initiation du peuple aux éléments de l'art et à la pratique du chant d'ensemble, a commencé en Allemagne, au temps de la Réforme, et sous l'action de Luther lui-même. En France, elle est d'origine toute moderne. On chantait en chœur depuis longtemps, au delà des Vosges, dans les moindres villages, alors que chez nous rien de semblable n'était possible.

La création des sociétés chorales en Allemagne ne date cependant que des premières années du XIX[e] siècle. Ce fut Charles-Frédéric Zelter qui fonda à Berlin, en 1808, la première société de chant, la première *liedertafel*.

En France, deux hommes travaillèrent activement à répandre l'instruction musicale dans les rangs du peuple, et à l'exercer au chant d'ensemble: Choron, dont les efforts portèrent principalement sur l'exécution de la musique religieuse, et Bocquillon-Wilhem, auteur d'une célèbre méthode d'enseignement musical, dont il fit la première application dans quelques écoles parisiennes en 1819.

Devenu directeur de l'enseignement du chant dans les écoles de la ville de Paris, Wilhem organisa, en réunissant les meilleurs élèves de ses divers cours, enfants et adultes, un immense choral auquel il donna le nom d'*Orphéon*. Pendant douze ans, à partir de sa fondation, qui remonte à 1833, l'Orphéon municipal de Paris fut l'unique représentant, en France, du chant choral populaire (1). Vers 1846 apparurent presque en même temps, à Paris, à Lille, à Caen, et dans quelques autres villes, les premières sociétés chorales.

L'initiative, à Caen, fut prise par un des jeunes membres du professorat musical, un enfant de la

(1) Les *Chanteurs montagnards*, dont il sera question plus loin, existaient bien déjà; mais leurs habitudes voyageuses ne permettent pas de les confondre avec les sociétés dont nous nous occupons ici.



ville. Né en 1819, Louis-Adrien Le Changeur avait été élève de l'école de chant fondée par la Société Philharmonique du Calvados, et ensuite du Conservatoire de Caen. Il professa le solfège dans cet établissement, de 1838 à 1842. Ses fonctions lui furent enlevées au mois d'octobre de cette dernière année, par suite d'une réduction du personnel enseignant; on les lui rendit en 1847, et il les conserva jusqu'à sa mort.

En dehors de sa valeur musicale, sa bonne humeur, le sans-façon de ses manières, son caractère ferme et résolu assuraient la réussite du projet qu'Adrien Le Changeur avait conçu de former un groupe de chanteurs, recrutés parmi la jeunesse travailleuse. Dès la fin de 1846, son personnel était réuni, déjà exercé à la lecture de la musique et au chant d'ensemble; il y eut des formalités à remplir; enfin, au mois d'avril 1847, la Société des *Chanteurs neustriens* se trouva légalement constituée (1).

Le titre qu'elle avait choisi s'explique aisément: il est assez probable qu'il lui fut inspiré aussi par le souvenir des quarante *Chanteurs montagnards*,

(1) Le Changeur obtint de la municipalité l'autorisation de réunir ses orphéonistes dans la salle affectée aux classes de solfège du Conservatoire. Les Neustriens ont occupé par la suite divers locaux, tous situés à l'Hôtel de Ville: le premier, dans la rue de ce nom, auprès de la Direction des Postes; le second, rue du Musée, aujourd'hui rue Auber; le dernier, enfin, rue Saint-Laurent, là où se trouve établie à présent l'École nationale de musique.

corps d'élite formé, vingt ans auparavant, à Bagnères-de-Bigorre, par Alfred Rolland. Les Chanteurs montagnards, qu'on appelait aussi : les *Ménestrels pyrénéens*, parcoururent longtemps l'Europe et certaines parties de l'Asie et de l'Afrique, faisant naître partout d'agréables et vives impressions, dues au charme de leurs voix, bien cultivées, et à la nouveauté de leurs chants. Venus à Caen en 1844, ils y avaient fait sensation; aussi, les chœurs composés par Alfred Rolland, leur chef, allaient-ils être les premiers choisis pour former le répertoire de l'Orphéon caennais.

Ce fut le 31 juillet 1847, dans un concert donné par le violoniste Léon Lecieux, le compositeur Lhuillier et les frères Batta, que les Chanteurs neustriens se firent entendre pour la première fois. Ils chantèrent le chœur des Soldats de *Sarah*, opéra-comique de Grisar, *la Garde passe*, ronde de nuit tirée des *Deux Avares*, de Grétry, et *les Enfants de Paris*, d'Adolphe Adam. Ce dernier morceau, que l'on peut considérer comme le prototype du chœur orphéonique français, venait d'être composé par Adam pour la société chorale dont il porte le nom, laquelle est la première que Paris ait vu naître.

Nos orphéonistes voulurent ensuite se révéler au public du dehors, à celui qui fréquente peu les concerts; ce qu'ils firent d'une manière assez originale. Dans la soirée du 15 août, les promeneurs, en train de prendre le frais sous les ombrages du Grand-Cours, virent s'avancer sur la rivière quelques barques, dans lesquelles une quarantaine de jeunes

gens venaient de prendre place. Tandis qu'on s'approche pour voir passer les canotiers, les voilà soudain qui entonnent le chœur des Soldats de *Sarah*. Les voix portant au loin, on accourt, l'auditoire s'augmente ; il salue de ses bravos l'exécution du *Combat naval,* d'Alfred de Saint-Julien. *Les Enfants de Paris* terminent ce concert nautique, chaudement applaudi. Les Chanteurs neustriens avaient pris contact avec le populaire; leur réputation était maintenant fondée.

Elle ne tarda pas à franchir les murs de la ville. Le 14 novembre 1847, les Neustriens — donnons-leur à présent l'appellation plus brève qu'ils finirent par adopter — allèrent chanter à Bayeux dans un concert de bienfaisance organisé par Léon Lecieux. Ils y reçurent le meilleur accueil, et l'audition de leurs chœurs fut un stimulant efficace pour l'Orphéon bayeusain, que venait de créer Edmond Réquier.

Entre les membres de la jeune société l'union était parfaite; tous se montraient dévoués à leur chef, reconnaissants de ses leçons et de ses efforts qui leur avaient valu leurs premiers succès. Ils le prouvèrent en se cotisant pour faire l'achat d'une médaille d'argent qu'ils remirent à Le Changeur le 1er janvier 1848.

II

Avec cette année 1848 allaient naître, pour les Neustriens, de nouvelles occasions d'affirmer leur existence. L'établissement de la République donna



lieu à diverses fêtes auxquelles la Société Chorale se trouva associée.

Ce fut d'abord la fête nationale du 2 avril. Les Neustriens, auxquels étaient venus se joindre les Orphéonistes de Bayeux, prirent place dans le cortège officiel qui se rendit à l'église Saint-Étienne. Le *Te Deum* d'actions de grâces pour l'avènement de la République fut chanté par les deux sociétés, réunies aux élèves du Conservatoire. Après la cérémonie religieuse, les autorités, tous les corps constitués, les associations et délégations, les élèves des écoles, la garde nationale et les troupes de la garnison se dirigèrent vers les promenades et allèrent se grouper autour d'une vaste estrade placée à l'angle du Cours-la-Reine et du Grand-Cours. Plusieurs discours furent prononcés; la *Marseillaise* fut chantée ensuite par les Neustriens et les Orphéonistes bayeusains; l'exécution en fut reprise par les deux musiques de la garde nationale et du 9e régiment d'infanterie légère, auxquelles vinrent s'unir les voix de toute l'assistance.

Le 21 avril eut lieu, sur la place Saint-Pierre, la plantation de l'arbre de la Liberté ; de nouveau les Neustriens y firent entendre l'hymne de Rouget de l'Isle.

Mais déjà ils n'étaient plus seuls pour représenter à Caen l'élément orphéonique. Deux autres sociétés chorales venaient d'y surgir. L'une d'elles ne doit être citée ici que pour mémoire, car elle ne fit que paraître et disparaître. Son fondateur, un ouvrier typographe, nommé Lebiées, avait appartenu

successivement aux Enfants de Paris et aux Neustriens. Les quelques sociétaires qu'il parvint à réunir vers la fin de 1847 voulurent honorer la mémoire de notre illustre compatriote Choron, en prenant le titre de *Choroniens,* titre médiocrement euphonique, et dont ils eurent à peine le temps de se parer.

Plus longue, sinon très étendue, honorablement remplie d'ailleurs, fut la carrière fournie par les *Céciliens,* dont il sera plusieurs fois question au cours de cette notice (1).

Les Neustriens donnèrent leur premier concert le 2 mars 1849, avec le concours de Mlle Laurent, première chanteuse du théâtre de Caen, et du hautboïste Sabon. Réunis à l'orchestre de la Société Philharmonique, ils firent entendre, le 17 juin, dans l'église Saint-Étienne, la messe solennelle de Dietsch. Une seconde audition de cette messe fut donnée à Notre-Dame, le 22 novembre, jour de la fête Sainte-Cécile.

Entre ces deux solennités, les Neustriens avaient eu d'autres occasions de se produire. Le 16 août, ils apportaient leur concours à la distribution des prix du Conservatoire de musique, circonstance qui se renouvela pour eux chacune des années suivantes.

En novembre, ils allèrent chanter à Bayeux, dans un concert que deux de leurs camarades, Huet et Brunet, avaient organisé à leur profit personnel.

(1) Voir à l'Appendice un aperçu historique concernant cet orphéon et celui qui lui succéda, le *Choral Normand.*



Appartenant l'un et l'autre au prolétariat caennais, ces deux solistes étaient tenus en grande considération par tous les sociétaires. Brunet possédait une jolie voix de ténor léger ; je me souviens encore de l'aisance avec laquelle il lançait le *si* naturel aigu, dans le solo de *la Mule du contrebandier*, chœur d'Alfred Rolland. Dans un autre chœur du même compositeur : *Halte-là ! les Montagnards sont là*, il se taillait un succès avec une phrase de quelques mesures, dont il accentuait, d'un gosier souple et ferme, la marche tour à tour ascendante et descendante.

Le baryton Huet triomphait surtout dans le duo de *la Reine de Chypre*, où Brunet lui donnait la réplique. Ils ne tardèrent pas à quitter les Neustriens ; la carrière théâtrale les sollicitait ; ils la parcoururent sans éclat.

L'actif du jeune orphéon s'enrichit, en 1850, de deux œuvres de bienfaisance : un concert donné au bénéfice des salles d'asile de la ville de Caen, et ensuite, le 26 mai, un autre concert, à Falaise, au profit des pauvres.

Une grande fête chorale, la première de ce genre qu'on ait vue en France, s'organisait alors à Paris, au profit des caisses de secours des six associations de prévoyance fondées par le baron Taylor. Les Neustriens y envoyèrent leur adhésion. La fête de l'alliance des lettres, des arts et de l'industrie — elle s'annonça ainsi — eut lieu le 25 août 1850, dans le parc d'Asnières. Nos orphéonistes caennais, au nombre de 44, participèrent à l'exécution de la

cantate et des chœurs chantés par tous les orphéons réunis. La société caennaise fut une de celles qui eurent l'honneur d'être admises à se faire entendre séparément. Elle chanta le chœur des *Burgraves,* d'Alfred de Saint-Julien, fut très applaudie, et reçut les félicitations du compositeur, qui était présent à l'exécution.

C'est en cette circonstance que les Neustriens déployèrent pour la première fois leur bannière ; la médaille commémorative qui leur fut remise inaugura la série des décorations qu'elle était appelée à recevoir.

La Société Philharmonique du Calvados, qui venait d'être réorganisée sur de nouvelles bases, ayant décidé de fêter la reprise de ses travaux par l'exécution d'une messe en musique, obtint pour cela le concours des autres sociétés musicales de la ville. Les Neustriens contribuèrent à former le très nombreux personnel choral et symphonique qui, sous la direction de Gervais-Fromain, fit entendre dans l'église Notre-Dame, le 21 novembre 1850, la messe solennelle de Dietsch.

Quelques jours après, ils chantaient au concert donné à l'Hôtel de Ville par Émile Prudent, pianiste alors en pleine vogue, et par le compositeur de romances Léopold Amat. Les Céciliens parurent, eux aussi, dans cette soirée.

Le 11 juin 1851, Henri Vieuxtemps, alors dans toute la fleur de son talent vigoureux et brillant, vint se faire entendre à Caen, en compagnie du pianiste Édouard Wolff. Il y reçut un accueil

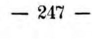
chaleureux. Les Neustriens, qui avaient chanté deux chœurs au concert de l'éminent violoniste, se rendirent ensuite à l'hôtel d'Angleterre, où ils lui donnèrent une sérénade.

Le 27 août, à la distribution des prix du Conservatoire municipal, quatre médailles, deux pour chacune des sociétés orphéoniques, furent décernées, au nom de la ville, à des orphéonistes désignés au scrutin par leurs camarades. Les Neustriens attribuèrent la médaille d'argent à leur sous-directeur, Edmond Lecornu. La médaille de bronze échut au baryton Picard. Cette distribution de médailles se renouvela les années suivantes.

Une cérémonie mémorable, l'inauguration, à Falaise, de la statue équestre de Guillaume-le-Conquérant, due au sculpteur Louis Rochet, s'accomplit le 26 octobre 1851. Les Neustriens, invités à y prendre part, donnèrent, au pied de la statue, la première audition du *Chant des Normands,* paroles de Julien Travers, musique d'Auber. Ils chantèrent aussi d'autres chœurs, parmi lesquels *la Neustrienne,* dont la musique avait été composée par Beaugrand, baryton du théâtre de Caen.

L'année 1852 se montre sobre de faits les concernant. Une aimable cantatrice à laquelle ils avaient prêté leur concours l'année précédente, Mme Rabi, revint à Caen, en février, accompagnée du jeune violoniste Pietro Pazetti. De nouveau, les Neustriens se firent entendre à son concert.

Ils prirent part, avec les autres sociétés musicales de la ville, à l'exécution de la messe funèbre de



Cherubini, au service célébré à Saint-Pierre, le 8 juillet, en l'honneur de Rossy, flûtiste-compositeur, vice-président de la Société Philharmonique, membre de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres.

Pour 1853, je me borne à signaler la participation de la Société aux concerts des 28 et 30 décembre, donnés par Léon Lecieux et Mme Gaveaux-Sabatier, la fauvette préférée des concerts parisiens.

Le 12 janvier 1854, nouvelle exécution de la messe de *Requiem*, de Cherubini, par les quatre sociétés musicales, à Notre-Dame cette fois, au service solennel pour le vénérable Pierre-Aimé Lair, modèle accompli du patriote normand.

Dans la même église, le 25 février, le compositeur Lair de Beauvais fit exécuter une de ses messes par la Société Philharmonique et les deux sociétés chorales.

Au concert qui accompagna la distribution des prix du Conservatoire, le 24 août, un des Neustriens, Aimé Benard, chanta le *Sacrifice d'Abraham*, de Concone, et l'air du *Carillonneur de Bruges*, de Grisar, qui fut bissé. On n'a pas oublié cet artiste amateur, sa jolie voix de basse chantante, au timbre plutôt doux que mordant, voix dont l'égalité d'émission ne laissait rien à désirer. Benard était bon musicien, mais il chantait froidement et sans énergie. Ses camarades lui avaient décerné, en 1853, la médaille d'argent; il en obtint le rappel l'année suivante.

Le 27 août 1854, les Neustriens se rendirent à

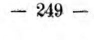


Flers, où ils avaient été appelés pour contribuer, par leur présence et par leurs chants, aux attractions de la fête annuelle, dite « la Saint-Gilles ». L'accueil aimable qu'ils y reçurent les engagea à retourner plus d'une fois dans cette ville en semblable circonstance (1).

Les événements militaires de 1855 vinrent leur inspirer une pensée généreuse, où le sentiment patriotique avait bien aussi sa bonne part : ils donnèrent, le 16 février, un concert au bénéfice de l'armée d'Orient. La recette s'éleva à 733 fr. 50. Frais déduits, il resta une somme de 418 fr. 50 pour nos blessés de Crimée.

Invités par la Société Philharmonique à se faire entendre à son concert du 30 avril, les Neustriens y chantèrent la prière de *Charles VI*, d'Halévy, et *Halte-là !* d'Alfred Rolland, deux morceaux dans lesquels brillaient particulièrement les qualités d'ensemble et de sonorité qui leur étaient coutumières. Ils parurent, quelques jours après, dans un autre concert organisé par deux professeurs de la ville, après quoi ils se préparèrent à aller soutenir dignement leur première lutte contre les orphéons du dehors.

(1) C'est lors de leur premier voyage à Flers que les Neustriens portèrent pour la première fois un insigne distinctif, consistant en un ruban de moire bleue, à frange et bouton d'argent, fixé à la boutonnière. Ils y substituèrent plus tard un ruban rouge, plus large, brodé d'argent, et porté en sautoir sous le gilet.



III

Les concours orphéoniques étaient alors de création toute récente; la première solennité de ce genre avait eu lieu à Troyes, le 2 juin 1851, sous l'impulsion d'Eugène Delaporte, le vaillant apôtre de l'idée orphéonique (1). D'autres concours avaient suivi; ils eurent pour résultat la fondation de nombreuses sociétés chorales à Paris et dans les départements voisins. En 1855, la ville de Saint-Germain-en-Laye convia les orphéons de France et de Belgique à l'une de ces luttes courtoises, qu'elle fixa au 19 août. Les deux sociétés chorales de Caen s'y firent inscrire.

Classés dans la première division, les Neustriens, au nombre de 43 exécutants, chantèrent deux chœurs choisis l'un et l'autre par leur directeur (2): *les Burgraves* et *le Combat naval* (3). Ils avaient pour concurrents la Chorale de l'Odéon et les Céciliens de Paris. Adolphe Adam présidait le jury; à ses

(1) Né à Paris en 1819, Eugène Delaporte, après avoir fait ses études musicales au Conservatoire, s'était fixé en 1843 à Sens, où il tenait l'orgue de la cathédrale. Il quitta, quelques années plus tard, la situation qu'il s'était créée dans cette ville, pour se vouer exclusivement à la propagation du chant choral. C'est à lui qu'est due la création des concours d'orphéons.

(2) L'exécution d'un « morceau imposé » par les sociétés appartenant à la même division n'était pas encore prescrite par les règlements des concours.

(3) L'un et l'autre d'Alfred Clémenceau de Saint-Julien.

côtés siégeaient François Bazin, Delsarte, Dietsch, Gevaërt, Masset, professeur de chant, et Clémenceau de Saint-Julien.

Ce jury, dont la composition fait singulièrement pâlir les aréopages plus ou moins frelatés devant lesquels les orphéonistes d'aujourd'hui sont appelés le plus souvent à concourir, décerna le premier prix aux Céciliens de Paris. Les Neustriens bénéficièrent du deuxième prix, consistant en une médaille de vermeil. La Chorale de l'Odéon, non dépourvue de qualités pourtant, fut privée de toute récompense.

Les jurys d'alors, plus sévères que ceux d'à présent, plus scrupuleux aussi dans l'observation du règlement, décernaient les prix annoncés au programme, mais rien de plus. Et comme il n'y avait en ce temps-là ni lecture à vue, ni concours d'honneur, ni concours de soli ou de quatuor, l'unique épreuve d'exécution imposée aux sociétés ne leur donnait qu'une seule chance de succès.

Cette première médaille conquise par nos orphéonistes, médaille que le maire de Caen, M. Bertrand, voulut attacher lui-même sur leur bannière, affermit sans doute leur confiance en leurs propres forces ; mais elle leur inspira aussi le désir de les voir s'accroître, ce qu'ils savaient ne pouvoir obtenir qu'en redoublant d'ardeur au travail. A Saint-Germain, ils avaient eu l'occasion d'entendre des orphéons de premier ordre : la Grande Harmonie de Bruxelles, la Lyre ouvrière de Tournay, les Enfants de Lutèce, pour ne citer que ceux-là. L'audition des chœurs chantés par ces sociétés renommées fut



Un gentilhomme du Cotentin, Guillaume Letellier, baron de La Luthumière, leur donna, en 1468, une petite propriété, d'un acre environ, consistant « en un jardin, clos à murs, nommé le Gardin Fiquet, garni d'eaux et de deux petits réservoirs dedans, assez pleins d'eau, lequel on disoit estre bien propre pour eux, qu'il le leur donneroit voulontiers en pure et perpétuelle ausmône ».

Ce baron de La Luthumière était l'aïeul du vénérable abbé de La Luthumière, qui fonda plus tard le séminaire de Valognes et dont la sœur épousa Henry de Matignon, comte de Thorigny, lieutenant du roi en Normandie, sous Louis XIV.

Le jardin Fiquet était trop peu étendu pour que l'on pût y construire un couvent quelque peu spacieux. Les Cordeliers s'adressèrent alors à l'amiral Louis de Bourbon et à sa femme Jeanne de France, seigneurs du pays, qui avaient toujours protégé les religieux de leur ordre. Un an après, en 1469, ceux-ci firent droit à leur requête et ajoutèrent au jardin, donné par Messire de La Luthumière, trois acres de terre, qui le touchaient de deux côtés.

Le roi, sur le vu des actes passés, autorisa ces donations par lettres patentes du mois d'août 1469. Il y était dit, notamment, que « Les frères mineurs avaient un petit couvent en une petite isle environnée de grande mer, inhabitable de toustes gens fors lesdits religieux qui, très souvent, ont enduré et souffert, endurent et souffrent chacuns jours de grandes nécessitez, pauvretez et misères, parce qu'en icelle isle ne peuvent recouvrer eaux doulces; aussy, quand il fait orage ou temps contraire, ils ne peuvent venir en terre pour quérir leurs nécessitez, ny ceux de terre aller à eux; pourquoy, mesmement en temps d'hyver, ils ne peuvent et sçavent avoir aucun recouvrement ny refuge en leurs nécessitez, mais sont contraints illec demourer, sans pouvoir estre secourus et très souvent

advient que, quand ils ont aulcune petite provision pour leur vie et sustentations, que les pyrates et escumeurs de mer qui souvent s'y viennent reposer pour attendre illec et guetter les marchands, descendent audit isle et prennent, ravissent et emportent ce qu'ils ont pour leurs provisions, le mangent, consomment et dégatent, dont après lesdits religieux sont en grande nécessitez, etc... »

Jean Lerat, évêque suffragant de Janopolis, consacra le nouveau couvent en 1477. Il avait été reconnu et approuvé par une bulle du pape Paul II.

II

Archives du Calvados

Correspondance des Intendants. C. 1736

Iles Saint-Marcouf. — Passage de ces îles sous l'autorité du roi.

Paris, 16 juin 1734. — Lettre du contrôleur général des finances Orry, qui mande à M. de Vastan, à Caen, qu'en 1721 on prit les îles Saint-Marcouf comme emplacement favorable pour faire faire la quarantaine aux vaisseaux venant de la Méditerranée et du Levant.

M. de Blangy, marquis de Fontenay, seigneur des îles, reçut pour l'indemniser une somme annuelle de 1.000 livres. Aujourd'hui les mêmes motifs n'existent plus; on n'use pas de ces îles et il semble que l'indemnité allouée jusqu'à présent n'ait plus aucun fondement.

Caen, 23 septembre 1734. — Réponse de l'intendant.— Il avait fallu faire construire sur les îles Saint-Marcouf,



pour loger les équipages de deux vaisseaux, des bâtiments sur les terrains en herbage et en expulser les bestiaux des fermiers, dont les baux s'élevaient à la somme de 16 à 1.700 livres. C'est alors que l'indemnité de 1.000 livres avait été accordée au marquis de Fontenay. Mais, depuis cette époque, on affirme que M. de Fontenay s'est remis en possession de ces terrains.

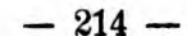
18 décembre 1734. — Lettre de M. de Fontenay, fils du précédent, protestant contre les allégations de l'intendance et fournissant les explications demandées.

Son père ne s'est nullement remis en possession des îles. En 1720, lorsque les vaisseaux suspects furent mis en quarantaine, ce fut M. de Fontenay qui prit les mesures nécessaires, à ses dépens, et la rente de 1.000 livres est moins l'indemnité de ses fermages perdus et qui s'élevaient à 500 livres, qu'une reconnaissance des services rendus.

20 janvier 1735. — Nouvelle lettre de M. de Fontenay, expliquant à nouveau l'affaire, toujours en suspens, réclamant la pension et fournissant un *Mémoire* à l'appui.

Mémoire. — Au mois de septembre 1720, trois vaisseaux, venant de Marseille, arrivèrent en rade du Havre de Grâce; l'entrée du port leur fut refusée en vertu d'un arrêt du Parlement, qui défendait d'accepter tout navire venant de ce port, à cause de la peste. M. de Fontenay, capitaine de la côte, établit une garde de vingt hommes, depuis Quinéville jusqu'aux Veys, pour empêcher toute communication entre cette partie de la côte et les navires suspects.

On établit provisoirement les équipages sur l'île de Terre, pendant qu'on bâtissait un hôpital et un lazaret sur l'île Tatihou.



Le *Mémoire* ajoute que M. de Fontenay a servi pendant quarante ans dans la gendarmerie, qu'il est estropié et qu'il s'est retiré chez lui avec 1.200 livres de pension.

Paris, 17 juin 1735. — Lettre du ministre qui décide que la pension, accordée en échange des îles, sera continuée et que les îles Saint-Marcouf seront affermées au profit du roi.

16 août 1735. — Mise en adjudication des îles Saint-Marcouf, à Carentan. — Un seul fermier s'est présenté : Charles de La Loy, marchand au village de Saint-Marcouf, qui a été déclaré adjudicataire pour la somme de 40 livres par an.

20 octobre 1735. — Lettre de M. Orry, contrôleur général des finances, qui approuve et sanctionne cette adjudication.

III

Les frères Smith.

Les frères Smith, dont il est question dans cette étude et avec lesquels Frotté entretint les relations les plus cordiales, lui rendirent, ainsi qu'à son frère Charles, les services les plus importants et les plus désintéressés.

Ils étaient trois. L'aîné, sir Sidney Smith, amiral au service de S. M. B., né à Westminster en 1761, mourut à Paris en 1840 (1).

(1) Voir ce que nous en disons page 11.

La famille Smith était originaire du comté de Wiltz et vint plus tard s'établir dans le comté de Kent, à Douvres. Les Smith avaient, auprès de cette ville, un château fortifié, Westenhanger, aujourd'hui en ruines.

Plusieurs membres de cette famille avaient servi avec honneur dans la marine et dans l'armée.



Le second, James-Thomas, né à Londres en 1766, y mourut en 1833. Il s'était fait remarquer par un savoir et une érudition exceptionnels. Graveur émérite et archéologue distingué, il avait été nommé conservateur des estampes au Musée Britannique.

Le troisième, John-Spencer, successivement militaire, diplomate et membre de la Chambre des Communes, était né à Londres le 11 septembre 1769. D'un esprit très vif et passionné, comme son frère, pour tout ce qui excitait son intérêt, l'époque où il vécut lui permit de donner un libre essor à ses goûts. Après une existence agitée et traversée par un événement qui brisa son avenir, il profita de la liberté qui lui était rendue pour venir se fixer en France et y terminer ses jours.

Sa vie est peu connue : Spencer Smith était entré très jeune dans le corps des pages de la reine Charlotte. Avec son frère Sidney, il était venu passer quelque temps à Caen, à l'École d'équitation de cette ville, qui avait acquis, sous la direction de La Guérinière, une réputation universelle. Ils s'y étaient créé d'excellentes relations, qu'ils retrouvèrent plus tard.

Nommé lieutenant en second au 3ᵉ régiment des gardes, par l'appui de la reine, il dut, à cause de dettes et de prodigalités regrettables, passer dans la ligne et finalement donner sa démission. Il entra peu après dans la diplomatie, à la suite d'un voyage dans le Levant.

Après l'évasion de son frère Sidney de la prison du Temple, évasion due en grande partie aux bons offices de Frotté, il voua à celui-ci et à son jeune frère Charles une reconnaissance dont il leur donna bientôt des preuves.

Charles de Frotté était né en 1778. Il était d'abord resté auprès de Mᵐᵉ de Frotté, mais, « élevé au milieu du trouble et des armes », il avait voulu, en 1795, à peine âgé de 17 ans, rejoindre son frère aîné et faire le coup de feu avec

lui. Jugé trop faible encore, il fut renvoyé à sa mère et resta quelque temps à l'étranger.

Revenu aux côtés de son frère Louis en 1797, Sidney Smith et son frère Spencer firent alors à celui-ci les offres les plus avantageuses pour le jeune Charles. Spencer Smith, nommé chancelier et ministre plénipotentiaire à l'ambassade de Constantinople (1), proposait de le prendre avec lui et de s'en charger jusqu'à la fin de la guerre. Il insista même pendant longtemps, mais Charles de Frotté préféra un service plus actif et suivit sir Sidney en Orient, où il prit part, comme officier d'artillerie, sous le commandement de Phélippeaux, à la défense de Saint-Jean-d'Acre. Il fut plus tard, à sa rentrée en France, emprisonné au fort de Joux, et réussit à s'évader en 1805. Il mourut en Portugal en 1813.

Spencer Smith ne l'avait pas perdu de vue et correspondait avec lui. A l'époque de son évasion, il tenta de nouveau de le faire venir à Londres, où lui-même avait dû se retirer, victime d'une mésaventure fort pénible et assez bizarre.

Après avoir signé, comme ministre plénipotentiaire, un traité d'alliance avec la Porte en 1799, il avait été nommé à Stuttgard en février 1804. Il était lié avec son compatriote Drake, ministre à Munich. Tous deux entretenaient des correspondances secrètes avec les chouans et les émigrés. Ils devinrent ainsi des agents actifs de la contre-révolution, et lorsque Georges Cadoudal organisa son complot, ils l'aidèrent par tous les moyens en leur

(1) Spencer Smith avait épousé, à Constantinople, la fille de l'internonce impérial près la Porte Ottomane, le baron Herbert-Rathkeale. C'était une femme charmante, qui comptait le prince de Ligne et lord Byron au nombre de ses admirateurs. Elle mourut à Vienne le 21 octobre 1829.



pouvoir (1). Sur ces entrefaites survinrent l'arrestation et le procès des conjurés.

Malheureusement pour les deux diplomates, l'espion Méhée de La Touche, qui servait, avec une égale audace et un égal bonheur, les royalistes et le gouvernement consulaire, réussit à s'introduire dans leur intimité. Profitant d'un moment où Drake l'avait laissé seul dans son cabinet, il s'empara de la correspondance du ministre et d'une partie de celle de Spencer Smith avec les conjurés. Il la porta sur l'heure à Paris, où elle fut aussitôt publiée.

Devant cette divulgation, la situation de Drake et de Spencer Smith devint difficile et le gouvernement anglais dut les rappeler. On lisait, à la date du 20 germinal an XII, dans le n° 19 de la *Décade philosophique, littéraire et politique* (2), l'entrefilet suivant : « M. Spencer Smith, ministre anglais à Stuttgard, a aussi (comme Drake à Munich) quitté subitement les États de l'Électeur de Wurtemberg. La perfidie de ces deux hommes et l'humiliation qui en a été le châtiment peuvent fournir aux membres de l'opposition, s'ils le veulent, de nouveaux sujets d'accusation

(1) Voici ce que dit M. Thiers, à propos de cette conspiration : « Les communications des émigrés avec le cabinet anglais avaient lieu par le sous-secrétaire d'État, M. Hammon. C'est à lui qu'ils s'adressaient pour toutes choses en Angleterre. Au dehors, ils s'adressaient à trois agents de la diplomatie britannique : M. Taylor, ministre en Hesse ; Spencer Smith, ministre à Stuttgard, et M. Drake, ministre en Bavière. Ces trois agents, placés près de nos frontières, cherchaient à nouer toute espèce d'intrigues en France et à seconder celles qu'on tramait à Londres. Ils correspondaient avec M. Hammon et avaient à leur disposition des sommes considérables. » (*Consulat et Empire*, t. IV, p. 518 et suiv.)

(2) Ce *Journal* nous a été obligeamment communiqué par notre confrère É. Travers.

contre les ministres, qui ont mis la corruption et l'assassinat au nombre de leurs moyens de défense. »

Et plus tard, en floréal an XII, la *Décade* insérait cette note, qui donnait la clef de bien des choses : « Il paraît un ouvrage très piquant du citoyen Méhée (c'est une brochure de 230 pages). L'auteur, qui a feint d'entrer dans la dernière conspiration afin de découvrir les projets des conspirateurs, y trace très plaisamment les portraits de plusieurs ministres et agents anglais et des principaux émigrés. Nous aurons sans doute occasion de faire connaître plus amplement cet ouvrage à nos lecteurs. »

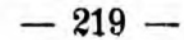
A la suite de ce scandale, Spencer Smith tomba en disgrâce et dut renoncer à la diplomatie.

Un peu plus tard, il fut élu à la Chambre des Communes pour la ville de Douvres; mais, après la Restauration, attiré en France par ses goûts d'érudit et de nombreuses relations, il vint se fixer à Caen en 1817. Cette ville, qu'il avait habitée pendant sa jeunesse, possédait alors une importante colonie anglaise. Il y vécut longtemps dans un hôtel, rue des Chanoines, où il mourut le 5 juin 1845. Il collaborait activement aux travaux des Sociétés savantes et publia plusieurs ouvrages et brochures (1).

(1) Spencer Smith avait un *ex libris* que nous reproduisons ci-dessous :

J.-Spencer Smith,

Membre de l'Université d'Oxford, de la Société Royale de Londres, de la Société pour l'encouragement des arts, manufactures et commerce de Londres, de la Société des Antiquaires de Londres, de la Société Royale des Antiquaires de France, de la Société asiatique de Paris, de la Société de Géographie de Paris, de l'Académie Royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, de la Société des Antiquaires de Normandie, de la Société Linnéenne de Normandie.





Son frère Sidney, qui partageait ses préférences pour notre pays, était aussi venu s'établir en France dès 1815 et résidait le plus souvent à Paris, où il était mort cinq ans avant lui.

IV

Combat de Sallenelles

« *Gazette du Calvados* », *21 germinal an VI.*

« Caen, le 21 germinal.

« Il est parti du Havre une flottille de quarante à cinquante voiles, tant en bateaux de transport que canonnières et petits bâtiments armés en guerre. On dit que cette flottille, commandée par le citoyen Muskeyn, porte quatre à cinq mille hommes de troupes. Elle a été attaquée, à la hauteur de Colleville, par deux frégates anglaises, avant-hier, vers six heures du soir.

« Le combat a duré jusques à neuf heures et s'est engagé de nouveau, pendant à peu près une heure et demie, vers le milieu de la nuit, sous les redoutes de Ouistreham et de Colleville.

« On prétend qu'une des frégates anglaises a été fort endommagée. Hier, vers huit heures du matin, la flottille s'est remise en mer, et une troisième frégate anglaise s'étant jointe aux deux autres, le convoi s'est retiré de nouveau sous les redoutes et dans la rivière d'Orne, où il est encore.

« Les bâtiments armés en guerre protégèrent la retraite et soutinrent vigoureusement le combat, depuis quatre heures de l'après-midi jusqu'à la nuit.

« Nous ne connaissons encore, d'une manière certaine, ni les détails, ni les résultats de cet événement. Il paraît

constant qu'une des frégates, qui avait jeté l'ancre, se voyant menacée d'abordage, s'est empressée de couper son câble et a laissé son ancre, dont les nôtres se sont emparés.

« La redoute de Merville a coulé bas, pendant la nuit, un bateau français qu'elle a pris pour un anglais, mais l'équipage a été sauvé (1).

« Il est sorti de Cherbourg, en même temps, une flottille destinée, dit-on, à attaquer les îles Saint-Marcouf.

« On ne tardera pas, sans doute, à avoir des nouvelles sûres sur les résultats de cette opération. Aussitôt qu'elles nous seront parvenues, nous nous empresserons d'en faire part à nos lecteurs. »

V

« *Gazette du Calvados* », *25 germinal an VI.*

« Voici ce qu'écrit de Sallenelles le citoyen Muskeyn, capitaine de vaisseau, commandant la flottille de la République, au citoyen Labretèche, chef de l'état-major et des mouvements maritimes au Havre :

« La vive canonnade que vous avez entendue hier s'est effectivement terminée à notre avantage. Le champ de bataille nous est resté, et si nous n'avons pas eu le bonheur de vous envoyer une frégate anglaise au Havre, c'est que la marée n'a pas permis aux bateaux canonniers de joindre cette frégate, qui est restée échouée, sur le banc de la *Pâture*, pendant quatre heures.

« La deuxième canonnade, entre minuit et une heure, et que vous avez entendue, est le feu de la flottille que j'avais fait cesser et que j'ai fait reprendre aussitôt que

(1) Ces deux renseignements étaient controuvés, et pourtant la distance est courte de Ouistreham à Caen.



j'ai su que les bateaux canonniers ne pouvaient pas gagner la frégate.

« Les soldats ne savent pas encore *nager* (ramer) et les équipages n'étaient pas assez forts pour soutenir ce coup de main. Vous savez en outre que, pendant la nuit, on ne fait pas ce que l'on veut.

« Vous apprendrez avec plaisir que je n'ai pas eu un seul homme blessé et que les frégates ont été très maltraitées. Au moment où je vous écris, il se trouve, sur cette rade, deux grandes frégates et un vaisseau de 74 canons.

« MUSKEYN. »

VI

ARCHIVES DE LA GUERRE

AFFAIRE DES ILES SAINT-MARCOUF.

Rapport du général commandant la 14e division militaire historique.

« Les Anglais, en possession de qui sont les îles Saint-Marcouf, sises à deux lieues nord des forts de La Hougue et de l'île de Tatihou, tiennent en échec toute cette partie des côtes du Calvados et de la Manche. Il était important de s'en emparer, soit pour la facilité des communications avec Cherbourg et Courseulles, ou soit pour la sûreté du cabotage qui se fait dans ces parages.

« On était, à cet effet, parvenu à former une flottille, composée de 15 chaloupes canonnières, deux bombardes, deux avisos et quelques bateaux plats, pour les troupes d'embarquement.

« Elle était à l'ancre sous le fort de La Hougue, d'où elle



appareilla le 17 floréal, à 8 heures du soir, et fut mouiller au sud-ouest de l'île de Terre, où elle devait se rallier et se former, pour donner l'assaut aux îles avant l'aube du jour. Elle navigua en bon ordre au sud-est du cap, autant pour éviter de s'approcher trop près des îles que pour cacher sa marche.

« Le grand calme et le bruit des avirons signalèrent la flottille aux ennemis. La générale fut aussitôt battue dans les îles; deux coups de pierriers appelèrent un vaisseau, une frégate et une corvette ennemies, qui étaient restés mouillés la veille, à deux lieues dans l'est.

« La flottille continua sa marche et, à deux heures, le mouillage fut ordonné. Les îles se trouvaient à une demi-lieue dans l'est. A 3 heures et demie, les canonnières reçurent l'ordre d'approcher des îles à portée de canon; mais, ayant été prévenues par le feu de l'ennemi, dont les bombes dépassaient la flottille, qui était distante d'un quart de lieue de l'île de Terre, le commandant donna alors l'ordre de mouiller et fit signal aux trois divisions de bateaux plats d'attaquer ensemble. Elles marchèrent en ligne et touchaient presque au débarquement, mais, n'étant pas soutenues par les canonnières qui étaient restées au mouillage, *L'Éclatante* exceptée, qui, seule, les avait ralliées, elles se sont éloignées à force de rames, après avoir longé l'île de Terre sous les boulets et la mitraille de l'ennemi. Un des bateaux plats a été percé à fleur d'eau et a été coulé à fond. L'équipage a eu cependant le temps de l'évacuer.

« L'ordre de virer a été donné à toute la flottille et elle est rentrée, à 8 heures du matin, le 18 floréal, au port du fort de La Hougue. Dix hommes ont été tués et quatorze blessés.

« L'armement des îles est considérable. Il porte trois étages de feux dans presque tout son contour; le premier



est d'obusiers sur la grève; le deuxième est de redoutes; le troisième de tours carrées, bâties en bois, qui dominent les redoutes.

« Le 30 floréal, un vaisseau, cinq frégates, une corvette, deux bombardes et deux bricks ont approché des forts de La Hougue et de l'île Tatihou, sur lesquels cette division a fait un feu long et violent; mais quelques bordées, que leur a lâchées le fort, les a fait virer de bord. Elle a été mouiller au large, à deux lieues au nord de ces parages.

« Certifié véritable, le présent bulletin historique, rédigé sur les rapports partiels (1).

« Au quartier général, à Caen, le 10 prairial, 6e année républicaine.

« Le général de division, commandant la 14e,

« DUFOUR. »

VII

ARCHIVES DE LA GUERRE

Armée d'Angleterre.

—

(Note faisant partie des papiers du général Vandamme) (2).

18 floréal an VI.
(7 mai 1798).

Noms des officiers de marine qui se sont distingués dans l'affaire du 18 floréal an VI. (Attaque des îles Marcouf.)

(1) Malgré la mention *certifié véritable*, il est facile de se rendre compte des erreurs volontaires ou involontaires que contient cet *Historique*.

(2) Le général Vandamme commandait à Cherbourg en germinal et floréal an VI.

Les citoyens :

Vallée, lieutenant de vaisseau, commandant			*L'Éclatante*, canonnière: *a fait le mieux.*
Fabien, enseigne, commandant			*Le Moustique.*
Héron,	id.	id.	*Le Cerbère.*
Dufresne,	id.	id.	un bateau plat.
Valleton,	id.	id.	*Le Maringouin* (mais, ayant été désarmé faute de monde, a *passé* (*sic*) avec Fabien).
Gibert, enseigne, commandant			les trois chaloupes de bâtiment.

Tous du port de Cherbourg, qui se sont distingués dans l'attaque par leur bravoure et leurs talents.

P. C. C. à la note communiquée par le commandant du Casse en mars 1804.

Le commis chargé du travail
D. HUGUENIN.

VIII

Le général Point.

Point (François-Hilarion), né à Montélimar (Drôme) le 14 avril 1759, était entré au service dans le régiment de cavalerie de Royal-Champagne le 1er avril 1779. Maréchal des logis le 11 septembre 1784, adjudant le 1er janvier 1789, il fut congédié le 21 août 1790. Élu, le 6 novembre 1791, capitaine au 1er bataillon des volontaires de l'Isère, il fit la campagne de Savoie en 1792. Chef en second du 2e bataillon du Mont Blanc le 15 mai 1793, adjudant général, chef de brigade provisoire le 16 septembre suivant, Point fut promu général de brigade le 16 vendémiaire an II

(7 octobre 1793). Il assista au siège de Toulon en décembre 1793, passa ensuite à l'armée des Pyrénées-Orientales, puis, en janvier 1795, à celles des Alpes et d'Italie. Attaché à la division Augereau, où il avait sous ses ordres les 45ᵉ et 51ᵉ demi-brigades, il fut détaché le 21 nivôse an V (10 janvier 1797) auprès du général Balland. Le 14 janvier, il commanda l'aile droite au combat d'Anguiary, dans lequel l'arrière-garde du général Provera fut culbutée et détruite. Le 5 février il était à Trévise avec sa brigade. Le 8 août 1798 il était mis à la tête de l'expédition des îles Saint-Marcouf. Rappelé, comme on l'a vu, aussitôt après l'échec, il servit dans l'armée de Naples, sous les ordres de Championnet, et faisait partie de la division Lemoine quand il fut tué à l'attaque du village de Popoli, sur le pont y donnant accès, au moment où il entraînait ses grenadiers, le 4 nivôse an VII (24 décembre 1798).

IX

Les iles Saint-Marcouf

Description. — État actuel.

Dans l'encadrement formé par les donjons pittoresques de La Hougue et de l'île de Tatihou se distingue nettement le groupe des îles Saint-Marcouf (1). Coupant la ligne de l'horizon dont elles interrompent la monotonie, elles se profilent, tantôt en lumière, tantôt en ombre, sur l'immensité des flots. Blanches et riantes, dès que le soleil vient à les éclairer, on les voit, au contraire, devenir

(1) Nous avons fait, dans cette notice, de larges emprunts au livre de M. J. Rondelet: *Guide illustré de Saint-Waast-la-Hougue.*



maussades et presque menaçantes, lorsque le ciel s'assombrit au-dessus d'elles, et disparaître entièrement aux regards sous la pluie, comme fondues dans la buée grise des lointains brusquement rapprochés.

A l'aube, ce sont elles qui, les premières, surgissent à l'horizon, se détachant avec la netteté d'un décor de théâtre dans les rayons du soleil levant. Ce sont elles aussi qui, les premières, s'effacent sous l'envahissante obscurité du crépuscule.

Enfin, pendant la nuit, semblable à une étoile tombée du firmament, le feu à éclats des îles projette jusqu'à Saint-Waast sa lueur intermittente, comme une flamme que le vent fait vaciller.

Assez rapprochées de la côte pour se laisser entrevoir, assez éloignées d'elle pour conserver encore leur mystère, ces îles semblent une perpétuelle énigme. Aux questions que leur vue soulève, la jumelle la plus puissante ne peut complètement répondre. Aussi exercent-elles sur les touristes cette attraction particulière que donne le sentiment de l'inconnu.

Pour s'y rendre, il est nécessaire de fréter une des barques, aux voiles tannées, qui peuplent le port de Saint-Waast. Il faut y consacrer une journée; mais si la brise est bonne, la mer douce et le voilier bon marcheur, on ne regrettera pas l'excursion et le déjeuner improvisé à l'ombre du fort ou sur les gazons de l'île de Terre.

Après une heure et demie ou deux heures de navigation, la côte s'abaisse et les deux îles se distinguent nettement, affectant, l'une la forme arrondie et massive d'un cuirassé, l'autre la silhouette basse et allongée d'un torpilleur, Comme des navires mouillés sur un fond de vase et qui chassent sur leurs ancres, elles semblent fuir devant vous, entraînées par le même élan qui vous emporte, mais, bientôt, le voilier gagne de vitesse sur cette mobilité apparente

et s'engage dans le bras de mer qui sépare les deux îles, la petite rade d'Auvy. Le voilà arrivé au terme de sa course.

Les passagers descendent dans le canot et arrivent bientôt en vue d'une jetée de pierre qui semble s'avancer en mer pour vous accueillir. On se trouve alors au milieu d'une enceinte de hautes murailles, couronnées d'une herbe sèche et jaune, dont la base est toujours battue par les flots. Dans un angle, un môle de granit, taillé en escalier, donne accès à une poterne cintrée, flanquée de meurtrières et ouverte sur un pont-levis. C'est par cette entrée, digne de figurer dans le décor d'un drame, que l'on pénètre dans l'île du Large.

L'impression change vite. Du milieu d'un rayonnement de verts talus se détache, semblable à une gigantesque fleur, la large corolle de la tour, du haut de laquelle émerge la lanterne du phare.

Une longue et sombre voûte conduit ensuite au centre d'un vaste cirque gazonné. Deux galeries superposées courent tout autour du fort; l'une en balcon, donnant accès à de petites cellules disposées à la façon de loges de théâtre; l'autre en terrasse et semblable à un vaste promenoir. Deux tourelles interrompent la monotonie du cercle: l'une, pointue et ajourée, laisse voir, à travers ses glaces, le mécanisme du feu tournant; l'autre, plate et massive, abrite dans ses flancs un large escalier, enroulé en spirale.

La visite commence alors. Au milieu d'une obscurité complète, on descend d'abord dans des cachots creusés à même le rocher. Un jour blafard et froid, qui tombe par de petits soupiraux percés obliquement au haut de la muraille, permet d'apercevoir une succession de salles basses et voûtées, réunies entre elles par de vastes baies et reproduisant, par leur disposition en éventail, la forme arrondie de la tour. Les murs, blanchis à la chaux, laissent voir, de place en place, de larges moisissures verdâ-

tres; sur le sol s'étalent des flaques d'eau que les plus fortes chaleurs ne peuvent assécher. C'est là qu'une trentaine d'insurgés, pris les armes à la main sur les barricades, furent internés en 1871, après la Commune. Ils n'y restèrent, du reste, que quelques jours et furent dirigés sur Cherbourg.

Du sous-sol du vieux fort on gagne immédiatement le sommet de la tour. Le contraste est des plus saisissants. En bas, l'ombre, le silence et l'immobilité; en haut, le ciel ensoleillé et le mouvement des vagues qui fuient à l'horizon. Et l'on s'oublie à contempler ce spectacle pendant que la brise de mer soulève à vos pieds de légers flocons d'écume.

Tout auprès de l'île du Large s'étend l'île de Terre. C'est là qu'au moment du désarmement de Saint-Marcouf, vers 1872, on avait apporté les canons du fort pour les faire éclater et les rendre ainsi plus faciles à transporter à Cherbourg, où ils devaient être fondus. Depuis cette époque la petite île porte, visibles sur ses pentes verdoyantes, les blanches cicatrices des éclats de bronze.

L'île, qui conserve encore les traces des fortifications et des établissements élevés par les Anglais en 1795, se double presque, comme étendue, au moment de la basse-mer. Les plateaux rocheux, qui apparaissent alors, ne constituent que des récifs à fleur d'eau. On a souvent voulu, même dans des ouvrages scientifiques, y voir un troisième îlot, connu sous le nom de *Rocher-Bastin* ou *Bastis*. C'est une illusion complète qui ne résiste pas à un examen fait sur les lieux.

Les abords immédiats des îles sont assez dangereux, précisément à cause de ces écueils se prolongeant sous les flots. Cependant, à deux cents mètres du bord, le fond est déjà considérable et permet aux navires d'un tonnage élevé d'y jeter l ancre.



Les navigateurs ne manquent jamais de relever le point de repère des îles Saint-Marcouf, pour éviter les rochers du Calvados ou la pointe de Barfleur. De la plate-forme du vieux fort, comme d'une gigantesque tribune, on assiste à un défilé presque ininterrompu de vapeurs et de voiliers, sillonnant la mer dans tous les sens.

Le rôle militaire des îles est contesté. D'aucuns ont proposé d'aménager le vieux fort en un hôtel original, perdu au milieu des flots, où les fanatiques de la mer pourraient venir faire des cures, sérieuses celles-là, d'air salin. Pour pittoresque qu'elle soit, il est probable que cette solution restera longtemps à l'état de projet et que les îles ne verront désormais, comme visiteurs, que les rares touristes dont une assez longue excursion en mer ne dérange pas les habitudes et ne trouble pas les digestions.

TABLE DES CHAPITRES

IV

V

VI

VII

XI

Pièces Justificatives

LES NEUSTRIENS

Histoire d'un Orphéon caennais

PAR

M. Jules CARLEZ,
Membre titulaire.

LES NEUSTRIENS

Histoire d'un Orphéon caennais

En Normandie, où les belles voix sont rares, et où les gens du peuple ne chantent guère, on ne rencontre qu'un petit nombre de sociétés chorales; la plus grande partie des groupes orphéoniques constitués dans les cinq départements cultivent de préférence la musique instrumentale, et appartiennent à l'une ou l'autre de ces deux catégories : musiques d'harmonie, ou fanfares.

La pénurie, en ce qui concerne la musique chorale, est grande surtout dans le Calvados, dans l'Orne, dans la Manche. La ville de Caen, dont il me suffit de parler ici, ne possède aujourd'hui qu'un unique orphéon, de création assez récente. Lorsqu'il se fonda, il y avait déjà treize ans que la dernière société chorale caennaise était disparue.

Et pourtant, Caen est une des premières villes françaises où l'institution orphéonique ait pris racine. Les sociétés chorales qu'elle a possédées au siècle dernier ont mené une vie active, ont connu

des années de prospérité. Elles prouvèrent alors leur utilité : elles servirent non sans éclat les intérêts de l'art, envisagé sous divers aspects ; elles se firent les éducatrices du peuple, au sens indiqué par l'objet de leurs travaux.

Ces considérations m'ont engagé à écrire l'histoire de celle qui naquit la première et qui eut aussi la plus longue vie : je veux parler des *Neustriens.* La relation des faits qui les concernent constitue, dans nos annales musicales caennaises, un chapitre important, et non le moins intéressant. C'est une raison qui peut justifier sa mise au jour.

Des renseignements puisés à bonne source, complétés par mes notes personnelles, m'ont permis de rendre aussi exact et aussi complet que possible ce travail, où le fond importait surtout, la forme devant s'interdire toute prétention, ainsi que le voulait le sujet.

I

La vulgarisation de la musique, c'est-à-dire l'initiation du peuple aux éléments de l'art et à la pratique du chant d'ensemble, a commencé en Allemagne, au temps de la Réforme, et sous l'action de Luther lui-même. En France, elle est d'origine toute moderne. On chantait en chœur depuis longtemps, au delà des Vosges, dans les moindres villages, alors que chez nous rien de semblable n'était possible.

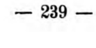
La création des sociétés chorales en Allemagne ne date cependant que des premières années du XIXe siècle. Ce fut Charles-Frédéric Zelter qui fonda à Berlin, en 1808, la première société de chant, la première *liedertafel*.

En France, deux hommes travaillèrent activement à répandre l'instruction musicale dans les rangs du peuple, et à l'exercer au chant d'ensemble: Choron, dont les efforts portèrent principalement sur l'exécution de la musique religieuse, et Bocquillon-Wilhem, auteur d'une célèbre méthode d'enseignement musical, dont il fit la première application dans quelques écoles parisiennes en 1819.

Devenu directeur de l'enseignement du chant dans les écoles de la ville de Paris, Wilhem organisa, en réunissant les meilleurs élèves de ses divers cours, enfants et adultes, un immense choral auquel il donna le nom d'*Orphéon*. Pendant douze ans, à partir de sa fondation, qui remonte à 1833, l'Orphéon municipal de Paris fut l'unique représentant, en France, du chant choral populaire (1). Vers 1846 apparurent presque en même temps, à Paris, à Lille, à Caen, et dans quelques autres villes, les premières sociétés chorales.

L'initiative, à Caen, fut prise par un des jeunes membres du professorat musical, un enfant de la

(1) Les *Chanteurs montagnards*, dont il sera question plus loin, existaient bien déjà; mais leurs habitudes voyageuses ne permettent pas de les confondre avec les sociétés dont nous nous occupons ici.



ville. Né en 1819, Louis-Adrien Le Changeur avait été élève de l'école de chant fondée par la Société Philharmonique du Calvados, et ensuite du Conservatoire de Caen. Il professa le solfège dans cet établissement, de 1838 à 1842. Ses fonctions lui furent enlevées au mois d'octobre de cette dernière année, par suite d'une réduction du personnel enseignant; on les lui rendit en 1847, et il les conserva jusqu'à sa mort.

En dehors de sa valeur musicale, sa bonne humeur, le sans-façon de ses manières, son caractère ferme et résolu assuraient la réussite du projet qu'Adrien Le Changeur avait conçu de former un groupe de chanteurs, recrutés parmi la jeunesse travailleuse. Dès la fin de 1846, son personnel était réuni, déjà exercé à la lecture de la musique et au chant d'ensemble; il y eut des formalités à remplir; enfin, au mois d'avril 1847, la Société des *Chanteurs neustriens* se trouva légalement constituée (1).

Le titre qu'elle avait choisi s'explique aisément: il est assez probable qu'il lui fut inspiré aussi par le souvenir des quarante *Chanteurs montagnards*,

(1) Le Changeur obtint de la municipalité l'autorisation de réunir ses orphéonistes dans la salle affectée aux classes de solfége du Conservatoire. Les Neustriens ont occupé par la suite divers locaux, tous situés à l'Hôtel de Ville: le premier, dans la rue de ce nom, auprès de la Direction des Postes; le second, rue du Musée, aujourd'hui rue Auber; le dernier, enfin, rue Saint-Laurent, là où se trouve établie à présent l'École nationale de musique.

corps d'élite formé, vingt ans auparavant, à Bagnères-de-Bigorre, par Alfred Rolland. Les Chanteurs montagnards, qu'on appelait aussi : les *Ménestrels pyrénéens,* parcoururent longtemps l'Europe et certaines parties de l'Asie et de l'Afrique, faisant naître partout d'agréables et vives impressions, dues au charme de leurs voix, bien cultivées, et à la nouveauté de leurs chants. Venus à Caen en 1844, ils y avaient fait sensation; aussi, les chœurs composés par Alfred Rolland, leur chef, allaient-ils être les premiers choisis pour former le répertoire de l'Orphéon caennais.

Ce fut le 31 juillet 1847, dans un concert donné par le violoniste Léon Lecieux, le compositeur Lhuillier et les frères Batta, que les Chanteurs neustriens se firent entendre pour la première fois. Ils chantèrent le chœur des Soldats de *Sarah,* opéra-comique de Grisar, *la Garde passe,* ronde de nuit tirée des *Deux Avares,* de Grétry, et *les Enfants de Paris,* d'Adolphe Adam. Ce dernier morceau, que l'on peut considérer comme le prototype du chœur orphéonique français, venait d'être composé par Adam pour la société chorale dont il porte le nom, laquelle est la première que Paris ait vu naître.

Nos orphéonistes voulurent ensuite se révéler au public du dehors, à celui qui fréquente peu les concerts ; ce qu'ils firent d'une manière assez originale. Dans la soirée du 15 août, les promeneurs, en train de prendre le frais sous les ombrages du Grand-Cours, virent s'avancer sur la rivière quelques barques, dans lesquelles une quarantaine de jeunes

gens venaient de prendre place. Tandis qu'on s'approche pour voir passer les canotiers, les voilà soudain qui entonnent le chœur des Soldats de *Sarah*. Les voix portant au loin, on accourt, l'auditoire s'augmente ; il salue de ses bravos l'exécution du *Combat naval,* d'Alfred de Saint-Julien. *Les Enfants de Paris* terminent ce concert nautique, chaudement applaudi. Les Chanteurs neustriens avaient pris contact avec le populaire ; leur réputation était maintenant fondée.

Elle ne tarda pas à franchir les murs de la ville. Le 14 novembre 1847, les Neustriens — donnons-leur à présent l'appellation plus brève qu'ils finirent par adopter — allèrent chanter à Bayeux dans un concert de bienfaisance organisé par Léon Lecieux. Ils y reçurent le meilleur accueil, et l'audition de leurs chœurs fut un stimulant efficace pour l'Orphéon bayeusain, que venait de créer Edmond Réquier.

Entre les membres de la jeune société l'union était parfaite; tous se montraient dévoués à leur chef, reconnaissants de ses leçons et de ses efforts qui leur avaient valu leurs premiers succès. Ils le prouvèrent en se cotisant pour faire l'achat d'une médaille d'argent qu'ils remirent à Le Changeur le 1er janvier 1848.

II

Avec cette année 1848 allaient naître, pour les Neustriens, de nouvelles occasions d'affirmer leur existence. L'établissement de la République donna

lieu à diverses fêtes auxquelles la Société Chorale se trouva associée.

Ce fut d'abord la fête nationale du 2 avril. Les Neustriens, auxquels étaient venus se joindre les Orphéonistes de Bayeux, prirent place dans le cortège officiel qui se rendit à l'église Saint-Étienne. Le *Te Deum* d'actions de grâces pour l'avènement de la République fut chanté par les deux sociétés, réunies aux élèves du Conservatoire. Après la cérémonie religieuse, les autorités, tous les corps constitués, les associations et délégations, les élèves des écoles, la garde nationale et les troupes de la garnison se dirigèrent vers les promenades et allèrent se grouper autour d'une vaste estrade placée à l'angle du Cours-la-Reine et du Grand-Cours. Plusieurs discours furent prononcés; la *Marseillaise* fut chantée ensuite par les Neustriens et les Orphéonistes bayeusains; l'exécution en fut reprise par les deux musiques de la garde nationale et du 9e régiment d'infanterie légère, auxquelles vinrent s'unir les voix de toute l'assistance.

Le 21 avril eut lieu, sur la place Saint-Pierre, la plantation de l'arbre de la Liberté ; de nouveau les Neustriens y firent entendre l'hymne de Rouget de l'Isle.

Mais déjà ils n'étaient plus seuls pour représenter à Caen l'élément orphéonique. Deux autres sociétés chorales venaient d'y surgir. L'une d'elles ne doit être citée ici que pour mémoire, car elle ne fit que paraître et disparaître. Son fondateur, un ouvrier typographe, nommé Lebiées, avait appartenu

successivement aux Enfants de Paris et aux Neustriens. Les quelques sociétaires qu'il parvint à réunir vers la fin de 1847 voulurent honorer la mémoire de notre illustre compatriote Choron, en prenant le titre de *Choroniens*, titre médiocrement euphonique, et dont ils eurent à peine le temps de se parer.

Plus longue, sinon très étendue, honorablement remplie d'ailleurs, fut la carrière fournie par les *Céciliens*, dont il sera plusieurs fois question au cours de cette notice (1).

Les Neustriens donnèrent leur premier concert le 2 mars 1849, avec le concours de Mlle Laurent, première chanteuse du théâtre de Caen, et du hautboïste Sabon. Réunis à l'orchestre de la Société Philharmonique, ils firent entendre, le 17 juin, dans l'église Saint-Étienne, la messe solennelle de Dietsch. Une seconde audition de cette messe fut donnée à Notre-Dame, le 22 novembre, jour de la fête Sainte-Cécile.

Entre ces deux solennités, les Neustriens avaient eu d'autres occasions de se produire. Le 16 août, ils apportaient leur concours à la distribution des prix du Conservatoire de musique, circonstance qui se renouvela pour eux chacune des années suivantes.

En novembre, ils allèrent chanter à Bayeux, dans un concert que deux de leurs camarades, Huet et Brunet, avaient organisé à leur profit personnel.

(1) Voir à l'Appendice un aperçu historique concernant cet orphéon et celui qui lui succéda, le *Choral Normand*.



Appartenant l'un et l'autre au prolétariat caennais, ces deux solistes étaient tenus en grande considération par tous les sociétaires. Brunet possédait une jolie voix de ténor léger ; je me souviens encore de l'aisance avec laquelle il lançait le *si* naturel aigu, dans le solo de *la Mule du contrebandier*, chœur d'Alfred Rolland. Dans un autre chœur du même compositeur : *Halte-là ! les Montagnards sont là,* il se taillait un succès avec une phrase de quelques mesures, dont il accentuait, d'un gosier souple et ferme, la marche tour à tour ascendante et descendante.

Le baryton Huet triomphait surtout dans le duo de *la Reine de Chypre,* où Brunet lui donnait la réplique. Ils ne tardèrent pas à quitter les Neustriens ; la carrière théâtrale les sollicitait ; ils la parcoururent sans éclat.

L'actif du jeune orphéon s'enrichit, en 1850, de deux œuvres de bienfaisance : un concert donné au bénéfice des salles d'asile de la ville de Caen, et ensuite, le 26 mai, un autre concert, à Falaise, au profit des pauvres.

Une grande fête chorale, la première de ce genre qu'on ait vue en France, s'organisait alors à Paris, au profit des caisses de secours des six associations de prévoyance fondées par le baron Taylor. Les Neustriens y envoyèrent leur adhésion. La fête de l'alliance des lettres, des arts et de l'industrie — elle s'annonça ainsi — eut lieu le 25 août 1850, dans le parc d'Asnières. Nos orphéonistes caennais, au nombre de 44, participèrent à l'exécution de la

cantate et des chœurs chantés par tous les orphéons réunis. La société caennaise fut une de celles qui eurent l'honneur d'être admises à se faire entendre séparément. Elle chanta le chœur des *Burgraves*, d'Alfred de Saint-Julien, fut très applaudie, et reçut les félicitations du compositeur, qui était présent à l'exécution.

C'est en cette circonstance que les Neustriens déployèrent pour la première fois leur bannière ; la médaille commémorative qui leur fut remise inaugura la série des décorations qu'elle était appelée à recevoir.

La Société Philharmonique du Calvados, qui venait d'être réorganisée sur de nouvelles bases, ayant décidé de fêter la reprise de ses travaux par l'exécution d'une messe en musique, obtint pour cela le concours des autres sociétés musicales de la ville. Les Neustriens contribuèrent à former le très nombreux personnel choral et symphonique qui, sous la direction de Gervais-Fromain, fit entendre dans l'église Notre-Dame, le 21 novembre 1850, la messe solennelle de Dietsch.

Quelques jours après, ils chantaient au concert donné à l'Hôtel de Ville par Émile Prudent, pianiste alors en pleine vogue, et par le compositeur de romances Léopold Amat. Les Céciliens parurent, eux aussi, dans cette soirée.

Le 11 juin 1851, Henri Vieuxtemps, alors dans toute la fleur de son talent vigoureux et brillant, vint se faire entendre à Caen, en compagnie du pianiste Édouard Wolff. Il y reçut un accueil

chaleureux. Les Neustriens, qui avaient chanté deux chœurs au concert de l'éminent violoniste, se rendirent ensuite à l'hôtel d'Angleterre, où ils lui donnèrent une sérénade.

Le 27 août, à la distribution des prix du Conservatoire municipal, quatre médailles, deux pour chacune des sociétés orphéoniques, furent décernées, au nom de la ville, à des orphéonistes désignés au scrutin par leurs camarades. Les Neustriens attribuèrent la médaille d'argent à leur sous-directeur, Edmond Lecornu. La médaille de bronze échut au baryton Picard. Cette distribution de médailles se renouvela les années suivantes.

Une cérémonie mémorable, l'inauguration, à Falaise, de la statue équestre de Guillaume-le-Conquérant, due au sculpteur Louis Rochet, s'accomplit le 26 octobre 1851. Les Neustriens, invités à y prendre part, donnèrent, au pied de la statue, la première audition du *Chant des Normands*, paroles de Julien Travers, musique d'Auber. Ils chantèrent aussi d'autres chœurs, parmi lesquels *la Neustrienne*, dont la musique avait été composée par Beaugrand, baryton du théâtre de Caen.

L'année 1852 se montre sobre de faits les concernant. Une aimable cantatrice à laquelle ils avaient prêté leur concours l'année précédente, Mme Rabi, revint à Caen, en février, accompagnée du jeune violoniste Pietro Pazetti. De nouveau, les Neustriens se firent entendre à son concert.

Ils prirent part, avec les autres sociétés musicales de la ville, à l'exécution de la messe funèbre de



Cherubini, au service célébré à Saint-Pierre, le 8 juillet, en l'honneur de Rossy, flûtiste-compositeur, vice-président de la Société Philharmonique, membre de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres.

Pour 1853, je me borne à signaler la participation de la Société aux concerts des 28 et 30 décembre, donnés par Léon Lecieux et M[me] Gaveaux-Sabatier, la fauvette préférée des concerts parisiens.

Le 12 janvier 1854, nouvelle exécution de la messe de *Requiem,* de Cherubini, par les quatre sociétés musicales, à Notre-Dame cette fois, au service solennel pour le vénérable Pierre-Aimé Lair, modèle accompli du patriote normand.

Dans la même église, le 25 février, le compositeur Lair de Beauvais fit exécuter une de ses messes par la Société Philharmonique et les deux sociétés chorales.

Au concert qui accompagna la distribution des prix du Conservatoire, le 24 août, un des Neustriens, Aimé Benard, chanta le *Sacrifice d'Abraham*, de Concone, et l'air du *Carillonneur de Bruges,* de Grisar, qui fut bissé. On n'a pas oublié cet artiste amateur, sa jolie voix de basse chantante, au timbre plutôt doux que mordant, voix dont l'égalité d'émission ne laissait rien à désirer. Benard était bon musicien, mais il chantait froidement et sans énergie. Ses camarades lui avaient décerné, en 1853, la médaille d'argent; il en obtint le rappel l'année suivante.

Le 27 août 1854, les Neustriens se rendirent à



Flers, où ils avaient été appelés pour contribuer, par leur présence et par leurs chants, aux attractions de la fête annuelle, dite « la Saint-Gilles ». L'accueil aimable qu'ils y reçurent les engagea à retourner plus d'une fois dans cette ville en semblable circonstance (1).

Les événements militaires de 1855 vinrent leur inspirer une pensée généreuse, où le sentiment patriotique avait bien aussi sa bonne part : ils donnèrent, le 16 février, un concert au bénéfice de l'armée d'Orient. La recette s'éleva à 733 fr. 50. Frais déduits, il resta une somme de 418 fr. 50 pour nos blessés de Crimée.

Invités par la Société Philharmonique à se faire entendre à son concert du 30 avril, les Neustriens y chantèrent la prière de *Charles VI*, d'Halévy, et *Halte-là !* d'Alfred Rolland, deux morceaux dans lesquels brillaient particulièrement les qualités d'ensemble et de sonorité qui leur étaient coutumières. Ils parurent, quelques jours après, dans un autre concert organisé par deux professeurs de la ville, après quoi ils se préparèrent à aller soutenir dignement leur première lutte contre les orphéons du dehors.

(1) C'est lors de leur premier voyage à Flers que les Neustriens portèrent pour la première fois un insigne distinctif, consistant en un ruban de moire bleue, à frange et bouton d'argent, fixé à la boutonnière. Ils y substituèrent plus tard un ruban rouge, plus large, brodé d'argent, et porté en sautoir sous le gilet.

III

Les concours orphéoniques étaient alors de création toute récente; la première solennité de ce genre avait eu lieu à Troyes, le 2 juin 1851, sous l'impulsion d'Eugène Delaporte, le vaillant apôtre de l'idée orphéonique (1). D'autres concours avaient suivi; ils eurent pour résultat la fondation de nombreuses sociétés chorales à Paris et dans les départements voisins. En 1855, la ville de Saint-Germain-en-Laye convia les orphéons de France et de Belgique à l'une de ces luttes courtoises, qu'elle fixa au 19 août. Les deux sociétés chorales de Caen s'y firent inscrire.

Classés dans la première division, les Neustriens, au nombre de 43 exécutants, chantèrent deux chœurs choisis l'un et l'autre par leur directeur (2): *les Burgraves* et *le Combat naval* (3). Ils avaient pour concurrents la Chorale de l'Odéon et les Céciliens de Paris. Adolphe Adam présidait le jury; à ses

(1) Né à Paris en 1819, Eugène Delaporte, après avoir fait ses études musicales au Conservatoire, s'était fixé en 1843 à Sens, où il tenait l'orgue de la cathédrale. Il quitta, quelques années plus tard, la situation qu'il s'était créée dans cette ville, pour se vouer exclusivement à la propagation du chant choral. C'est à lui qu'est due la création des concours d'orphéons.

(2) L'exécution d'un « morceau imposé » par les sociétés appartenant à la même division n'était pas encore prescrite par les règlements des concours.

(3) L'un et l'autre d'Alfred Clémenceau de Saint-Julien.

côtés siégeaient François Bazin, Delsarte, Dietsch, Gevaërt, Masset, professeur de chant, et Clémenceau de Saint-Julien.

Ce jury, dont la composition fait singulièrement pâlir les aréopages plus ou moins frelatés devant lesquels les orphéonistes d'aujourd'hui sont appelés le plus souvent à concourir, décerna le premier prix aux Céciliens de Paris. Les Neustriens bénéficièrent du deuxième prix, consistant en une médaille de vermeil. La Chorale de l'Odéon, non dépourvue de qualités pourtant, fut privée de toute récompense.

Les jurys d'alors, plus sévères que ceux d'à présent, plus scrupuleux aussi dans l'observation du règlement, décernaient les prix annoncés au programme, mais rien de plus. Et comme il n'y avait en ce temps-là ni lecture à vue, ni concours d'honneur, ni concours de soli ou de quatuor, l'unique épreuve d'exécution imposée aux sociétés ne leur donnait qu'une seule chance de succès.

Cette première médaille conquise par nos orphéonistes, médaille que le maire de Caen, M. Bertrand, voulut attacher lui-même sur leur bannière, affermit sans doute leur confiance en leurs propres forces ; mais elle leur inspira aussi le désir de les voir s'accroître, ce qu'ils savaient ne pouvoir obtenir qu'en redoublant d'ardeur au travail. A Saint-Germain, ils avaient eu l'occasion d'entendre des orphéons de premier ordre : la Grande Harmonie de Bruxelles, la Lyre ouvrière de Tournay, les Enfants de Lutèce, pour ne citer que ceux-là. L'audition des chœurs chantés par ces sociétés renommées fut

pour eux une leçon pratique infiniment précieuse; ils n'eurent garde de l'oublier.

C'est ainsi qu'au lendemain de ce concours de Saint-Germain-en-Laye, on voit Le Changeur mettre à l'étude le chœur de Lintermans: *Cri de guerre,* qui avait valu à la Grande Harmonie bruxelloise la plus haute récompense décernée ce jour-là. L'attaque énergique des orphéonistes belges et leur admirable sonorité d'ensemble sont encore présentes à ma mémoire; or, je puis affirmer que nos Neustriens, lorsqu'ils se furent approprié tous les détails de ce morceau, approchèrent de bien près, en l'exécutant, la société qu'ils avaient prise pour modèle.

Le *Cri de guerre* fut chanté par eux dans les concerts de l'année 1856 : à Caen, le 27 juin (1) ; à Bayeux, le 20 juillet ; et à la distribution des prix du Conservatoire, le 16 août.

Le 25 mai, ils s'étaient rendus à Ver-sur-Mer, pour l'exécution d'une messe de Lair de Beauvais. Le 31 août, ils allèrent concourir à Fontainebleau. Ils n'y obtinrent qu'un demi-succès, car, bien qu'appelés immédiatement après l'Orphéon de Sèvres, titulaire du premier prix, dans la première division, il ne leur fut attribué qu'un troisième prix ; le deuxième ne fut pas décerné (2).

(1) Concert donné au bénéfice des inondés de la Loire.

(2) Voir à l'Appendice une note relative au concours de Fontainebleau.

IV

L'année 1857 fut, pour les Neustriens, une année de féconds labeurs. Le 31 janvier eut lieu leur concert annuel, qui produisit une somme nette de 184 fr. 80 pour les indigents. Le 3 février, ils apportèrent leur part contributive à la représentation organisée au théâtre par la Société de Bienfaisance des Dames de Caen. Le 21 avril, ils chantaient le *Stabat* dans l'église Saint-Jean.

Le 16 juin, ils assistaient avec les Céciliens, et sous la présidence d'Eugène Delaporte, à une réunion ayant pour but l'organisation d'un concours orphéonique à Caen. Trois commissions, composées de membres des deux sociétés, furent constituées ; elles reçurent la mission de préparer la réception des orphéons, de leur assurer le logement et la nourriture, d'organiser enfin tous les détails de la fête.

Ce concours eut lieu le 19 juillet. Trente-huit orphéons, parmi lesquels les principales sociétés de Paris, et sept musiques d'harmonie y prirent part. Les fanfares, qui pullulent aujourd'hui dans les concours, en étaient encore exclues. Aux bureaux des jurys, présidés par Louis Clapisson, de l'Institut ; Niedermeyer, directeur de l'École de musique religieuse, et Klosé, professeur au Conservatoire de Paris, siégeaient des musiciens tels que Gounod, Delsarte, Elwart, Victor Massé, Gevaërt, Artus, Dauverné, de Saint-Julien, Camille de Vos, Laurent de Rillé, etc.

Une messe de Camille de Vos fut chantée, le matin, dans l'église Notre-Dame, par une délégation de l'Orphéon municipal de Paris, cent choristes environ, renforcés de douze des Neustriens. L'orchestre de la Société Philharmonique fournit l'accompagnement : l'exécution fut dirigée par le professeur Foulon, de Paris.

Il est d'usage aujourd'hui, dans tout concours orphéonique, que les sociétés locales s'abstiennent de prendre part à la lutte. Cette mesure, dictée surtout par un sentiment de courtoisie facile à comprendre, n'avait pas encore été prise, lors du concours de 1857 ; nos sociétés caennaises s'y présentèrent donc au même titre que les autres.

Inscrits comme précédemment en première division, les Neustriens prirent, le jour même du concours, une décision hardie : une société seulement, l'Ensemble, de Paris, se présentait dans la deuxième section de la division supérieure, et l'un des chœurs qu'elle devait chanter avait été étudié aussi par les Neustriens. Cette circonstance décida Le Changeur à solliciter du jury l'autorisation de faire concourir sa société contre l'Ensemble. Aucun article du règlement ne s'opposant à cette élévation de classement, l'autorisation demandée fut accordée. Les Neustriens avaient approuvé la démarche faite par leur directeur. Ils entrèrent en lice avec deux chœurs parfaitement préparés : *l'Orgue,* de Laurent de Rillé, et *la Cigale et la Fourmi,* de Gounod, un petit chef-d'œuvre, semé d'intentions fines, spirituelles, que firent admirablement ressortir nos

orphéonistes, à la complète satisfaction du compositeur, un de leurs juges.

C'est ce chœur que chantait également la société concurrente ; le choix devait lui être fatal : les Neustriens enlevèrent d'emblée le prix unique de la section.

Avec ce brillant succès s'ouvre pour eux une ère de prospérité ; au concours de Caen, la Société comptait cinquante-six membres ; le nombre s'en accroît rapidement, et bientôt Le Changeur peut mettre en ligne quatre-vingts chanteurs, formant un ensemble bien équilibré et riche en voix.

Les 28 et 30 août 1857, la Société fait deux courtes sorties sur la côte ; elle va d'abord chanter au concert donné à Luc par Mlle Dobré, de l'Opéra ; et le surlendemain, c'est à Asnelles, dans un autre concert, organisé par eux, qu'ils se font entendre. La recette alla grossir la somme nécessaire à l'achèvement du clocher de l'église paroissiale.

Et voici que pour eux se prépare une manifestation toute sympathique. Sur l'initiative prise par quelques amis dévoués, une souscription s'est ouverte dans le but d'offrir au vaillant orphéon une bannière vraiment digne de lui. La somme nécessaire se trouve promptement atteinte ; la commande est faite et exécutée sans retard. Pour remercier les souscripteurs, les Neustriens décident de les convier à une soirée musicale, pour laquelle ils s'assurent le concours de plusieurs artistes de la ville. Cette soirée a lieu le 21 décembre ; dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, pas une place

n'est demeurée libre ; et c'est aux acclamations de ce nombreux auditoire que le maire, M. Bertrand, après une allocution chaleureuse, remet au directeur de la Société la bannière à l'ombre de laquelle celle-ci devra voler vers de nouveaux succès (1).

V

L'année 1858 vit souvent, elle aussi, nos orphéonistes sur la brèche. De simples notes l'établiront.

2 février : Concours apporté aux Dames de bienfaisance pour leur représentation théâtrale. — 4 mars : Participation à l'exécution de la messe funèbre de Cherubini, au service célébré à Saint-Pierre pour M. Albert Guilbert, membre de la Société Philharmonique. — 18 mars : Concert de Mme Mayer, violoniste. — 26 mars : Salut en musique à Saint-Jean. — 13 juin : Concerts à Thury-Harcourt et à Condé-sur-Noireau. — 8 juillet : Concert du flûtiste Gariboldi. — 8 août : Messe à Luc-sur-Mer, au profit de la construction d'une nouvelle église. — 29 août : Messe dans la chapelle de l'hôpital Saint-Louis. — 19 septembre : Concert

(1) Cette bannière qui, depuis le mois d'avril 1908, orne à l'Hôtel de Ville l'escalier de la Bibliothèque publique, est en velours grenat, brodée aux armes de Normandie, et couverte d'inscriptions rappelant la date de la fondation des Neustriens et l'hommage à eux fait par leurs concitoyens. Les médailles, couronnes et palmes obtenues y sont demeurées appendues.

L'initiative du don fait à la ville a été prise par M. Paul Petit, aujourd'hui directeur des Magasins généraux de la ville de Caen.

pour les pauvres, à Luc. — 24 octobre : Concert à Saint-Pierre-sur-Dives. — 13 décembre : Représentation théâtrale de bienfaisance, organisée par la Loge Maçonnique.

Parmi les chœurs nouveaux que la Société travailla cette année-là, *Im Walde,* « Dans la forêt », de Kucken, doit être tout particulièrement cité. Écrit avec une certaine élégance, le morceau se revêt de teintes poétiques d'un vif attrait. Benard chantait délicieusement les strophes mélodiques que le chœur accompagne « à bouches fermées ». Ce fut à l'occasion de la sérénade annuelle à Le Changeur, le 31 décembre 1858, que les Neustriens firent entendre ce chœur pour la première fois. Les fréquentes auditions qu'ils en donnèrent par la suite furent toujours très goûtées.

L'esprit d'union continuait de régner dans la Société ; c'était là pour elle une garantie de force ; elle ne s'en trouvait aussi que mieux disposée à agir, à progresser. Prompts à s'associer à toute œuvre philanthropique ou charitable, nos orphéonistes ne montraient pas moins d'élan dans la mise à exécution de toute proposition ayant pour objet un hommage à rendre à quelqu'un. En janvier 1859, le sculpteur Le Chesne venait de faire don à la ville d'un groupe monumental, *la Férocité domptée par l'Amour,* qui a longtemps orné notre Jardin des plantes. Spontanément, les Neustriens allèrent saluer d'une sérénade l'artiste de talent auquel sa ville natale était redevable de cet acte tout gracieux.

Le mois suivant, c'est à l'égard de leur chef et de leur sous-chef qu'ils font une nouvelle dépense de procédés affectueux. Au cours d'une réunion toute intime, ils remettent à Le Changeur un bâton de mesure, ébène et argent, avec une inscription commémorative. Le Cornu, de son côté, reçoit pour cadeau les chansons de Béranger, édition de luxe.

En mars, les Neustriens allèrent prendre part aux grands festivals organisés à Paris par l'Association des Sociétés chorales de la Seine. Ces fêtes musicales, qui réunirent 6.000 orphéonistes environ, eurent lieu les 18, 20 et 22 mars, au Palais de l'Industrie, sous la direction d'Eugène Delaporte.

L'Empereur Napoléon III, à la suite d'une revue qu'il venait de passer au Champ-de-Mars, le dimanche 20, vint entendre quelques-uns des morceaux chantés par les orphéonistes.

La journée du 19 avait été réservée pour un concours; les Neustriens furent admis, sur leur demande, à concourir dans la section de la division supérieure affectée aux sociétés de Paris. Ils n'y obtinrent qu'une mention honorable.

Avec le concours de Lisieux (5 juin) ils allaient prendre une éclatante revanche. Ce concours, qui fut un des plus importants de l'année, avait attiré la plupart des bonnes sociétés de la région parisienne. Six chorales étaient inscrites dans la division supérieure : l'Harmonie de Paris, l'Orphéon de Sèvres, l'Orphéon de Versailles, les Enfants de Paris, la Chorale de l'Odéon et les Neustriens de

Caen. Deux de ces sociétés comptaient de 110 à 120 exécutants. La société caennaise, forte seulement de 80 choristes, battit tous ses concurrents. Le premier prix, consistant en une médaille d'or, don de l'Empereur, et une couronne de vermeil, offerte par la musique municipale de Lisieux, lui fut décerné. Elle reçut ainsi la plus haute récompense de la journée.

On se représente aisément la joie, l'enthousiasme que laissèrent éclater nos orphéonistes, après cette victoire. Ils la fêtèrent de compagnie avec la musique municipale de Caen, qui, de son côté, venait de se voir attribuer le prix le plus important parmi ceux destinés aux sociétés instrumentales.

Huit jours après, les Neustriens et les Céciliens réunis chantaient, à Saint-Étienne, le *Te Deum* en l'honneur de la victoire de Magenta, dont la nouvelle avait été reçue le jour même du concours de Lisieux. Le soir, il y eut concert sur la place Royale, par les deux sociétés chorales et la musique municipale.

Continuant de faire preuve d'activité, les Neustriens donnent, aussitôt après, un concert à Cabourg ; le 18 juillet, ils chantent une messe à Saint-Pierre-sur-Dives. Le 28 août, autre concert à Luc. Le 17 novembre, ils exécutent, dans l'église Saint-Jean, accompagnés par l'orchestre de la Société Philharmonique, une messe et un salut de Lair de Beauvais, qui dirige lui-même l'exécution.

Enfin, pour clore l'année 1859, ils prennent part



au festival organisé au théâtre par le même compositeur, et où se firent entendre : Roger, de l'Opéra, Mlle Masson, du même théâtre, le baryton Jules Lefort et autres artistes.

Le fait dominant de l'année 1860, ce fut leur voyage en Angleterre, au mois de juin, à l'occasion des festivals du Palais de Cristal de Sydenham, dont l'organisation était due à un comité que présidait Eugène Delaporte. Ils fournirent leur contingent aux 3.000 chanteurs qui, dans cette circonstance mémorable, affirmèrent la vitalité de l'Orphéon français, et la révélèrent au public d'Angleterre.

Le voyage, pour nos orphéonistes caennais, eut bien ses petites misères ; ils durent notamment errer pendant quelques heures dans Londres, à la recherche de logements qui ne leur avaient été que trop imparfaitement assurés par la commission d'organisation. Mais cela fut vite oublié, et ils gardèrent au contraire un bon souvenir de leur séjour dans la capitale du royaume britannique. Le désarroi du premier moment une fois passé, ils avaient reçu partout un accueil cordial. Ils avaient assisté au grand concert offert par la *Sacred Harmonic Society* aux orphéonistes de France, entendu là un choix de morceaux empruntés aux plus célèbres oratorios de Hændel : *Le Messie, Judas Macchabée, Israël en Égypte,* exécutés par un ensemble de 700 choristes et instrumentistes, sous la direction de Michel Costa. Londres enfin, la ville immense, avec ses rues si animées, son fleuve

couvert de navires, ses monuments superbes, ses parcs ombreux, Londres n'avait pu les laisser indifférents. Ils rentrèrent chez eux, satisfaits du voyage, plus satisfaits assurément que ne le furent les entrepreneurs de cette expédition orphéonique, lorsqu'ils en eurent établi le résultat financier.

Voici, pour 1860, mes notes complémentaires. Les Neustriens, appelés déjà, le 4 mars, à Orbec, pour un concert, y retournèrent pour un second, le 15 juillet. A Caen, on les entendit : au concert donné, le 19 mars, par le violoniste Lagarin, directeur du Conservatoire ; le 10 juin, au festival organisé par Duprez, en l'honneur de Choron, son maître vénéré ; le 16 novembre, au concert d'Antonio Bazzini, l'éminent violoniste et compositeur.

Lair de Beauvais avait fait chanter par eux, le 12 août, à Langrune, sa quatrième messe solennelle. Le 22 novembre, ils fêtent la Sainte-Cécile (1) ; et le 22 décembre, on les voit figurer, comme d'usage, à la distribution des prix du Conservatoire municipal.

VI

A partir de 1861, on constate un certain ralentissement dans les travaux de la Société ; elle se produit moins en public ; elle montre moins d'empressement à se rendre dans les concours ; son ardeur au travail semble s'être affaiblie.

(1) Depuis 1854, ils avaient pris l'habitude de terminer cette fête par un banquet.



Faut-il en attribuer la cause à la perte qu'elle venait de faire en la personne de son sous-directeur, Edmond Le Cornu, le digne lieutenant de Le Changeur, mort prématurément ? Perte des plus regrettables, car Le Cornu était en quelque sorte l'âme de la Société ; il en avait l'administration ; il donnait les leçons de solfège aux nouvelles recrues ; et bien souvent, il dirigeait lui-même les répétitions du soir. La disparition de ce précieux auxiliaire fut particulièrement sensible à Le Changeur, que de violents accès de goutte mettaient souvent dans l'impossibilité de remplir ses fonctions. Et malheureusement, Le Cornu ne put être remplacé.

L'année 1861, pour les Neustriens, fut une année creuse. En août, la Société des Beaux-Arts donna de grandes fêtes artistiques ; il y eut un concours d'orphéons. Les sociétés chorales de la ville, se conformant à la règle désormais établie, s'abstinrent de concourir ; elles se bornèrent à fournir des commissaires délégués auprès des sociétés concurrentes. En novembre, les Neustriens fêtèrent la patronne des musiciens et ce fut tout.

Même pénurie de faits pour 1862 ; rien que les deux concerts, en juillet, du violoniste Silvestro Nicosia, en dehors des circonstances habituelles : la messe Sainte-Cécile et la distribution des prix aux écoles artistiques de la ville.

En 1863, la Société prête son concours à M. Damelville, deuxième ténor du théâtre de Caen, pour son concert du 3 juin. Le 20 septembre, elle alla

concourir à Bayeux, où elle obtint, sans concurrents, le prix de la division supérieure. Le chœur *Im Walde*, bissé par le public, fut redit de nouveau avec l'autorisation du jury.

Un amateur, dévoué à la cause de la musique populaire, M. Léon Féret, juge de paix à Pont-l'Évêque, avait entrepris d'établir une communauté de relations et d'intérêts entre les sociétés orphéoniques du Calvados, c'est-à-dire, de les grouper à l'instar des associations existant à Paris, en Seine-et-Marne et ailleurs.

Il réunit à cet effet les directeurs et délégués des sociétés chorales et instrumentales du département. M. Delafontaine, président de l'Association des Sociétés chorales de la Seine, vint à Caen pour présider cette réunion du 26 novembre 1863, où furent posées les bases de l'association projetée.

A la suite d'une nouvelle réunion, et après l'accomplissement des formalités voulues, l'Association des Sociétés musicales du Calvados se trouva définitivement constituée, sous la présidence de M. Léon Féret.

Elle donna au théâtre de Caen, le 19 juin 1864, avec le concours du baryton Caron, de l'Opéra, et du violoniste Léon Lecieux — deux Normands — un festival auquel participèrent huit orphéons, deux musiques d'harmonie et une fanfare. Les Neustriens y chantèrent *Im Walde* et le joli chœur de Laurent de Rillé: *la Noce de Village*, qu'ils détaillaient de la façon la plus spirituelle.

Ce festival fut l'unique signe de vie qu'ait donné



l'Association. M. Féret ayant tenté en vain d'obtenir pour elle une subvention du Conseil général, jugea sans doute que les subsides des sociétés adhérentes ne lui constitueraient que des ressources insuffisantes. Toujours est-il qu'elle disparut, à peine éclose.

Les Neustriens, qui, cette année-là, le 17 avril, avaient chanté dans un concert à Orbec, allèrent prendre part, le 17 juillet, au concours de Falaise. On leur décerna, en deuxième division, deuxième section, le premier prix de lecture à vue, et en division supérieure, le prix unique d'exécution.

Ils fêtèrent, comme précédemment, leur patronne ; ils donnèrent, le 3 décembre, un concert au profit des incendiés de Limoges ; et ils terminèrent l'année par leur participation accoutumée à la distribution des prix du Conservatoire.

Viennent ensuite, pour eux, deux années très maigrement remplies : 5 février 1865, Messe chantée dans l'église de la Trinité, qui venait d'être affectée aux cérémonies de la paroisse Saint-Gilles. — 29 avril, Concert de Mlle Zoé Lecoq. — Le 26 novembre, la musique municipale fête seule la Sainte-Cécile.

En 1866, ce sont uniquement les deux concerts du Conservatoire (24 février et 29 décembre) qui fournissent à la Société les occasions de se faire entendre. A noter aussi la répétition continuelle des mêmes chœurs : *Im Walde, la Noce de Village,* la *Valse* de Zollner, la Bénédiction des poignards, des

Huguenots, où les parties de soprani étaient tenues par les élèves du Conservatoire. Tout cela annonce un relâchement sensible dans les études de nos orphéonistes; l'état de santé de leur directeur y contribuait certainement pour une bonne part.

VII

Avec l'année 1867 se produit une légère recrudescence d'activité. Les Neustriens chantent, le 16 mars et le 10 avril, aux concerts donnés par le Conservatoire. Au concours orphéonique du 2 juin, organisé par la Société des Beaux-Arts, ils figurent dans le cortège, et ils donnent, le soir, une sérénade au jury.

Le 12 juin, ils chantent dans l'église Saint-Jean, et le 28, ils donnent, en compagnie de la musique municipale, un concert pour subvenir aux frais de voyage des deux sociétés, inscrites pour le concours international de Paris, ouvert à l'occasion de l'Exposition universelle. Le 6 juillet, les Neustriens obtiennent à ce concours le deuxième prix de la division supérieure (1). Oscar Comettant signala, dans *le Ménestrel* (2), les applaudissements que le solo d'*Im Walde,* de Kucken, avait valus à Benard, dont il vantait le goût et la voix sympathique.

Après ce succès, les Neustriens gardent un long

(1) Le premier prix fut remporté par *la Parisienne,* et le troisième par la Société Chorale de Poitiers.

(2) Numéro du 14 juillet 1867.



silence; on ne les voit reparaître en public que le 19 mars 1868, à la cavalcade représentant l'entrée triomphale de Charles VII à Caen, en 1450. Des chœurs sont chantés par eux et par d'autres orphéons du département, sur le parcours du brillant cortège.

Le 27 juillet, ils chantent au concert donné par Sivori, Ketterer, Jules Lefort et Laura Harris, du Théâtre Italien; magnifique soirée à laquelle il ne manqua qu'un public plus nombreux.

Le 30 août, nos orphéonistes concourent au Havre, et ne se voient adjuger cette fois qu'un sixième prix d'exécution. Il faut bien convenir qu'ils avaient cessé de marcher dans la voie du progrès.

Ils chantent à la distribution des prix du Conservatoire, le 13 janvier 1869, après quoi ils laissent s'écouler toute l'année sans faire parler d'eux. Ce ne sont pas les deux années suivantes, de douloureuse mémoire, qui leur rendront l'activité et la prospérité d'autrefois.

En 1870, pourtant, ils ne se turent pas complètement. Je note en passant leur participation à un concert donné le 26 mars, et j'arrive immédiatement à l'époque où s'ouvrit la campagne si témérairement engagée par la France, campagne qui, pour notre pays, allait se résoudre en une longue série de désastres. Combien cependant, au début, l'enthousiasme était grand ! Et comme on traitait d'esprits grincheux ceux qui se refusaient à le partager ! La victoire, disait-on, est certaine ; la défaite est impossible.

Mais, si glorieuse pour nous que dût être cette guerre, au dire des chauvins, et si rapide qu'on en prévît l'issue, il fallait bien s'attendre à la voir faire de nombreuses victimes. D'où l'explosion, par toute la France, d'un sentiment d'ardente et patriotique générosité, engendrant les moyens de secourir ceux qui versaient leur sang pour la patrie.

A Caen, où ce même sentiment se faisait jour, la musique municipale et les Neustriens organisèrent, au profit des blessés de l'armée, un concert auquel les principaux artistes et amateurs de la ville s'empressèrent de faire l'apport de leur talent. Il y eut autant d'empressement, de la part du public, à se rendre à ce concert, qui eut lieu le 6 août. Le programme offrait de la variété; le choix des morceaux chantés par les Neustriens, à l'exception de la prière de *Moïse,* était tout de circonstance. On applaudit vigoureusement *France !* d'Ambroise Thomas, *le Rhin allemand,* de Félicien David, et même *la Calvadosienne,* des couplets patriotiques de Julien Travers, dont j'avais écrit hâtivement la musique.

A la frontière! A la frontière!
C'est le chemin
De Berlin!

Voilà ce que nous faisions chanter par nos orphéonistes, Tyrtées malavisés que nous étions, hélas!... Et déjà, pourtant, le délire du premier moment avait fait place à une vive inquiétude; la veille du concert, en sortant de la répétition dans

laquelle mon chœur avait été à peu près mis au point, nous avions appris la défaite de Wissembourg, le prélude de tant d'autres !...

La *Marseillaise* termina le concert ; le public se leva pour l'entendre ; Benard chantait les strophes ; le refrain était dit en chœur. L'hymne immortel de Rouget de Lisle, libéré de la proscription qui, dix-huit ans durant, avait pesé sur lui, produisit, en raison surtout des circonstances qui nous le rendaient, une vive impression sur l'auditoire.

Le triste hiver de 1870-71 demeura vide de tout plaisir, de toute distraction artistique ; le théâtre ne s'ouvrit point ; toute organisation de concert fut suspendue ; chanteurs et instrumentistes ne se firent plus entendre qu'à l'église, pour seconder quelque œuvre d'assistance. C'est ainsi que les Neustriens chantèrent, le 18 décembre, dans l'église Notre-Dame, tandis qu'avait lieu une quête pour les mobilisés du Calvados.

Leurs rangs s'étaient éclaircis ; un grand nombre d'entre eux étaient allés concourir à la défense du territoire ; la Société se trouva presque désorganisée, et il s'écoula de longs mois avant que sa reconstitution ait pu s'opérer d'une manière à peu près passable.

Elle fêta sa résurrection par l'exécution d'une messe en musique, le 1er novembre 1872, dans l'église Saint-Jean. Le 24 du même mois, elle célébra la Sainte-Cécile, à Notre-Dame, en compagnie de la musique municipale. Après quoi, elle se renferma dans le silence jusqu'à la Sainte-Cécile

suivante, c'est-à-dire jusqu'au 30 novembre 1873.

VIII

Malgré les efforts des anciens sociétaires, toujours dévoués à l'œuvre commune, l'Orphéon n'avait pu retrouver l'effectif des années passées. Et non seulement le nombre des exécutants était demeuré réduit ; mais encore les bonnes voix faisaient maintenant défaut.

L'état financier de la Société ne laissait pas moins à désirer ; il devenait urgent de lui créer de nouvelles ressources. On décida de réviser les statuts. Un règlement nouveau, préalablement discuté, fut lu et adopté en séance générale, le 5 janvier 1874.

Il contenait, entre autres innovations, la fixation d'un droit d'entrée d'*un franc,* pour les membres actifs, et la création de membres honoraires, payant *dix francs* de cotisation annuelle. Les fonctions de président, de secrétaire et de trésorier furent dévolues à des personnes appartenant à cette nouvelle catégorie de sociétaires. En s'appuyant ainsi sur des personnalités demeurées jusqu'alors étrangères à son fonctionnement, la Société espérait sans doute recouvrer sa force et sa vitalité premières.

Quoi qu'il en soit, ses études, durant cette année 1874, ne la conduisirent à rien de plus qu'à prêter son concours pour deux concerts, et à célébrer,



comme de coutume, la fête de la patronne des musiciens. Mais il y eut chez elle, l'année suivante, une reprise d'activité.

Le 12 mars 1875, les Neustriens, se conformant à l'article 25 de leur règlement, donnèrent à leurs membres honoraires un concert qui allait être tout à la fois le premier et le dernier. Les noms de Mlle Marie Schœffer, pianiste; Henri Fournier, violoniste, et Bunet, corniste, figuraient au programme, avec ceux de Benard et autres solistes de la Société. M. Joignant dirigea l'orchestre. Les Neustriens chantèrent *les Gais Musiciens*, de Kucken, et *Sur les Remparts*, de Saintis. Les jeunes filles de la Société Sainte-Cécile se joignirent à eux pour l'exécution du chœur de *Jérusalem*, et de *l'Invitation à la prière*, chœur inédit d'Auguste de Croisilles. Le chant de ces divers morceaux fit bon effet ; la sonorité n'était plus aussi pleine qu'autrefois ; mais l'ensemble ne vacillait pas, Le Changeur dirigeant toujours d'une main ferme.

Continuant de rompre avec la conduite effacée des années précédentes, la Société participe, le 31 mai, au festival du cirque, sous la direction de Pasdeloup ; elle fournit sa part de travail pour l'organisation et la réalisation du concours orphéonique du 6 juin ; elle donne, le 14 juillet, un concert au bénéfice des inondés ; et elle chante, le 29 du même mois, dans un autre concert.

Depuis 1868, elle s'était abstenue de concourir ; elle se présenta, le 19 septembre, au concours de Falaise. Elle en revint avec le premier prix de

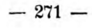
lecture à vue de la première division, le prix d'exécution de la division supérieure, et le prix du concours d'excellence. Soit une médaille de vermeil, une médaille d'or et une couronne de vermeil. Succès facile : les Neustriens n'avaient point de concurrents.

Par contre, au concours de Bayeux, le 16 juillet de l'année suivante, ils eurent à lutter, en division supérieure, contre le Choral parisien et la Société Chorale d'Elbeuf. Le prix unique de lecture à vue leur fut décerné ; résultat honorable, mais dont ils durent se contenter : ils n'obtinrent aucune autre récompense. Ils s'étaient présentés à ce concours, le dernier pour eux, au nombre de 50 exécutants.

Cette année-là, la Société ne prit pas part à la fête Sainte-Cécile. Elle entrait décidément dans la période de décadence, et n'allait plus devoir qu'à sa vieille réputation le bon accueil que l'on continuait de lui faire.

Le 13 mai 1877, les Neustriens participent, sous la direction de Pasdeloup, à l'exécution du *Désert*, de Félicien David. Quelques morceaux sont chantés par eux, le 29 octobre, à l'inauguration de l'orgue de la Trinité, que joue, ce jour-là, M. Alexandre Guilmant. L'exécution défectueuse du *Justorum animæ*, de Basili, put donner à ceux qui se souvenaient des auditions antérieures de ce bel offertoire, la mesure de l'affaiblissement dans lequel la Société Chorale était tombée.

Une dernière fois, elle se joint à la musique municipale pour fêter la Sainte-Cécile, le 25 novembre.





Invitée à chanter, le 5 août 1878, à la soirée musicale et littéraire de « la Pomme », le chœur de Léo Delibes, *la Cour des Miracles*, un petit tableau de genre, lui vaut un regain de succès.

Mais bientôt les Neustriens allaient perdre le plus dévoué, le plus aimé de leurs camarades, le plus solide parmi leurs chefs d'attaque, le chanteur tant de fois applaudi dans leurs concerts. Atteint de tuberculose, Aimé Benard s'éteignit le 25 octobre. Il laissait une veuve et de jeunes enfants; un concert fut organisé au profit des orphelins; presque tous les artistes de la ville et la musique municipale se joignirent aux Neustriens pour l'accomplissement de cette bonne action.

IX

Pendant les deux années qui suivirent, les Neustriens gardèrent un silence presque complet. La santé de leur chef allait toujours en s'altérant; ses longues absences de la salle des répétitions rendaient le travail des orphéonistes à peu près nul.

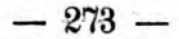
Dans le courant de février 1881, M. Arthur Mancini, alors fixé à Vire, réclama le concours des Neustriens pour l'audition de quelques-unes de ses compositions musicales, qu'il se proposait de donner à Caen. Ils s'empressèrent d'accéder à cette demande que leur adressait un ancien élève de Le Changeur, qui venait de terminer de brillantes études au Conservatoire de Paris. L'audition des œuvres de M. Mancini eut lieu le 20 mars. Dès ce

temps-là, Le Changeur était considéré comme perdu.

Il mourut le 21 juin. Ses obsèques furent célébrées solennellement, trois jours après, dans l'église Saint-Jean. Nombreuse était l'assistance, où figuraient, indépendamment des Neustriens et de la Compagnie des sapeurs-pompiers, dont le défunt était lieutenant (1), ses collègues, ses élèves, ses amis, des délégations de divers corps administratifs et de diverses sociétés. Les Neustriens, dirigés par M. Mancini, chantèrent un *Kyrie,* un *Sanctus* et un *Agnus*. Plusieurs morceaux de musique instrumentale furent joués, tant par des artistes que par la musique municipale, qui fit entendre aussi des marches funèbres sur le parcours suivi par le convoi. Au cimetière, des discours furent prononcés par le maire, M. Toutain, par M. Lubineau, capitaine-commandant des sapeurs-pompiers, et par M. Nicolle, au nom des Neustriens.

C'est ainsi que fut salué, en quittant cette vie, le vaillant soldat de l'art populaire, l'artiste dévoué qui, dès la première heure, ayant pris rang parmi les adeptes de l'idée orphéonique, s'était courageusement employé à la propager par l'enseignement et par l'exemple, jusqu'au jour où le mal, annihilant ses forces, vint enchaîner sa volonté. Récompensé de ses efforts par la popularité que les Neustriens s'étaient acquise, et aussi par leurs succès, sans

(1) Le Changeur appartenait depuis trente-trois ans à la Compagnie des sapeurs-pompiers. Ses actes de dévouement dans les incendies lui valurent plusieurs fois la médaille d'honneur.



parler des témoignages d'affection et de reconnaissance qu'il était accoutumé à recevoir de leur part, Adrien Le Changeur eut la satisfaction, quelques années avant sa mort, de se voir décerner, pour ses longs services dans l'enseignement musical, les palmes d'officier d'académie, distinction non prodiguée en ce temps-là.

X

Un mois environ après la mort de Le Changeur, les Neustriens lui désignèrent comme successeur M. Mancini, qui était revenu habiter sa ville natale. Sous sa direction, ils prirent part, le 30 novembre, à la cérémonie d'inauguration du buste de Choron, au foyer du théâtre municipal.

Sur l'initiative prise par quelques-uns d'entre eux, une souscription avait été ouverte pour l'érection d'un monument sur la tombe du chef regretté. L'inauguration de ce monument, qui eut lieu, le 29 juin 1882, dans le cimetière de Vaucelles, fut un nouvel et sympathique hommage rendu à la mémoire d'Adrien Le Changeur (1). Devant une

(1) Ce monument se compose d'une pierre tombale et d'un piédestal surmonté d'une pyramide, le tout en granit du Gast. Sur la pyramide est sculpté un *accord parfait*, emblème adopté par les Neustriens ; et sur le piédestal on voit une lyre ornée de feuillages. Ces travaux de sculpture ont été exécutés par M. H. Le Bourgeois, de Vire. Le dessin du monument est dû à M. Leroy, architecte à Caen. Le médaillon en bronze, dans lequel M. G. Brunet a reproduit les traits de Le Changeur, est incrusté sur la face principale du monument.

assistance composée surtout de ceux dont il avait été l'ami, le maire de Caen et le promoteur de la souscription, M. Nicolle, parlèrent tour à tour ; la musique municipale joua deux morceaux, et les Neustriens chantèrent deux chœurs. Ce fut là pour eux le chant du cygne.

La ville procédait alors à la réorganisation du Conservatoire sur des bases nouvelles ; elle créait, comme annexe de cette institution, un orchestre municipal, particulièrement affecté au service du théâtre. Professeur au Conservatoire depuis janvier 1882, tenu par la nouvelle organisation, dont le fonctionnement commença en novembre, d'assister aux représentations et répétitions, et perdant ainsi le libre usage de ses soirées, M. Mancini se vit forcé d'abandonner la direction des Neustriens.

Ceux-ci se réunirent, le 24 novembre, pour délibérer sur le parti à prendre, en présence de la démission de leur directeur. La confiance en l'avenir de la Société était très ébranlée chez le plus grand nombre ; les optimistes, ceux qui croyaient quand même à son relèvement, ne formaient qu'une minorité infime. On alla aux voix, et, par 35 suffrages contre 3, la dissolution de la Société fut prononcée. L'existence des Neustriens était close.

APPENDICE

Les Céciliens.

Il existait à Caen en 1847, une société de gens pieux qui s'étaient donné pour mission l'amélioration morale de l'ouvrier. La Société de Saint-François-Xavier, — ainsi l'appelait-on, — avait établi dans l'école de la rue de Geôle, alors tenue par les Frères de la Doctrine chrétienne, un cours de chant pour les enfants et les adultes ; la direction en avait été confiée à mon frère, Auguste Carlez.

Sous l'influence du mouvement libéral de 1848, entraînés aussi par le courant d'idées qui venait de donner naissance aux Neustriens, le professeur et les élèves adultes de ce cours ne tardèrent pas à se constituer en orphéon indépendant. La fondation des *Céciliens* date du 1er avril 1848.

Cette société, durant les quinze années de son existence, s'associa d'une manière active au mouvement musical dans la ville de Caen. Elle organisa, presque chaque année, un concert, dont le produit allait toujours à la caisse des pauvres, ou à quelque œuvre philanthropique. Elle apporta son concours à des concerts, dont l'initiative avait été prise par d'autres sociétés, ou par des artistes étrangers.

Nombreuses furent aussi les auditions de musique

religieuse données par elle dans les diverses églises de la ville : messes, saluts, chant du *Te Deum* aux cérémonies officielles, etc.

L'action des Céciliens, loin de se manifester exclusivement devant le public caennais, s'étendit promptement au dehors. Dès le mois de mars 1849, ils avaient entrepris une courte tournée à l'est du département ; ils s'étaient fait entendre à Saint-Pierre-sur-Dives, à Vimoutiers, à Lisieux.

Leurs sorties, à partir de 1856, devinrent plus fréquentes : Argences, Saint-Pierre-sur-Dives, Mézidon, Lisieux, Luc, Langrune, Bretteville-l'Orgueilleuse reçurent tour à tour, et à diverses reprises, leur visite. Ils contribuaient ainsi, dans la mesure de leurs moyens, à propager le goût de la musique, à peine éveillé dans certaines de ces localités.

Le premier concours auquel se présentèrent les Céciliens fut celui de Saint-Germain-en-Laye, en 1855 ; ils y obtinrent le deuxième prix de la deuxième division des sociétés chorales. L'année suivante, à Fontainebleau, se conformant au classement prescrit par le règlement, ils concoururent en troisième division, première section ; le deuxième prix leur fut de nouveau décerné. Il allait en être de même partout où ils allèrent concourir ensuite : à Caen en 1857, à Dieppe en 1858, et à Lisieux en 1859. Ils avaient figuré, cette année-là, aux grands festivals du Palais de l'Industrie, à Paris, mais sans prendre part au concours qui eut lieu en même temps.



Après le concours de Lisieux, dont le résultat, si brillant pour les Neustriens, faisait mieux ressortir l'infériorité de l'autre orphéon caennais, non dépourvu de qualités, mais demeuré stationnaire, de nombreuses défections se produisirent dans ses rangs; son effectif, qui n'avait jamais dépassé le chiffre de cinquante exécutants, n'en compta bientôt plus qu'une trentaine.

Pour ranimer le zèle qui s'éteignait chez les sociétaires, Auguste Carlez imagina de donner un nouvel aliment à leurs études. Faisant appel à la bonne volonté d'un certain nombre d'entre eux, il les constitua en fanfare. Les Céciliens devinrent ainsi une société mixte.

Cependant, ce fut surtout sous sa forme originelle que cette société continua de se produire, à des intervalles devenus plus espacés. Elle parut pour la dernière fois en public dans un concert donné par la Société des Beaux-Arts, le 19 décembre 1862. Après quoi ses réunions ne tardèrent pas à prendre fin.

Le Choral normand.

Un an après la disparition des Céciliens, Auguste Carlez fondait une nouvelle société chorale. Il en avait recruté les éléments parmi les choristes de la Société Philharmonique, placés sous sa direction. Un groupe d'étudiants des Facultés vint s'y joindre, et le personnel, déjà nombreux, s'accrut encore par l'admission de quelques anciens Céciliens, demeurés fidèles à leur chef.





La Société se trouva légalement constituée en juin 1864 ; elle avait pris pour titre : le *Choral normand*.

La présidence de ce nouvel orphéon fut offerte à M. Hippeau, professeur à la Faculté des Lettres, qui l'accepta. Le secrétaire élu par ses camarades fut un étudiant en droit, qui devait mourir, jeune encore, avocat général à la Cour de Paris : M. Paul Banaston. Parmi les 1ers ténors figurait un autre étudiant, aujourd'hui sénateur du Calvados, naguère ministre des Travaux publics : M. Louis Tillaye.

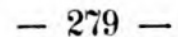
Le personnel du Choral normand, bien composé, était généralement pourvu d'une assez bonne instruction musicale, ce qui lui permit de se présenter de bonne heure devant un public.

La brièveté de son existence ne donne à porter à son actif que neuf concerts, dont trois dus à sa propre initiative (deux à Caen, un à Falaise), et trois exécutions de musique religieuse.

Ajoutons à cela que le Choral se présenta cinq fois dans les concours. Deux mois à peine après sa fondation, il concourait à Falaise, y obtenait, en troisième division, première section, le prix unique de lecture à vue, et un troisième prix d'exécution.

Le concours de Montivilliers, en 1865, lui valut un premier prix.

A Saint-Lo, en 1866, il reçoit le premier prix de lecture à vue de la deuxième division, et en troisième division, première section, un premier prix ascendant « avec mention élogieuse et spéciale ».



Classé en deuxième division, première section: le Choral obtient en 1868, au concours de Flers, présidé par Ambroise Thomas, les prix uniques de lecture à vue et d'exécution.

Enfin, le concours d'Isigny, du 27 juin 1869, lui vaut de même deux prix uniques, dont l'un, celui de lecture à vue, en première division, où il eut à lutter contre la Sainte-Cécile de Cherbourg.

En 1870, le Choral normand, dont le personnel avait subi une notable diminution, s'abstint complètement de se faire entendre.

La mort de son directeur, survenue le 3 septembre 1871, amena la dissolution de cette société.

Concours de Fontainebleau.

Ce concours du 31 août 1856, à Fontainebleau, eut de l'importance. Il coïncidait avec la Saint-Louis, fête patronale du lieu : de là une animation extraordinaire dans cette ville aimable, mais paisible ; de là aussi un éclat inaccoutumé donné aux réjouissances du soir, dans la belle avenue du Bréau, qui relie le parc du château à la forêt.

Les sociétés musicales, fort nombreuses, furent passées en revue au palais de Fontainebleau, dans la célèbre cour des Adieux, par le préfet de Seine-et-Marne, M. de Bourgoing, et le général de Polignac, commandant supérieur du château. M. de Bourgoing, qui portait un vif intérêt à l'Orphéon, était président d'honneur de l'Association orphéonique de Seine-et-Marne, fondée par Pierre

Torchet, de Meaux, association alors très florissante.

Je le vois encore, en grand uniforme, la poitrine constellée de décorations, qu'avoisinait l'insigne des Enfants de Lutèce (1), parcourant les locaux de concours, s'asseyant sans façon au milieu du public, et écoutant avec attention les sociétés concurrentes.

L'art musical populaire, sous son administration, ne cessa de trouver la protection la plus éclairée, la plus efficace. Les concours auxquels j'ai eu l'occasion d'assister en ce temps-là, dans ce département de Seine-et-Marne, Fontainebleau (1856), Melun (1857), Meaux (1858), m'ont permis de constater le grand développement qu'y avait pris l'institution orphéonique.

(1) Il était membre d'honneur de cette société parisienne.

UNE SURVIVANCE DES RITES NÉOLITHIQUES

LES

SARCOPHAGES CUPULIFÈRES

DES ALYSCAMPS D'ARLES

PAR

M. le docteur F. GIDON,

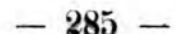
Membre titulaire.



UNE SURVIVANCE DES RITES NÉOLITHIQUES

LES SARCOPHAGES CUPULIFÈRES

DES ALYSCAMPS D'ARLES



Des documents archéologiques de toutes les époques nous font assister à l'adoption de symboles ou de rites anciens par des systèmes religieux plus récents. A côté des *mythes,* qui sont les croyances, les *rites*, qui sont les pratiques cultuelles, ont en effet dans la foi des populations une existence propre qui leur permet de subsister quand les religions changent. Leur vitalité résulte de leur caractère d'utilité pratique. Le rite s'impose comme moyen de réaliser certaines fins mystérieuses. Il semble à cet égard nécessaire. Aussi voit-on toujours, aux époques de renouvellement des croyances, quelques pratiques très anciennes passer sans encombre dans le système religieux nouveau.

Puis une adaptation se fait dans l'esprit des populations entre ces mythes et ces rites primitivement sans lien entre eux.

Il n'appartient pas au demi-civilisé d'examiner d'un point de vue critique le contenu d'un récit



merveilleux. Mais son inquiétude s'éveille et son imagination travaille en présence de fictions disparates auxquelles il accorde cependant une égale confiance. Le monde des esprits lui semble susceptible d'un exposé sans lacunes ni contradictions. Avec une ingéniosité admirable, il complète, explique et corrige l'ensemble incohérent des croyances que plusieurs traditions religieuses différentes lui imposent. Immédiatement, automatiquement, il confère la vraisemblance aux fictions nouvelles qui lui épargnent l'incertitude. C'est par une adaptation de ce genre que des rites ou des symboles anciens viennent s'encadrer dans un ensemble nouveau de pratiques cultuelles et passent au service de mythes plus récents.

Pour le primitif ou le demi-civilisé, la foi précède la discussion. La confiance qu'inspire le rite s'attache au rite même. Mais, tandis que le primitif n'éprouve aucun besoin de réunir en un ensemble cohérent ses croyances, le demi-civilisé imagine toujours une fiction qui explique et justifie, en la reliant à ses croyances générales, sa foi au geste magique. Ainsi prend naissance la fiction satellite du rite. Mais cette fiction, qui régularise la situation du rite dans un système donné de croyances religieuses, ne lie cependant pas sa destinée à celle de ces croyances. Que les croyances viennent à changer et immédiatement la foi populaire, restée fidèle au rite, imaginera, en s'inspirant du système religieux nouveau, une nouvelle fiction justificative qui légitimera sa survivance dans le rituel du

nouveau culte. L'ingéniosité des croyants se montre admirable lorsqu'il s'agit d'imaginer aux rites anciens un symbolisme qu'ils n'ont jamais eu, aux instruments d'un culte un usage qui n'a jamais été le leur, pour, grâce à ces fictions, les conserver dans un rituel nouveau comme compléments, perfectionnements, ou équivalents de pratiques cultuelles d'origine toute différente. Les Gallo-Romains d'Arles, païens et chrétiens, surent très bien découvrir comment devait être envisagée la cupule pour qu'elle puisse s'encadrer facilement dans les rites funéraires des premiers siècles de notre ère. Mais si les cultes nouveaux prennent à leur compte les rites antiques, ceux-ci, souvent, entrent en maîtres à leur service. Ils décident de leur évolution. Ils suggèrent le sens des équivalences. A Arles, la cupule néolithique, qui s'était fait adopter, *de par sa forme,* pour une valeur rituelle qui n'était plus alors la sienne, semble ne pas avoir manqué à cette mission tyrannique.



Sous sa forme primitive, la cupule rituelle est un petit trou en forme de godet régulier, à fond hémisphérique, mesurant en général trois à cinq centimètres de diamètre sur une profondeur de deux ou trois. Les cupules sont faciles à distinguer des cavités laissées dans les roches par le départ des fossiles ou creusées par les eaux. Souvent elles sont groupées en un ensemble de forme définie. Souvent aussi elles sont associées à des cavités plus

grandes, dites « bassins », différentes, bien entendu, des cuvettes bien connues que la fabrication des haches en silex a laissées sur les roches utilisées comme polissoirs. On rencontre parfois aussi avec les cupules ces gravures préhistoriques en forme de mains, de pieds ou de sabots de cheval que la légende explique presque partout, de l'Inde à l'Irlande, par le passage d'un saint ou d'un prophète. *Sur des roches en place,* les cupules sont surtout nombreuses, en France, dans la région alpine et dans la zone atlantique. On en trouve aussi sur des dolmens ou des menhirs et certaines de ces dernières, découvertes au cours de fouilles sur la partie *enterrée* des mégalithes, fournissent la preuve que la cupule rituelle est un culte au moins aussi ancien que l'édification des dolmens et des menhirs. Il faut probablement faire remonter au début de l'âge de la pierre polie le creusement de beaucoup de celles que nous connaissons. Mais on continua à creuser des cupules pendant toute la fin de la période néolithique, l'âge du bronze et l'âge du fer. Aussi, celles qui existent sur la partie *découverte* de certains mégalithes peuvent-elles remonter à des époques très diverses. J'ai signalé et moulé pour l'exposition préhistorique de Beauvais (1909) plusieurs cupules de ce genre creusées sur deux menhirs du Calvados, à Colombiers-sur-Seulles et à Reviers. A l'époque gallo-romaine nous retrouvons la cupule aux Alyscamps d'Arles. Actuellement, on la trouve encore sur les tombes arabes des cimetières d'Alger et dans les rites de beaucoup de primitifs.

En France même, le culte des cupules subsiste en beaucoup d'endroits comme pratique superstitieuse rattachée au christianisme par le culte de quelque saint local. A travers tant de cultes qui l'ont successivement adoptée, la cupule a dû bien souvent changer d'usage et de symbolisme. *Ce qui a persisté, ce qui importe, c'est le fait même de l'emploi rituel du godet creusé dans la pierre.* Or, sauf le svastika, il n'est pas de symbole qui ait eu une aussi extraordinaire fortune.

***

Parmi les tombeaux antiques qu'on peut voir, à Arles, alignés en nombreuses rangées à droite et à gauche de l'avenue des Alyscamps, on distingue à leur couvercle en forme de toit à deux versants les sarcophages les plus anciens, ceux de l'époque païenne. Beaucoup d'entre eux, réutilisés à l'époque chrétienne, ont été, à ce moment, marqués d'emblèmes chrétiens. Au contraire, les sarcophages à couvercle plat, plus récents, sont chrétiens d'origine. Parmi ces sarcophages, qui renfermaient presque tous une caisse de plomb et n'étaient enterrés que jusqu'au couvercle, beaucoup ne montrent aucune trace des dispositions se rattachant au culte de la cupule. La cupule manque, ou à peu près, dans toute la partie des Alyscamps située du côté de la ville. Au contraire, elle abonde sur les sarcophages groupés à l'extrémité de l'avenue, autour de la vieille église Saint-Honorat. Et, en même temps qu'elle, apparaissent sur les tombeaux, dans

cette même partie des Alyscamps, des dispositions dont les unes dérivent de la cupule, et dont les autres s'expliquent par la cupule.

Ce sont, d'une part, des plateaux, des supports, ménagés dans la pierre des sarcophages à l'endroit même où auraient été placées les cupules et évidemment destinés à recevoir un récipient mobile remplaçant dans sa fonction la cupule, récipient inamovible. Ces dispositions sont païennes.

Et, d'autre part, ce sont des additions chrétiennes aux sarcophages païens réutilisés, s'inspirant visiblement du dessein de substituer à la cupule, considérée comme symbole païen, et à la place même où elle aurait existé, les emblèmes du nouveau culte.

Mais le christianisme lui-même finit par adopter la cupule et, sur les sarcophages à couvercle plat, qui sont, à Arles, les plus récents de tous, nous voyons reparaître la cupule transformée en bénitier. Tel est en effet le terme auquel paraît aboutir l'évolution de la cupule aux Alyscamps d'Arles, et par là s'affirme un trait général très apparent de cette évolution qui est le développement progressif du rôle *effectivement récepteur* de la cupule.

Des renseignements de différents ordres me paraissent indiquer qu'aux époques qui précédèrent immédiatement l'ère gallo-romaine la cupule néolithique avait depuis longtemps perdu son rôle de godet effectivement récepteur. Ce qui le prouve de façon évidente, c'est que beaucoup de cupules assez récentes se trouvent sur des parois *verticales*,

dans une situation où, par conséquent, on ne peut songer à y faire tenir aucun contenu. Et telle est bien la forme actuelle du culte de la cupule comme rite parachrétien local. Mais, en empruntant aux cultes indigènes ce rite dématérialisé et par conséquent déjà profondément évolué, le Gallo-Romain, plus logique que mystique, ne semble pas avoir accepté le symbolisme, probablement assez obscur, de la cupule sans mission réceptrice. Il existe aux Alyscamps une catégorie de tombeaux sur lesquels la cupule, timidement indiquée, n'offre aucune appropriation à un rôle de récipient effectif, comme si l'acte seul de la creuser avait constitué le geste magique tout entier. Cependant ces cupules mêmes s'ouvrent toujours vers le haut, comme pour recevoir un contenu réel. Même symbolique et sans emploi réel prévu, la cupule dut apparaître au Gallo-Romain d'Arles comme un symbole récepteur. La forme même de la cupule devait nécessairement lui suggérer l'idée d'une utilisation réelle, comme godet à huile pour en faire une lampe sépulcrale, ou comme réceptacle pour les offrandes funéraires des rites païens. L'examen des tombeaux d'Arles montre en effet que la cupule accuse d'autant plus ses caractères de récipient effectif qu'elle prend un plus grand développement, qu'elle apparaît en meilleure place, qu'elle semble s'affirmer davantage comme rite normal et indiscuté. Enfin son remplacement sur certains sarcophages, à sa place rituelle même, par des tablettes-supports, affirme la réalité de son rôle effectif.

Mais, ensuite, les différences que l'on constate dans la dimension des cupules sur les divers sarcophages démontrent évidemment que, du godet primitif au bénitier final, toutes n'ont pas été établies pour la même sorte de dépôt rituel. Et ces différences viennent matérialiser en quelque sorte sur les sarcophages d'Arles une des formes générales de la variation des rites, celle qui porte sur la *substance,* comme la substitution du plateau à la cupule avait matérialisé celle qui porte sur l'*instrument,* comme le retour de la cupule à un rôle récepteur effectif sur les tombeaux d'Arles avait marqué un changement d'*interprétation* du rite même.

1° Une première catégorie, parfaitement tranchée, de sarcophages cupulifères est constituée par des tombeaux à couvercle en forme de toit à deux versants, soit purement païens, soit païens christianisés, où la cupule apparaît établie *exactement* sur un des pignons du couvercle. Ces cupules semblent avoir été creusées par simple percussion. Leurs parois sont irrégulières, leur cavité étroite et sans accommodation, même sommaire, à une mission réceptrice réelle. Elles sont souvent profondes, mais, comme réceptacle d'offrandes, un trou aussi mal foré eût certainement paru peu convenable au Gallo-Romain d'Arles. Leur situation incommode sur les pignons du sarcophage accuse leur valeur rituelle bien plus que leur mission de récipient effectif. Les chrétiens, du reste, ne semblent pas s'être trompés sur la signification magique de ces

petites cupules. Cependant, elles ont pu, et, à mon avis, elles ont dû recevoir une utilisation effective, soit primitivement, soit secondairement. Leur forme même suggérait d'en faire un récipient. Elles durent probablement servir de *lampes funéraires*. La tradition locale considère d'ailleurs comme des lampes les cupules des sarcophages d'Arles. Cet emploi ne fut du reste qu'un retour à la destination primitive de la cupule néolithiqùe, qui me paraît avoir été primitivement un *lampion* creusé dans certaines pierres consacrées, en vue d'un culte très ancien.

2° Une seconde catégorie de tombeaux est constituée par des sarcophages à couvercle en forme de toit à deux versants, païens ou païens christianisés, qui portent *sur la crête même du toit*, mais tout près ou assez près d'un des pignons, situation ici encore rituellement consacrée, une cupule moyenne ou assez grande, soigneusement adaptée à un rôle récepteur effectif. Dans une première variété de ces tombeaux, la cupule est souvent ovale, avec un grand diamètre de sept ou huit centimètres, et elle se trouve très près de l'extrémité du sarcophage, creusée directement dans la crête aiguë du toit, sans aucune accommodation préalable de celle-ci. Une seconde variété est constituée par des sarcophages à toit plus plat et de forme assez différente. La cupule, ronde et large, est plus éloignée de l'extrémité du toit et elle est établie au milieu d'un assez large méplat résultant de l'arasement préalable de la crête du couvercle. Dans les deux cas, les parois des cupules

sont verticales, bien travaillées, et le rôle récepteur de la cupule est évident. Les plus petites d'entre elles furent sans doute encore des lampes. Les autres durent recevoir des offrandes, du genre de celles que renfermaient en si grande abondance les sépultures romaines par incinération et qu'on voit encore dans les grandes cupules des tombeaux arabes d'Alger.

3° Sur d'autres sarcophages, encore à couvercle en forme de toit, païens ou païens christianisés, on ne trouve plus la cupule rituelle. Mais la crête du toit est arasée à l'endroit où la cupule eût existé, de manière à laisser à cet endroit un *méplat* sur lequel on pouvait placer un objet mobile de petite dimension. Ce support se trouve, soit à l'extrémité du sarcophage, à l'endroit où eût existé le pignon du toit, soit sur le sommet même du tombeau à une petite distance de l'extrémité. On remarque souvent ces plateaux sur des sarcophages dépourvus d'emblèmes chrétiens : ils ne résultent donc pas simplement d'un nivellement de la crête du toit ayant eu pour but de faire disparaître la cupule lors d'une réutilisation chrétienne. D'ailleurs, un des sarcophages que j'ai observés présente, autour de ce plateau, un encadrement régulièrement rectangulaire, en forme, de baguette ne laissant aucun doute sur le rôle de support auquel il était destiné. Évidemment la lampe ou la cupule à offrandes inamovibles des tombeaux des deux premières catégories étaient remplacées sur ceux-ci par une lampe mobile ou un récipient mobile qui

avaient la même mission, avec une disposition matérielle différente.

4° On trouve aux Alyscamps beaucoup de sarcophages païens, à couvercle en toit à deux versants, qui ont été réutilisés par les chrétiens et marqués des emblèmes du nouveau culte. La façon dont ces emblèmes ont été placés dénote elle-même l'influence de la cupule rituelle. Alors même que le sarcophage réutilisé n'était pas cupulifère, on voit souvent les chrétiens multiplier leurs croix avec une insistance singulière sur la partie du toit du sarcophage qui avoisine les pignons, comme si cet emplacement consacré aux pratiques du culte païen avait besoin d'être plus particulièrement sanctifié. Pour eux, la cupule était évidemment l'affirmation du caractère païen de la sépulture, et il y a là un cas manifeste de substitution d'emblèmes cultuels avec conservation des conditions d'imposition de l'emblème ancien.

Des différentes variétés de cupules qu'ils rencontraient sur les sarcophages au moment de les réutiliser, une surtout semble avoir été spécialement désagréable aux chrétiens, ce sont ces tout petits godets que nous avons trouvés sur les pignons mêmes des couvercles. Souvent on voit les chrétiens retourner bout pour bout les couvercles qui portent ces minuscules godets, et multiplier alors leurs croix autour de l'autre pignon du couvercle, devenu la tête du tombeau. Très souvent aussi une double incision fend en quatre la petite cupule apicale, la transformant en une *cupule*

cruciforme souvent très profonde. Enfin, on rencontre aussi des sarcophages qui portent à une de leurs extrémités une vraie cupule et à l'autre une *cupule cruciforme,* montrant qu'à leur tour les chrétiens imitent le vieux rite néolithique en l'adaptant à leur symbolique propre. Peut-être ces cupules cruciformes devinrent-elles, à une certaine époque, une des formes primitives du bénitier.

Au contraire, les cupules assez larges des sarcophages de la seconde catégorie semblent avoir donné moins d'inquiétude aux chrétiens. L'évidence de leur rôle récepteur les dispensait sans doute de leur supposer une signification magique. Les emblèmes chrétiens leur sont juxtaposés sans esprit d'hostilité apparente. Et, si on remarque que toutes les transitions existent entre ces cupules et les grands bassins des tombeaux les plus récents, on pourra considérer comme probable que ces cupules elles-mêmes ont, à partir d'une certaine époque, servi de bénitiers.

5° Une dernière catégorie de tombeaux est constituée par des sarcophages à couvercle plat, relativement récents et datant en tout cas de l'époque chrétienne. Au milieu de leur longueur se trouve un *grand bassin,* dont il ne faut pas chercher la signification en dehors des pratiques cultuelles chrétiennes et qui ne peut avoir été autre chose qu'un bénitier. La cupule est donc finalement reprise par le christianisme, à Arles, comme accessoire du rite lustral. C'est la dernière transformation qu'on lui constate aux Alyscamps. Rappelons que

les islamites ont repris à leur tour la cupule. Par une évolution différente, elle est finalement devenue l'origine de ces bassins ronds qui existent sur les tombes arabes d'Alger et où on dépose du grain et des offrandes diverses que viennent manger les oiseaux, A travers toutes ces vicissitudes a cependant subsisté le godet rituel. Mais au milieu des adaptations si différentes dont se montre susceptible la cupule, quelle espérance peut garder la préhistoire, privée du témoignage écrit, de déterminer exactement son symbolisme et son usage sur tant de monuments divers où nous la rencontrons ?

NOTES TOPONYMIQUES

SUR QUELQUES

LOCALITÉS DU CALVADOS

PAR

M. R. N. SAUVAGE.



et s'engage dans le bras de mer qui sépare les deux îles, la petite rade d'Auvy. Le voilà arrivé au terme de sa course.

Les passagers descendent dans le canot et arrivent bientôt en vue d'une jetée de pierre qui semble s'avancer en mer pour vous accueillir. On se trouve alors au milieu d'une enceinte de hautes murailles, couronnées d'une herbe sèche et jaune, dont la base est toujours battue par les flots. Dans un angle, un môle de granit, taillé en escalier, donne accès à une poterne cintrée, flanquée de meurtrières et ouverte sur un pont-levis. C'est par cette entrée, digne de figurer dans le décor d'un drame, que l'on pénètre dans l'île du Large.

L'impression change vite. Du milieu d'un rayonnement de verts talus se détache, semblable à une gigantesque fleur, la large corolle de la tour, du haut de laquelle émerge la lanterne du phare.

Une longue et sombre voûte conduit ensuite au centre d'un vaste cirque gazonné. Deux galeries superposées courent tout autour du fort; l'une en balcon, donnant accès à de petites cellules disposées à la façon de loges de théâtre; l'autre en terrasse et semblable à un vaste promenoir. Deux tourelles interrompent la monotonie du cercle : l'une, pointue et ajourée, laisse voir, à travers ses glaces, le mécanisme du feu tournant; l'autre, plate et massive, abrite dans ses flancs un large escalier, enroulé en spirale.

La visite commence alors. Au milieu d'une obscurité complète, on descend d'abord dans des cachots creusés à même le rocher. Un jour blafard et froid, qui tombe par de petits soupiraux percés obliquement au haut de la muraille, permet d'apercevoir une succession de salles basses et voûtées, réunies entre elles par de vastes baies et reproduisant, par leur disposition en éventail, la forme arrondie de la tour. Les murs, blanchis à la chaux, laissent voir, de place en place, de larges moisissures verdâ-

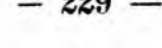
tres; sur le sol s'étalent des flaques d'eau que les plus fortes chaleurs ne peuvent assécher. C'est là qu'une trentaine d'insurgés, pris les armes à la main sur les barricades, furent internés en 1871, après la Commune. Ils n'y restèrent, du reste, que quelques jours et furent dirigés sur Cherbourg.

Du sous-sol du vieux fort on gagne immédiatement le sommet de la tour. Le contraste est des plus saisissants. En bas, l'ombre, le silence et l'immobilité; en haut, le ciel ensoleillé et le mouvement des vagues qui fuient à l'horizon. Et l'on s'oublie à contempler ce spectacle pendant que la brise de mer soulève à vos pieds de légers flocons d'écume.

Tout auprès de l'île du Large s'étend l'île de Terre. C'est là qu'au moment du désarmement de Saint-Marcouf, vers 1872, on avait apporté les canons du fort pour les faire éclater et les rendre ainsi plus faciles à transporter à Cherbourg, où ils devaient être fondus. Depuis cette époque la petite île porte, visibles sur ses pentes verdoyantes, les blanches cicatrices des éclats de bronze.

L'île, qui conserve encore les traces des fortifications et des établissements élevés par les Anglais en 1795, se double presque, comme étendue, au moment de la basse-mer. Les plateaux rocheux, qui apparaissent alors, ne constituent que des récifs à fleur d'eau. On a souvent voulu, même dans des ouvrages scientifiques, y voir un troisième îlot, connu sous le nom de *Rocher-Bastin* ou *Bastis*. C'est une illusion complète qui ne résiste pas à un examen fait sur les lieux.

Les abords immédiats des îles sont assez dangereux, précisément à cause de ces écueils se prolongeant sous les flots. Cependant, à deux cents mètres du bord, le fond est déjà considérable et permet aux navires d'un tonnage élevé d'y jeter l'ancre.





Les navigateurs ne manquent jamais de relever le point de repère des îles Saint-Marcouf, pour éviter les rochers du Calvados ou la pointe de Barfleur. De la plate-forme du vieux fort, comme d'une gigantesque tribune, on assiste à un défilé presque ininterrompu de vapeurs et de voiliers, sillonnant la mer dans tous les sens.

Le rôle militaire des îles est contesté. D'aucuns ont proposé d'aménager le vieux fort en un hôtel original, perdu au milieu des flots, où les fanatiques de la mer pourraient venir faire des cures, sérieuses celles-là, d'air salin. Pour pittoresque qu'elle soit, il est probable que cette solution restera longtemps à l'état de projet et que les îles ne verront désormais, comme visiteurs, que les rares touristes dont une assez longue excursion en mer ne dérange pas les habitudes et ne trouble pas les digestions.

TABLE DES CHAPITRES

XI

Pièces Justificatives

LES NEUSTRIENS

Histoire d'un Orphéon caennais

PAR

M. Jules CARLEZ,
Membre titulaire.

LES NEUSTRIENS

Histoire d'un Orphéon caennais

En Normandie, où les belles voix sont rares, et où les gens du peuple ne chantent guère, on ne rencontre qu'un petit nombre de sociétés chorales; la plus grande partie des groupes orphéoniques constitués dans les cinq départements cultivent de préférence la musique instrumentale, et appartiennent à l'une ou l'autre de ces deux catégories : musiques d'harmonie, ou fanfares.

La pénurie, en ce qui concerne la musique chorale, est grande surtout dans le Calvados, dans l'Orne, dans la Manche. La ville de Caen, dont il me suffit de parler ici, ne possède aujourd'hui qu'un unique orphéon, de création assez récente. Lorsqu'il se fonda, il y avait déjà treize ans que la dernière société chorale caennaise était disparue.

Et pourtant, Caen est une des premières villes françaises où l'institution orphéonique ait pris racine. Les sociétés chorales qu'elle a possédées au siècle dernier ont mené une vie active, ont connu

des années de prospérité. Elles prouvèrent alors leur utilité : elles servirent non sans éclat les intérêts de l'art, envisagé sous divers aspects ; elles se firent les éducatrices du peuple, au sens indiqué par l'objet de leurs travaux.

Ces considérations m'ont engagé à écrire l'histoire de celle qui naquit la première et qui eut aussi la plus longue vie : je veux parler des *Neustriens*. La relation des faits qui les concernent constitue, dans nos annales musicales caennaises, un chapitre important, et non le moins intéressant. C'est une raison qui peut justifier sa mise au jour.

Des renseignements puisés à bonne source, complétés par mes notes personnelles, m'ont permis de rendre aussi exact et aussi complet que possible ce travail, où le fond importait surtout, la forme devant s'interdire toute prétention, ainsi que le voulait le sujet.

I

La vulgarisation de la musique, c'est-à-dire l'initiation du peuple aux éléments de l'art et à la pratique du chant d'ensemble, a commencé en Allemagne, au temps de la Réforme, et sous l'action de Luther lui-même. En France, elle est d'origine toute moderne. On chantait en chœur depuis longtemps, au delà des Vosges, dans les moindres villages, alors que chez nous rien de semblable n'était possible.

La création des sociétés chorales en Allemagne ne date cependant que des premières années du XIXe siècle. Ce fut Charles-Frédéric Zelter qui fonda à Berlin, en 1808, la première société de chant, la première *liedertafel*.

En France, deux hommes travaillèrent activement à répandre l'instruction musicale dans les rangs du peuple, et à l'exercer au chant d'ensemble : Choron, dont les efforts portèrent principalement sur l'exécution de la musique religieuse, et Bocquillon-Wilhem, auteur d'une célèbre méthode d'enseignement musical, dont il fit la première application dans quelques écoles parisiennes en 1819.

Devenu directeur de l'enseignement du chant dans les écoles de la ville de Paris, Wilhem organisa, en réunissant les meilleurs élèves de ses divers cours, enfants et adultes, un immense choral auquel il donna le nom d'*Orphéon*. Pendant douze ans, à partir de sa fondation, qui remonte à 1833, l'Orphéon municipal de Paris fut l'unique représentant, en France, du chant choral populaire (1). Vers 1846 apparurent presque en même temps, à Paris, à Lille, à Caen, et dans quelques autres villes, les premières sociétés chorales.

L'initiative, à Caen, fut prise par un des jeunes membres du professorat musical, un enfant de la

(1) Les *Chanteurs montagnards*, dont il sera question plus loin, existaient bien déjà ; mais leurs habitudes voyageuses ne permettent pas de les confondre avec les sociétés dont nous nous occupons ici.

ville. Né en 1819, Louis-Adrien Le Changeur avait été élève de l'école de chant fondée par la Société Philharmonique du Calvados, et ensuite du Conservatoire de Caen. Il professa le solfège dans cet établissement, de 1838 à 1842. Ses fonctions lui furent enlevées au mois d'octobre de cette dernière année, par suite d'une réduction du personnel enseignant; on les lui rendit en 1847, et il les conserva jusqu'à sa mort.

En dehors de sa valeur musicale, sa bonne humeur, le sans-façon de ses manières, son caractère ferme et résolu assuraient la réussite du projet qu'Adrien Le Changeur avait conçu de former un groupe de chanteurs, recrutés parmi la jeunesse travailleuse. Dès la fin de 1846, son personnel était réuni, déjà exercé à la lecture de la musique et au chant d'ensemble; il y eut des formalités à remplir; enfin, au mois d'avril 1847, la Société des *Chanteurs neustriens* se trouva légalement constituée (1).

Le titre qu'elle avait choisi s'explique aisément: il est assez probable qu'il lui fut inspiré aussi par le souvenir des quarante *Chanteurs montagnards*,

(1) Le Changeur obtint de la municipalité l'autorisation de réunir ses orphéonistes dans la salle affectée aux classes de solfège du Conservatoire. Les Neustriens ont occupé par la suite divers locaux, tous situés à l'Hôtel de Ville: le premier, dans la rue de ce nom, auprès de la Direction des Postes; le second, rue du Musée, aujourd'hui rue Auber; le dernier, enfin, rue Saint-Laurent, là où se trouve établie à présent l'École nationale de musique.

corps d'élite formé, vingt ans auparavant, à Bagnères-de-Bigorre, par Alfred Rolland. Les Chanteurs montagnards, qu'on appelait aussi : les *Ménestrels pyrénéens,* parcoururent longtemps l'Europe et certaines parties de l'Asie et de l'Afrique, faisant naître partout d'agréables et vives impressions, dues au charme de leurs voix, bien cultivées, et à la nouveauté de leurs chants. Venus à Caen en 1844, ils y avaient fait sensation; aussi, les chœurs composés par Alfred Rolland, leur chef, allaient-ils être les premiers choisis pour former le répertoire de l'Orphéon caennais.

Ce fut le 31 juillet 1847, dans un concert donné par le violoniste Léon Lecieux, le compositeur Lhuillier et les frères Batta, que les Chanteurs neustriens se firent entendre pour la première fois. Ils chantèrent le chœur des Soldats de *Sarah,* opéra-comique de Grisar, *la Garde passe,* ronde de nuit tirée des *Deux Avares,* de Grétry, et *les Enfants de Paris,* d'Adolphe Adam. Ce dernier morceau, que l'on peut considérer comme le prototype du chœur orphéonique français, venait d'être composé par Adam pour la société chorale dont il porte le nom, laquelle est la première que Paris ait vu naître.

Nos orphéonistes voulurent ensuite se révéler au public du dehors, à celui qui fréquente peu les concerts ; ce qu'ils firent d'une manière assez originale. Dans la soirée du 15 août, les promeneurs, en train de prendre le frais sous les ombrages du Grand-Cours, virent s'avancer sur la rivière quelques barques, dans lesquelles une quarantaine de jeunes

gens venaient de prendre place. Tandis qu'on s'approche pour voir passer les canotiers, les voilà soudain qui entonnent le chœur des Soldats de *Sarah*. Les voix portant au loin, on accourt, l'auditoire s'augmente ; il salue de ses bravos l'exécution du *Combat naval,* d'Alfred de Saint-Julien. *Les Enfants de Paris* terminent ce concert nautique, chaudement applaudi. Les Chanteurs neustriens avaient pris contact avec le populaire; leur réputation était maintenant fondée.

Elle ne tarda pas à franchir les murs de la ville. Le 14 novembre 1847, les Neustriens — donnons-leur à présent l'appellation plus brève qu'ils finirent par adopter — allèrent chanter à Bayeux dans un concert de bienfaisance organisé par Léon Lecieux. Ils y reçurent le meilleur accueil, et l'audition de leurs chœurs fut un stimulant efficace pour l'Orphéon bayeusain, que venait de créer Edmond Réquier.

Entre les membres de la jeune société l'union était parfaite; tous se montraient dévoués à leur chef, reconnaissants de ses leçons et de ses efforts qui leur avaient valu leurs premiers succès. Ils le prouvèrent en se cotisant pour faire l'achat d'une médaille d'argent qu'ils remirent à Le Changeur le 1er janvier 1848.

II

Avec cette année 1848 allaient naître, pour les Neustriens, de nouvelles occasions d'affirmer leur existence. L'établissement de la République donna

lieu à diverses fêtes auxquelles la Société Chorale se trouva associée.

Ce fut d'abord la fête nationale du 2 avril. Les Neustriens, auxquels étaient venus se joindre les Orphéonistes de Bayeux, prirent place dans le cortège officiel qui se rendit à l'église Saint-Étienne. Le *Te Deum* d'actions de grâces pour l'avènement de la République fut chanté par les deux sociétés, réunies aux élèves du Conservatoire. Après la cérémonie religieuse, les autorités, tous les corps constitués, les associations et délégations, les élèves des écoles, la garde nationale et les troupes de la garnison se dirigèrent vers les promenades et allèrent se grouper autour d'une vaste estrade placée à l'angle du Cours-la-Reine et du Grand-Cours. Plusieurs discours furent prononcés; la *Marseillaise* fut chantée ensuite par les Neustriens et les Orphéonistes bayeusains; l'exécution en fut reprise par les deux musiques de la garde nationale et du 9e régiment d'infanterie légère, auxquelles vinrent s'unir les voix de toute l'assistance.

Le 21 avril eut lieu, sur la place Saint-Pierre, la plantation de l'arbre de la Liberté ; de nouveau les Neustriens y firent entendre l'hymne de Rouget de l'Isle.

Mais déjà ils n'étaient plus seuls pour représenter à Caen l'élément orphéonique. Deux autres sociétés chorales venaient d'y surgir. L'une d'elles ne doit être citée ici que pour mémoire, car elle ne fit que paraître et disparaître. Son fondateur, un ouvrier typographe, nommé Lebiées, avait appartenu

successivement aux Enfants de Paris et aux Neustriens. Les quelques sociétaires qu'il parvint à réunir vers la fin de 1847 voulurent honorer la mémoire de notre illustre compatriote Choron, en prenant le titre de *Choroniens*, titre médiocrement euphonique, et dont ils eurent à peine le temps de se parer.

Plus longue, sinon très étendue, honorablement remplie d'ailleurs, fut la carrière fournie par les *Céciliens*, dont il sera plusieurs fois question au cours de cette notice (1).

Les Neustriens donnèrent leur premier concert le 2 mars 1849, avec le concours de M[lle] Laurent, première chanteuse du théâtre de Caen, et du hautboïste Sabon. Réunis à l'orchestre de la Société Philharmonique, ils firent entendre, le 17 juin, dans l'église Saint-Étienne, la messe solennelle de Dietsch. Une seconde audition de cette messe fut donnée à Notre-Dame, le 22 novembre, jour de la fête Sainte-Cécile.

Entre ces deux solennités, les Neustriens avaient eu d'autres occasions de se produire. Le 16 août, ils apportaient leur concours à la distribution des prix du Conservatoire de musique, circonstance qui se renouvela pour eux chacune des années suivantes.

En novembre, ils allèrent chanter à Bayeux, dans un concert que deux de leurs camarades, Huet et Brunet, avaient organisé à leur profit personnel.

(1) Voir à l'Appendice un aperçu historique concernant cet orphéon et celui qui lui succéda, le *Choral Normand*.

Appartenant l'un et l'autre au prolétariat caennais, ces deux solistes étaient tenus en grande considération par tous les sociétaires. Brunet possédait une jolie voix de ténor léger ; je me souviens encore de l'aisance avec laquelle il lançait le *si* naturel aigu, dans le solo de *la Mule du contrebandier*, chœur d'Alfred Rolland. Dans un autre chœur du même compositeur : *Halte-là ! les Montagnards sont là,* il se taillait un succès avec une phrase de quelques mesures, dont il accentuait, d'un gosier souple et ferme, la marche tour à tour ascendante et descendante.

Le baryton Huet triomphait surtout dans le duo de *la Reine de Chypre,* où Brunet lui donnait la réplique. Ils ne tardèrent pas à quitter les Neustriens ; la carrière théâtrale les sollicitait ; ils la parcoururent sans éclat.

L'actif du jeune orphéon s'enrichit, en 1850, de deux œuvres de bienfaisance : un concert donné au bénéfice des salles d'asile de la ville de Caen, et ensuite, le 26 mai, un autre concert, à Falaise, au profit des pauvres.

Une grande fête chorale, la première de ce genre qu'on ait vue en France, s'organisait alors à Paris, au profit des caisses de secours des six associations de prévoyance fondées par le baron Taylor. Les Neustriens y envoyèrent leur adhésion. La fête de l'alliance des lettres, des arts et de l'industrie — elle s'annonça ainsi — eut lieu le 25 août 1850, dans le parc d'Asnières. Nos orphéonistes caennais, au nombre de 44, participèrent à l'exécution de la

cantate et des chœurs chantés par tous les orphéons réunis. La société caennaise fut une de celles qui eurent l'honneur d'être admises à se faire entendre séparément. Elle chanta le chœur des *Burgraves*, d'Alfred de Saint-Julien, fut très applaudie, et reçut les félicitations du compositeur, qui était présent à l'exécution.

C'est en cette circonstance que les Neustriens déployèrent pour la première fois leur bannière ; la médaille commémorative qui leur fut remise inaugura la série des décorations qu'elle était appelée à recevoir.

La Société Philharmonique du Calvados, qui venait d'être réorganisée sur de nouvelles bases, ayant décidé de fêter la reprise de ses travaux par l'exécution d'une messe en musique, obtint pour cela le concours des autres sociétés musicales de la ville. Les Neustriens contribuèrent à former le très nombreux personnel choral et symphonique qui, sous la direction de Gervais-Fromain, fit entendre dans l'église Notre-Dame, le 21 novembre 1850, la messe solennelle de Dietsch.

Quelques jours après, ils chantaient au concert donné à l'Hôtel de Ville par Émile Prudent, pianiste alors en pleine vogue, et par le compositeur de romances Léopold Amat. Les Céciliens parurent, eux aussi, dans cette soirée.

Le 11 juin 1851, Henri Vieuxtemps, alors dans toute la fleur de son talent vigoureux et brillant, vint se faire entendre à Caen, en compagnie du pianiste Édouard Wolff. Il y reçut un accueil

chaleureux. Les Neustriens, qui avaient chanté deux chœurs au concert de l'éminent violoniste, se rendirent ensuite à l'hôtel d'Angleterre, où ils lui donnèrent une sérénade.

Le 27 août, à la distribution des prix du Conservatoire municipal, quatre médailles, deux pour chacune des sociétés orphéoniques, furent décernées, au nom de la ville, à des orphéonistes désignés au scrutin par leurs camarades. Les Neustriens attribuèrent la médaille d'argent à leur sous-directeur, Edmond Lecornu. La médaille de bronze échut au baryton Picard. Cette distribution de médailles se renouvela les années suivantes.

Une cérémonie mémorable, l'inauguration, à Falaise, de la statue équestre de Guillaume-le-Conquérant, due au sculpteur Louis Rochet, s'accomplit le 26 octobre 1851. Les Neustriens, invités à y prendre part, donnèrent, au pied de la statue, la première audition du *Chant des Normands,* paroles de Julien Travers, musique d'Auber. Ils chantèrent aussi d'autres chœurs, parmi lesquels *la Neustrienne,* dont la musique avait été composée par Beaugrand, baryton du théâtre de Caen.

L'année 1852 se montre sobre de faits les concernant. Une aimable cantatrice à laquelle ils avaient prêté leur concours l'année précédente, Mme Rabi, revint à Caen, en février, accompagnée du jeune violoniste Pietro Pazetti. De nouveau, les Neustriens se firent entendre à son concert.

Ils prirent part, avec les autres sociétés musicales de la ville, à l'exécution de la messe funèbre de

Cherubini, au service célébré à Saint-Pierre, le 8 juillet, en l'honneur de Rossy, flûtiste-compositeur, vice-président de la Société Philharmonique, membre de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres.

Pour 1853, je me borne à signaler la participation de la Société aux concerts des 28 et 30 décembre, donnés par Léon Lecieux et Mme Gaveaux-Sabatier, la fauvette préférée des concerts parisiens.

Le 12 janvier 1854, nouvelle exécution de la messe de *Requiem*, de Cherubini, par les quatre sociétés musicales, à Notre-Dame cette fois, au service solennel pour le vénérable Pierre-Aimé Lair, modèle accompli du patriote normand.

Dans la même église, le 25 février, le compositeur Lair de Beauvais fit exécuter une de ses messes par la Société Philharmonique et les deux sociétés chorales.

Au concert qui accompagna la distribution des prix du Conservatoire, le 24 août, un des Neustriens, Aimé Benard, chanta le *Sacrifice d'Abraham*, de Concone, et l'air du *Carillonneur de Bruges*, de Grisar, qui fut bissé. On n'a pas oublié cet artiste amateur, sa jolie voix de basse chantante, au timbre plutôt doux que mordant, voix dont l'égalité d'émission ne laissait rien à désirer. Benard était bon musicien, mais il chantait froidement et sans énergie. Ses camarades lui avaient décerné, en 1853, la médaille d'argent; il en obtint le rappel l'année suivante.

Le 27 août 1854, les Neustriens se rendirent à

Flers, où ils avaient été appelés pour contribuer, par leur présence et par leurs chants, aux attractions de la fête annuelle, dite « la Saint-Gilles ». L'accueil aimable qu'ils y reçurent les engagea à retourner plus d'une fois dans cette ville en semblable circonstance (1).

Les événements militaires de 1855 vinrent leur inspirer une pensée généreuse, où le sentiment patriotique avait bien aussi sa bonne part : ils donnèrent, le 16 février, un concert au bénéfice de l'armée d'Orient. La recette s'éleva à 733 fr. 50. Frais déduits, il resta une somme de 418 fr. 50 pour nos blessés de Crimée.

Invités par la Société Philharmonique à se faire entendre à son concert du 30 avril, les Neustriens y chantèrent la prière de *Charles VI*, d'Halévy, et *Halte-là !* d'Alfred Rolland, deux morceaux dans lesquels brillaient particulièrement les qualités d'ensemble et de sonorité qui leur étaient coutumières. Ils parurent, quelques jours après, dans un autre concert organisé par deux professeurs de la ville, après quoi ils se préparèrent à aller soutenir dignement leur première lutte contre les orphéons du dehors.

(1) C'est lors de leur premier voyage à Flers que les Neustriens portèrent pour la première fois un insigne distinctif, consistant en un ruban de moire bleue, à frange et bouton d'argent, fixé à la boutonnière. Ils y substituèrent plus tard un ruban rouge, plus large, brodé d'argent, et porté en sautoir sous le gilet.

III

Les concours orphéoniques étaient alors de création toute récente; la première solennité de ce genre avait eu lieu à Troyes, le 2 juin 1851, sous l'impulsion d'Eugène Delaporte, le vaillant apôtre de l'idée orphéonique (1). D'autres concours avaient suivi; ils eurent pour résultat la fondation de nombreuses sociétés chorales à Paris et dans les départements voisins. En 1855, la ville de Saint-Germain-en-Laye convia les orphéons de France et de Belgique à l'une de ces luttes courtoises, qu'elle fixa au 19 août. Les deux sociétés chorales de Caen s'y firent inscrire.

Classés dans la première division, les Neustriens, au nombre de 43 exécutants, chantèrent deux chœurs choisis l'un et l'autre par leur directeur (2): *les Burgraves* et *le Combat naval* (3). Ils avaient pour concurrents la Chorale de l'Odéon et les Céciliens de Paris. Adolphe Adam présidait le jury; à ses

(1) Né à Paris en 1819, Eugène Delaporte, après avoir fait ses études musicales au Conservatoire, s'était fixé en 1843 à Sens, où il tenait l'orgue de la cathédrale. Il quitta, quelques années plus tard, la situation qu'il s'était créée dans cette ville, pour se vouer exclusivement à la propagation du chant choral. C'est à lui qu'est due la création des concours d'orphéons.

(2) L'exécution d'un « morceau imposé » par les sociétés appartenant à la même division n'était pas encore prescrite par les règlements des concours.

(3) L'un et l'autre d'Alfred Clémenceau de Saint-Julien.

côtés siégeaient François Bazin, Delsarte, Dietsch, Gevaërt, Masset, professeur de chant, et Clémenceau de Saint-Julien.

Ce jury, dont la composition fait singulièrement pâlir les aréopages plus ou moins frelatés devant lesquels les orphéonistes d'aujourd'hui sont appelés le plus souvent à concourir, décerna le premier prix aux Céciliens de Paris. Les Neustriens bénéficièrent du deuxième prix, consistant en une médaille de vermeil. La Chorale de l'Odéon, non dépourvue de qualités pourtant, fut privée de toute récompense.

Les jurys d'alors, plus sévères que ceux d'à présent, plus scrupuleux aussi dans l'observation du règlement, décernaient les prix annoncés au programme, mais rien de plus. Et comme il n'y avait en ce temps-là ni lecture à vue, ni concours d'honneur, ni concours de soli ou de quatuor, l'unique épreuve d'exécution imposée aux sociétés ne leur donnait qu'une seule chance de succès.

Cette première médaille conquise par nos orphéonistes, médaille que le maire de Caen, M. Bertrand, voulut attacher lui-même sur leur bannière, affermit sans doute leur confiance en leurs propres forces ; mais elle leur inspira aussi le désir de les voir s'accroître, ce qu'ils savaient ne pouvoir obtenir qu'en redoublant d'ardeur au travail. A Saint-Germain, ils avaient eu l'occasion d'entendre des orphéons de premier ordre : la Grande Harmonie de Bruxelles, la Lyre ouvrière de Tournay, les Enfants de Lutèce, pour ne citer que ceux-là. L'audition des chœurs chantés par ces sociétés renommées fut



pour eux une leçon pratique infiniment précieuse ; ils n'eurent garde de l'oublier.

C'est ainsi qu'au lendemain de ce concours de Saint-Germain-en-Laye, on voit Le Changeur mettre à l'étude le chœur de Lintermans : *Cri de guerre,* qui avait valu à la Grande Harmonie bruxelloise la plus haute récompense décernée ce jour-là. L'attaque énergique des orphéonistes belges et leur admirable sonorité d'ensemble sont encore présentes à ma mémoire ; or, je puis affirmer que nos Neustriens, lorsqu'ils se furent approprié tous les détails de ce morceau, approchèrent de bien près, en l'exécutant, la société qu'ils avaient prise pour modèle.

Le *Cri de guerre* fut chanté par eux dans les concerts de l'année 1856 : à Caen, le 27 juin (1) ; à Bayeux, le 20 juillet ; et à la distribution des prix du Conservatoire, le 16 août.

Le 25 mai, ils s'étaient rendus à Ver-sur-Mer, pour l'exécution d'une messe de Lair de Beauvais. Le 31 août, ils allèrent concourir à Fontainebleau. Ils n'y obtinrent qu'un demi-succès, car, bien qu'appelés immédiatement après l'Orphéon de Sèvres, titulaire du premier prix, dans la première division, il ne leur fut attribué qu'un troisième prix ; le deuxième ne fut pas décerné (2).

(1) Concert donné au bénéfice des inondés de la Loire.

(2) Voir à l'Appendice une note relative au concours de Fontainebleau.

IV

L'année 1857 fut, pour les Neustriens, une année de féconds labeurs. Le 31 janvier eut lieu leur concert annuel, qui produisit une somme nette de 184 fr. 80 pour les indigents. Le 3 février, ils apportèrent leur part contributive à la représentation organisée au théâtre par la Société de Bienfaisance des Dames de Caen. Le 21 avril, ils chantaient le *Stabat* dans l'église Saint-Jean.

Le 16 juin, ils assistaient avec les Céciliens, et sous la présidence d'Eugène Delaporte, à une réunion ayant pour but l'organisation d'un concours orphéonique à Caen. Trois commissions, composées de membres des deux sociétés, furent constituées ; elles reçurent la mission de préparer la réception des orphéons, de leur assurer le logement et la nourriture, d'organiser enfin tous les détails de la fête.

Ce concours eut lieu le 19 juillet. Trente-huit orphéons, parmi lesquels les principales sociétés de Paris, et sept musiques d'harmonie y prirent part. Les fanfares, qui pullulent aujourd'hui dans les concours, en étaient encore exclues. Aux bureaux des jurys, présidés par Louis Clapisson, de l'Institut ; Niedermeyer, directeur de l'École de musique religieuse, et Klosé, professeur au Conservatoire de Paris, siégeaient des musiciens tels que Gounod, Delsarte, Elwart, Victor Massé, Gevaërt, Artus, Dauverné, de Saint-Julien, Camille de Vos, Laurent de Rillé, etc.



Une messe de Camille de Vos fut chantée, le matin, dans l'église Notre-Dame, par une délégation de l'Orphéon municipal de Paris, cent choristes environ, renforcés de douze des Neustriens. L'orchestre de la Société Philharmonique fournit l'accompagnement : l'exécution fut dirigée par le professeur Foulon, de Paris.

Il est d'usage aujourd'hui, dans tout concours orphéonique, que les sociétés locales s'abstiennent de prendre part à la lutte. Cette mesure, dictée surtout par un sentiment de courtoisie facile à comprendre, n'avait pas encore été prise, lors du concours de 1857 ; nos sociétés caennaises s'y présentèrent donc au même titre que les autres.

Inscrits comme précédemment en première division, les Neustriens prirent, le jour même du concours, une décision hardie : une société seulement, l'Ensemble, de Paris, se présentait dans la deuxième section de la division supérieure, et l'un des chœurs qu'elle devait chanter avait été étudié aussi par les Neustriens. Cette circonstance décida Le Changeur à solliciter du jury l'autorisation de faire concourir sa société contre l'Ensemble. Aucun article du règlement ne s'opposant à cette élévation de classement, l'autorisation demandée fut accordée. Les Neustriens avaient approuvé la démarche faite par leur directeur. Ils entrèrent en lice avec deux chœurs parfaitement préparés : *l'Orgue,* de Laurent de Rillé, et *la Cigale et la Fourmi,* de Gounod, un petit chef-d'œuvre, semé d'intentions fines, spirituelles, que firent admirablement ressortir nos

orphéonistes, à la complète satisfaction du compositeur, un de leurs juges.

C'est ce chœur que chantait également la société concurrente ; le choix devait lui être fatal : les Neustriens enlevèrent d'emblée le prix unique de la section.

Avec ce brillant succès s'ouvre pour eux une ère de prospérité ; au concours de Caen, la Société comptait cinquante-six membres ; le nombre s'en accroît rapidement, et bientôt Le Changeur peut mettre en ligne quatre-vingts chanteurs, formant un ensemble bien équilibré et riche en voix.

Les 28 et 30 août 1857, la Société fait deux courtes sorties sur la côte ; elle va d'abord chanter au concert donné à Luc par Mlle Dobré, de l'Opéra ; et le surlendemain, c'est à Asnelles, dans un autre concert, organisé par eux, qu'ils se font entendre. La recette alla grossir la somme nécessaire à l'achèvement du clocher de l'église paroissiale.

Et voici que pour eux se prépare une manifestation toute sympathique. Sur l'initiative prise par quelques amis dévoués, une souscription s'est ouverte dans le but d'offrir au vaillant orphéon une bannière vraiment digne de lui. La somme nécessaire se trouve promptement atteinte ; la commande est faite et exécutée sans retard. Pour remercier les souscripteurs, les Neustriens décident de les convier à une soirée musicale, pour laquelle ils s'assurent le concours de plusieurs artistes de la ville. Cette soirée a lieu le 21 décembre ; dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, pas une place

n'est demeurée libre ; et c'est aux acclamations de ce nombreux auditoire que le maire, M. Bertrand, après une allocution chaleureuse, remet au directeur de la Société la bannière à l'ombre de laquelle celle-ci devra voler vers de nouveaux succès (1).

V

L'année 1858 vit souvent, elle aussi, nos orphéonistes sur la brèche. De simples notes l'établiront.

2 février : Concours apporté aux Dames de bienfaisance pour leur représentation théâtrale. — 4 mars : Participation à l'exécution de la messe funèbre de Cherubini, au service célébré à Saint-Pierre pour M. Albert Guilbert, membre de la Société Philharmonique. — 18 mars : Concert de Mme Mayer, violoniste. — 26 mars : Salut en musique à Saint-Jean. — 13 juin : Concerts à Thury-Harcourt et à Condé-sur-Noireau. — 8 juillet : Concert du flûtiste Gariboldi. — 8 août : Messe à Luc-sur-Mer, au profit de la construction d'une nouvelle église. — 29 août : Messe dans la chapelle de l'hôpital Saint-Louis. — 19 septembre : Concert

(1) Cette bannière qui, depuis le mois d'avril 1908, orne à l'Hôtel de Ville l'escalier de la Bibliothèque publique, est en velours grenat, brodée aux armes de Normandie, et couverte d'inscriptions rappelant la date de la fondation des Neustriens et l'hommage à eux fait par leurs concitoyens. Les médailles, couronnes et palmes obtenues y sont demeurées appendues.

L'initiative du don fait à la ville a été prise par M. Paul Petit, aujourd'hui directeur des Magasins généraux de la ville de Caen.



pour les pauvres, à Luc. — 24 octobre : Concert à Saint-Pierre-sur-Dives. — 13 décembre : Représentation théâtrale de bienfaisance, organisée par la Loge Maçonnique.

Parmi les chœurs nouveaux que la Société travailla cette année-là, *Im Walde,* « Dans la forêt », de Kucken, doit être tout particulièrement cité. Écrit avec une certaine élégance, le morceau se revêt de teintes poétiques d'un vif attrait. Benard chantait délicieusement les strophes mélodiques que le chœur accompagne « à bouches fermées ». Ce fut à l'occasion de la sérénade annuelle à Le Changeur, le 31 décembre 1858, que les Neustriens firent entendre ce chœur pour la première fois. Les fréquentes auditions qu'ils en donnèrent par la suite furent toujours très goûtées.

L'esprit d'union continuait de régner dans la Société ; c'était là pour elle une garantie de force ; elle ne s'en trouvait aussi que mieux disposée à agir, à progresser. Prompts à s'associer à toute œuvre philanthropique ou charitable, nos orphéonistes ne montraient pas moins d'élan dans la mise à exécution de toute proposition ayant pour objet un hommage à rendre à quelqu'un. En janvier 1859, le sculpteur Le Chesne venait de faire don à la ville d'un groupe monumental, *la Férocité domptée par l'Amour,* qui a longtemps orné notre Jardin des plantes. Spontanément, les Neustriens allèrent saluer d'une sérénade l'artiste de talent auquel sa ville natale était redevable de cet acte tout gracieux.



Le mois suivant, c'est à l'égard de leur chef et de leur sous-chef qu'ils font une nouvelle dépense de procédés affectueux. Au cours d'une réunion toute intime, ils remettent à Le Changeur un bâton de mesure, ébène et argent, avec une inscription commémorative. Le Cornu, de son côté, reçoit pour cadeau les chansons de Béranger, édition de luxe.

En mars, les Neustriens allèrent prendre part aux grands festivals organisés à Paris par l'Association des Sociétés chorales de la Seine. Ces fêtes musicales, qui réunirent 6.000 orphéonistes environ, eurent lieu les 18, 20 et 22 mars, au Palais de l'Industrie, sous la direction d'Eugène Delaporte.

L'Empereur Napoléon III, à la suite d'une revue qu'il venait de passer au Champ-de-Mars, le dimanche 20, vint entendre quelques-uns des morceaux chantés par les orphéonistes.

La journée du 19 avait été réservée pour un concours; les Neustriens furent admis, sur leur demande, à concourir dans la section de la division supérieure affectée aux sociétés de Paris. Ils n'y obtinrent qu'une mention honorable.

Avec le concours de Lisieux (5 juin) ils allaient prendre une éclatante revanche. Ce concours, qui fut un des plus importants de l'année, avait attiré la plupart des bonnes sociétés de la région parisienne. Six chorales étaient inscrites dans la division supérieure : l'Harmonie de Paris, l'Orphéon de Sèvres, l'Orphéon de Versailles, les Enfants de Paris, la Chorale de l'Odéon et les Neustriens de

Caen. Deux de ces sociétés comptaient de 110 à 120 exécutants. La société caennaise, forte seulement de 80 choristes, battit tous ses concurrents. Le premier prix, consistant en une médaille d'or, don de l'Empereur, et une couronne de vermeil, offerte par la musique municipale de Lisieux, lui fut décerné. Elle reçut ainsi la plus haute récompense de la journée.

On se représente aisément la joie, l'enthousiasme que laissèrent éclater nos orphéonistes, après cette victoire. Ils la fêtèrent de compagnie avec la musique municipale de Caen, qui, de son côté, venait de se voir attribuer le prix le plus important parmi ceux destinés aux sociétés instrumentales.

Huit jours après, les Neustriens et les Céciliens réunis chantaient, à Saint-Étienne, le *Te Deum* en l'honneur de la victoire de Magenta, dont la nouvelle avait été reçue le jour même du concours de Lisieux. Le soir, il y eut concert sur la place Royale, par les deux sociétés chorales et la musique municipale.

Continuant de faire preuve d'activité, les Neustriens donnent, aussitôt après, un concert à Cabourg; le 18 juillet, ils chantent une messe à Saint-Pierre-sur-Dives. Le 28 août, autre concert à Luc. Le 17 novembre, ils exécutent, dans l'église Saint-Jean, accompagnés par l'orchestre de la Société Philharmonique, une messe et un salut de Lair de Beauvais, qui dirige lui-même l'exécution.

Enfin, pour clore l'année 1859, ils prennent part



au festival organisé au théâtre par le même compositeur, et où se firent entendre : Roger, de l'Opéra, Mlle Masson, du même théâtre, le baryton Jules Lefort et autres artistes.

Le fait dominant de l'année 1860, ce fut leur voyage en Angleterre, au mois de juin, à l'occasion des festivals du Palais de Cristal de Sydenham, dont l'organisation était due à un comité que présidait Eugène Delaporte. Ils fournirent leur contingent aux 3.000 chanteurs qui, dans cette circonstance mémorable, affirmèrent la vitalité de l'Orphéon français, et la révélèrent au public d'Angleterre.

Le voyage, pour nos orphéonistes caennais, eut bien ses petites misères ; ils durent notamment errer pendant quelques heures dans Londres, à la recherche de logements qui ne leur avaient été que trop imparfaitement assurés par la commission d'organisation. Mais cela fut vite oublié, et ils gardèrent au contraire un bon souvenir de leur séjour dans la capitale du royaume britannique. Le désarroi du premier moment une fois passé, ils avaient reçu partout un accueil cordial. Ils avaient assisté au grand concert offert par la *Sacred Harmonic Society* aux orphéonistes de France, entendu là un choix de morceaux empruntés aux plus célèbres oratorios de Hændel : *Le Messie, Judas Macchabée, Israël en Égypte,* exécutés par un ensemble de 700 choristes et instrumentistes, sous la direction de Michel Costa. Londres enfin, la ville immense, avec ses rues si animées, son fleuve

couvert de navires, ses monuments superbes, ses parcs ombreux, Londres n'avait pu les laisser indifférents. Ils rentrèrent chez eux, satisfaits du voyage, plus satisfaits assurément que ne le furent les entrepreneurs de cette expédition orphéonique, lorsqu'ils en eurent établi le résultat financier.

Voici, pour 1860, mes notes complémentaires. Les Neustriens, appelés déjà, le 4 mars, à Orbec, pour un concert, y retournèrent pour un second, le 15 juillet. A Caen, on les entendit : au concert donné, le 19 mars, par le violoniste Lagarin, directeur du Conservatoire ; le 10 juin, au festival organisé par Duprez, en l'honneur de Choron, son maître vénéré ; le 16 novembre, au concert d'Antonio Bazzini, l'éminent violoniste et compositeur.

Lair de Beauvais avait fait chanter par eux, le 12 août, à Langrune, sa quatrième messe solennelle. Le 22 novembre, ils fêtent la Sainte-Cécile (1) ; et le 22 décembre, on les voit figurer, comme d'usage, à la distribution des prix du Conservatoire municipal.

VI

A partir de 1861, on constate un certain ralentissement dans les travaux de la Société ; elle se produit moins en public ; elle montre moins d'empressement à se rendre dans les concours ; son ardeur au travail semble s'être affaiblie.

(1) Depuis 1854, ils avaient pris l'habitude de terminer cette fête par un banquet.



Faut-il en attribuer la cause à la perte qu'elle venait de faire en la personne de son sous-directeur, Edmond Le Cornu, le digne lieutenant de Le Changeur, mort prématurément ? Perte des plus regrettables, car Le Cornu était en quelque sorte l'âme de la Société ; il en avait l'administration ; il donnait les leçons de solfège aux nouvelles recrues ; et bien souvent, il dirigeait lui-même les répétitions du soir. La disparition de ce précieux auxiliaire fut particulièrement sensible à Le Changeur, que de violents accès de goutte mettaient souvent dans l'impossibilité de remplir ses fonctions. Et malheureusement, Le Cornu ne put être remplacé.

L'année 1861, pour les Neustriens, fut une année creuse. En août, la Société des Beaux-Arts donna de grandes fêtes artistiques ; il y eut un concours d'orphéons. Les sociétés chorales de la ville, se conformant à la règle désormais établie, s'abstinrent de concourir ; elles se bornèrent à fournir des commissaires délégués auprès des sociétés concurrentes. En novembre, les Neustriens fêtèrent la patronne des musiciens et ce fut tout.

Même pénurie de faits pour 1862 ; rien que les deux concerts, en juillet, du violoniste Silvestro Nicosia, en dehors des circonstances habituelles : la messe Sainte-Cécile et la distribution des prix aux écoles artistiques de la ville.

En 1863, la Société prête son concours à M. Damelville, deuxième ténor du théâtre de Caen, pour son concert du 3 juin. Le 20 septembre, elle alla



concourir à Bayeux, où elle obtint, sans concurrents, le prix de la division supérieure. Le chœur *Im Walde*, bissé par le public, fut redit de nouveau avec l'autorisation du jury.

Un amateur, dévoué à la cause de la musique populaire, M. Léon Féret, juge de paix à Pont-l'Évêque, avait entrepris d'établir une communauté de relations et d'intérêts entre les sociétés orphéoniques du Calvados, c'est-à-dire, de les grouper à l'instar des associations existant à Paris, en Seine-et-Marne et ailleurs.

Il réunit à cet effet les directeurs et délégués des sociétés chorales et instrumentales du département. M. Delafontaine, président de l'Association des Sociétés chorales de la Seine, vint à Caen pour présider cette réunion du 26 novembre 1863, où furent posées les bases de l'association projetée.

A la suite d'une nouvelle réunion, et après l'accomplissement des formalités voulues, l'Association des Sociétés musicales du Calvados se trouva définitivement constituée, sous la présidence de M. Léon Féret.

Elle donna au théâtre de Caen, le 19 juin 1864, avec le concours du baryton Caron, de l'Opéra, et du violoniste Léon Lecieux — deux Normands — un festival auquel participèrent huit orphéons, deux musiques d'harmonie et une fanfare. Les Neustriens y chantèrent *Im Walde* et le joli chœur de Laurent de Rillé : *la Noce de Village*, qu'ils détaillaient de la façon la plus spirituelle.

Ce festival fut l'unique signe de vie qu'ait donné



l'Association. M. Féret ayant tenté en vain d'obtenir pour elle une subvention du Conseil général, jugea sans doute que les subsides des sociétés adhérentes ne lui constitueraient que des ressources insuffisantes. Toujours est-il qu'elle disparut, à peine éclose.

Les Neustriens, qui, cette année-là, le 17 avril, avaient chanté dans un concert à Orbec, allèrent prendre part, le 17 juillet, au concours de Falaise. On leur décerna, en deuxième division, deuxième section, le premier prix de lecture à vue, et en division supérieure, le prix unique d'exécution.

Ils fêtèrent, comme précédemment, leur patronne; ils donnèrent, le 3 décembre, un concert au profit des incendiés de Limoges; et ils terminèrent l'année par leur participation accoutumée à la distribution des prix du Conservatoire.

Viennent ensuite, pour eux, deux années très maigrement remplies : 5 février 1865, Messe chantée dans l'église de la Trinité, qui venait d'être affectée aux cérémonies de la paroisse Saint-Gilles. — 29 avril, Concert de Mlle Zoé Lecoq. — Le 26 novembre, la musique municipale fête seule la Sainte-Cécile.

En 1866, ce sont uniquement les deux concerts du Conservatoire (24 février et 29 décembre) qui fournissent à la Société les occasions de se faire entendre. A noter aussi la répétition continuelle des mêmes chœurs : *Im Walde, la Noce de Village,* la *Valse* de Zollner, la Bénédiction des poignards, des

Huguenots, où les parties de soprani étaient tenues par les élèves du Conservatoire. Tout cela annonce un relâchement sensible] dans les études de nos orphéonistes; l'état de santé de leur directeur y contribuait certainement pour une bonne part.

VII

Avec l'année 1867 se produit une légère recrudescence d'activité. Les Neustriens chantent, le 16 mars et le 10 avril, aux concerts donnés par le Conservatoire. Au concours orphéonique du 2 juin, organisé par la Société des Beaux-Arts, ils figurent dans le cortège, et ils donnent, le soir, une sérénade au jury.

Le 12 juin, ils chantent dans l'église Saint-Jean, et le 28, ils donnent, en compagnie de la musique municipale, un concert pour subvenir aux frais de voyage des deux sociétés, inscrites pour le concours international de Paris, ouvert à l'occasion de l'Exposition universelle. Le 6 juillet, les Neustriens obtiennent à ce concours le deuxième prix de la division supérieure (1). Oscar Comettant signala, dans *le Ménestrel* (2), les applaudissements que le solo d'*Im Walde,* de Kucken, avait valus à Benard, dont il vantait le goût et la voix sympathique.

Après ce succès, les Neustriens gardent un long

(1) Le premier prix fut remporté par *la Parisienne,* et le troisième par la Société Chorale de Poitiers.

(2) Numéro du 14 juillet 1867.



silence ; on ne les voit reparaître en public que le 19 mars 1868, à la cavalcade représentant l'entrée triomphale de Charles VII à Caen, en 1450. Des chœurs sont chantés par eux et par d'autres orphéons du département, sur le parcours du brillant cortège.

Le 27 juillet, ils chantent au concert donné par Sivori, Ketterer, Jules Lefort et Laura Harris, du Théâtre Italien ; magnifique soirée à laquelle il ne manqua qu'un public plus nombreux.

Le 30 août, nos orphéonistes concourent au Havre, et ne se voient adjuger cette fois qu'un sixième prix d'exécution. Il faut bien convenir qu'ils avaient cessé de marcher dans la voie du progrès.

Ils chantent à la distribution des prix du Conservatoire, le 13 janvier 1869, après quoi ils laissent s'écouler toute l'année sans faire parler d'eux. Ce ne sont pas les deux années suivantes, de douloureuse mémoire, qui leur rendront l'activité et la prospérité d'autrefois.

En 1870, pourtant, ils ne se turent pas complètement. Je note en passant leur participation à un concert donné le 26 mars, et j'arrive immédiatement à l'époque où s'ouvrit la campagne si témérairement engagée par la France, campagne qui, pour notre pays, allait se résoudre en une longue série de désastres. Combien cependant, au début, l'enthousiasme était grand ! Et comme on traitait d'esprits grincheux ceux qui se refusaient à le partager ! La victoire, disait-on, est certaine ; la défaite est impossible.

Mais, si glorieuse pour nous que dût être cette guerre, au dire des chauvins, et si rapide qu'on en prévît l'issue, il fallait bien s'attendre à la voir faire de nombreuses victimes. D'où l'explosion, par toute la France, d'un sentiment d'ardente et patriotique générosité, engendrant les moyens de secourir ceux qui versaient leur sang pour la patrie.

A Caen, où ce même sentiment se faisait jour, la musique municipale et les Neustriens organisèrent, au profit des blessés de l'armée, un concert auquel les principaux artistes et amateurs de la ville s'empressèrent de faire l'apport de leur talent. Il y eut autant d'empressement, de la part du public, à se rendre à ce concert, qui eut lieu le 6 août. Le programme offrait de la variété ; le choix des morceaux chantés par les Neustriens, à l'exception de la prière de *Moïse,* était tout de circonstance. On applaudit vigoureusement *France !* d'Ambroise Thomas, *le Rhin allemand,* de Félicien David, et même *la Calvadosienne,* des couplets patriotiques de Julien Travers, dont j'avais écrit hâtivement la musique.

A la frontière ! A la frontière !
C'est le chemin
De Berlin !

Voilà ce que nous faisions chanter par nos orphéonistes, Tyrtées malavisés que nous étions, hélas !... Et déjà, pourtant, le délire du premier moment avait fait place à une vive inquiétude ; la veille du concert, en sortant de la répétition dans

laquelle mon chœur avait été à peu près mis au point, nous avions appris la défaite de Wissembourg, le prélude de tant d'autres !...

La *Marseillaise* termina le concert ; le public se leva pour l'entendre ; Benard chantait les strophes ; le refrain était dit en chœur. L'hymne immortel de Rouget de Lisle, libéré de la proscription qui, dix-huit ans durant, avait pesé sur lui, produisit, en raison surtout des circonstances qui nous le rendaient, une vive impression sur l'auditoire.

Le triste hiver de 1870-71 demeura vide de tout plaisir, de toute distraction artistique ; le théâtre ne s'ouvrit point ; toute organisation de concert fut suspendue ; chanteurs et instrumentistes ne se firent plus entendre qu'à l'église, pour seconder quelque œuvre d'assistance. C'est ainsi que les Neustriens chantèrent, le 18 décembre, dans l'église Notre-Dame, tandis qu'avait lieu une quête pour les mobilisés du Calvados.

Leurs rangs s'étaient éclaircis ; un grand nombre d'entre eux étaient allés concourir à la défense du territoire ; la Société se trouva presque désorganisée, et il s'écoula de longs mois avant que sa reconstitution ait pu s'opérer d'une manière à peu près passable.

Elle fêta sa résurrection par l'exécution d'une messe en musique, le 1er novembre 1872, dans l'église Saint-Jean. Le 24 du même mois, elle célébra la Sainte-Cécile, à Notre-Dame, en compagnie de la musique municipale. Après quoi, elle se renferma dans le silence jusqu'à la Sainte-Cécile

suivante, c'est-à-dire jusqu'au 30 novembre 1873.

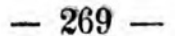
VIII

Malgré les efforts des anciens sociétaires, toujours dévoués à l'œuvre commune, l'Orphéon n'avait pu retrouver l'effectif des années passées. Et non seulement le nombre des exécutants était demeuré réduit; mais encore les bonnes voix faisaient maintenant défaut.

L'état financier de la Société ne laissait pas moins à désirer; il devenait urgent de lui créer de nouvelles ressources. On décida de réviser les statuts. Un règlement nouveau, préalablement discuté, fut lu et adopté en séance générale, le 5 janvier 1874.

Il contenait, entre autres innovations, la fixation d'un droit d'entrée d'*un franc,* pour les membres actifs, et la création de membres honoraires, payant *dix francs* de cotisation annuelle. Les fonctions de président, de secrétaire et de trésorier furent dévolues à des personnes appartenant à cette nouvelle catégorie de sociétaires. En s'appuyant ainsi sur des personnalités demeurées jusqu'alors étrangères à son fonctionnement, la Société espérait sans doute recouvrer sa force et sa vitalité premières.

Quoi qu'il en soit, ses études, durant cette année 1874, ne la conduisirent à rien de plus qu'à prêter son concours pour deux concerts, et à célébrer,



comme de coutume, la fête de la patronne des musiciens. Mais il y eut chez elle, l'année suivante, une reprise d'activité.

Le 12 mars 1875, les Neustriens, se conformant à l'article 25 de leur règlement, donnèrent à leurs membres honoraires un concert qui allait être tout à la fois le premier et le dernier. Les noms de Mlle Marie Schœffer, pianiste; Henri Fournier, violoniste, et Bunet, corniste, figuraient au programme, avec ceux de Benard et autres solistes de la Société. M. Joignant dirigea l'orchestre. Les Neustriens chantèrent *les Gais Musiciens,* de Kucken, et *Sur les Remparts,* de Saintis. Les jeunes filles de la Société Sainte-Cécile se joignirent à eux pour l'exécution du chœur de *Jérusalem,* et de *l'Invitation à la prière,* chœur inédit d'Auguste de Croisilles. Le chant de ces divers morceaux fit bon effet; la sonorité n'était plus aussi pleine qu'autrefois; mais l'ensemble ne vacillait pas, Le Changeur dirigeant toujours d'une main ferme.

Continuant de rompre avec la conduite effacée des années précédentes, la Société participe, le 31 mai, au festival du cirque, sous la direction de Pasdeloup ; elle fournit sa part de travail pour l'organisation et la réalisation du concours orphéonique du 6 juin ; elle donne, le 14 juillet, un concert au bénéfice des inondés ; et elle chante, le 29 du même mois, dans un autre concert.

Depuis 1868, elle s'était abstenue de concourir ; elle se présenta, le 19 septembre, au concours de Falaise. Elle en revint avec le premier prix de

lecture à vue de la première division, le prix d'exécution de la division supérieure, et le prix du concours d'excellence. Soit une médaille de vermeil, une médaille d'or et une couronne de vermeil. Succès facile : les Neustriens n'avaient point de concurrents.

Par contre, au concours de Bayeux, le 16 juillet de l'année suivante, ils eurent à lutter, en division supérieure, contre le Choral parisien et la Société Chorale d'Elbeuf. Le prix unique de lecture à vue leur fut décerné ; résultat honorable, mais dont ils durent se contenter : ils n'obtinrent aucune autre récompense. Ils s'étaient présentés à ce concours, le dernier pour eux, au nombre de 50 exécutants.

Cette année-là, la Société ne prit pas part à la fête Sainte-Cécile. Elle entrait décidément dans la période de décadence, et n'allait plus devoir qu'à sa vieille réputation le bon accueil que l'on continuait de lui faire.

Le 13 mai 1877, les Neustriens participent, sous la direction de Pasdeloup, à l'exécution du *Désert,* de Félicien David. Quelques morceaux sont chantés par eux, le 29 octobre, à l'inauguration de l'orgue de la Trinité, que joue, ce jour-là, M. Alexandre Guilmant. L'exécution défectueuse du *Justorum animæ,* de Basili, put donner à ceux qui se souvenaient des auditions antérieures de ce bel offertoire, la mesure de l'affaiblissement dans lequel la Société Chorale était tombée.

Une dernière fois, elle se joint à la musique municipale pour fêter la Sainte-Cécile, le 25 novembre.

Invitée à chanter, le 5 août 1878, à la soirée musicale et littéraire de « la Pomme », le chœur de Léo Delibes, *la Cour des Miracles*, un petit tableau de genre, lui vaut un regain de succès.

Mais bientôt les Neustriens allaient perdre le plus dévoué, le plus aimé de leurs camarades, le plus solide parmi leurs chefs d'attaque, le chanteur tant de fois applaudi dans leurs concerts. Atteint de tuberculose, Aimé Benard s'éteignit le 25 octobre. Il laissait une veuve et de jeunes enfants; un concert fut organisé au profit des orphelins; presque tous les artistes de la ville et la musique municipale se joignirent aux Neustriens pour l'accomplissement de cette bonne action.

IX

Pendant les deux années qui suivirent, les Neustriens gardèrent un silence presque complet. La santé de leur chef allait toujours en s'altérant; ses longues absences de la salle des répétitions rendaient le travail des orphéonistes à peu près nul.

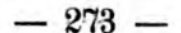
Dans le courant de février 1881, M. Arthur Mancini, alors fixé à Vire, réclama le concours des Neustriens pour l'audition de quelques-unes de ses compositions musicales, qu'il se proposait de donner à Caen. Ils s'empressèrent d'accéder à cette demande que leur adressait un ancien élève de Le Changeur, qui venait de terminer de brillantes études au Conservatoire de Paris. L'audition des œuvres de M. Mancini eut lieu le 20 mars. Dès ce

temps-là, Le Changeur était considéré comme perdu.

Il mourut le 21 juin. Ses obsèques furent célébrées solennellement, trois jours après, dans l'église Saint-Jean. Nombreuse était l'assistance, où figuraient, indépendamment des Neustriens et de la Compagnie des sapeurs-pompiers, dont le défunt était lieutenant (1), ses collègues, ses élèves, ses amis, des délégations de divers corps administratifs et de diverses sociétés. Les Neustriens, dirigés par M. Mancini, chantèrent un *Kyrie*, un *Sanctus* et un *Agnus*. Plusieurs morceaux de musique instrumentale furent joués, tant par des artistes que par la musique municipale, qui fit entendre aussi des marches funèbres sur le parcours suivi par le convoi. Au cimetière, des discours furent prononcés par le maire, M. Toutain, par M. Lubineau, capitaine-commandant des sapeurs-pompiers, et par M. Nicolle, au nom des Neustriens.

C'est ainsi que fut salué, en quittant cette vie, le vaillant soldat de l'art populaire, l'artiste dévoué qui, dès la première heure, ayant pris rang parmi les adeptes de l'idée orphéonique, s'était courageusement employé à la propager par l'enseignement et par l'exemple, jusqu'au jour où le mal, annihilant ses forces, vint enchaîner sa volonté. Récompensé de ses efforts par la popularité que les Neustriens s'étaient acquise, et aussi par leurs succès, sans

(1) Le Changeur appartenait depuis trente-trois ans à la Compagnie des sapeurs-pompiers. Ses actes de dévouement dans les incendies lui valurent plusieurs fois la médaille d'honneur.



parler des témoignages d'affection et de reconnaissance qu'il était accoutumé à recevoir de leur part, Adrien Le Changeur eut la satisfaction, quelques années avant sa mort, de se voir décerner, pour ses longs services dans l'enseignement musical, les palmes d'officier d'académie, distinction non prodiguée en ce temps-là.

X

Un mois environ après la mort de Le Changeur, les Neustriens lui désignèrent comme successeur M. Mancini, qui était revenu habiter sa ville natale. Sous sa direction, ils prirent part, le 30 novembre, à la cérémonie d'inauguration du buste de Choron, au foyer du théâtre municipal.

Sur l'initiative prise par quelques-uns d'entre eux, une souscription avait été ouverte pour l'érection d'un monument sur la tombe du chef regretté. L'inauguration de ce monument, qui eut lieu, le 29 juin 1882, dans le cimetière de Vaucelles, fut un nouvel et sympathique hommage rendu à la mémoire d'Adrien Le Changeur (1). Devant une

(1) Ce monument se compose d'une pierre tombale et d'un piédestal surmonté d'une pyramide, le tout en granit du Gast. Sur la pyramide est sculpté un *accord parfait*, emblème adopté par les Neustriens ; et sur le piédestal on voit une lyre ornée de feuillages. Ces travaux de sculpture ont été exécutés par M. H. Le Bourgeois, de Vire. Le dessin du monument est dû à M. Leroy, architecte à Caen. Le médaillon en bronze, dans lequel M. G. Brunet a reproduit les traits de Le Changeur, est incrusté sur la face principale du monument.

assistance composée surtout de ceux dont il avait été l'ami, le maire de Caen et le promoteur de la souscription, M. Nicolle, parlèrent tour à tour ; la musique municipale joua deux morceaux, et les Neustriens chantèrent deux chœurs. Ce fut là pour eux le chant du cygne.

La ville procédait alors à la réorganisation du Conservatoire sur des bases nouvelles ; elle créait, comme annexe de cette institution, un orchestre municipal, particulièrement affecté au service du théâtre. Professeur au Conservatoire depuis janvier 1882, tenu par la nouvelle organisation, dont le fonctionnement commença en novembre, d'assister aux représentations et répétitions, et perdant ainsi le libre usage de ses soirées, M. Mancini se vit forcé d'abandonner la direction des Neustriens.

Ceux-ci se réunirent, le 24 novembre, pour délibérer sur le parti à prendre, en présence de la démission de leur directeur. La confiance en l'avenir de la Société était très ébranlée chez le plus grand nombre ; les optimistes, ceux qui croyaient quand même à son relèvement, ne formaient qu'une minorité infime. On alla aux voix, et, par 35 suffrages contre 3, la dissolution de la Société fut prononcée. L'existence des Neustriens était close.

APPENDICE

Les Céciliens.

Il existait à Caen en 1847, une société de gens pieux qui s'étaient donné pour mission l'amélioration morale de l'ouvrier. La Société de Saint-François-Xavier, — ainsi l'appelait-on, — avait établi dans l'école de la rue de Geôle, alors tenue par les Frères de la Doctrine chrétienne, un cours de chant pour les enfants et les adultes ; la direction en avait été confiée à mon frère, Auguste Carlez.

Sous l'influence du mouvement libéral de 1848, entraînés aussi par le courant d'idées qui venait de donner naissance aux Neustriens, le professeur et les élèves adultes de ce cours ne tardèrent pas à se constituer en orphéon indépendant. La fondation des *Céciliens* date du 1er avril 1848.

Cette société, durant les quinze années de son existence, s'associa d'une manière active au mouvement musical dans la ville de Caen. Elle organisa, presque chaque année, un concert, dont le produit allait toujours à la caisse des pauvres, ou à quelque œuvre philanthropique. Elle apporta son concours à des concerts, dont l'initiative avait été prise par d'autres sociétés, ou par des artistes étrangers.

Nombreuses furent aussi les auditions de musique



religieuse données par elle dans les diverses églises de la ville : messes, saluts, chant du *Te Deum* aux cérémonies officielles, etc.

L'action des Céciliens, loin de se manifester exclusivement devant le public caennais, s'étendit promptement au dehors. Dès le mois de mars 1849, ils avaient entrepris une courte tournée à l'est du département ; ils s'étaient fait entendre à Saint-Pierre-sur-Dives, à Vimoutiers, à Lisieux.

Leurs sorties, à partir de 1856, devinrent plus fréquentes : Argences, Saint-Pierre-sur-Dives, Mézidon, Lisieux, Luc, Langrune, Bretteville-l'Orgueilleuse reçurent tour à tour, et à diverses reprises, leur visite. Ils contribuaient ainsi, dans la mesure de leurs moyens, à propager le goût de la musique, à peine éveillé dans certaines de ces localités.

Le premier concours auquel se présentèrent les Céciliens fut celui de Saint-Germain-en-Laye, en 1855 ; ils y obtinrent le deuxième prix de la deuxième division des sociétés chorales. L'année suivante, à Fontainebleau, se conformant au classement prescrit par le règlement, ils concoururent en troisième division, première section ; le deuxième prix leur fut de nouveau décerné. Il allait en être de même partout où ils allèrent concourir ensuite : à Caen en 1857, à Dieppe en 1858, et à Lisieux en 1859. Ils avaient figuré, cette année-là, aux grands festivals du Palais de l'Industrie, à Paris, mais sans prendre part au concours qui eut lieu en même temps.

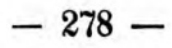
Après le concours de Lisieux, dont le résultat, si brillant pour les Neustriens, faisait mieux ressortir l'infériorité de l'autre orphéon caennais, non dépourvu de qualités, mais demeuré stationnaire, de nombreuses défections se produisirent dans ses rangs; son effectif, qui n'avait jamais dépassé le chiffre de cinquante exécutants, n'en compta bientôt plus qu'une trentaine.

Pour ranimer le zèle qui s'éteignait chez les sociétaires, Auguste Carlez imagina de donner un nouvel aliment à leurs études. Faisant appel à la bonne volonté d'un certain nombre d'entre eux, il les constitua en fanfare. Les Céciliens devinrent ainsi une société mixte.

Cependant, ce fut surtout sous sa forme originelle que cette société continua de se produire, à des intervalles devenus plus espacés. Elle parut pour la dernière fois en public dans un concert donné par la Société des Beaux-Arts, le 19 décembre 1862. Après quoi ses réunions ne tardèrent pas à prendre fin.

Le Choral normand.

Un an après la disparition des Céciliens, Auguste Carlez fondait une nouvelle société chorale. Il en avait recruté les éléments parmi les choristes de la Société Philharmonique, placés sous sa direction. Un groupe d'étudiants des Facultés vint s'y joindre, et le personnel, déjà nombreux, s'accrut encore par l'admission de quelques anciens Céciliens, demeurés fidèles à leur chef.





La Société se trouva légalement constituée en juin 1864; elle avait pris pour titre: le *Choral normand*.

La présidence de ce nouvel orphéon fut offerte à M. Hippeau, professeur à la Faculté des Lettres, qui l'accepta. Le secrétaire élu par ses camarades fut un étudiant en droit, qui devait mourir, jeune encore, avocat général à la Cour de Paris: M. Paul Banaston. Parmi les 1ers ténors figurait un autre étudiant, aujourd'hui sénateur du Calvados, naguère ministre des Travaux publics: M. Louis Tillaye.

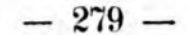
Le personnel du Choral normand, bien composé, était généralement pourvu d'une assez bonne instruction musicale, ce qui lui permit de se présenter de bonne heure devant un public.

La brièveté de son existence ne donne à porter à son actif que neuf concerts, dont trois dus à sa propre initiative (deux à Caen, un à Falaise), et trois exécutions de musique religieuse.

Ajoutons à cela que le Choral se présenta cinq fois dans les concours. Deux mois à peine après sa fondation, il concourait à Falaise, y obtenait, en troisième division, première section, le prix unique de lecture à vue, et un troisième prix d'exécution.

Le concours de Montivilliers, en 1865, lui valut un premier prix.

A Saint-Lo, en 1866, il reçoit le premier prix de lecture à vue de la deuxième division, et en troisième division, première section, un premier prix ascendant « avec mention élogieuse et spéciale ».





Classé en deuxième division, première section, le Choral obtient en 1868, au concours de Flers, présidé par Ambroise Thomas, les prix uniques de lecture à vue et d'exécution.

Enfin, le concours d'Isigny, du 27 juin 1869, lui vaut de même deux prix uniques, dont l'un, celui de lecture à vue, en première division, où il eut à lutter contre la Sainte-Cécile de Cherbourg.

En 1870, le Choral normand, dont le personnel avait subi une notable diminution, s'abstint complètement de se faire entendre.

La mort de son directeur, survenue le 3 septembre 1871, amena la dissolution de cette société.

Concours de Fontainebleau.

Ce concours du 31 août 1856, à Fontainebleau, eut de l'importance. Il coïncidait avec la Saint-Louis, fête patronale du lieu : de là une animation extraordinaire dans cette ville aimable, mais paisible ; de là aussi un éclat inaccoutumé donné aux réjouissances du soir, dans la belle avenue du Bréau, qui relie le parc du château à la forêt.

Les sociétés musicales, fort nombreuses, furent passées en revue au palais de Fontainebleau, dans la célèbre cour des Adieux, par le préfet de Seine-et-Marne, M. de Bourgoing, et le général de Polignac, commandant supérieur du château. M. de Bourgoing, qui portait un vif intérêt à l'Orphéon, était président d'honneur de l'Association orphéonique de Seine-et-Marne, fondée par Pierre

Torchet, de Meaux, association alors très florissante.

Je le vois encore, en grand uniforme, la poitrine constellée de décorations, qu'avoisinait l'insigne des Enfants de Lutèce (1), parcourant les locaux de concours, s'asseyant sans façon au milieu du public, et écoutant avec attention les sociétés concurrentes.

L'art musical populaire, sous son administration, ne cessa de trouver la protection la plus éclairée, la plus efficace. Les concours auxquels j'ai eu l'occasion d'assister en ce temps-là, dans ce département de Seine-et-Marne, Fontainebleau (1856), Melun (1857), Meaux (1858), m'ont permis de constater le grand développement qu'y avait pris l'institution orphéonique.

(1) Il était membre d'honneur de cette société parisienne.

UNE SURVIVANCE DES RITES NÉOLITHIQUES

LES

SARCOPHAGES CUPULIFÈRES

DES ALYSCAMPS D'ARLES

PAR

M. le docteur F. GIDON,
Membre titulaire.



UNE SURVIVANCE DES RITES NÉOLITHIQUES

LES SARCOPHAGES CUPULIFÈRES

DES ALYSCAMPS D'ARLES

Des documents archéologiques de toutes les époques nous font assister à l'adoption de symboles ou de rites anciens par des systèmes religieux plus récents. A côté des *mythes*, qui sont les croyances, les *rites*, qui sont les pratiques cultuelles, ont en effet dans la foi des populations une existence propre qui leur permet de subsister quand les religions changent. Leur vitalité résulte de leur caractère d'utilité pratique. Le rite s'impose comme moyen de réaliser certaines fins mystérieuses. Il semble à cet égard nécessaire. Aussi voit-on toujours, aux époques de renouvellement des croyances, quelques pratiques très anciennes passer sans encombre dans le système religieux nouveau. Puis une adaptation se fait dans l'esprit des populations entre ces mythes et ces rites primitivement sans lien entre eux.

Il n'appartient pas au demi-civilisé d'examiner d'un point de vue critique le contenu d'un récit





merveilleux. Mais son inquiétude s'éveille et son imagination travaille en présence de fictions disparates auxquelles il accorde cependant une égale confiance. Le monde des esprits lui semble susceptible d'un exposé sans lacunes ni contradictions. Avec une ingéniosité admirable, il complète, explique et corrige l'ensemble incohérent des croyances que plusieurs traditions religieuses différentes lui imposent. Immédiatement, automatiquement, il confère la vraisemblance aux fictions nouvelles qui lui épargnent l'incertitude. C'est par une adaptation de ce genre que des rites ou des symboles anciens viennent s'encadrer dans un ensemble nouveau de pratiques cultuelles et passent au service de mythes plus récents.

Pour le primitif ou le demi-civilisé, la foi précède la discussion. La confiance qu'inspire le rite s'attache au rite même. Mais, tandis que le primitif n'éprouve aucun besoin de réunir en un ensemble cohérent ses croyances, le demi-civilisé imagine toujours une fiction qui explique et justifie, en la reliant à ses croyances générales, sa foi au geste magique. Ainsi prend naissance la fiction satellite du rite. Mais cette fiction, qui régularise la situation du rite dans un système donné de croyances religieuses, ne lie cependant pas sa destinée à celle de ces croyances. Que les croyances viennent à changer et immédiatement la foi populaire, restée fidèle au rite, imaginera, en s'inspirant du système religieux nouveau, une nouvelle fiction justificative qui légitimera sa survivance dans le rituel du

nouveau culte. L'ingéniosité des croyants se montre admirable lorsqu'il s'agit d'imaginer aux rites anciens un symbolisme qu'ils n'ont jamais eu, aux instruments d'un culte un usage qui n'a jamais été le leur, pour, grâce à ces fictions, les conserver dans un rituel nouveau comme compléments, perfectionnements, ou équivalents de pratiques cultuelles d'origine toute différente. Les Gallo-Romains d'Arles, païens et chrétiens, surent très bien découvrir comment devait être envisagée la cupule pour qu'elle puisse s'encadrer facilement dans les rites funéraires des premiers siècles de notre ère. Mais si les cultes nouveaux prennent à leur compte les rites antiques, ceux-ci, souvent, entrent en maîtres à leur service. Ils décident de leur évolution. Ils suggèrent le sens des équivalences. A Arles, la cupule néolithique, qui s'était fait adopter, *de par sa forme,* pour une valeur rituelle qui n'était plus alors la sienne, semble ne pas avoir manqué à cette mission tyrannique.



Sous sa forme primitive, la cupule rituelle est un petit trou en forme de godet régulier, à fond hémisphérique, mesurant en général trois à cinq centimètres de diamètre sur une profondeur de deux ou trois. Les cupules sont faciles à distinguer des cavités laissées dans les roches par le départ des fossiles ou creusées par les eaux. Souvent elles sont groupées en un ensemble de forme définie. Souvent aussi elles sont associées à des cavités plus

grandes, dites « bassins », différentes, bien entendu, des cuvettes bien connues que la fabrication des haches en silex a laissées sur les roches utilisées comme polissoirs. On rencontre parfois aussi avec les cupules ces gravures préhistoriques en forme de mains, de pieds ou de sabots de cheval que la légende explique presque partout, de l'Inde à l'Irlande, par le passage d'un saint ou d'un prophète. *Sur des roches en place,* les cupules sont surtout nombreuses, en France, dans la région alpine et dans la zone atlantique. On en trouve aussi sur des dolmens ou des menhirs et certaines de ces dernières, découvertes au cours de fouilles sur la partie *enterrée* des mégalithes, fournissent la preuve que la cupule rituelle est un culte au moins aussi ancien que l'édification des dolmens et des menhirs. Il faut probablement faire remonter au début de l'âge de la pierre polie le creusement de beaucoup de celles que nous connaissons. Mais on continua à creuser des cupules pendant toute la fin de la période néolithique, l'âge du bronze et l'âge du fer. Aussi, celles qui existent sur la partie *découverte* de certains mégalithes peuvent-elles remonter à des époques très diverses. J'ai signalé et moulé pour l'exposition préhistorique de Beauvais (1909) plusieurs cupules de ce genre creusées sur deux menhirs du Calvados, à Colombiers-sur-Seulles et à Reviers. A l'époque gallo-romaine nous retrouvons la cupule aux Alyscamps d'Arles. Actuellement, on la trouve encore sur les tombes arabes des cimetières d'Alger et dans les rites de beaucoup de primitifs.

En France même, le culte des cupules subsiste en beaucoup d'endroits comme pratique superstitieuse rattachée au christianisme par le culte de quelque saint local. A travers tant de cultes qui l'ont successivement adoptée, la cupule a dû bien souvent changer d'usage et de symbolisme. *Ce qui a persisté, ce qui importe, c'est le fait même de l'emploi rituel du godet creusé dans la pierre.* Or, sauf le svastika, il n'est pas de symbole qui ait eu une aussi extraordinaire fortune.



Parmi les tombeaux antiques qu'on peut voir, à Arles, alignés en nombreuses rangées à droite et à gauche de l'avenue des Alyscamps, on distingue à leur couvercle en forme de toit à deux versants les sarcophages les plus anciens, ceux de l'époque païenne. Beaucoup d'entre eux, réutilisés à l'époque chrétienne, ont été, à ce moment, marqués d'emblèmes chrétiens. Au contraire, les sarcophages à couvercle plat, plus récents, sont chrétiens d'origine. Parmi ces sarcophages, qui renfermaient presque tous une caisse de plomb et n'étaient enterrés que jusqu'au couvercle, beaucoup ne montrent aucune trace des dispositions se rattachant au culte de la cupule. La cupule manque, ou à peu près, dans toute la partie des Alyscamps située du côté de la ville. Au contraire, elle abonde sur les sarcophages groupés à l'extrémité de l'avenue, autour de la vieille église Saint-Honorat. Et, en même temps qu'elle, apparaissent sur les tombeaux, dans

cette même partie des Alyscamps, des dispositions dont les unes dérivent de la cupule, et dont les autres s'expliquent par la cupule.

Ce sont, d'une part, des plateaux, des supports, ménagés dans la pierre des sarcophages à l'endroit même où auraient été placées les cupules et évidemment destinés à recevoir un récipient mobile remplaçant dans sa fonction la cupule, récipient inamovible. Ces dispositions sont païennes.

Et, d'autre part, ce sont des additions chrétiennes aux sarcophages païens réutilisés, s'inspirant visiblement du dessein de substituer à la cupule, considérée comme symbole païen, et à la place même où elle aurait existé, les emblèmes du nouveau culte.

Mais le christianisme lui-même finit par adopter la cupule et, sur les sarcophages à couvercle plat, qui sont, à Arles, les plus récents de tous, nous voyons reparaître la cupule transformée en bénitier. Tel est en effet le terme auquel paraît aboutir l'évolution de la cupule aux Alyscamps d'Arles, et par là s'affirme un trait général très apparent de cette évolution qui est le développement progressif du rôle *effectivement récepteur* de la cupule.

Des renseignements de différents ordres me paraissent indiquer qu'aux époques qui précédèrent immédiatement l'ère gallo-romaine la cupule néolithique avait depuis longtemps perdu son rôle de godet effectivement récepteur. Ce qui le prouve de façon évidente, c'est que beaucoup de cupules assez récentes se trouvent sur des parois *verticales*,

dans une situation où, par conséquent, on ne peut songer à y faire tenir aucun contenu. Et telle est bien la forme actuelle du culte de la cupule comme rite parachrétien local. Mais, en empruntant aux cultes indigènes ce rite dématérialisé et par conséquent déjà profondément évolué, le Gallo-Romain, plus logique que mystique, ne semble pas avoir accepté le symbolisme, probablement assez obscur, de la cupule sans mission réceptrice. Il existe aux Alyscamps une catégorie de tombeaux sur lesquels la cupule, timidement indiquée, n'offre aucune appropriation à un rôle de récipient effectif, comme si l'acte seul de la creuser avait constitué le geste magique tout entier. Cependant ces cupules mêmes s'ouvrent toujours vers le haut, comme pour recevoir un contenu réel. Même symbolique et sans emploi réel prévu, la cupule dut apparaître au Gallo-Romain d'Arles comme un symbole récepteur. La forme même de la cupule devait nécessairement lui suggérer l'idée d'une utilisation réelle, comme godet à huile pour en faire une lampe sépulcrale, ou comme réceptacle pour les offrandes funéraires des rites païens. L'examen des tombeaux d'Arles montre en effet que la cupule accuse d'autant plus ses caractères de récipient effectif qu'elle prend un plus grand développement, qu'elle apparaît en meilleure place, qu'elle semble s'affirmer davantage comme rite normal et indiscuté. Enfin son remplacement sur certains sarcophages, à sa place rituelle même, par des tablettes-supports, affirme la réalité de son rôle effectif.

Mais, ensuite, les différences que l'on constate dans la dimension des cupules sur les divers sarcophages démontrent évidemment que, du godet primitif au bénitier final, toutes n'ont pas été établies pour la même sorte de dépôt rituel. Et ces différences viennent matérialiser en quelque sorte sur les sarcophages d'Arles une des formes générales de la variation des rites, celle qui porte sur la *substance,* comme la substitution du plateau à la cupule avait matérialisé celle qui porte sur l'*instrument,* comme le retour de la cupule à un rôle récepteur effectif sur les tombeaux d'Arles avait marqué un changement d'*interprétation* du rite même.

1° Une première catégorie, parfaitement tranchée, de sarcophages cupulifères est constituée par des tombeaux à couvercle en forme de toit à deux versants, soit purement païens, soit païens christianisés, où la cupule apparaît établie *exactement* sur un des pignons du couvercle. Ces cupules semblent avoir été creusées par simple percussion. Leurs parois sont irrégulières, leur cavité étroite et sans accommodation, même sommaire, à une mission réceptrice réelle. Elles sont souvent profondes, mais, comme réceptacle d'offrandes, un trou aussi mal foré eût certainement paru peu convenable au Gallo-Romain d'Arles. Leur situation incommode sur les pignons du sarcophage accuse leur valeur rituelle bien plus que leur mission de récipient effectif. Les chrétiens, du reste, ne semblent pas s'être trompés sur la signification magique de ces

petites cupules. Cependant, elles ont pu, et, à mon avis, elles ont dû recevoir une utilisation effective, soit primitivement, soit secondairement. Leur forme même suggérait d'en faire un récipient. Elles durent probablement servir de *lampes funéraires*. La tradition locale considère d'ailleurs comme des lampes les cupules des sarcophages d'Arles. Cet emploi ne fut du reste qu'un retour à la destination primitive de la cupule néolithique, qui me paraît avoir été primitivement un *lampion* creusé dans certaines pierres consacrées, en vue d'un culte très ancien.

2° Une seconde catégorie de tombeaux est constituée par des sarcophages à couvercle en forme de toit à deux versants, païens ou païens christianisés, qui portent *sur la crête même du toit*, mais tout près ou assez près d'un des pignons, situation ici encore rituellement consacrée, une cupule moyenne ou assez grande, soigneusement adaptée à un rôle récepteur effectif. Dans une première variété de ces tombeaux, la cupule est souvent ovale, avec un grand diamètre de sept ou huit centimètres, et elle se trouve très près de l'extrémité du sarcophage, creusée directement dans la crête aiguë du toit, sans aucune accommodation préalable de celle-ci. Une seconde variété est constituée par des sarcophages à toit plus plat et de forme assez différente. La cupule, ronde et large, est plus éloignée de l'extrémité du toit et elle est établie au milieu d'un assez large méplat résultant de l'arasement préalable de la crête du couvercle. Dans les deux cas, les parois des cupules

sont verticales, bien travaillées, et le rôle récepteur de la cupule est évident. Les plus petites d'entre elles furent sans doute encore des lampes. Les autres durent recevoir des offrandes, du genre de celles que renfermaient en si grande abondance les sépultures romaines par incinération et qu'on voit encore dans les grandes cupules des tombeaux arabes d'Alger.

3° Sur d'autres sarcophages, encore à couvercle en forme de toit, païens ou païens christianisés, on ne trouve plus la cupule rituelle. Mais la crête du toit est arasée à l'endroit où la cupule eût existé, de manière à laisser à cet endroit un *méplat* sur lequel on pouvait placer un objet mobile de petite dimension. Ce support se trouve, soit à l'extrémité du sarcophage, à l'endroit où eût existé le pignon du toit, soit sur le sommet même du tombeau à une petite distance de l'extrémité. On remarque souvent ces plateaux sur des sarcophages dépourvus d'emblèmes chrétiens : ils ne résultent donc pas simplement d'un nivellement de la crête du toit ayant eu pour but de faire disparaître la cupule lors d'une réutilisation chrétienne. D'ailleurs, un des sarcophages que j'ai observés présente, autour de ce plateau, un encadrement régulièrement rectangulaire, en forme, de bag uette ne laissant aucun doute sur le rôle de support auquel il était destiné. Évidemment la lampe ou la cupule à offrandes inamovibles des tombeaux des deux premières catégories étaient remplacées sur ceux-ci par une lampe mobile ou un récipient mobile qui

avaient la même mission, avec une disposition matérielle différente.

4° On trouve aux Alyscamps beaucoup de sarcophages païens, à couvercle en toit à deux versants, qui ont été réutilisés par les chrétiens et marqués des emblèmes du nouveau culte. La façon dont ces emblèmes ont été placés dénote elle-même l'influence de la cupule rituelle. Alors même que le sarcophage réutilisé n'était pas cupulifère, on voit souvent les chrétiens multiplier leurs croix avec une insistance singulière sur la partie du toit du sarcophage qui avoisine les pignons, comme si cet emplacement consacré aux pratiques du culte païen avait besoin d'être plus particulièrement sanctifié. Pour eux, la cupule était évidemment l'affirmation du caractère païen de la sépulture, et il y a là un cas manifeste de substitution d'emblèmes cultuels avec conservation des conditions d'imposition de l'emblème ancien.

Des différentes variétés de cupules qu'ils rencontraient sur les sarcophages au moment de les réutiliser, une surtout semble avoir été spécialement désagréable aux chrétiens, ce sont ces tout petits godets que nous avons trouvés sur les pignons mêmes des couvercles. Souvent on voit les chrétiens retourner bout pour bout les couvercles qui portent ces minuscules godets, et multiplier alors leurs croix autour de l'autre pignon du couvercle, devenu la tête du tombeau. Très souvent aussi une double incision fend en quatre la petite cupule apicale, la transformant en une *cupule*

cruciforme souvent très profonde. Enfin, on rencontre aussi des sarcophages qui portent à une de leurs extrémités une vraie cupule et à l'autre une *cupule cruciforme,* montrant qu'à leur tour les chrétiens imitent le vieux rite néolithique en l'adaptant à leur symbolique propre. Peut-être ces cupules cruciformes devinrent-elles, à une certaine époque, une des formes primitives du bénitier.

Au contraire, les cupules assez larges des sarcophages de la seconde catégorie semblent avoir donné moins d'inquiétude aux chrétiens. L'évidence de leur rôle récepteur les dispensait sans doute de leur supposer une signification magique. Les emblèmes chrétiens leur sont juxtaposés sans esprit d'hostilité apparente. Et, si on remarque que toutes les transitions existent entre ces cupules et les grands bassins des tombeaux les plus récents, on pourra considérer comme probable que ces cupules elles-mêmes ont, à partir d'une certaine époque, servi de bénitiers.

5° Une dernière catégorie de tombeaux est constituée par des sarcophages à couvercle plat, relativement récents et datant en tout cas de l'époque chrétienne. Au milieu de leur longueur se trouve un *grand bassin,* dont il ne faut pas chercher la signification en dehors des pratiques cultuelles chrétiennes et qui ne peut avoir été autre chose qu'un bénitier. La cupule est donc finalement reprise par le christianisme, à Arles, comme accessoire du rite lustral. C'est la dernière transformation qu'on lui constate aux Alyscamps. Rappelons que

les islamites ont repris à leur tour la cupule. Par une évolution différente, elle est finalement devenue l'origine de ces bassins ronds qui existent sur les tombes arabes d'Alger et où on dépose du grain et des offrandes diverses que viennent manger les oiseaux, A travers toutes ces vicissitudes a cependant subsisté le godet rituel. Mais au milieu des adaptations si différentes dont se montre susceptible la cupule, quelle espérance peut garder la préhistoire, privée du témoignage écrit, de déterminer exactement son symbolisme et son usage sur tant de monuments divers où nous la rencontrons ?

NOTES TOPONYMIQUES

SUR QUELQUES

LOCALITÉS DU CALVADOS

PAR

M. R. N. SAUVAGE.



NOTES TOPONYMIQUES

SUR QUELQUES LOCALITÉS DU CALVADOS

L'étude des noms de lieu dans le département du Calvados est entravée par le recueil même publié pour en assurer les conditions. Le *Dictionnaire topographique* de C. Hippeau (1) est trop souvent dépourvu d'exactitude. Il est donc indispensable, pour chaque forme toponymique, de déterminer les anciennes appellations directement d'après les sources. C'est ce que nous nous sommes employé à faire dans ces notes sur quelques noms de lieu choisis, d'ailleurs, en raison de leur intérêt historique.

Aregenua Viducassium.

La Βιδουκασιων Ἀρηγενούα de Ptolémée (2), l'*Araegenue* de la Table de Peutinger (3) doivent être

(1) Paris, 1883, in-4°.

(2) Éd. C. Müller. Paris, Didot, 1883, in-4°, I, 1, p. 209.

(3) Cf. E. Desjardins : *Géographie de la Gaule d'après la Table de Peutinger*. Paris, 1869, in-8°, p. 153, et la carte. — *Aregenue* est un locatif.



reconnues dans le village actuel de Vieux (1). Les raisons en sont diverses (2). La meilleure est que le nom de Vieux présente l'aboutissement roman de la forme latine *Viducasses* (3). Et l'on sait que, dans le courant du IIIe siècle de notre ère, les chefs-lieux des cités de la Gaule, pour la plupart, virent substituer à leur nom ancien le nom même de leur cité (4). *Lutetia Parisiorum* devint *Parisii, Augustodurum Baiocassium* devint *Baiocasses, Noviomagus Lexoviorum* devint *Lexovii,* etc. *Viducasses* remplaça *Aregenua Viducassium*. Le nom de la ville se perdit dans celui de la cité. Vieux aujourd'hui nous représente l'une et l'autre. — Mais quelle signification convient-il d'attribuer au mot *Aregenua?* Ernest Desjardins jadis voulait le rattacher au latin *arae* (autels) (5). Par son thème initial, cependant, *Aregenua* semble bien celtique : la préposition *are* (*ad,*

(1) Canton d'Évrecy.

(2) Cf. R. N. Sauvage : *Études sur la Basse-Normandie gallo-romaine. La capitale des Viducasses*. Paris, 1906, in-8°. (Extrait du *Congrès* tenu à Cherbourg, en 1905, par l'*Association française pour l'avancement des sciences.*)

(3) Du XIe au XIIIe siècle on trouve, pour désigner Vieux, les formes : *de Vediocis, de Vadiocis, de Vedois, de Vedeves, de Veedeves* (Archives du Calvados. H. 1833), *de Veiocis, de Veex,* etc. (Cf. Cartulaire de Saint-Étienne de Fontenay, *apud* Ph. Lamare, mss. 109 (f. 303) et 110 (f. 10) de la collection Mancel, à Caen.)

(4) Cf. A. Longnon : *Atlas historique de la France.* Paris, texte in-8°, 1884 et suiv., p. 18.

(5) *Op. cit.*, p. 155-156.

ante) est connue (1). *Genua* a le sens d'embouchure (2). En fait, non loin de Vieux, le petit cours d'eau, la Guine ou la Guigne, vient se jeter dans l'Orne. Mais le nom d'embouchure est bien gros pour ce mince confluent. En toute préférence nous reconnaissons dans *Genua* le nom même de la Guine. Selon l'usage phonétique habituel en Normandie, le g initial s'adoucit devant e. Aux XIIIe-XIVe siècles le nom de la Guine était *Juina* (3). Plus tard, à une époque que nous n'avons pu encore fixer, il se produisit pour ce mot une sorte de régression: le g reprit, dans des conditions imprécises, le son dur. Mais il ne nous paraît pas douteux qu'il faille entendre *Aregenua* comme *ad Genuam,* ville sise sur la Guine (4). C'est un motif de plus d'identifier sans incertitude avec Vieux l'antique *Aregenua Viducassium*.

Grannona.

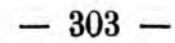
Nous lisons dans la *Notitia dignitatum* de l'Empire romain, qui date du début du Ve siècle de notre

(1) A. Holder : *Altceltischer Sprachschatz*. Leipzig, 1896 et suiv., 3 vol. in-8°, t. I, c. 188.

(2) *Ibid.*, t. I, c. 190, 1998.

(3) On lit dans un fragment de censier relié, en 1829, par Léchaudé d'Anisy à la suite d'un cartulaire de l'abbaye de Saint-Étienne de Fontenay (Archives du Calvados. H.), fol. 81 (page 161) : « De Veiocis..... Henricus Lemere tenet dimidiam acram super Juinam per vj. denarios..... ». — On connaît la Juine, affluent de l'Essonne, qui arrose Étampes (Seine-et-Oise).

(4) En 1844 plusieurs antiquaires normands proposèrent, mais tout conjecturalement, cette étymologie. *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie,* t. XIII, p. 302.



ère (1) : « *Sub dispositione viri spectabilis ducis tractus Armoricani et Nervicani: tribunus cohortis primæ novæ Armoricanæ, Grannona, in litore Saxonico* » (2); et plus loin: « *Præfectus militum Grannonensium, Grannono* (3). » — *Grannono*, peut-être, est le même que *Grannona*. Mais le *littus saxonicum* s'étendait sur la Manche et sur l'Atlantique, et depuis trois cents ans on s'efforce vainement d'y localiser *Grannona*. La liste est déjà longue des identifications proposées (4). Nous n'y ajouterons point, ici du moins (5). Nous ne nous proposons que d'examiner du point de vue de l'onomastique l'opinion qui place *Grannona* à Sainte-Croix-Grand'-Tonne (6). Cette opinion, que soutint jadis Thomas Stapleton (7), a été reprise et fortifiée par M. P. de Longuemare, qui a démontré l'existence d'établissements gallo-romains aux alentours de ce village (8). Toutefois, à notre sentiment, il n'y a pas

(1) O. Seeck : *Quæstiones de Notitia dignitatum*. Berlin, 1872, in-8°, p. 11.

(2) *Notitia dignitatum*, éd. O. Seeck. Berlin, 1872, in-8°, p. 204.

(3) *Ibid.*, p. 205.

(4) Cf. A. Holder, *op. cit.*, t. I, c. 2037. Etc.

(5) La *Notitia dignitatum* (p. 204) indique *Grannono* comme un *castellum*.

(6) Canton de Tilly-sur-Seulle, à 14 kilomètres environ de la mer.

(7) *Magni rotuli scaccarii Normanniæ sub regibus Angliæ*. Londres, 1840-1844, 2 vol. in-8° ; t. I, p. XXXVIII-XXXIX.

(8) *Étude sur le canton de Tilly-sur-Seulles*. Caen, 1907, in-8°, p. 21-29.

lieu de rapprocher le nom de *Grannona* du nom de *Grand'Tonne*. *Grannona* se présente comme un nom antique (1), peut-être gaulois (2). *Grand'Tonne* semble d'origine noroise (3). Nous y reconnaissons, en effet, le nom *Grento, Grentho,* vivant encore aujourd'hui dans les noms d'homme, assez fréquents, *Grente, Grenthe, Granthe,* etc. (4). Sans sortir du Calvados, nous le trouvons dans les noms de lieu *Grandmesnil* (5) et Grentheville (6). A Sainte-Croix-Grand'Tonne le nom du lointain possesseur *Grento* est demeuré libre : *Sancta Crux Grentonis, Sancta Crux de Grentone* (7).

(1) Stapleton y voyait *Gratianopolis,* ou quelque chose de semblable!

(2) On connaît l'épithète de *grannos* décernée à Apollon sur diverses inscriptions de la Gaule. (Cf. A. Holder, *op. cit.,* t. I, c. 2037-2039. — Ch. Renel : *Les religions de la Gaule avant le Christianisme.* Paris, 1906, in-8°, p. 398.) — *Grannos* doit s'entendre au sens de : *rayonnant, brûlant.*

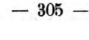
(3) E. Fœrstemann ne cite dans son *Altdeutsches Namenbuch* (Nordhausen, 1856-1859, 2 vol. in-4°) que le nom *Grantzo.* — *Grento, Granto* sont, sans doute, à rapprocher du dano-norvégien *gran (d),* clair, perçant.

(4) Un accord du XII[e] siècle entre l'abbé de Saint-Étienne de Caen et Roger le Chauve, d'Ifs, nous donne un témoin du nom de *Grento Walfart,* et montre l'emploi de *Grento* comme prénom. (Archives du Calvados. H. 1883.)

(5) Canton de Saint-Pierre-sur-Dive. — *Grentonismaisnilium,* XI[e] siècle. (Archives du Calvados. H. 1832.) *Grentemaisnilium.* (Orderic Vital, éd. Le Prévost-Delisle, t. V, p. 335.)

(6) Canton de Bourguébus. — *Grentevilla,* XII[e] siècle. (Cf. Cartulaire de Troarn, Bibl. Nat., lat. 10086, fol. 114 v°.)

(7) Aux XII[e] et XIII[e] siècles. Cf. *Livre Noir de Bayeux,* éd. V. Bourrienne, Rouen, 1902-1903, 2 vol. in-8°; t. II, p. 232,



Legione.

On pourrait être tenté de rapporter au celtique *Lugudunon* (latinisé *Lugdunum*) l'origine du nom de Lion-sur-Mer (1). L'aspect du pays ne le permet point. *Dunon* désigne une ville forte assise sur une hauteur (2). L'altitude du littoral vers Lion est basse. Nous pensons qu'il convient plutôt de voir dans ce mot Lion le latin *legione*. La dérivation romane est régulière (3), et il existe, d'autre part (4), des exemples analogues de la survivance du mot *legio*. C'est ainsi que le souvenir de la VII[e] légion, *gemina*, s'est perpétué dans le nom de Léon, en Espagne (5); celui de la XII[e] légion, *pseudo comitatensis*, dans le nom de Saint-Pol-de-Léon (6); celui

234, 288, etc. Il n'y a pas, évidemment, à tenir compte de la forme *Sancta Crux de Guerentoneia* (p. 205) qui est une forme refaite (1263).= Cartulaire de Cordillon (ms. 162 de la Bibliothèque du Chapitre de Bayeux), fol. 5, 6, 7, 8. Cartulaire de Longues (ms. 163), fol. 31. Cartulaire de Mondaye (ms. 164), fol. 128 v°, 140, 156 v°, 188 v°, 196 v°, 216. Etc. — On trouve *Granton*, en Écosse, dans le comté d'Édimbourg.

(1) Cf. Ch. Renel, *op. cit.*, p. 208, n. 3. — Lion-sur-Mer, canton de Douvre.

(2) Cf. E. Philipon: *Le gaulois Duros. Revue celtique*, 1909, p. 73.

(3) Au XII[e] siècle nous trouvons : *Lyon* (Archives du Calvados. H. 993), *Liun;* au XIII[e] siècle: *Lion, Lyon.* (Archives du Calvados. H. Troarn. Chartes de Lion-sur-Mer.)

(4) Cf. R. Mowat: *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1907, p. 347-349.

(5) Vieille-Castille.

(6) Finistère.

de la IIe légion, *augusta,* dans le nom à demi celtique de Caerleon, au pays de Galles (1).

A la vérité, aucune découverte archéologique n'a jusqu'à présent fourni la preuve du séjour d'une légion aux alentours de Lion-sur-Mer. Mais tout l'arrière-pays, encore actuellement, offre les traces d'une organisation défensive, contemporaine des derniers temps de l'Empire (2). De la baie de l'Orne à l'embouchure de la Seulle, différents postes, reliés par des tranchées et des chemins couverts, gardaient la côte (3). Leur occupation par des troupes régulières est fort plausible.

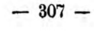
Via magna.

Des documents anciens, et parfois encore les habitudes locales, donnent aux deux principales routes antiques de la région comprise entre Vieux, Bayeux et la mer, le nom de *voie maine, via magna.*

(1) Comté de Monmouth.

(2) Cf. J. Tirard : *Recherches sur les travaux militaires du littoral du Calvados à l'époque gallo-romaine. Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie,* t. XVII, 1894, p. 167-193. — Ces travaux, naturellement, ne subsistent plus qu'en partie. Un texte de 1277 (Archives du Calvados. H. 1866) indique l'existence à Hermanville d'un « castelet ».

(3) Ces travaux de défense peuvent coïncider sur divers points avec des lieux d'habitation préhistorique. (Cf. E. Hue : *Camps néolithiques et camps romains.* (Extrait du *Bulletin de la Société préhistorique de France*). Le Mans, 1908, br. in-8o.) Leur ensemble n'en doit pas moins être daté de l'époque gallo-romaine.



Nous lisons dans le Marchement pour 1479 de la baronnie de Rots (dépendant de l'abbaye de Saint-Étienne de Caen) : « la delle de la riole commenchant à la voie meyne » (1). Il s'agit ici du *chemin haussé* qui mit, de l'époque gallo-romaine au XVIII[e] siècle, le Bessin et la Campagne de Caen en communication directe avec l'Hiémois, et, par delà, avec le Perche et le Maine (2). Son importance économique survécut à la disparition d'*Aregenua Viducassium* et resta considérable durant tout le moyen âge (3).

La voie de la côte, qui reliait le Cotentin à la moyenne Normandie (4), portait encore au XV[e] siècle (5), dans la région de Douvre, le nom de *voie maine*. Cette route de pénétration et de défense fut, dans ce pays, une des premières ouvertes par les ingénieurs romains. On a retrouvé, en effet, sur son parcours une pierre milliaire au nom de Claude (6). Comme l'a dit M. Jullian (7), c'est Claude qui « a

(1) Archives du Calvados. H. 3226, fol. 80.

(2) Cf. A. de Caumont : *Statistique monumentale du Calvados* (Caen, 1846-1867, 5 vol. in-8°), t. I et II, *passim*. *Cours d'antiquités monumentales*. (Caen, 1830-1841, 6 vol. et atlas), t. II, p. 124 et suiv.

(3) Le chemin haussé était alors appelé *chemin du duc Guillaume*.

(4) A. de Caumont, *loc. cit.*

(5) Compte de la recette de la baronnie de Douvre, de Jacques Fumée, pour 1455-1456 (Archives du Calvados. G. Évêché de Bayeux), p. 10, 11. Nous remercions M. Guillemette (de La Délivrande) de nous avoir signalé ce texte intéressant.

(6) *Corpus inscriptionum latinarum*, XIII, II, 2, p. 672, n° 8976.

(7) *Routes romaines et routes de France*. *Revue de Paris* 1900, t. I, p. 564.

construit les routes difficiles, celles qui civilisent, qui vont à travers les montagnes, les bois et les marécages. Son nom est inscrit sur les bornes milliaires de l'Auvergne et du Velay; à Claude est due la route extrême de la Gaule, celle qui, par delà la grande forêt de l'Armorique, allait à Coz-castell'ach, sur les rives orageuses de la mer bretonne ».

Il nous paraît notable que le langage populaire ait gardé le souvenir des deux *viæ magnæ* de notre région.

Saltus Algiæ.

Le nom d'*Auge* (1), appliqué à une contrée normande, apparaît pour la première fois dans la Vie de sainte Opportune, écrite, sur la fin du IXe siècle, par Adalhelmus, évêque de Séez. Nous y lisons (2) : « ... pervenit [Opportuna] ad quoddam cœnobium, Sagiensi urbi vicinum, quod est in saltu Algiæ situm.... » Il s'agit ici d'une forêt d'Auge, dont nous retrouvons le nom dans l'une des chartes de dotation de Saint-Étienne de Caen (3) : « Ego Rogerius de Monte Gomerico, fidelis domini mei Willelmi, Anglorum regis, Normannorum et Cenomannorum principis, ob amorem Dei et ejusdem domini mei, et pro salute animę meę, trado cœnobio, quod ab

(1) Sur le sens possible du mot, cf. *Du Cange*, v°.

(2) *Acta sanctorum*. Avril, III, p. 62-71; p. 64. A. — Cf. Hadrien de Valois : *Notitia Galliarum ordine litterarum digesta*. Paris, 1675, in-fol, c. 12.

(3) Archives du Calvados. H. 1831. — De 1082 environ. Cf. *Gallia christiana*, XI, *Instr*, c. 72.



eo in burgo Cadomo in honorem beati Stephani constructum est, burgum de Trun, cum silva de Alge, et cum terris et lundis et omnibus ad ipsum burgum pertinentibus... » Cette forêt d'Auge, que Roger II de Montgomery donna aux moines de Caen, est aujourd'hui représentée encore par le bois d'Auge, auprès de Trun (1). C'était, à n'en pas douter, une extension de l'ancienne grande forêt de Gouffern (2). Et il est à présumer que c'est son nom même (3) qui servit à désigner la vallée inférieure de la Dive, la vallée d'Auge, et une région naturelle, le pays d'Auge. En effet, le *pagus Algiensis* n'est pas compté parmi les divisions territoriales de la Normandie aux époques mérovingienne et carolingienne (4). Il nous faut venir jusqu'au XII[e] siècle pour constater, soudainement, son existence administrative (5). — Si l'on considère que le *pays d'Auge*

(1) Cf. Archives du Calvados. H. 3670.— Trun, arr. d'Argentan, Orne.

(2) Cf. A. Maury : *Les forêts de la Gaule et de l'ancienne France.* Paris, 1867, in-8°, p. 296.

(3) Nous trouvons dès le début du XII[e] siècle : ... *Vileirs quę fuit in Algia, juxta Boseval; ... de Polceio.... in Alge.* (Archives du Calvados. H. 1833.) Et il existe des exemples du XI[e] siècle. (Cf. H. de Formeville : *Histoire de l'ancien évêché-comté de Lisieux.* Lisieux, 1873, 2 vol. gr. in-8°; t. I, p. LXX.) On doit remarquer, toutefois, que le nom d'*Auge* ne se rencontre pas dans Orderic Vital.

(4) Cf. A. Le Prévost : *Anciennes divisions territoriales de la Normandie. Mém. de la Soc. des Antiquaires de Normandie,* t. XI, 1840, p. 32. — A. Longnon, *loc. cit.*, p. 100, et carte.

(5) Cf. L. Delisle : *Des revenus publics en Normandie au XII[e] siècle.* (Extr. de la *Bibliothèque de l'École des Chartes,*

(de la Touque à la Dive) possède une véritable individualité géologique (1), on pourra induire, peut-être, des faits précédents, l'emprunt du *pagus Algiensis*, par les ducs normands, à l'usage populaire (2).

t. X, XI, XIII), p. 40, 42. (Baillie d'Auge). Th. Stapleton, *op. cit.*, v°. — Charte du roi Étienne pour Sainte-Barbe-en-Auge, 1137. (Arch. du Calvados. D. Sainte-Barbe. Léch. d'Anisy, 5). (Vicomté d'Auge). Etc.

(1) Cf. A. Bigot : *Topographie et géologie du Calvados. Caen et le Calvados* (Association franç. pour l'avancement des sciences. Caen, 1894, in-8°), p. 4-5.

(2) Cf. L. Gallois : *Régions naturelles et noms de pays*. Paris, 1908, in-8°, p. 209. — Dans le *Rou* de Wace (éd. Andresen, Heilbronn, 1877-1879, 2 vol. in-8°, t. II, p. 784) l'Auge est toujours entendu comme un *pays*. — Le diocèse de Lisieux, avant 1790, comprenait un archidiaconé d'Auge. (Cf. *Carte topographique du diocèse de Lisieux*, de d'Anville, 1783.) Mais son existence ne remonte assurément pas au IXe siècle. (Cf. H. de Formeville, *op. cit.*, t. I, p. xviij. — A. Longnon : *Pouillés de la province de Rouen*. Paris, 1903, in-4°, p. LVI.)

NOTE

SUR

UN FOUR ROMAIN

Découvert à LUC-SUR-MER (Calvados)

PAR

M. Edmond HUE,
Membre correspondant.



NOTE

SUR UN FOUR ROMAIN

Découvert à LUC-SUR-MER (Calvados)

Indications topographiques et géologiques.

Le four romain, objet de cette note, est situé sur le territoire de la commune de Luc-sur-Mer, à une soixantaine de mètres à l'est de la *Brèche du Corps de Garde;* delle *Du Val,* feuille A, dite du *Petit-Enfer*.

Quant au numéro parcellaire, il est fort probable que le four se trouve dans le n° 2 et peut-être le n° 3, car les nos 1 et 2 ont été en partie enlevés par la mer, depuis la confection du cadastre. Il en est de même pour l'ancien corps de garde qui a disparu, emporté par le flot, avec le terrain sur lequel il était bâti. Sur cette partie du territoire de Luc, la mer détruit les falaises assez rapidement; elle gagne plus particulièrement à l'est de la Brèche du Corps de Garde, parce que le terrain argileux offre moins de résistance à la désagrégation et à l'enlèvement des éboulis par les lames.



La configuration actuelle de la côte ne correspond donc plus à celle indiquée au cadastre, mais doit être fortement reportée en arrière.

Dans tous les cas, le four est facile à retrouver, puisqu'il se présente en coupe verticale au fond de la petite anse creusée par la mer dans l'argile plastique, à l'est de la Brèche du Corps de Garde.

Cette argile remplit une dépression du sol jurassique peu étendue en largeur, puisque la Brèche du Corps de Garde a été creusée dans le calcaire d'un des bords de cette dépression, et, qu'à 150 mètres plus au levant, la falaise se relève insensiblement. C'est au centre de cette sorte de cuvette que les Romains avaient établi le four que j'ai découvert en août 1905.

Si on examine la constitution géologique de ce dépôt argileux, on constate qu'il repose directement sur une couche de plaquettes calcaires du bathonien supérieur, formant une dépression assez accentuée entre la Brèche du Corps de Garde et la falaise qui limite à l'est la petite anse qui nous occupe. Cette couche de plaquettes recouvre un lit marneux fossilifère extrêmement riche en terebratula digona et bicanaliculata, rhynchonella, pecten, mitylus, avicula, etc.

Au-dessus des plaquettes nous trouvons un premier dépôt de petits cailloux roulés, non mélangés d'argile, d'une puissance de 10 à 20 centimètres. Cette couche caillouteuse est surmontée par une série de dépôts argileux, peu puissants, séparés par de petits lits de cailloutis calcaires, de

débris de bryozoaires et de sable grossier, ayant de 3 à 5 centimètres d'épaisseur.

Dans un de ces dépôts de graviers j'ai trouvé deux fragments de granit fortement micacé, semblable au granit de Vire, et un petit rognon de minerai de fer, à surface arrondie, de la grosseur d'une noix.

Ces lits alternatifs de graviers et d'argile ne se présentent pas d'une façon régulière dans l'ensemble du dépôt argileux; on ne les observe bien qu'à l'éperon de la Brèche du Corps de Garde. L'alternance des dépôts de graviers et d'argile pourrait-elle être due au phénomène de ruissellement qui souvent a remanié la configuration des basses terrasses? Peut-être, si on ne tient compte que du mode d'alternance des couches, car la régularité des superpositions indiquerait des dépôts dans les eaux pluviales accumulées dans un bas-fond. Mais, si on regarde les dépôts inférieurs de la cuvette, si on tient compte que les graviers ne sont pas mélangés d'argile, on est conduit à en déduire qu'ils ne peuvent être que des dépôts fluviaux; non pas des dépôts de courants violents, mais au contraire des dépôts d'une nappe liquide à petites crues alternatives, analogues à des débordements. Ce qui démontre la vraisemblance de cette hypothèse, c'est la présence de fragments de granit englobés dans le cailloutis du fond.

Dans ce cas, il y aurait eu là un déversoir peu actif, puisqu'il s'est trouvé obstrué par les dépôts argileux qui nous occupent, mais ayant donné pas-

sage à des eaux fluviales descendant de régions granitiques, par conséquent à un bras de l'Orne.

Ce qui me confirme dans cette idée, c'est que cette masse d'argile qui a obstrué le lit du cours d'eau ne se prolonge ni à l'ouest, ainsi qu'on peut le voir sur la Brèche du Corps de Garde ; ni au sud-ouest, parce qu'il n'en existe aucune trace le long de la vallée du ruisseau de Luc ; ni au sud, où se trouve une carrière ouverte à 200 mètres du bord de la mer, en plein calcaire, sans traces d'argile. Il ne reste donc que le sud-est comme direction probable, puisqu'à l'Est la falaise calcaire sert de limite au dépôt argileux.

Voie d'accès en partant de la gare de Luc.

Pour se rendre à la station romaine, en partant de la gare de Luc, il faut suivre *la ligne du tramway de Luc à Lion*. On traversera la rue de la Mer, puis la rue des Quatre-Vents, puis le chemin de la Brèche-Marais; on continuera sa route vers l'Est en laissant à sa gauche le groupe des maisons Julienne. Trois cents mètres plus loin, on arrivera au chemin du Corps-de-Garde. Descendre sur le sable, tourner à droite contre la falaise, et, à une soixantaine de mètres de la Brèche, on apercevra le four, dans la falaise d'argile, au fond de la petite anse creusée par la mer.

Description et trouvailles.

Au mois d'août 1905, en explorant la falaise argileuse qui forme le fond de l'anse, je remarquai.

sur la coupe, un remaniement de terrain d'une certaine importance. L'éboulis de la partie supérieure encombrait le pied de la petite falaise et m'empêchait de juger de la hauteur et de l'ampleur du remaniement, que je n'avais jamais remarqué jusqu'à ce jour.

J'eus vite fait de déblayer la plus grosse partie de l'éboulis et je constatai, sur la coupe, qu'un remblayage de terre végétale et de grosses pierres jetées au hasard, remplissait une exploitation du banc d'argile plastique, dit *rougeat,* dans le pays.

A la base de ce remblayage et au contact de l'argile du fond se trouvait une couche de cendres et de charbons que je me mis de suite à explorer.

Dans l'impossibilité de faire des fouilles sur cette zone maritime, je dus me contenter de déblayer par le bas et de rejeter les plus grosses pierres sur le sable. Il me fut ensuite assez facile d'extraire du lit de cendres les divers objets que je soumets à l'examen de l'Académie et que je la prie de bien vouloir accepter, pour le musée qu'elle a l'intention de fonder.

La valeur intrinsèque de ces objets est nulle, mais, au point de vue de l'histoire de notre pays, ils peuvent être considérés comme de précieux documents locaux, et c'est à ce titre que je les offre à l'Académie.

En 1905, je pus recueillir quelques débris de poteries et des ossements. En 1907, la mer ayant fait une nouvelle invasion et ayant enlevé une im-

portante tranche verticale de la falaise argileuse, je repris mes recherches avec succès.

Tous les objets et ossements que je vous présente ont été recueillis dans la zone marquée R. S. sur mes deux coupes de 1905 et 1907, en contact avec les cendres et immédiatement recouverts par de grosses pierres brutes et du remblayage terreux.

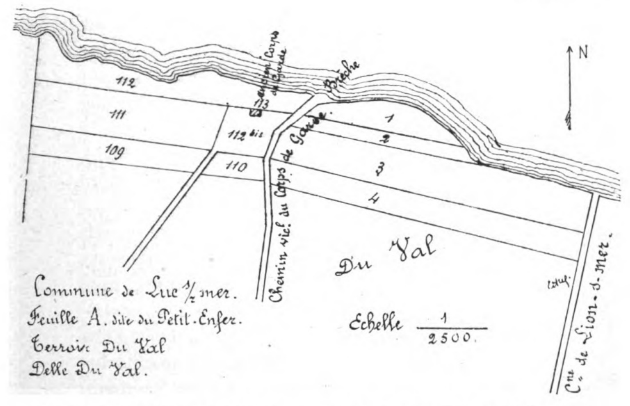
Je n'entreprendrai pas la description et l'étude détaillée de la céramique franchement romaine ; je me bornerai à signaler la pièce que je considère comme la plus importante et que j'ai recueillie au point S de mon dessin de 1905. C'est la base d'une coupe samienne portant la marque du célèbre potier allobroge Severus : la station était datée.

Un autre fragment de poterie samienne a été trouvé au même point, ainsi que quelques fragments de briques cuites.

Tous les autres tessons de poteries grises et d'amphores se trouvaient plus spécialement au point R, dans les coupes de 1905 et de 1907, mélangés à des ossements de chevaux, une mandibule de mouton, un fragment de mandibule de cerf, deux dents de sanglier, et des coquillages marins de mêmes espèces que ceux vivant actuellement sur nos côtes : *ostrea edulis,* assez nombreuses, disséminées un peu partout ; *mytilus edulis,* trouvées en couches assez importantes ; *cardium edule,* en petits tas disséminés dans la partie gauche des coupes de 1905 et de 1907 ; deux coquilles de *solen marginatus,* avec les coquilles de moules ; *patella vulgata,* quelques coquilles avec les moules ;

purpura lapillus, en assez grand nombre à côté des coquilles de cardium edule ; plusieurs exemplaires de *Buccinum undatum*. Les moules, couteaux et coques sont très fragiles.

FIG. 1.



Extrait du cadastre de la commune de Luc-sur-Mer (Calvados).

Communiqué par M. l'Instituteur, Directeur d'École de Luc (1).

Parmi les pierres de remplissage, et tout à fait au fond de l'exploitation, se trouvait un fragment de meule en calcaire local qui mesurait 0m15 d'épaisseur, sur une longueur de 0m30.

Sur le pourtour de ce segment de meule, et sur

(1) J'adresse ici tous mes remerciements à M. Degrenne, Directeur d'École à Luc-sur-Mer.

une longueur de 0m15, on constatait une usure de la roche due au frottement prolongé d'une corde ou d'une lanière. Ce fragment pesait environ 20 kilos. Je n'avais pu l'emporter le jour même et il me fut ensuite impossible de le retrouver.

L'usure produite par une corde ou une courroie me fait présumer que cette meule était une des parties constituantes d'un tour de potier. Elle était du reste recouverte sur une de ses faces d'une couche d'argile non cuite, présentant encore des empreintes digitales.

La substance blanche, boursouflée, semi-vitreuse, trouvée en A, sous la couche de charbons et cendres de la coupe de 1905, change de position dans la coupe de 1907. En effet, en 1907, une partie de cette substance se trouve, comme en 1905, au contact du fond argileux de l'exploitation, mais l'autre partie s'en trouve séparée par une épaisse couche d'argile cuite, formant plancher. Cette matière blanche contient de la chaux et du chlorure de sodium ; j'en ai recueilli quelques fragments que je soumets à votre étude. Les échantillons que j'ai prélevés ne proviennent pas du premier plan de la coupe, où l'eau de mer s'était infiltrée. Je les ai choisis au fond d'un sondage horizontal de 0m50 de profondeur, en un point où l'eau de mer n'avait pas pénétré.

Je suis donc certain que le mélange chimique fait par les Romains n'a pas été modifié par l'eau de mer battant la falaise.

Dans les deux coupes cette substance blanche



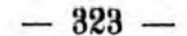
était accumulée aux extrémités du foyer et jamais au centre.

Cette année (1909) la mer a complètement vidé le four. J'en ai fait une troisième coupe qui sera vraisemblablement la dernière, car à la prochaine tempête du nord-ouest, il est certain que la mer détruira ce qui reste de la station. J'estime qu'en quatre ans, la mer a enlevé une tranche de 2 mètres d'épaisseur de la falaise. Le mur de fond que l'on voit sur la planche III n'est pas rectiligne, mais décrit une courbe ayant $2^{m}60$ de corde et $0^{m}40$ de flèche.

La matière blanche (A) se trouve accumulée en bas et à droite du four, à peu près au même point que dans la coupe de 1907.

Je suis de plus en plus persuadé que cette matière était là en réserve, *et peut-être en préparation*.

On sait en effet que les Romains employaient le sel marin pour le vernissage des poteries fines, et ce mélange de chaux et de sel marin que nous trouvons en A sur toutes mes coupes, était vraisemblablement destiné à un usage analogue. Pendant cette campagne de 1909, j'ai recueilli plusieurs tessons de poteries samiennes, dont un fragment du bord d'une coupe mesurant $0^{m}04$ de long, avec dessins en relief ; un fond d'amphore et de nombreux tessons de poterie grise que je me suis fait un plaisir d'offrir à M. G. Caux, de Louviers venu avec moi étudier le four romain de Luc, dont les dernières traces sont appelées à disparaître à la prochaine tempête.





***

Le four de Luc est la première découverte de l'époque romaine faite dans cette commune. Sa présence implique un centre d'occupation important complètement ignoré jusqu'à ce jour. Il reste maintenant à trouver cette station romaine qui ne peut être bien éloignée dans l'intérieur des terres, à moins qu'elle n'ait déjà disparu sous les flots.

Du reste ce nom de Luc, sans étymologie bien définie, se retrouve en Provence associé à la présence de camps antérieurs à l'occupation romaine.

***

Les planches I, II et III ne sont pas des coupes schématiques; elles ont été prises sur place aux époques indiquées. Les légendes qui les accompagnent serviront plus facilement à les expliquer qu'une longue et inutile description.

COUPES DU FOUR ROMAIN DE LUC

(1905, 1907, 1909)

Planche I

Coupe de 1905.

A. — Substance blanche (chaux et chlorure de sodium).

B. — Couche de cendres et de charbons.

C. — Gros mur à éléments réunis par de l'argile.

D. — Mur de soutènement adossé à l'argile en place.

E. — Grosses pierres de remplissage.

F. — Remplissage de terre végétale et de cailloutis.

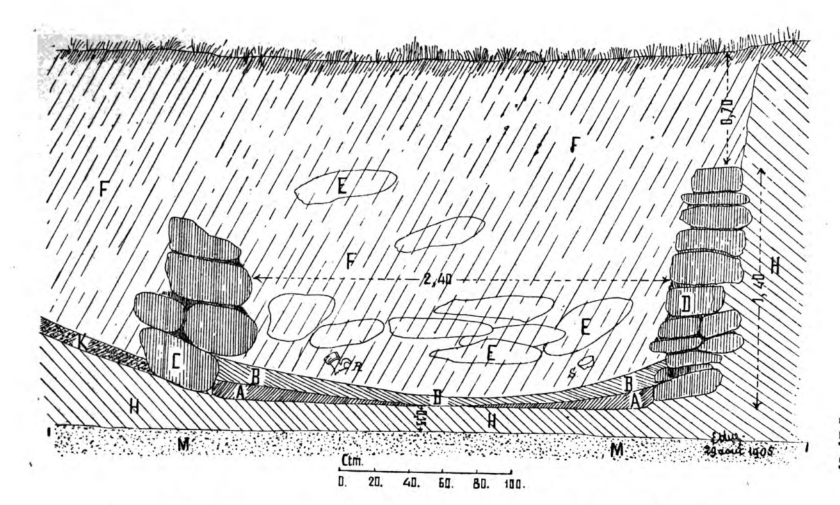
H. — Argile plastique en place.

K. — Cailloutis marins, débris de coquilles, de tuiles, de briques, de poteries, formant une sorte d'empierrement d'un chemin d'accès qui monte en pente douce sur une longueur de 20 mètres environ jusqu'au niveau du sol.

M. — Sable de la mer.

R. S. — Couche à poteries, à ossements et à coquilles marines, recouverte par de gros blocs de remplissage.

PL. I.



Coupe du Four romain de Luc, faite le 29 août 1905.

Planche II

Coupe de 1907.

A. — Substance blanche (chaux et chlorure de sodium).

B. — Couche de cendres et de charbons.

C. — Gros mur à éléments réunis par de l'argile.

D. — Mur de soutènement adossé à l'argile en place.

E. — Grosses pierres de remplissage.

F. — Remplissage de terre végétale et de cailloutis.

H. — Argile plastique en place.

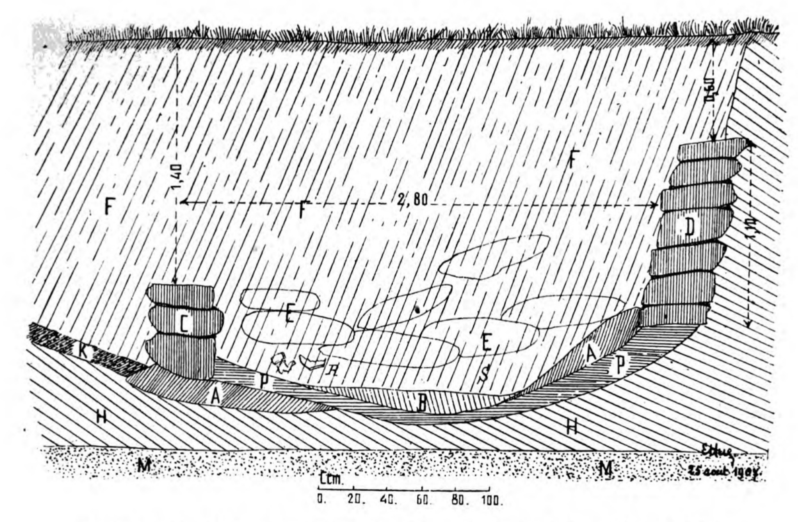
K. — Cailloutis marins, débris de coquilles, de tuiles, de briques, de poteries, formant empierrement d'un chemin d'accès qui monte en pente douce sur une longueur de 20 mètres jusqu'au niveau du sol actuel.

M. — Sable de la mer.

P. P. — Couche de 10 à 15 centimètres d'argile cuite, occupant toute la longueur de l'exploitation.

R. S. — Couche à poteries, à ossements et à coquilles marines, recouverte par de gros blocs de remplissage.

Dans cette coupe le foyer B se trouve localisé au centre, tandis qu'en 1905 il occupait toute la longueur de l'exploitation.



Coupe du Four romain de Luc, faite le 25 août 1907.

Planche III

Coupe de 1909.

A. — Substance blanche (chaux et chlorure de sodium).

D. — Mur de soutènement adossé à l'argile en place.

E. — Grosses pierres de remplissage.

F. — Remplissage de terre végétale et cailloutis.

H. — Argile plastique en place.

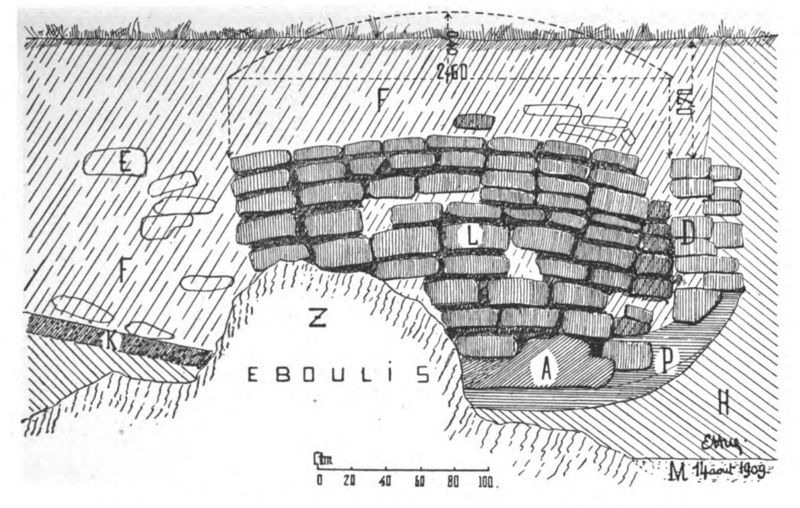
K. — Cailloutis marins, débris de coquilles, de tuiles, de briques, de poteries, formant une sorte d'empierrement d'un chemin d'accès qui monte en pente douce sur une longueur de 20 mètres environ jusqu'au niveau du sol.

L. — Mur en arc de cercle formant le fond de la paroi gauche du four. La flèche est de 40 centimètres pour une corde de 2m60, ainsi qu'il est indiqué en rabattement dans le haut du dessin.

M. — Sable de la mer.

P. — Couche d'argile cuite occupant l'angle droit de l'exploitation. Le gros éboulis n'ayant pas permis de voir jusqu'où elle se prolongeait à gauche.

Z. — Éboulis du remblayable.



Coupe du Four romain de Luc, faite le 14 août 1909.

LA FACULTÉ DES ARTS

DE

L'UNIVERSITÉ DE CAEN

AU XVIIIe SIÈCLE

PAR

M. C. POUTHAS,

Membre titulaire.



LA FACULTÉ DES ARTS

DE L'UNIVERSITÉ DE CAEN

AU XVIIIe SIÈCLE

Organisation générale de la Faculté des Arts.

Son infériorité vis-à-vis des autres Facultés. — La Faculté des Arts, dans les Universités de l'Ancien Régime, était dite Faculté mineure. Ses membres ouvraient la marche dans les processions, et son doyen précédait les autres dans les diverses solennités : c'est qu'au moyen âge, les études littéraires et scientifiques, les arts libéraux, comme on disait, avaient eu surtout pour objet la préparation aux cours des Facultés supérieures. Avec le temps et sous l'influence des idées de la Renaissance, la Faculté des Arts avait vu s'accroître son importance et s'élargir son domaine, mais même au commencement du XVIIIe siècle, toute trace de son ancienne infériorité n'avait pas entièrement disparu. Si les professeurs royaux d'éloquence, de langue grecque et de mathématiques, et même les régents de philosophie et de

rhétorique marchaient de pair avec les professeurs des autres Facultés, les régents des classes inférieures, vivant pour la plupart confinés dans l'enceinte des collèges, restaient d'ordinaire ignorés, sinon dédaignés, des Facultés supérieures. En 1699, la Faculté des Arts se plaignait que les professeurs et agrégés des Droits s'abstinssent d'assister en habits de cérémonie aux obsèques des régents des collèges. L'Université fit droit à sa requête en prescrivant à tous ses membres de se trouver aux inhumations des professeurs des Arts avec toutes les marques d'honneur accoutumées (1). Cette injonction fut d'ailleurs considérée par « Messieurs des Droits » comme contraire aux règlements et traditions de leur Faculté.

Les « Artiens » arrivaient assez aisément à la dignité rectorale. On sait qu'il leur suffisait, pour être éligibles, d'être gradués d'une Faculté supérieure, ou d'avoir régenté pendant sept ans dans un collège. Encore les principaux et les professeurs de philosophie échappaient-ils à cette dernière obligation. On peut toutefois s'étonner que sur une liste de 56 recteurs élus au cours du XVIIIe siècle, 44 aient appartenu à la Faculté des Arts, contre 6 à la Faculté de Théologie, 3 aux Droits et 3 à la Médecine (2). Sans doute les membres des Facultés supérieures, souvent pourvus de bénéfices à charge d'âmes, ou titulaires d'offices judiciaires, parfois en-

(1) Archives du Calvados. Université. Conclusions du général, 5 décembre 1699.

(2) V. Chatel : *Liste des recteurs de l'Université de Caen.*

fin avocats ou médecins, restaient plus étrangers à la vie universitaire. Peut-être étaient-ils moins sensibles aux honneurs attachés au rectorat qu'effrayés des obligations de tout genre qu'il comportait. La Faculté des Arts, au contraire, devait chercher à accroître son prestige en revendiquant, à Caen comme à Paris, le privilège de fournir à elle seule les chefs de l'Université (1).

Composition de la Faculté des Arts. — Professeurs royaux. — Principaux et Régents des Collèges. — La Faculté des Arts se composait des professeurs royaux, des principaux et des régents des collèges : le nombre des professeurs royaux, longtemps réduit à deux, fut porté à quatre vers la fin du siècle, lorsqu'aux chaires royales d'éloquence et de langue grecque s'ajoutèrent celles de mathématiques et de physique expérimentale. Il y eut trois principaux à partir de l'expulsion des Jésuites et de la réunion du Collège du Mont à l'Université; quant au personnel enseignant des collèges, il ne comptait, au début du XVIII[e] siècle, que onze régents, savoir six

(1) Les statuts de 1457, à propos de la coutume qui avait prévalu dans certaines Universités, et notamment dans celle de Paris, de choisir les recteurs parmi les seuls membres de la Faculté des Arts, expliquent cette préférence donnée aux membres de la Faculté mineure par cette raison « qu'étant inférieure aux autres, les recteurs qui en sortaient devaient être plus accessibles à tous et plus serviables pour les petits comme pour les grands ». V. Bourmont : *La fondation de l'Université de Caen au XV[e] siècle.*

pour le Collège du Bois, cinq pour celui des Arts. Ce dernier chiffre fut porté à six par la création d'une chaire de seconde en 1710. Au total, l'effectif de la Faculté pouvait être de douze à quinze membres pour la plus grande partie du siècle. Il atteignit et dépassa la vingtaine après la réunion du Collège du Mont, et surtout après la réforme de 1786 qui augmenta le nombre des classes.

Au reste, le nombre des membres de la Faculté variait selon les circonstances: tel professeur roya. pouvait être en même temps principal ou régent d'un collège; tel principal régentait dans une classe de philosophie ou de rhétorique. Le fait n'était pas rare, et on pourrait dire qu'il était de règle au Collège des Arts. D'autre part, les Artiens, pourvu qu'ils fussent licenciés ou docteurs d'une Faculté supérieure, pouvaient à leur gré siéger dans la Faculté des Arts ou dans celle où ils étaient gradués. Le Canu, docteur en médecine et professeur de philosophie, ne siégea jamais dans la Faculté des Arts; et Mac-Parlan, en devenant principal du Collège du Bois, continua d'appartenir à la Faculté de Théologie. Ceux qui profitaient de ce droit d'option devenaient par le fait même étrangers à la Faculté des Arts. Assurément une telle situation n'était guère favorable à l'harmonie qui doit régner entre des hommes collaborant à une œuvre commune, et, par suite, à la bonne direction des études.

Pour que des traditions aussi manifestement contraires à l'intérêt général eussent pu prévaloir et se maintenir dans le sein de Université il fallait

qu'elles servissent dans quelque mesure les intérêts particuliers des membres de la Faculté des Arts. La liberté d'option diminuait en effet le nombre des ayants droit dans les « distributions » de la Faculté, et chacun y trouvant son compte, personne ne signalait l'abus. C'est à peine si dans le cours du XVIIIe siècle on pourrait relever une seule protestation contre l'admission d'un trop grand nombre de docteurs en théologie dans la Faculté des Arts. Encore visait-elle uniquement les dangers réels ou prétendus pouvant en résulter pour les Arts dans le cas où les intérêts des deux Facultés se trouveraient en opposition. L'affaire n'eut d'ailleurs aucune suite.

L'Assemblée générale. — La Faculté des Arts, au XVIIIe siècle du moins, ne tenait pas d'assemblées régulières et périodiques. Quand il lui arrivait de se réunir, c'était pour traiter quelque affaire d'intérêt commun ou procéder aux élections réglementaires. Ces dernières revenaient à dates fixes : le 26 août, et plus tard le 25 juillet pour l'élection du doyen et la désignation de membres composant la commission d'examen, à la fin de mars ou à la fin de septembre pour le choix de l' « augure » qui devait prendre part à l'élection du recteur. Souvent c'étaient là ses seules assemblées générales, et le Registre des conclusions et délibérations, pour bien des années, ne contient que les procès-verbaux des examens des maîtres ès arts. Sauf dans des cas très rares, où l'excitation des esprits rendait les assem-

blées à la fois plus fréquentes et plus agitées, les séances étaient peu suivies. Le plus souvent, en y comprenant le doyen, président de droit, le chiffre des votants n'atteignait pas une dizaine, et beaucoup de procès-verbaux ne portent que quatre ou cinq signatures.

Aux termes des statuts, toute querelle entre les membres de la Faculté aurait dû être déférée à l'Assemblée générale, mais celle-ci, trop souvent en proie à des divisions intestines, n'avait ni l'unité de vues, ni l'autorité nécessaires pour prévenir les conflits, rallier les bonnes volontés et les faire servir au profit de l'œuvre commune.

Le Doyen. — Le doyen représentait la Faculté dans les actes et solennités universitaires, et siégeait dans le Conseil ou Tribunal du recteur. Il convoquait l'Assemblée générale, dirigeait ses délibérations, veillait à l'exécution de ses conclusions ou résolutions. C'était encore lui qui présidait les commissions d'examen, signait les certificats ou lettres testimoniales des maîtres ès arts.

Les fonctions du doyen étaient annuelles. Longtemps fixée au 26 août, lendemain de la Saint-Louis, l'élection dut être avancée lorsque l'usage s'établit, au cours du XVIIIe siècle, de faire commencer les vacances dans la première quinzaine d'août, ou même dans les derniers jours de juillet. A partir de 1736, elle resta définitivement fixée au 25 juillet. D'ordinaire, une partie des membres de la Faculté s'abstenait d'y paraître, et l'on pourrait

citer telle élection qui fut l'œuvre de quatre ou cinq professeurs. Tout dépendait des circonstances, des questions soulevées, des sympathies que rencontrait la personne des candidats en présence. Certaines élections excitèrent vivement les passions: beaucoup d'autres eurent lieu au milieu de l'indifférence générale. Dans les derniers temps, le choix du doyen prit parfois un caractère d'opposition contre le recteur et les autres Facultés.

Vu la fréquence des élections et le peu d'importance des fonctions du doyen, dont les attributions étaient presque entièrement honorifiques, il semble que tous les membres de la Faculté, à la condition de n'avoir point démérité, dussent être appelés à leur tour à cette dignité. Cependant, on chercherait vainement dans la longue liste des doyens les noms de certains professeurs signalés aux suffrages de leurs collègues par leur mérite comme par l'importance de leurs fonctions. Sans parler des principaux des collèges, dont les régents pouvaient craindre d'accroître encore l'autorité, on s'étonne de voir préférer à tel professeur de philosophie ou de rhétorique un régent d'une classe inférieure sans aucune notoriété: Terrée, professeur de philosophie au Collège des Arts, fut deux fois recteur, en 1753 et en 1758, et ne fut jamais doyen de sa propre Faculté. Celle-ci, dans le même temps, élevait au décanat un de ses plus jeunes membres, Saint-Martin, régent de troisième au Collège du Bois. Saint-Martin vit même ses pouvoirs prolongés pour une seconde année, ce qui constituait à cette

époque une marque de sympathie des plus rares et même d'un caractère exceptionnel.

On n'est pas moins embarrassé pour expliquer la faveur dont furent honorés des régents obscurs, tels que Hastey, Guéroult, Enée, qui ne durent qu'à des circonstances fâcheuses une peu enviable notoriété, et l'on est réduit à voir dans de telles élections le résultat de démarches plus ou moins avouables. Hastey, régent de troisième au Collège du Bois, chargé en 1721 d'écrire l' « Invitation aux Poètes » pour le concours du Palinod, présenta à ses collègues une pièce de vers dont la lecture souleva dans l'Université une légitime émotion. A côté d'imputations injurieuses et diffamatoires à l'adresse des lauréats et des juges du précédent concours, elle renfermait nombre de vers, et même des passages entiers pillés dans Horace, Santeuil et du Cerceau. Le plagiat n'était pas niable, et l'Université, pour manifester sa réprobation, arrêta que la pièce ne serait pas imprimée, que l'auteur en serait privé de la rétribution habituelle, qu'il ne serait plus jamais chargé de l'« Invitation aux Poètes ». Deux ans après, le professeur ainsi flétri devenait doyen de la Faculté des Arts. Faut-il voir dans cette élection l'effet des intrigues du trop fameux principal Maheult de Sainte-Croix, ou faut-il croire que les passions religieuses alors si fortement excitées faisaient oublier à la Faculté le soin de sa propre dignité ? Quoi qu'il en soit, un tel vote reste plus inexplicable encore que l'élévation au décanat de deux professeurs du Collège du Bois, Henry Gué-

roult et Antoine Enée, fort inconnus l'un et l'autre jusqu'au moment où ils furent mêlés aux débats d'un long et scandaleux procès.

La réélection d'un doyen en exercice eut toujours un caractère d'exception. La première dont nous ayons trouvé trace au cours du XVIIIe siècle, bien loin d'avoir été concertée, semble s'expliquer uniquement par l'indifférence des membres de la Faculté. Faute d'avoir procédé en temps utile au choix du doyen, ils durent laisser en fonctions pour une nouvelle année scolaire le doyen arrivé au terme de son mandat, Hébert, professeur de troisième au Collège du Bois. Seulement, pour pallier l'incorrection d'un tel procédé, on décida d'inscrire après coup sur le Registre des conclusions, que M. Hébert avait été prorogé comme doyen par une délibération régulière. Le nombre des doyens ainsi maintenus en fonctions ne dépasse pas une demi-douzaine. Quant aux réélections d'anciens doyens après un intervalle plus ou moins prolongé, elles furent plus rares encore : à peine en pourrait-on citer deux pour toute la durée du XVIIIe siècle. D'où l'on peut conclure qu'en somme la Faculté des Arts, comme en général les corps électoraux indépendants, écartait quiconque lui portait ombrage, et qu'en conférant à l'un des siens l'honneur de marcher à sa tête, elle entendait rendre hommage aux qualités de l'homme privé plutôt qu'à l'éclat de ses talents et à la supériorité de ses lumières.

On ne saurait dès lors s'étonner que l'influence exercée par le doyen sur la vie même de la Faculté

ait toujours été des plus restreintes. Rien en effet ne le protégeait contre les attaques que pouvait susciter contre lui l'envie ou la haine d'un collègue. Le doyen Périer, à sa sortie de charge, fut accusé d'avoir réalisé des économies sur la fourniture du parchemin destiné aux lettres des maîtres ès arts : il fut donc arrêté en assemblée générale, « que ledit Périer en compterait incessamment à la Faculté et rapporterait les deniers revenants bons, faute de quoy, Monsieur le Doyen, de présent en charge, était autorisé par la présente conclusion d'arrêter tous et tels deniers qui lui pourraient revenir de la part des maîtres ès arts reçus ou à recevoir, jusqu'à ce qu'il eût pleinement satisfait » (1). C'était pour une somme de 14 livres 14 sous qu'une résolution aussi désobligeante était prise contre l'ancien doyen de la Faculté.

Le doyen en fonctions ne pouvait pas même compter sur l'appui de ses collègues en cas de conflit avec les autres autorités universitaires. En 1731, le doyen Tribouillard dénonçait à la Faculté une offense qui l'atteignait elle-même dans la personne de son chef, et dont l'auteur était un de ses propres membres, de Than, professeur de philosophie au Collège du Bois, et alors recteur. De Than avait, disait-on, convoqué une assemblée de l'Université sans avoir pris l'avis du doyen

(1) Archives du Calvados. Université. Conclusion de la Faculté des Arts, 1701.

des Arts, ainsi que l'y obligeaient les règlements ; il prétendait, il est vrai, avoir fait connaître au doyen Tribouillard son intention de soumettre à l'Université la question de la bibliothèque. La Faculté était satisfaite des mesures proposées par le recteur. Elle exprima l'avis qu'aucune atteinte n'avait été portée au respect dû à M. le Doyen, et l'affaire n'eut pas d'autre suite.

Le doyen Moysant ne fut pas plus heureux lorsqu'en 1769 il se vit reprocher par le principal et les professeurs du Collège du Mont les opinions exprimées par lui relativement à l'organisation future de cet établissement. S'il réussit à faire approuver ses explications par la majorité de ses collègues, il ne put empêcher ses accusateurs de se répandre en propos désobligeants dans les collèges et dans la ville même.

Parfois, à la faveur de circonstances exceptionnelles, le rôle du doyen devenait d'une réelle importance : si, au moment où des questions délicates venaient émouvoir et passionner les esprits, il se rencontrait parmi les membres de la Faculté un homme d'un caractère plus ferme ou d'une humeur plus combattive, il pouvait entraîner ses collègues et prendre la direction de la lutte. Tel fut le rôle de l'abbé de La Rue dans les dernières années de l'Université. Mais, au cours ordinaire des choses, toute autorité effective était refusée au doyen, et comme l'Assemblée générale, divisée ou indifférente, était elle-même vouée à l'impuissance, la Faculté des Arts restait d'ordinaire privée de toute direction.

Comme à l'Université elle-même, il lui manquait une tête. De là cette absence de vues d'ensemble, cette méconnaissance de l'intérêt général presque toujours sacrifié aux convenances individuelles des professeurs, enfin cette indiscipline et ces discordes incessantes qui sont les suites naturelles de l'anarchie.

Les Chaires royales.

Les chaires royales étaient celles dont l'honoraire était payé par l'État du roi. La Faculté des Arts n'en possédait que deux, celles d'éloquence et de langue grecque, depuis que la chaire de mathématiques avait été transférée, en 1704, au collège des Jésuites. Les titulaires en étaient nommés par le roi sur une liste de trois candidats présentés par l'Université.

Les concours étaient annoncés plusieurs mois d'avance tant à Caen que dans les autres Universités du royaume. La seule condition pour y prendre part était d'être pourvu de la maîtrise ès arts, mais les épreuves étaient sérieuses. Les professeurs des diverses Facultés ainsi que les personnes de distinction y étaient conviés : quand elles avaient pris fin, il était procédé au vote dans les Facultés, car, selon les traditions de l'Université, c'était par Faculté, non par tête, que les délibérations avaient lieu. Le candidat ayant réuni la majorité des suffrages était ensuite présenté au choix de Sa Majesté.

Cette procédure, comme on le voit, conciliait

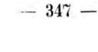
dans une équitable mesure les légitimes prérogatives de la couronne avec les droits de l'Université. Mais on ne s'étonnera pas, étant connues les habitudes de l'Ancien Régime, qu'une règle aussi sage ait souffert plus d'une exception. Le bon plaisir du roi ou plutôt du ministre faisait à l'occasion bon marché des droits les moins contestables. Plus d'une fois, au moment de mettre au concours une chaire vacante, l'Université apprit qu'il y avait été pourvu par lettre de cachet (1).

Souvent aussi une chaire régulièrement occupée était donnée en survivance au protégé d'un personnage influent. On vit même, après un concours régulier, substituer au nom du candidat proposé par l'Université, celui d'un de ses concurrents classé par elle en seconde ligne. De tels abus heureusement étaient rares.

Les professeurs royaux conservaient leur chaire sans limite d'âge, et la mort seule ou une démission volontaire permettait de leur donner un successeur. Pierre Cally, lorsqu'il mourut presque

(1) C'est ce qui arriva notamment en 1782, à la mort de Gadbled, professeur royal de mathématiques. La Faculté avait arrêté que M. le Chancelier serait informé de la vacance de la chaire et, en attendant qu'il pût être procédé au concours, avait chargé son doyen d'en faire la suppléance, lorsqu'un professeur de philosophie du Collège du Mont, Emmanuel Vittrel, fit connaître que par lettres à lui adressées, M. le Garde des Sceaux, au nom de Sa Majesté, l'avait nommé à la chaire de mathématiques vacante par la mort du sieur Gadbled.

Archives du Calvados. Université. Conclusions du général, 21 novembre 1782.





octogénaire, en 1709, occupait la chaire d'éloquence depuis plus de trente-cinq ans (1). Hallot, qui vint ensuite, la conserva jusqu'à un âge très avancé, sans songer à s'en démettre, alors même qu'il eut été pourvu d'une pension d'émérite.

En cas d'empêchement, les professeurs royaux désignaient un professeur chargé de les suppléer ; ce choix, en théorie du moins, devait recevoir l'agrément de l'Université. En fait, il ne paraît avoir été soumis à aucune condition : souvent des chaires restèrent vacantes pendant de longues périodes. L'année scolaire pour les professeurs royaux était d'ailleurs assez courte, car elle ne commençait guère qu'au 1er avril et se terminait aux vacances. Les cours duraient une heure et n'avaient pas lieu tous les jours. Aussi, rien n'empêchait les professeurs royaux d'exercer en même temps d'autres fonctions, comme celles de principal, de régent de collège, ou de curé de paroisse. Cally était à la fois professeur royal d'éloquence, principal et professeur de philosophie au Collège des Arts. Hallot, quand il fut appelé à lui succéder, conserva sa chaire de rhétorique au Collège du Bois. Plus tard, il devint encore chanoine du Saint-Sépulcre. Sans doute la

(1) Antoine Halley, prédécesseur de Cally, paraît avoir dépassé tous ses collègues par la durée comme par l'éclat de son enseignement. C'est du moins ce qu'on peut conclure de son épitaphe gravée sur une plaque de marbre qui est conservée au Musée de la Société d'Archéologie : « Elegantium litterarum publicus fuit professor cum maxima semper auditorum frequentia annis LX. Vixit LXXXIII. Obiit 1676. »

préparation de ces cours réclamait peu de travail. Professés en latin et ne préparant à aucun examen, ils devaient attirer peu d'auditeurs, et à aucune époque ils ne semblent avoir eu au dehors un retentissement durable.

Chaire royale d'Éloquence. — Pierre Cally et Jean Hallot, professeurs (1674-1741). — Le latin restant, selon la tradition du moyen âge, la langue scientifique par excellence, c'était de langue et de littérature latines que traitait le professeur d'éloquence. Il ne semble pas d'ailleurs, si l'on s'en rapporte aux procès-verbaux des concours, que les candidats prétendant à cette chaire dussent justifier de leur connaissance de la littérature française, ni qu'il leur fût tenu compte des ouvrages qu'ils avaient pu composer dans leur langue maternelle.

Comme on l'a déjà vu, les titulaires de la chaire royale d'éloquence pouvaient la conserver jusqu'à leur mort. Aussi furent-ils peu nombreux au cours du XVIIIe siècle, et c'est à peine si on en compte cinq jusqu'au début de la Révolution : encore le premier d'entre eux était-il en fonctions depuis plus de vingt-cinq ans au moment où s'ouvre le siècle. Hallot, le second, ne mourut qu'en 1741, et Godard, qui le remplaça, était encore en charge lorsque Coquille-Deslonchamps reçut des lettres de survivance en 1780. Au reste, si tous furent de bons humanistes et des esprits cultivés, aucun d'eux, si l'on en excepte Cally, n'a joui en dehors de la province d'une réelle notoriété.

Pierre Cally lui-même fut surtout un philosophe et un théologien. Né vers 1632, au Mesnil-Hubert, près d'Argentan, il fit sa philosophie au Collège du Bois, et, après avoir suivi à Paris un cours de philosophie, y fut rappelé en 1660 par Halley, alors principal, qui lui donna une classe d'humanités. Nommé en 1674 à la chaire royale d'éloquence, il devint peu après principal du Collège des Arts, dont il fit reconstruire en partie les vieux bâtiments; il y professa aussi la philosophie jusqu'au moment où il fut appelé à la cure de Saint-Martin de Caen. Grand admirateur de Descartes, il fut, dit-on, le premier à enseigner dans les collèges la philosophie nouvelle. Malheureusement, en dépit du respect qu'il conservait pour les traditions scolastiques et de ses efforts consciencieux pour trouver des accommodements entre Aristote et Descartes, son audace scandalisait bien des gens. Son « Institutio Universæ Philosophiæ », dédiée à Bossuet, à côté de chapitres hardis, qui auraient pu être signés de Descartes ou d'Arnauld, offrait des passages que n'auraient pas désavoués les défenseurs les plus exigeants de l'ancienne philosophie. C'est ainsi qu'il plaçait la véracité divine avant l'évidence comme fondement de la certitude; mais ces tentatives de conciliation ne satisfaisaient personne. Les cartésiens criaient au péripatétisme et les scolastiques à l'hérésie. Les Jésuites de Caen l'attaquèrent avec violence par la plume d'un des leurs, le P. Le Valois : à leur instigation, Huet, évêque d'Avranches, depuis longtemps son

ami, rompit avec lui toutes relations. Pour comble de disgrâce, Bayle prit sa défense contre le P. Le Valois et acheva ainsi de le compromettre vis-à-vis du monde religieux. Cally commit d'ailleurs l'imprudence d'instituer des conférences dans son presbytère de Saint-Martin en vue d'obtenir par la seule persuasion la conversion des hérétiques. Celles-ci étaient très suivies, et sa parole conciliante obtenait, dit-on, des succès, mais le parti qui venait d'imposer la révocation de l'Édit de Nantes n'attendait que de la force la destruction de l'hérésie. Le curé de Saint-Martin fut exilé à Moulins en 1686. Rendu à ses paroissiens au bout de deux ans, il reprit courageusement son apostolat, et, pour écarter les objections des calvinistes contre le mystère de la transsubstantiation, traduisit en français la réponse qu'il avait jadis adressée au P. Le Valois. Son intention était de la soumettre, avant de la rendre publique, à l'examen de l'autorité ecclésiastique : par suite de l'indiscrétion de l'éditeur, l'ouvrage parut sous le titre de « Durand commenté », comme imprimé à l'étranger. Il fut aussitôt dénoncé comme hérétique. Bossuet consulté par l'évêque de Bayeux, tout en relevant dans le livre quelques propositions contraires à la pure doctrine, s'abstenait d'en condamner les principes, et conseillait de traiter avec bénignité M. Cally, « qui est d'ailleurs si habile et homme de bien ». Mgr de Nesmond, élève et ami des Jésuites, fut plus sévère. Il réprouva comme hérétiques dix-sept propositions extraites de l'ouvrage.

Sans essayer de se défendre, le vénérable curé désavoua aussitôt les doctrines condamnées et, par la sincérité de sa soumission, désarma même les préventions de ses adversaires. Il mourut presque octogénaire, en 1709.

La vacance de la chaire d'éloquence fut l'occasion d'un conflit entre la ville et l'Université. Le maire et les échevins, en vertu d'un prétendu droit de domination, désignaient comme successeur de Cally un professeur de philosophie du Collège des Arts, nommé Aubert. De son côté, l'Université soutenait les droits de Sa Majesté sur une chaire dont elle payait les gages. Ce fut cette dernière qui l'emporta. Le Parlement annula par un arrêt la nomination du sieur Aubert et ordonna que la chaire serait mise à la dispute pour être dressé procès-verbal des trois contendants qui auraient le mieux disputé, et être par Sa Majesté choisi celui qu'elle estimerait être le plus convenable. Hallot, professeur de rhétorique au Collège des Arts, avait été chargé de l'intérim depuis la mort de Cally. A la suite du concours, il fut nommé titulaire (1710).

Jean-Gaspard Hallot, originaire de Caen, était depuis longtemps déjà professeur au Collège du Bois: à deux reprises, en 1700 et en 1706, il avait été recteur. C'était, au dire de Guiot, l'auteur du « Moréri des Normands », un excellent humaniste et qui mérita le surnom de Cicéron normand. Un pareil témoignage permet de comprendre que dans un service en l'honneur de Louis XIV, il ait prononcé

une oraison funèbre en latin qui ne dura pas moins de cinq quarts d'heure, si bien que même à cette époque et sur un tel sujet tant d'éloquence parut dépasser la mesure. Selon le *Journal d'un bourgeois de Caen* à qui nous empruntons ce trait, « on disait non sans raison que ce discours était riche en toutes manières ». Outre ses discours académiques, Hallot écrit une tragédie de Sédécias qui fut jouée par les écoliers du Collège du Bois. Lorsqu'il mourut en 1741, il occupait depuis plus de trente ans la chaire royale d'éloquence et appartenait depuis plus de cinquante à l'Université.

Un concours pour la Chaire royale d'Éloquence en 1743. — Godard, Coquille-Deslonchamps et J.-B. Vittrel, professeurs (1743-1791). — Une succession si longtemps attendue devait tenter de nombreuses ambitions. Lorsque s'ouvrit le concours ou, comme on disait, la dispute, il ne se présenta pas moins de quatre candidats : le professeur de rhétorique du Collège des Arts, les professeurs de rhétorique, seconde et troisième du Collège du Bois.

Ces deux derniers furent les seuls qui maintinrent jusqu'au bout leur candidature et prirent part à toutes les épreuves. Quant à celles-ci, elles nous sont connues dans le détail par les procès-verbaux consignés dans le Registre des conclusions. Peut-être ne sera-t-il pas sans intérêt d'en présenter ici une analyse succincte et de retracer ainsi la physionomie authentique d'un concours de l'ancienne Université.



Les épreuves s'ouvrirent le 15 janvier 1743 par un discours d'éloquence prononcé par l'un des « contendants », le sieur Jacques-François Godard, prêtre, professeur de troisième au Collège du Bois, en présence de l'Université et de plusieurs personnes de considération. Elles se poursuivirent dix jours après, par l'audition d'un discours analogue dont l'auteur était Étienne-Jean Danet, professeur de seconde au même Collège du Bois.

Ensuite on indiqua aux sieurs Godard et Danet la matière de leçons magistrales qui furent, pour le premier, les chapitres 10 et 12 du Ve livre « De Argumentis et Eorum usu » de l'Institution oratoire de Quintilien, et pour le second, le chapitre 5 du VIIIe livre « De Generibus sententiarum ». Ces leçons magistrales ayant été faites aux jours marqués, c'est-à-dire le 31 janvier et le 1er février, de 10 heures à midi, la date des épreuves fortuites, c'est-à-dire tirées au sort sur des matières d'éloquence, fut fixée au 9 février.

Dans cette dernière séance, Godard eut à commenter le chapitre 10 du livre X « De Ambiguo, seu de Amphibologia », et Danet le chapitre 11 du livre V « De Exemplis » de l'Institution oratoire.

Ces épreuves terminées, la dispute fut déclarée close et, huit jours après, l'Université ayant délibéré par Facultés, nomma, sous le bon plaisir de Sa Majesté, le sieur Godard, par préférence au sieur Danet, pour remplir ladite chaire d'éloquence (16 février 1743). Les provisions de la chaire furent

accordées à Godard par lettres du roi en date du 21 mai suivant.

Cependant, le jugement de l'Université n'était pas unanime: cinq professeurs de la Faculté des Arts ne craignirent pas de protester officiellement contre la préférence donnée à Godard, mais, sur la plainte de ce dernier, l'Université condamna comme diffamatoire l'avis que les opposants avaient fait inscrire à la suite du procès-verbal, et en ordonna la radiation.

Godard joignit au titre de professeur royal d'éloquence ceux d'official de l'abbaye royale de la Trinité de Caen et de l'abbaye de Fécamp, enfin, de chanoine et doyen du Saint-Sépulcre. Après l'expulsion des Jésuites, il fut encore principal du Collège du Mont. Au reste, comme la plupart de ses prédécesseurs, il cultiva la poésie latine et française et, selon le « Moréri des Normands », donna au public des pièces en l'une et l'autre langue, dont plusieurs furent couronnées dans les Palinods de Caen et de Rouen. Nous avons encore le discours d'apparat qu'il prononça à l'occasion de l'attentat de Damiens, « In teterrimum Ludovici XV parricidium », lequel, au témoignage du même auteur, est le plus remarquable de Godard. Cette composition ne se distingue d'ailleurs en rien des ouvrages de rhétorique que chaque grand événement faisait éclore.

Godard était encore titulaire de la chaire royale d'éloquence lorsqu'en 1780 Coquille-Deslonchamps, professeur de quatrième au Collège du Bois, obtint



de Sa Majesté des lettres de survivance et adjonction à ladite chaire royale (1). Coquille-Deslonchamps était alors recteur de l'Université, et peut-être dut-il à cette circonstance une faveur qui, en même temps qu'elle écartait tout risque de concurrence, le dispensait de faire publiquement la preuve de sa capacité. Cette suppression du concours, bien qu'elle ne fût point sans précédents, ne laissa pas que de soulever des protestations. Le procès-verbal de l'installation du nouveau professeur royal mentionne « le consentement unanime de tous les délibérants, excepté M. de Biéville, doyen du droit civil, représentant à lui seul sa Faculté ».

Devenu titulaire de la chaire par la mort de Godard, Coquille-Deslonchamps obtint encore en 1784 des lettres de compatibilité de ses fonc-

(1) « Le sieur Godard nous a très humblement fait représenter que son âge et sa santé ne lui permettant plus de remplir comme par le passé les fonctions de la chaire d'éloquence, il nous suppliait de lui donner un survivancier et adjoint pour le suppléer dans ses fonctions. Par les bons renseignements qui nous ont été donnés du sieur Coquille-Deslonchamps, recteur de l'Université de Caen..... A ces causes, de l'avis de notre conseil et de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, nous lui avons donné et octroyé par ces présentes signées de notre main la survivance et adjonction de la chaire de professeur d'éloquence pour l'exercer concurremment avec le sieur Godard qui en est pourvu, et jouir et user des honneurs, etc... A la charge par le sieur Coquille-Deslonchamps de n'en toucher les gages, droits, profits, revenus et émoluments que lors de la démission entière du sieur Godard. »
Conclusions du général, 4 septembre 1780.

tions universitaires avec celles de curé de Villy. L'enregistrement des lettres royales fut d'ailleurs accordé par l'Université « avec d'autant plus d'empressement, dit le procès-verbal de la séance, que cette nouvelle preuve de la bonté de M. le Garde des Sceaux lui conservait un sujet qui lui avait rendu et lui rendait les plus grands services ».

C'était moins sans doute l'éclat de ses leçons aux Grandes Écoles qui valait à Coquille-Deslonchamps la reconnaissance de ses collègues, que les succès de sa mission à la Cour, en qualité de représentant de l'Université dans l'affaire de la succession des Jésuites. C'est, en effet, à ses habiles négociations que sont dues les lettres patentes de 1783 qui attribuèrent définitivement à l'Université les biens dépendant du Collège du Mont; ces concessions déjà si importantes allaient être bientôt étendues et complétées par l'édit-règlement de 1786 qui, en outre de ses dispositions financières si avantageuses pour l'Université, introduisait dans la constitution de celle-ci les réformes les plus heureuses.

L'habile négociateur ne s'était pas oublié dans la répartition des bienfaits du roi. La charge de syndic général qui lui était attribuée faisait de lui le membre le mieux renté et en même temps le plus puissant de l'Université.

L'édit-règlement avait transformé la chaire royale d'éloquence en chaire de littérature française, et prononcé d'autre part l'incompatibilité des fonctions de syndic général avec toutes autres. Le même édit, tout en disposant qu'à l'avenir les titu-



laires de la chaire nouvelle seraient désignés au concours, y nomma le sieur Jean-Baptiste Vittrel, docteur en théologie. J.-B. Vittrel, originaire de Cherbourg, comme son frère aîné Emmanuel, était depuis quelques années professeur de seconde au Collège du Bois. Encore en fonctions au début de la Révolution, il se sépara de ses collègues pour prêter serment à la Constitution civile du clergé. Nous aurons l'occasion de parler plus longuement de J.-B. Vittrel quand nous étudierons l'histoire de l'enseignement public à l'époque révolutionnaire.

Chaire royale de Langue grecque. — Le Verrier et Le Chartier, professeurs (1699-1726). — La nomination des professeurs royaux aurait dû, pour obéir aux règlements, être précédée d'un concours public. Cependant, c'est à peine si la moitié de ceux qui occupèrent la chaire de grec au XVIIIe siècle, y avaient été appelés par le libre choix de leurs collègues.

Les procès-verbaux des concours de 1699, 1707 et 1783 nous ont été conservés. Une brève analyse du premier permettra au lecteur de se faire une idée de la réelle difficulté que présentaient les épreuves imposées aux candidats.

La chaire de grec, devenue vacante par la mort de Jacques Lair, fut mise en dispute au mois de février 1699, en vertu des lettres patentes signées Phelippeaux, et après qu'un avis ou « notum » eut été publié à Caen et dans les autres Universités. Quatre candidats se présentèrent : Marin Le Verrier,

professeur de rhétorique au Collège des Arts, Jean Le Chartier, régent dans les humanités au Collège du Bois, Jacques Aubril et Guillaume de Launé : ces deux derniers n'ayant pas de grades universitaires furent invités à se faire recevoir maîtres ès arts avant que d'être admis à la dispute. Seul, Aubril s'étant mis en règle, prit part aux épreuves du concours.

Le Verrier, quinze ans auparavant, étant déjà recteur, avait disputé la chaire contre Jacques Lair et, bien qu'il n'eût pas obtenu le premier rang, avait été déclaré par le jugement de l'Université « instruit et savant dans la langue grecque ». Aussi semble-t-il avoir été traité par une partie au moins de ses juges avec une particulière bienveillance. Dès le début du concours, il avait demandé que les candidats fussent admis à composer « en tout genre de vers grecs » aussi bien qu'en prose. Vu l'opposition de ses concurrents, l'Université arrêta que le concours aurait lieu dans les formes anciennes. Mais, à peine les épreuves écrites terminées, l'un des candidats, Le Chartier, vint déclarer publiquement que sa copie avait été mise entre les mains de Le Verrier ; celui-ci avait pu faire le relevé des fautes réelles ou prétendues qu'il y avait trouvées, et ce travail imprimé avait été distribué à diverses personnes. Il demandait d'avoir à son tour communication de la copie de Le Verrier. Satisfaction lui fut donnée, mais le jugement du concours, dans de telles conditions, pouvait difficilement échapper au soupçon de partialité.

La première épreuve avait consisté pour Le Verrier à improviser une harangue grecque et à la traduire en latin, pour Le Chartier et Aubril à improviser une harangue latine ornée de plusieurs passages grecs. Puis les trois candidats avaient composé des discours sur des sujets tirés au sort, traduit en français des passages du Nouveau Testament et en latin des passages d'Isocrate, enfin expliqué à livre ouvert et commenté des extraits du Nouveau Testament, de Démosthène ou de Théocrite. La dernière épreuve consistait en interrogations réciproques sur les matières choisies par eux, et principalement sur les dialectes.

La dispute déclarée close, les dernières compositions, revêtues du paraphe du recteur, furent communiquées successivement aux cinq doyens pour être examinées par les membres des diverses Facultés. Au bout d'un mois et après une discussion qui se prolongea pendant deux séances, l'Université déclara que les trois concurrents étaient capables (*peritos*), mais que le plus capable était maître Marin Le Verrier. Les opérations du concours avaient duré six semaines, du 17 février au 30 mars. Quelques jours plus tard, Le Verrier était nommé par lettres patentes professeur royal de langue grecque, et, après avoir justifié de ses bonnes vie et mœurs ainsi que de sa foi catholique, était admis à prêter serment entre les mains du recteur et installé « avec les cérémonies accoutumées » (1).

(1) Archives du Calvados. Université. Conclusions du général. D. 68.

A sa mort, en 1707, on lui donna pour successeur Jean Le Chartier, l'un de ses anciens concurrents. Le Chartier, bien qu'il eût seul posé sa candidature, n'en avait pas moins subi les épreuves réglementaires. Déclaré « apte à remplir ladite chaire et à en faire les fonctions sous le bon plaisir de Sa Majesté », il y fut nommé par lettres patentes et l'occupa pendant une vingtaine d'années.

En 1726, Le Chartier était toujours professeur royal de langue grecque, mais, pour une cause qui nous est inconnue, ses leçons étaient suspendues, et le recteur Louet était chargé par délibération de la Faculté de faire la suppléance de la chaire. Quelque temps après, Le Chartier ayant donné sa démission, le bruit se répandit que la chaire de grec allait être supprimée et remplacée par des chaires de botanique et de chimie depuis longtemps réclamées par la Faculté de Médecine. Le recteur Louet signala dans un rapport à l'Université les inconvénients d'un pareil changement, lesquels causeraient un préjudice considérable à l'étude des belles-lettres qui ont toujours fleuri dans cette Université. La langue grecque étant considérée comme le fondement des sciences les plus nobles aussi bien que des lettres humaines, l'Université, disait le recteur, avait un intérêt particulier à maintenir dans son sein, sous le bon plaisir de Sa Majesté, l'institution d'une science si nécessaire pour former des hommes véritablement habiles en toute sorte de sciences. Prenant à témoin l'exemple de l'illustre M. Huet, ancien évêque

d'Avranches, il rappelait que ce fut par son application à la langue grecque, sous la conduite des maîtres de l'Université, que ce grand homme parvint à ce haut degré d'érudition et de mérite qui fit tomber sur lui le choix du roi Louis le Grand, de glorieuse mémoire, pour en faire le seul précepteur de Monseigneur le Dauphin, son fils unique (1).

Professeurs de grec nommés sans concours: De Poignavant, Malouin, Louvel (1726-1783). — Au moment même où l'Université, sur la proposition du recteur, se prononçait pour le maintien de la chaire qu'elle croyait menacée, celle-ci avait déjà un nouveau titulaire. Des lettres patentes signées de M. de Morville, en même temps qu'elles désavouaient de la part de Sa Majesté toute intention de supprimer la chaire de grec ou d'en diminuer les gages, y appelaient le sieur de Poignavant, docteur en théologie et curé de Notre-Dame de la ville de Caen, dont Sa Majesté avait fait choix dans le nombre de ceux qui lui avaient été proposés pour cette place. Les témoignages qui lui avaient été rendus de sa capacité dans la langue grecque et de sa bonne doctrine lui persuadaient qu'il serait agréable à l'Université et qu'elle en approuverait le choix.

On peut douter que l'Université se soit montrée satisfaite d'une nomination faite en violation de son

(1) Archives du Calvados. Conclusions du général, 1er avril 1726.

droit d'examen. Quant au nouveau professeur, il semble avoir apporté peu de zèle dans l'accomplissement de ses fonctions. Une année ne s'était pas écoulée que le recteur Louet, alors, il est vrai, en lutte contre la majorité des Facultés, l'invitait officiellement à enseigner le grec « comme l'avaient fait ses prédécesseurs, en faisant traduire exactement tant le Nouveau Testament qu'autres auteurs grecs classiques, tant orateurs que poètes, à expliquer les règles de la grammaire à ses auditeurs et à prendre pour cela une heure où tous les écoliers de Caen pussent profiter des bienfaits de Sa Majesté, — comme l'avaient fait les sieurs Pyron, Lair, Le Verrier et Le Chartier » (21 mars 1727) (1).

Ce rappel au devoir professionnel, quelque peu humiliant, fut-il entendu? On peut en douter lorsqu'on lit, à la date de 1734, les considérants dont fut précédée la nomination d'un nouveau titulaire. « Le sieur de Poignavant, disent les lettres patentes, a accompli jusqu'ici ses fonctions à notre satisfaction et au grand avantage des études, mais il ne les peut continuer avec autant d'exactitude qu'il est nécessaire et qu'il le souhaiterait, tant à cause de la faiblesse de sa santé que parce qu'il est chargé d'une cure composée d'un grand nombre (*sic*). » Le roi ajoutait qu'il n'avait pas cru pouvoir faire un meilleur choix que celui de Me Jacques Malouin, prestre, chanoine du Saint-Sépulcre, docteur de théologie (30 janvier 1734).

(1) Conclusions du général. D. 74.



Le sieur Malouin avait trop présumé de ses forces ou de son zèle pour l'enseignement du grec : nous voyons bientôt après, en effet, un professeur de seconde du Collège du Bois, Danet, invoquer la protection de l'intendant pour se faire attribuer la chaire royale de langue grecque, sous prétexte qu'elle était vacante par l'absence de Malouin. L'Université, il est vrai, se prononça avec force contre une candidature présentée dans de telles conditions : les leçons étant faites en la place de Malouin par le sieur Lejugeur, doyen de la Faculté des Arts, qui s'en acquittait très bien, il n'y avait pas lieu de désigner de successeur à Malouin, et en cas d'absence, maladie ou tout autre légitime empêchement, il était de droit et d'usage fondés sur les statuts que tout professeur pût faire faire ses leçons ou exercices par un autre professeur, sauf à l'Université d'examiner si tout se fait dans la règle. Elle finissait en regrettant qu'on eût fait intervenir l'autorité de l'intendant dans cette affaire.

Louvel était professeur de seconde au Collège des Arts et doyen de la Faculté, lorsqu'il reçut en 1767 des provisions en survivance de la chaire royale de grec. Quelques années plus tard, recteur et professeur de rhétorique au Collège des Arts, il prononçait un discours solennel dans une cérémonie célébrée à l'occasion du sacre de Louis XVI, en 1775. Ce morceau d'éloquence académique n'offre que peu d'intérêt. Il en est autrement d'une affiche conservée à la Bibliothèque municipale et qui contient d'assez curieux détails sur le cours de

langue grecque tel que le comprenait Louvel Comme on en peut juger, cet enseignement ne dépassait guère le niveau assez modeste des classes de seconde ou même de troisième de nos lycées (1).

(1) Voici le texte de cette pièce qui se rapporte à l'année 1780 :

Συν Θεω

« Jacobus Louvel, presbyter, in utroque jure licenciatus, Insignis Ecclesiæ Bajocensis canonicus, Rhetorices in Artiano professor, antiquus Venerandæ Facultatis Artium decanus, Regiæ Litteratorum Academiæ socius et antiquus Director, Universi Studii Cadomensis antiquus Rector, nec non Litterarum Græcarum Professor Regius, Græcas suas lectiones habebit a die Martis proxima, 15ª Februarii hujusce anni 1780 usque ad solemnes inducias ejusdem anni, hora secunda pomeridiana et benevolis auditoribus explicabit.

Το κατα Μαρκον Ευαγγελιον
Evangelicum secundum Marcum
Ιλιαδος Βιϐλον β
Iliadis Librum II
Ισοκρατος Ευαγοραν
Isocratis Evagoram

Quibus addet reconditiora Grammaticæ præcepta, thematis investigationem, philologicas in sacram et prophanam historiam elucubrationes, nec spernendas in difficiliora Sacri præsertim Scriptoris ex optimorum authorum scriniis deprumptas disquisitiones, veræ pronuntiationis methodum, genuinam que gallici nostri idiomatis cum græco συμφωνιαν demonstrabit.

Adeste antiquitatis eruditæ studiosi φιλελληνες, et favete in majoribus venerandæ Facultatis Artium Scholis. »

Caen, apud Jean-Claude Pyron, solum Universitatis typographum. Bibliothèque municipale. Brochures normandes. Anc. U[te], 6.

Pierre Rouelle, dernier professeur royal de Langue grecque (1783-1791). — Le successeur de Louvel fut l'objet d'une présentation régulière de la part de l'Université. C'était Me Jean-Simon-Pierre Rouelle, prêtre, bachelier formé en théologie, ex-doyen de la Faculté, professeur en humanités au Collège du Bois. Bien qu'aucune candidature ne lui eût été opposée, Rouelle avait subi les épreuves d'usage et avait été déclaré, « d'un avis uniforme des cinq Facultés », capable de remplir ladite chaire et d'en faire les fonctions sous le bon plaisir de Sa Majesté. Ce témoignage d'estime était signé des noms de 21 membres de l'Université, tant recteurs ou doyens que professeurs des diverses Facultés (18 décembre 1783) (1).

Pierre Rouelle conserva jusqu'en 1791 la chaire de langue grecque. A cette époque, en sa qualité de recteur, il eut à apposer le premier sa signature au bas de la déclaration par laquelle l'Université repoussait comme contraire aux droits de la conscience le serment à la Constitution civile du clergé. On sait que cette désobéissance aux décrets de l'Assemblée constituante eut pour conséquence la destruction de l'Université, dont Pierre Rouelle fut ainsi le dernier recteur (15 juin 1791).

Si nous sommes à peu près renseignés, grâce aux procès-verbaux des concours, sur la capacité des professeurs royaux de langue grecque, les documents nous manquent au contraire pour apprécier

(1) Archives du Calvados. Université. Conclusions du général.

l'efficacité de leur enseignement: nous ignorons tout,du nombre comme de la qualité des auditeurs qui suivaient leurs leçons. Une note d'un contemporain nous apprend que celles-ci étaient peu suivies: elles n'avaient lieu, dit-il, que pendant une partie de l'année scolastique, les classes ne duraient guère qu'une heure, et il n'y avait qu'un petit nombre d'assistants (1). On se doutait bien que l'étude du grec au XVIIIe siècle n'était pas populaire.

L'abbé Rouelle, à la veille même de la Révolution, ne désespérait pas cependant d'intéresser le public à des exercices sur la grammaire grecque. Un programme que nous avons sous les yeux annonce pour le 4 juin 1789 (moins de trois semaines avant le serment du Jeu de Paume !) une séance publique au cours de laquelle seront traduits par ses élèves des morceaux choisis d'Homère et d'Anacréon, et comme le nom de ce dernier auteur, « dont plusieurs odes sont consacrées à l'amour », pouvait éveiller quelques scrupules, le vénérable abbé prenait soin de rassurer ses auditeurs: « Loin d'ici, écrivait-il, ces lecteurs trop austères ou trop prévenus qui, jugeant les compositions de ce poète par le titre ou d'après des imitations libres et des traductions peu fidèles, lui prêtent gratuitement des mœurs dissolues et confondent ses ouvrages avec les poésies licencieuses dont notre siècle abonde. Anacréon fut sobre et honnête, comme l'a

(1) Énault: *Mémoires sur la ville de Caen*. Manuscrit de la Bibliothèque municipale.



dit Athénée, et sage, ainsi que l'écrit Platon. » L'explication du texte devait d'ailleurs être complétée par l'étude des imitations dont les odes avaient été l'objet de la part de La Fontaine, Rousseau et Lefranc de Pompignan. L'écolier désigné pour répondre était le jeune Frédéric Vaultier, de Barbery, brillant élève du Collège du Bois, depuis professeur au Collège Royal et à la Faculté des Lettres, l'un de ces hommes de mérite qui relient comme par un trait d'union de travail et d'honneur l'ancienne Université avec l'Université impériale (1).

(1) Marie-Claude-Frédéric-Étienne Vaultier, né à Barbery en 1772, fut compromis en 1793 dans l'affaire du Fédéralisme, et s'engagea dans la marine pour se faire oublier. A son retour à Caen, sous le Directoire, il entra comme professeur dans une institution privée et fut reçu docteur ès lettres par Royer-Collard le même jour que Guizot. (Il est assez intéressant à ce propos de remarquer que les deux thèses réunies de Frédéric Vaultier ne forment pas un ensemble de plus de 29 pages : la thèse latine, qui avait pour titre « Causarum Causa Deus », en comptait 13. La thèse française, qui traitait de la traduction, en avait 16.) Il devint bientôt après professeur de rhétorique au Collège Royal et de littérature française à la Faculté des Lettres. Savant et modeste à la fois, d'un caractère affable et bienveillant, il inspirait à ses élèves comme à ses collègues autant d'estime que de sympathie. On lui doit une Étude sur la poésie lyrique en France jusqu'au XVIe siècle, une Histoire de la ville de Caen et une Relation de l'Insurrection fédéraliste. Il est mort en 1843. (Voir Mancel, notice en tête des Souvenirs du Fédéralisme. Caen, 1858.)

Chaire royale de Mathématiques : Gadbled, Emmanuel Vittrel. — Une polémique entre professeurs de l'Université en 1780. — Les lettres patentes de mai 1764 accordant au sieur Gadbled des provisions pour la chaire royale de mathématiques en rapportent la création à l'arrêt du Conseil en date du 4 octobre 1704, mais c'était une erreur, ainsi que l'Université ne manqua pas de le faire observer, car la chaire existait longtemps avant cette date. La vérité est qu'en 1704, par la protection de l'intendant Foucault, les Jésuites avaient obtenu qu'elle fût rattachée au Collège du Mont avec le titre de Chaire de mathématiques et d'hydrographie. C'était là une de ces usurpations par lesquelles la fameuse société se plaisait à affirmer en même temps que son crédit à la Cour son esprit de domination. Lorsqu'elle eut succombé sous le poids des rancunes qu'elle avait excitées de toutes parts, l'Université s'empressa de rappeler ses droits si longtemps méconnus, et, tout en enregistrant les lettres de provisions du nouveau professeur, elle tint à déclarer que cette nomination ne devait point tirer à conséquence, et que « la chaire de mathématiques, vacance survenant, serait mise au concours, ainsi qu'il était de règle pour toutes les chaires royales ».

L'abbé Gadbled paraît avoir été un professeur instruit. Il aimait à citer parmi ses élèves La Place, membre de l'Académie des Sciences, mais il apportait dans la défense de ses intérêts et dans ses discussions avec ses collègues une vivacité et une

violence fort éloignées de la mansuétude évangélique. Une demande qu'il adressait en 1780 à l'intendant pour obtenir dispense d'assister aux offices de la collégiale du Saint-Sépulcre, le mit aux prises avec le professeur de philosophie du Collège des Arts, Adam, qui était comme lui chanoine du Saint-Sépulcre, et comme tous ses confrères repoussait les prétentions de Gadbled. Celui-ci prétendait qu'ayant son domicile auprès des Grandes Écoles où se faisaient ses cours, il ne pouvait sans dérangement ni perte de temps assister chaque jour aux trois offices de chœur qui se célébraient à la collégiale, et demandait à être privilégié, c'est-à-dire dispensé des offices toutes les fois qu'il en serait empêché. D'autre part, les 800 livres de gages que lui rapportait la chaire royale de mathématiques n'étaient pas suffisantes pour qu'il pût renoncer à son canonicat.

Adam faisait observer que son confrère, en possession d'un logement à la collégiale, n'était nullement forcé de demeurer près des Grandes Écoles. Lui-même habitait au Sépulcre et venait deux fois par jour à l'Université: plusieurs de leurs confrères, professeurs de théologie ou de philosophie, faisaient de même; or, les leçons de mathématiques ne duraient qu'une heure et, selon les statuts, portaient uniquement sur les éléments, enfin elles n'étaient suivies que par un petit nombre d'auditeurs et ne réclamaient pas une longue préparation. Il terminait son factum par cette observation que le sieur Gadbled ne voulait que les avantages des places qu'il occupait, sans s'astreindre à en supporter les charges.

Gadbled répondait à ce « professeur de scolastique, signataire d'un mémoire dont le style n'est pas de lui », que, s'il avait eu le temps de s'instruire, il aurait probablement évité les balourdises de mécanique que le sieur Gadbled avait été obligé, pour l'instruction du public, de relever dans une brochure en 1775. Il dénonçait ce qu'il appelait lés impostures du sieur Adam, lequel avait eu l'adresse de faire de sa classe plus de 1.000 écus par an, tandis que ses confrères, la plupart d'un mérite supérieur, restaient le plus souvent au-dessous des besoins. Avec plus de raison il représentait que « l'étude des mathématiques étant affaire de génie et demandant, pour être fructueuse, du temps suivi », il devait pouvoir y consacrer les heures de la matinée où l'esprit est apte à la production des idées dans un genre subtil tel que celui de l'analyse moderne.

Malheureusement les règlements étaient formels, et c'est en vain que Gadbled fatiguait tout le monde de ses réclamations. Dans une lettre qu'il adressait à Le Paulmier, l'un des membres les plus en vue de la Faculté de Droit, l'intendant le priait instamment de le délivrer des persécutions du sieur Gadbled en lui envoyant un avis succinct sur l'objet pour lequel on a fait des productions si volumineuses (décembre 1780).

Nous ignorons si Gadbled obtint gain de cause, mais au cours même de cette année scolaire, il cédait sa chaire à un suppléant, Emmanuel Vittrel, professeur de philosophie au Collège du Mont. A sa mort, arrivée en 1783, ce fut l'abbé Vittrel qui lui

succéda en qualité de professeur royal, sans qu'il eût été procédé à un concours, et bien qu'un autre candidat se fût présenté. Aussi l'Université crut-elle devoir renouveler à cette occasion ses observations de 1764, et rappeler que la nomination du sieur Vittrel ne devait pas tirer à conséquence, la chaire royale de mathématiques devant, le cas échéant, être mise au concours, ainsi qu'il était de règle pour toutes les chaires royales de cette Université.

Il semble qu'Emmanuel Vittrel ait cumulé la chaire de mathématiques avec celle de philosophie au Collège du Mont, car il occupait encore cette dernière lors de l'édit-règlement de 1786. A cette époque, il fut appelé à la chaire nouvelle de physique expérimentale et remplacé comme professeur de mathématiques par Pierre Le Canu, professeur royal honoraire de médecine. Nous aurons l'occasion de parler de Le Canu quand nous étudierons l'histoire du Collège constitutionnel et de l'École centrale du Calvados (1).

(1) Une affiche conservée à la Bibliothèque municipale donne le programme d'une séance d'exercices sur le cours professé par Le Canu :

Exercices sur le calcul infinitésimal.

1re partie : Calcul différentiel.

2e partie : Calcul intégral.

3e partie : Usages du calcul infinitésimal.

Répondra : Pierre-Jacques-Guillaume Lair, de Caen.

Présidera : M. Pierre Le Canu, professeur émérite et royal honoraire de médecine à l'Université de Caen, associé régnicole de la Société royale de médecine de France, lecteur du roi et

Chaire royale de Physique expérimentale. — L'institution de cette chaire répondait au vœu maintes fois exprimé de l'Université et de l'opinion publique. Le succès qu'y obtint l'abbé Vittrel était de bon augure pour l'avenir. Malheureusement il ne fit qu'y passer. Déjà atteint du mal qui devait l'emporter, il y fit preuve, au dire de son ami Coquille-Deslonchamps, d'une méthode si lumineuse, d'un fonds de connaissances si riche et si abondant, d'une adresse pour les manipulations si savante et si sûre, qu'il ravit d'admiration la foule des auditeurs, même les plus distingués, qui accouraient à ses leçons et qui l'interrompaient à chaque instant par les applaudissements les plus solennels (décembre 1786).

Le successeur d'Emmanuel Vittrel dans la chaire de physique expérimentale fut nommé dans les formes prescrites par l'édit-règlement de 1786. Il résulte en effet du texte d'une conclusion de l'Assemblée générale que les six électeurs (y compris le doyen) nommés par chacune des Facultés, se réunirent en habit académique, le 21 décembre 1786, pour désigner les trois sujets qui devaient être présentés à Sa Majesté. Ce furent en première ligne M. Jouvin, docteur en théologie, professeur de philosophie au Collège du Mont; en deuxième ligne, M. J.-B. Vittrel, docteur en théologie, ancien pro-

son professeur de mathématiques au Collège Royal de Normandie (16 juin 1788.)

Bibl. municipale. Brochures normandes. Anc. Université, III.



fesseur de philosophie et frère de feu Emmanuel Vittrel; en troisième ligne, M. Pelhaste, maître ès arts.

L'abbé Jouvin, qui fut nommé par le roi, était encore en fonctions en 1791 (1).

Nous ne nous occuperons pas ici de la chaire de chimie fondée à l'Université par l'édit de janvier 1765 et dont le dernier titulaire fut Toussaint-Robert Deschamps, docteur en la Faculté de Médecine. On sait que dans les Universités de l'Ancien Régime, la chimie, de même que l'histoire naturelle, était rattachée à la Faculté de Médecine. Seuls parmi les enseignements qui constituent aujourd'hui le domaine de la Faculté des Sciences, ceux des mathématiques et de la physique appartenaient à la Faculté des Arts.

Les Collèges de la Faculté des Arts.

Leur organisation générale. Le Collège du Cloutier. — Les collèges de l'Université, au témoignage des annalistes caennais, furent nombreux aux XVIe et XVIIe siècles. La notice jointe au Plan de la ville de Caen dédié au duc de Montausier et qui date de 1672 en compte huit dans le quartier des Grandes Écoles et quatre dans l'Ile Saint-Jean.

On donnait alors le nom de collèges, il ne faut pas l'oublier, aux couvents tels que ceux des Corde-

(1) Archives du Calvados. Université. Conclusions du général, 1786.



liers, Jacobins, Carmes et Capucins, dont les religieux suivaient les cours de l'Université, et même à de simples « pédagogies » analogues à nos établissements libres, où les enfants, avant d'être admis aux cours des Grandes Écoles, recevaient une instruction élémentaire. La prospérité de telles maisons, comme leur existence même, dépendait de la confiance qu'elles inspiraient aux familles. Aussi, beaucoup ont-elles disparu par la suite des temps sans laisser de traces. Quant aux « collèges fondés » c'est-à-dire pourvus de fondations ou bourses destinées à en assurer la perpétuité, nommés encore collèges de plein exercice parce qu'on y donnait tous les enseignements, y compris la philosophie, nécessaires pour l'examen de la maîtrise ès arts, ils ne semblent pas avoir à aucune époque dépassé le nombre de trois : c'étaient les Collèges du Bois, des Arts et du Mont. La vie de ces établissements constitue pour une part très importante l'histoire même de la Faculté des Arts : après avoir retracé les traits communs de leur constitution et rappelé les conditions générales d'existence des principaux et des professeurs, nous exposerons donc dans une notice détaillée consacrée à chacun d'eux les faits dominants de leur histoire et la suite des maîtres qui s'y sont succédé au cours du XVIIIe siècle.

Nous nous bornerons à dire ici quelques mots d'une maison désignée encore au commencement du XVIIIe siècle sous le nom de collège, bien qu'elle fût à peu près étrangère à la Faculté des Arts, c'est

le Collège du Cloutier. Fondé en 1452 par Roger Le Cloutier, seigneur de Saint-Germain-le-Vasson et du Mesnil d'Argences, cet établissement était doté de trois bourses, et plusieurs maisons en dépendaient vers l'extrémité de la rue Neuve-Saint-Jean. Déjà bien avant le XVIIIe siècle il n'avait plus qu'une existence précaire, et c'est à peine si en 1699 il comptait une quarantaine d'écoliers avec un seul régent. En 1727, il n'en avait plus que trente. A cette époque, l'immeuble principal était occupé par un maître d'école nommé Vaultier et par son frère, barbier-perruquier, qui y exerçait publiquement son métier. Dans de telles conditions, le maintien du Collège du Cloutier était évidemment inutile (1). Sur la proposition du recteur Louet, il fut supprimé par lettres patentes en date de 1731. La dotation, montant à trois cents livres environ, fut affectée au service de la bibliothèque.

Les Principaux des Collèges. — Chacun des collèges de l'Université avait à sa tête un principal ou proviseur, mais le mode de nomination des principaux, et aussi leurs attributions, variaient d'une maison à l'autre, selon les dispositions des actes de fondation et leurs traditions particulières.

Au Collège du Bois, le principal tenait ses pouvoirs du seigneur de la Mare Gouvis, patron du collège, en sa qualité d'héritier du fondateur. Au Collège des Arts, il était l'élu de la Faculté des

(1) De Beaurepaire: *Caen illustré.*

Arts, propriétaire de l'établissement. Au Collège du Mont, enfin, lorsque ce dernier eut fait retour à l'Université, il était désigné par l'Université, de concert avec les représentants de la ville. Dans tous, les seules conditions requises des candidats étaient d'être célibataires et suffisants tant en doctrine qu'en bonnes vie et mœurs. Un droit de confirmation était bien réservé par le règlement de 1586 au bailli ou à son lieutenant, en sa qualité de conservateur des privilèges royaux, mais c'était une simple formalité. Du fait seul de son installation, le nouveau principal recevait l'usufruit des biens et revenus de toute nature attachés au collège, avec le droit exclusif de diriger l'établissement, d'en faire observer les statuts, d'y assurer le maintien du bon ordre et la marche régulière des études par toutes mesures utiles, y compris la nomination des professeurs.

Cette dernière prérogative, d'une importance capitale, s'exerçait en pleine liberté, au moins jusqu'à la publication de l'édit-règlement de 1786 qui réservait au roi, après concours public, la nomination des professeurs (1). Avant cette réforme, le droit des principaux n'avait jamais été contesté, et toutes les difficultés auxquelles il avait pu donner lieu provenaient non du principe de cette prérogative même, mais des circonstances où elle avait pu s'exercer. En 1743, la chaire de seconde du

(1) Archives du Calvados. Université. Conclusions du général. D. 78.



Collège du Bois se trouvait vacante, du fait de la défense signifiée par le ministre au sieur Danet, professeur, de faire les fonctions de cette place. La lettre de cachet ayant ordonné en même temps à l'Université d'y commettre telle personne qu'elle estimerait capable d'en remplir les fonctions, le principal, Maheult de Sainte-Croix, protesta au nom des statuts et règlements du collège, et adressa à Sa Majesté « de très humbles remontrances fondées sur ce que le droit lui appartenait, et non à l'Université, de nommer les professeurs du Collège du Bois ». Le ministre ne fit nulle difficulté de reconnaître le droit du principal. Il fit seulement observer qu'il s'agissait dans l'espèce d'un simple intérim, « vu que le pourvu n'étant pas dépossédé, la chaire n'était pas vacante, et que toutes garanties seraient données pour l'avenir au principal (1).

(1) Les règlements interdisaient aux principaux de recevoir pour la nomination des régents « aucun argent ou autre chose », mais qui pourrait croire que le choix des professeurs ait toujours été inspiré par le seul souci des intérêts des collèges ? Au cours du procès intenté à Énée, régent de 4e au Collège du Bois, vers le milieu du XVIIIe siècle, il fut établi que le principal, Maheult de Sainte-Croix, avait exigé de ce professeur le versement d'une somme de cent écus entre les mains de Heurtauld, son prédécesseur, pour prix de sa démission. Maheult fut encore forcé de reconnaître un marché du même genre conclu pour la cession d'une chaire de rhétorique, dont le prix avait été fixé à 800 livres. Il prétendait seulement être resté étranger à cette dernière négociation, qu'il aurait même été sur le point de dénoncer à l'Université. Il fut d'ailleurs affirmé au cours de l'enquête qu'au moment même où le

Les fonctions des principaux étaient à vie, et leur administration n'était soumise à aucun contrôle régulier. Leur gestion financière, de même que la direction générale donnée au collège, ne regardait qu'eux-mêmes, ou du moins ils n'avaient légalement à rendre compte ni de l'une ni de l'autre. Étant seuls juges de leur intérêt personnel, comme de l'observation des règlements particuliers de l'établissement, ils pouvaient, en cas de conflit avec leurs professeurs, passer outre à l'avis de la Faculté des Arts, et même à celui du général de l'Université, et saisir de leurs plaintes le juge conservateur des privilèges ou le Parlement de Rouen. Le Collège du Bois, le plus important de l'Université, eut à sa tête, pendant près de trente ans, un principal, Maheult de Sainte-Croix, qui ne s'occupait guère de l'établissement que pour en toucher les revenus et y provoquer, par son despotisme et son arrogance, d'interminables conflits. En 1721, il était officiellement constaté par la Faculté des Arts que « depuis cinq ans, mais surtout depuis deux, le sieur Maheult ne remplissait aucune des fonctions de sa charge, sauf sa présence à certaines assemblées et délibérations solennelles ». Noble homme Jacques Maheult, seigneur et patron de Sainte-Croix-sur-la-Mer, ainsi qu'il se qualifiait, négligeait même de faire dire les messes qui, d'après les

principal engageait contre Énée un procès scandaleux qui devait entraîner sa destitution, il acceptait, s'il ne les provoquait pas, les offres qui lui étaient faites dans l'intérêt d'un candidat à la chaire qui allait devenir vacante.

actes de fondation du collège, restaient à sa charge. L'année suivante, lors d'une inspection officielle du recteur, personne ne se présenta pour le recevoir, bien qu'il eût annoncé sa visite depuis la veille. Le portier même était absent. Quant au principal, lorsqu'enfin il parut, ce fut pour déclarer que tout était en ordre dans le collège, que lui-même apportait au maintien de la discipline tous les soins nécessaires, et que notamment il présidait chaque jour à l'entrée et à la sortie des classes : cette dernière allégation fut aussitôt démentie par les professeurs de philosophie et de rhétorique, qui vinrent à l'envi déclarer que pas une fois le principal ne s'était trouvé là pour empêcher les élèves des classes inférieures de troubler par leurs cris leurs exercices. En dépit des censures de l'Université, Maheult de Sainte-Croix conserva jusqu'à sa mort une autorité dont il faisait trop souvent un si fâcheux usage.

Non moins âpre dans la défense de ses prérogatives, bien que plus soucieux de ses devoirs, Mac-Parlan, le dernier des principaux du Collège du Bois, déniait à l'Université le droit d'intervenir dans ses querelles avec ses professeurs, relativement à la répartition des logements du collège. Le recteur, en vertu d'une délibération de l'Université, s'étant rendu au collège pour visiter les appartements destinés aux régents, il refusait de les lui faire ouvrir, « attendu que le patron du collège lui avait défendu de recevoir à l'avenir de pareilles visites, comme étant incompétentes, contraires à son droit, à celui du

principal et du collège ». Comme le recteur opposait à de telles prétentions les dispositions du règlement de 1586, Mac-Parlan porta l'affaire devant la Cour afin de faire juger que c'était au principal seul et non à l'Université qu'il appartenait de régler souverainement la question. Il protestait en même temps contre certaines modifications apportées par l'Université aux concours du Palinod, et qu'il déclarait contraires à ses légitimes prérogatives; enfin, il dénonçait comme d'abus la délibération par laquelle il avait été exclu des séances à cause de ses réclamations incessantes. A l'appui de sa requête il avait écrit un volumineux factum, et, bien que l'Université eût produit de son côté un mémoire détaillé, ce fut lui qui obtint gain de cause. Par son arrêt en date du 25 juillet 1775, la Cour Souveraine, tout en reconnaissant à l'Université le droit de juridiction correctionnelle sur ses membres, annulait les délibérations prises à l'encontre du principal, ainsi que les dispositions récemment édictées au sujet du Palinod. Quant aux logements des professeurs, il renvoyait les parties à se pourvoir devant le juge conservateur des privilèges.

Une telle victoire était bien faite pour entretenir Mac-Parlan dans ses idées d'indépendance. Il se dispensait de recevoir le recteur au collège quand celui-ci s'y présentait officiellement, se bornant à lui faire dire qu'il était incommodé et qu'il en était bien fâché: un concours ayant été ouvert par décision du tribunal du recteur et conformément aux dispositions du règlement de 1786 pour la chaire de



quatrième dont le titulaire venait de mourir, le principal n'hésitait pas à protester au nom des droits de la dame de Bonnebosq, patronne du collège, et à en appeler au garde des sceaux. Repoussé de ce côté, il s'abstenait de paraître aux séances du concours et refusait d'installer le nouveau professeur (1).

De tels agissements éclairent d'un jour singulier les relations des membres de l'Université avec les chefs de la corporation. Encore peut-on faire observer qu'un principal du Collège du Bois tenait ses pouvoirs d'un patron étranger à l'Université, et pouvait être mal préparé par ses antécédents à l'observation des règlements universitaires : Maheult de Sainte-Croix, par exemple, n'avait jamais appartenu à l'Université avant d'être appelé à gouverner le Collège du Bois. Mais n'est-il pas étrange que les principaux mêmes du Collège des Arts aient pu se croire en droit de braver l'autorité de l'Université, aussi bien que celle de la Faculté des Arts dont ils tenaient leurs pouvoirs ? En 1713, le principal, Le Chanoine, sans consulter la Faculté, crée une chaire de seconde au Collège des Arts, en désigne le titulaire et l'installe en dépit des protestations du doyen. Invité par la Faculté à lui remettre les archives du collège où il prétend trouver la justification de sa conduite, le principal s'y refuse, comme il refuse de rendre compte d'aucun des actes de son administration et d'expliquer pourquoi

(1) Arch. du Calv. Université. Concl. du général, 20 février 1789

il n'habite pas le collège depuis qu'il en a été élu principal, et ne s'acquitte pas de ses fonctions selon les statuts. Ni les plaintes portées devant le tribunal du recteur, ni les menaces de poursuites devant le conservateur des privilèges ne peuvent triompher de sa dédaigneuse obstination. Les protestations de la Faculté des Arts qui, il est vrai, n'étaient pas unanimes, demeurèrent sans effet.

Un de ses successeurs, Germain Michel, nous apparaît comme un digne émule de son collègue Maheult de Sainte-Croix pour la violence de son caractère et la conception toute personnelle de son rôle de principal. Non content de s'absenter durant de longs mois sans prévenir ni le recteur ni les professeurs et, pour employer l'expression du recteur, de scandaliser ainsi le public et les écoliers du collège, il n'hésitait pas à forcer, de concert avec Maheult, les serrures des archives de l'Université et à se saisir des pièces dont il prétendait avoir besoin pour un procès au Parlement. Invité à répondre de ce fait devant l'Assemblée générale, il s'abstenait de s'y rendre, et cela en dépit de trois monitions à lui signifiées par le recteur, et ne consentait à retirer les accusations infamantes portées par lui contre un professeur que pour éviter les poursuites criminelles dont il était menacé devant la Cour (1).

L'autorité des principaux des collèges aurait pu dégénérer en tyrannie, si l'exercice n'en avait été

(1) Archives du Calvados. Conclusions du général.



limité, à défaut de règles formelles, par des traditions et des usages, et par-dessus tout, par celui qui conférait aux régents le bénéfice de l'inamovibilité (1). Ceux-ci, une fois installés dans leur chaire, n'en pouvaient être écartés que par la mort ou une démission volontaire. Le principal qui les y avait placés était impuissant à les en faire descendre, et, même s'il avait contre eux les plus graves sujets de plainte, n'avait d'autre ressource que d'obtenir de gré ou de force leur démission. En cas de refus, il devait saisir de ses griefs la Faculté des Arts, souvent mal disposée à son égard, ou engager devant le juge conservateur des privilèges

(1) L'inamovibilité ne fut jamais reconnue comme un droit appartenant aux régents, non plus du reste qu'aux principaux. L'arrêt-réglement de 1586 dispose même que « le 1er jour de septembre par chacun an, sera faite assemblée à l'hôtel commun de ladite ville par ledit bailly de Caen ou son lieutenant, nostre procureur audit lieu, gouverneur et eschevins de ladite ville et autres officiers et notables bourgeois d'icelle qu'ils aviseront, pour regarder à continuer ceux qui auront fait leur devoir en leurs lectures, en l'année passée, et ceux qui seront à continuer à leurs gages, ou autrement, pourvoir d'autres à leurs places : à laquelle assemblée comparaîtront les docteurs, régents, professeurs et principaux des collèges ayant gage sur les deniers de nouveau octroyez et donnez à ladite Université... et seront stipendiés par chacun an selon leurs mérites ». En fait, les professeurs de l'Ancien Régime étaient assurés de garder indéfiniment leurs chaires : ils n'avaient pas même à craindre, comme les fonctionnaires actuels de l'enseignement public, d'être privés de leurs fonctions par application de la règle de la limite d'âge.

Archives du Calvados. Université. D. 51.

ou le Parlement de Rouen un procès qui pouvait tourner à sa confusion.

D'autre part, si les droits des principaux, en matière financière, paraissent n'avoir été soumis pour ainsi dire à aucune restriction, leur succession devait compte à l'Université des bâtiments et du mobilier qui leur avaient été confiés, et dans le cas de dégradations ou pertes dûment constatées, était sujette aux réparations et restitutions reconnues nécessaires. De là, des difficultés qui plus d'une fois surgirent entre les principaux entrant en charge et les héritiers de leurs prédécesseurs.

Les Régents. — Les régents des collèges étaient choisis par les principaux parmi les maîtres ès arts, et d'ordinaire parmi les gradués des Facultés supérieures. En vertu d'une tradition remontant aux origines de l'Université, ils appartenaient le plus souvent au clergé, soit comme prêtres, soit comme simples minorés. Avec le temps, des maîtres laïques et même mariés furent admis dans la Faculté des Arts comme dans les Facultés supérieures, mais le préjugé en faveur du célibat était encore si vivant à la fin de l'Ancien Régime, qu'en 1784, un des derniers recteurs de l'Université, le docteur Chibourg, déclarait le mariage des professeurs peu favorable à l'éclat et à l'honneur de l'Université : « les Muses étaient célibataires; pouvaient-elles vivre dans le temple de l'hyménée, séjour des peines et des soucis? les soins du ménage, des enfants, de leur éducation et de leur établissement n'étaient-ils pas

autant d'obstacles à l'étude? » Sans nier qu'il pût y avoir « de bons académiciens » mariés, Chibourg oubliait que les Universités protestantes, dans lesquelles le célibat des maîtres fut toujours l'exception, étaient en possession d'une prospérité et d'une influence qu'auraient pu leur envier celles des pays catholiques.

Jusqu'au XVIII[e] siècle, le régime imposé aux régents des collèges rappelait le temps où l'éducation de la jeunesse avait été le privilège exclusif du clergé. C'était une sorte d'internat, d'un caractère semi-monacal, qui, en retour d'un service quotidien assez lourd, ne leur assurait guère que le vivre et le couvert dans l'enceinte des collèges. L'arrêt-règlement de 1586 sur les disciplines libérales de l'Université continuait à mettre à la charge des principaux la nourriture aussi bien que le logement de leurs collaborateurs (1). Avec le temps, cette communauté de vie, gênante pour les uns et pour les autres, avait fait place à un régime plus libre: l'obligation de loger les régents dans les maisons des collèges resta seule à la charge des principaux. Mais, dès lors, une nouvelle question se posait, celle d'un traitement convenable, assurant aux maîtres et, s'il y avait lieu, à leur famille des moyens d'existence. Longtemps ils s'étaient con-

(1) « Iceux principaux et régents résideront dans leurs collèges, sans divaguer ni coucher au dehors, et prendront leurs repas, comme aussi les escoliers, en la salle et table commune si commodément faire se peut » (Art. IV).

tentés d'avantages tels que le privilège des gradués, l'honoraire et le partage des droits d'examens. Les ressources, toujours incertaines et fort modestes qu'ils en retiraient, étaient devenues par la suite des temps tout à fait insuffisantes.

Le Privilège des Gradués et le Septennium. — Les professeurs des Arts, même non gradués en théologie, jouissaient après sept ans d'exercice du privilège du « Septennium », et à ce titre concouraient avec les docteurs en théologie pour les bénéfices réservés à l'Université. Ce n'était pas là une vaine prérogative, car si la plupart de ces bénéfices étaient d'un mince revenu, il s'en trouvait dans le nombre qui n'étaient pas sans importance. Aussi la Faculté des Arts soutenait-elle énergiquement les droits de ses membres septennaires contre les prétentions de la Faculté de Théologie. Celle-ci, aux termes de l'arrêt de 1699, avait un droit de préférence sur les bénéfices réservés à l'Université. Mais ce droit devait-il profiter aux docteurs non pourvus de chaires, sous prétexte qu'ils faisaient partie de la Faculté et, comme les professeurs titulaires eux-mêmes, prenaient part aux actes publics de l'Université? Cette interprétation eût anéanti en fait les chances des professeurs de la Faculté des Arts. Aussi cette dernière soutenait-elle que, seuls, les professeurs titulaires de théologie pouvaient être préférés, le cas échéant, aux régents des collèges.

La question se posa notamment en 1752 pour la possession d'une des chapelles de la cathédrale de

Bayeux, disputée à la fois par Godard, professeur de rhétorique au Collège des Arts, et Poret, docteur en théologie. Les prétentions de ce dernier furent écartées en première instance par le juge conservateur des privilèges, mais l'affaire fut portée en appel devant le Parlement. Dans le mémoire qu'elle publia à cette occasion, la Faculté des Arts ne manquait pas d'invoquer à l'appui de sa thèse des considérations d'intérêt général: « Si une expectative certaine n'engage plus d'habiles maîtres à remplir les chaires des collèges, disait-elle, il n'en sortira plus que des sujets médiocres par le défaut d'instruction, et ces sujets, destinés à entrer dans les autres Facultés, y porteront une langueur et un affaiblissement causé par celui de la première Faculté dans l'ordre des études. » (1)

La Municipalité elle-même avait pris parti dans le débat. « Si la Faculté des Arts venait à succomber sous les efforts des théologiens, écrivait son représentant, les collèges, qui ont déjà vu le nombre de leurs élèves diminuer par l'érection de plusieurs collèges dans les villes circonvoisines, deviendraient entièrement déserts. Il ne se trouverait plus de professeurs soutenus par l'espérance de voir leurs pénibles travaux récompensés par le prix que leur offre le droit des gradués. L'émulation, qui est l'âme des études, achèverait de s'éteindre. Les principaux ou proviseurs n'auraient plus le choix d'hommes à

(1) Bibliothèque municipale. Brochures normandes. Ancienne Université, I.

talents qui veuillent régenter les classes inférieures, tandis que de simples docteurs en théologie enlèveraient tous les bénéfices simples qui auraient pu servir de récompense à l'étude et au travail des professeurs des Arts. » Le mémoire exposait ensuite les avantages résultant pour les jeunes gens des campagnes de la fréquentation des grands collèges.

« Les écoliers sortant des petits collèges, disait-il, une fois arrivés à l'Université, se trouvent pour la plupart hors d'état d'entendre nos professeurs de philosophie qui parlent le latin dans toute sa pureté. Quel moyen d'ailleurs les enfants ont-ils de perdre leur mauvais accent et de parler français, dans des villes ou des bourgs où règne la corruption du langage? N'est-ce pas condamner les jeunes gens à une grossièreté presque misérable que d'ôter les motifs qui invitent les parents à envoyer leurs enfants dans une ville où l'accent n'est pas vicieux, où les honnêtes gens ont de bonnes manières et parlent purement la langue, etc. »

En d'autres temps, la cause de la théologie eût sans doute triomphé. Au XVIIIe siècle, ce n'était pas de ce côté qu'inclinaient les esprits dans le public non plus que dans le Parlement. Godard obtint gain de cause. Mais ce n'est pas seulement contre les théologiens que les régents de la Faculté des Arts avaient à défendre leurs droits. En 1741, la vacance du prieuré de Gavray mit aux prises un professeur de rhétorique du Collège des Arts, Godefroy, et le principal du même collège, Germain Michel, auquel ne manqua pas de s'adjoindre son

collègue Maheult de Sainte-Croix. La thèse des principaux n'obtint d'ailleurs aucun succès. L'arrêt du Parlement réservant aux seuls professeurs en titre le bénéfice de l'expectative fut confirmé sur appel par le Conseil du roi (1).

Les régents, pourvu qu'ils fussent ecclésiastiques, étaient donc assurés de jouir dans un avenir plus ou moins éloigné d'un supplément de revenu qui d'ordinaire s'élevait à quelques centaines de livres. La plupart d'entre eux furent chanoines du Saint-Sépulcre, chapelains d'une communauté, titulaires d'un bénéfice. Parfois ils dirigeaient une éducation particulière ou prenaient chez eux comme pensionnaires des élèves ou même d'autres régents, leurs collègues. Ces dernières ressources étaient les seules dont pussent profiter les professeurs laïques, célibataires ou mariés, pour suppléer à l'insuffisant produit de la rétribution scolaire.

L'Honoraire. — On désignait sous le nom d'honoraire la rétribution versée par les écoliers d'une classe entre les mains du régent (2). Le produit n'en

(1) Archives du Calvados. Université. Conclusions du général, 1742.

(2) « Il est défendu aux dits régents exiger aucune chose de leurs écoliers directement ou indirectement, pour quelque occasion que ce soit, ains se contenteront des gages qui leur seront attribués, selon leur labeur, diligence et mérite : seront tenus toutefois les escoliers honorer les dits régents chacun de demy escu, sur et environ la Saint-Martin d'hyver, et un escu sur les festes de Penthecoste, pour recognoissance de la bonne

était pas le même pour tous les régents d'un même établissement, car si les classes de philosophie, dont l'effectif était toujours considérable, pouvaient procurer à leurs titulaires des revenus supérieurs à ceux des professeurs royaux, les régents des autres classes souffraient de la concurrence des maîtres isolés et des maisons religieuses qui, à Caen même et surtout dans les villes et bourgs de quelque importance, disputaient aux collèges de l'Université l'éducation des enfants. Ces écoles, ouvertes en violation des ordonnances et des arrêts de la Cour, ne distribuaient pas pour l'ordinaire un enseignement très élevé ; elles n'en retenaient pas moins beaucoup de jeunes gens loin des collèges de plein exercice. Dans les campagnes même, des prêtres faisaient métier de former les enfants les mieux doués ou les plus riches de la paroisse aux rudiments du latin. Ils s'attachaient à les garder longtemps, trouvant dans le sac de blé, la volaille grasse ou la motte de beurre qui leur étaient offerts de temps à autre, un supplément fort appréciable aux minces revenus de la portion congrue. Les familles, de leur côté, se prêtaient volontiers à des arrangements qui leur permettaient de « pousser leurs fils dans les études », et cela sans bourse délier et sans avoir à les

diligence et vigilance des dits régents, et néanmoins deffendu aus dits régents prendre ne recevoir davantage pour telle considération ne autre que ce soit. »

Arrest et reiglement de la Cour de Parlement sur les disciplines libérales de l'Université de Caen, 1586. Art. XVI.

Archives du Calvados. D. 51.



envoyer à la ville. L'Université avait beau s'élever contre cette abusive désertion de ses collèges, signaler les mauvaises habitudes de travail chez des éco liers formés par des maîtres incompétents, dénoncer les lacunes de leur instruction: personne n'était touché de ses doléances ni tenté de faire respecter ses privilèges.

D'autre part, ces appels faits périodiquement par les régents à la bourse de leurs propres élèves, leur insistance rendue trop souvent nécessaire par la négligence des uns et le mauvais vouloir des autres, les reproches, les menaces d'exclusion auxquelles il leur fallait avoir recours dans certains cas, devaient coûter à leur dignité. « L'existence des professeurs, disait la Faculté des Arts, dépend du caprice et du nombre des écoliers, d'autant que la perception de l'honoraire devient par le malheur des temps plus difficile et plus onéreuse... Cette incertitude et cette honteuse dépendance ont perpétué et même augmenté le découragement des maîtres et l'indocilité des écoliers, ce qui entraîne nécessairement le relâchement de la discipline et la ruine des études ! (1) »

Faute de mieux, « afin de rendre le sort du professeur indépendant du caprice de l'écolier et mettre celui-ci hors d'état de se prévaloir de la

(1) Archives du Calvados. Université. Conclusions de la Faculté des Arts, 1769.

La plupart des professeurs se plaignaient de perdre le quart de leur honoraire, parce qu'ils ne pouvaient se faire payer de leurs écoliers.

faveur qu'il croyait accorder à un maître en lui donnant la préférence sur d'autres », la Faculté des Arts arrêta que le produit de l'honoraire dans les classes de philosophie serait à l'avenir partagé par parties égales entre les quatre professeurs, s'ils y consentaient, et qu'il en serait de même dans les classes de rhétorique et les classes inférieures. Dans chaque collège, les sommes recueillies seraient versées entre les mains du principal et la distribution en serait faite aux ayants droit par le doyen de la Faculté.

Ce système présentait le double avantage de diminuer les causes de division entre les professeurs et d'enlever à la rétribution scolaire le caractère d'une contribution personnelle versée par les élèves pour la subsistance des maîtres. La Faculté n'en continuait pas moins de réclamer pour ses membres un traitement fixe et suffisant pour leurs besoins.

L'arrêt du Parlement attribuant à l'Université la propriété des biens ayant appartenu à la maison des « cy-devant soy-disants Jésuites » avait semblé tout d'abord rendre possible la suppression de l'honoraire.

Cette espérance fut trompée. La vente du mobilier des Jésuites ne produisit que des ressources insuffisantes et d'ailleurs temporaires et le reste de leur fortune n'était pas disponible. Bon gré, mal gré, il fallait donc conserver l'honoraire, mais la perception en fut réglementée de manière à prévenir toute discussion entre professeurs et écoliers. Tout

élève entrant dans une classe était astreint à verser par provision entre les mains des professeurs une rétribution annuelle de 18 livres, soit 12 livres à la Saint-Rémi (1er octobre) et le reste à la Pentecôte. Le versement avait lieu au moment même de l'inscription et avant l'admission des écoliers. Les régents étaient d'ailleurs invités à exempter de tout paiement ceux dont les familles ne jouiraient pas d'une fortune suffisante (1).

Ce fut seulement en 1786 que les vœux de la Faculté des Arts, en ce qui concerne l'honoraire des régents, furent enfin exaucés. Tout en maintenant provisoirement le principe de la rétribution scolaire, l'édit-règlement disposait que le produit en serait versé dans la caisse générale de l'Université, et que les traitements des régents seraient payés sur les arrérages d'une rente de 18.000 livres sur les Économats.

Inamovibilité des Professeurs. — L'Éméritat. — Si modeste que fût la condition des régents, elle offrait au moins l'avantage de la sécurité. Ils étaient à l'abri des caprices des principaux comme de l'arbitraire du pouvoir royal, et, sauf pour des fautes d'une gravité exceptionnelle, n'avaient pas à craindre de se voir dépouiller de leurs fonctions. Nous n'avons pas rencontré, du moins au XVIIIe siècle, un seul exemple d'un professeur victime d'un abus

(1) Arrêt du Parlement du 5 mars 1771. Archives du Calvados. Université. Conclusions de la Faculté des Arts, 1771.

de pouvoir. Si, en 1687, un professeur de troisième du Collège du Bois, Jean Crespel, fut déclaré par l'Université déchu de ses fonctions pour avoir composé des vers « contre le respect dû à M. l'Intendant », il y fut rétabli au bout de quelques jours, à la demande du magistrat qu'il avait offensé. Si un autre régent du même Collège du Bois, Danet, professeur de troisième, reçut en 1743 défense, de la part du roi, de faire désormais les fonctions de cette place, la décision royale n'avait rien d'arbitraire : Danet, à la suite de faits qui ne nous sont pas connus, avait écrit et signé, quelques mois auparavant, une lettre de démission, en vertu de laquelle le principal, Maheult de Sainte-Croix, avait cru devoir lui donner un successeur. Sans renier sa signature, il avait ensuite déclaré retirer sa démission comme imposée par contrainte et menace de scandale. La Faculté des Arts ayant reconnu, après enquête, que « le sieur Danet n'avait fourni aucune preuve d'aucuns moyens valides contre ladite démission », avait arrêté que la nomination faite par le sieur de Sainte-Croix devait être exécutée selon sa forme. La lettre de cachet prononçant l'exclusion de Danet ne faisait que ratifier le jugement de ses pairs.

Inamovibles en fait, sinon en droit, les régents des collèges ne pouvaient quitter à leur gré leurs fonctions : « Ne pourront les régents ayant commencé à instruire l'une des classes d'un collège, disait le règlement de 1586, laisser la charge par eux entreprise, ne désemparer jusqu'à la fin du

temps qu'ils auront promis. » (Art. XIX.) On admettait toutefois qu'en cas de maladie ou d'empêchement légitime, ils se substituassent « telle personne capable qu'ils voudraient choisir ».

Les statuts n'avaient rien prévu en faveur du régent devenu incapable d'exercer ses fonctions par l'effet de l'âge ou de la maladie. L'arrêt de 1699, s'il conservait aux professeurs quittant la régence après vingt ans d'exercice les honneurs et privilèges de l'Université, ne leur attribuait pas d'émoluments. C'est seulement au XVIII[e] siècle que l'on commença à s'occuper d'assurer le sort des vieux maîtres. En 1732, le cardinal Fleury, sur la pension de 3.000 livres qu'il accordait à l'Université, consacrait 600 livres à améliorer le sort des professeurs de la Faculté des Arts « dont les fonctions étaient les plus pénibles et les besoins les plus pressants », ce qui permit à l'Université de constituer deux pensions d'émérite, de 300 livres chacune, en faveur des deux plus anciens régents des collèges (1).

L'édit de 1786, en même temps qu'il assurait aux professeurs en exercice une rémunération convenable de leurs services, mit aussi leur vieillesse à l'abri du besoin : il créait en effet des pensions d'émérites au profit de ceux que l'âge ou la maladie forçaient de renoncer à leurs pénibles fonctions. L'argent, il est vrai, fit plus d'une fois défaut pour réaliser les vues généreuses du roi, les arrérages de la rente de 18.000 livres sur les Économats ne

(1) Archives du Calvados. D. 181-196.

furent pas toujours payés à l'échéance. Mais les embarras du trésor royal devaient être temporaires, du moins on l'espérait, et l'on estimait dès lors que la situation faite aux régents présentait assez d'avantages pour entretenir le zèle de ceux qui se consacraient aux « fonctions laborieuses, mais intéressantes et honorables, de l'enseignement ». Le nombre des pensions d'émérites était fixé à quatre, et leur valeur à 600 livres. Elles pouvaient se cumuler avec le produit des droits d'examens, et restaient acquises aux titulaires tant qu'ils n'avaient pas obtenu un bénéfice ou un emploi de l'Université valant au moins 1.200 livres de revenu.

Ressources accessoires des Régents. — Maîtrise ès arts. Dons des Officiers. — Le produit des droits payés par les nouveaux maîtres ès arts variait d'une année à l'autre, mais dans des limites assez restreintes. Il fut délivré une cinquantaine de lettres de maîtrise, année moyenne, pendant la première moitié du XVIIIe siècle. Ce chiffre s'accrut par la suite, mais sans jamais beaucoup dépasser 80. Encore, dans les dernières années qui précèdent la Révolution, le voit-on tomber à 47 en 1789 et à 27 en 1790.

La part de chacun des professeurs étant de 21 sous par examen, on peut estimer à 60 ou 70 livres en moyenne la somme qui leur revenait de

(1) Archives du Calvados. Université. Conclusions de la Faculté des Arts, 1741 et suiv.

ce chef pendant la plus grande partie du siècle. Exceptionnellement, elle fut de 95 livres 7 sous en 1780, pour tomber dans les années suivantes à moins de 75 livres. Elle ne fut que de 12 livres 15 sous en 1790 et de 2 livres 2 sous en 1792. Mais, à cette dernière date, la Faculté des Arts, réduite à quelques professeurs, n'avait plus, comme l'Université elle-même, qu'une existence purement nominale.

Au produit des maîtres ès arts s'ajoutait celui des dons soi-disant gratuits, en réalité obligatoires, des nouveaux officiers. Les registres de la Faculté nous apprennent par exemple qu'en 1783, l'installation du sieur Saint-André dans une charge de messager valut à chacun de ses membres une somme de 20 livres. Par contre, des étudiants pauvres étaient exemptés des droits d'examen. Il arrivait assez fréquemment qu'un professeur renonçât à rien recevoir d'un jeune homme dont il connaissait la situation précaire, comme il avait pu dans sa classe le dispenser du paiement de l'honoraire. Ce désintéressement était une des meilleures traditions de l'ancienne Université. On sait qu'elle n'a pas entièrement disparu des lycées et collèges de l'Université moderne.

Les professeurs de la Faculté des Arts trouvaient encore une ressource éventuelle dans les « distributions » qui suivaient les obits ou services funèbres pour d'anciens bienfaiteurs de l'Université. C'était une sorte d'indemnité payée à ceux qui prenaient part à la cérémonie. Des gratifications

étaient encore accordées à l'occasion du Palinod à l'auteur du « Protrepticum » ou « Invitation aux Poètes », pièce de vers latins d'une étendue parfois assez considérable, ainsi qu'aux juges du concours.

Discipline et Éducation. — Caractère moral et religieux de l'Éducation dans les Collèges. — L'arrêt-règlement de 1586 sur les disciplines libérales de l'Université rappelait en termes d'une grande élévation la nécessité de donner à la jeunesse une bonne direction morale : « Et ne seront yceulx régents moins soigneux d'instruire et bien former les mœurs de la jeunesse, que de leur apprendre les lettres, tant par bons exemples que par des admonitions, chastiant doucement de paroles, ou excitant les négligents ou tardifs : et surtout qu'ils les instruisent d'être véritables en leurs paroles et simples en leurs actions. » La religion, que nul n'eût songé à séparer de la morale, pénétrait de toute part la vie de l'écolier : elle présidait à tous les exercices et rehaussait l'éclat des solennités universitaires qui toutes étaient des fêtes religieuses. De même que la théologie, le droit, la médecine étaient placés sous l'invocation de saint Thomas d'Aquin, de saint Yves et de saint Luc, la Faculté des Arts avait pour patronne sainte Catherine, dont la fête se célébrait le 25 novembre. C'était le jour de la Nativité de la Vierge (8 décembre) qu'avait lieu le concours du Palinod : à la Purification (2 février), un élève de rhétorique prononçait devant l'Université assemblée dans l'église des

Cordeliers une sorte de sermon ou de discours édifiant (1). Les grandes solennités de l'Église étaient chômées dans les petites comme dans les grandes écoles.

L'édit de 1586, au nombre des devoirs qu'il imposait aux principaux des collèges, plaçait en première ligne celui de « nourrir et élever les enfants dans la crainte de Dieu ». A cet effet, il prescrivait de choisir, « selon le bon plaisir et authorité du sieur Evesque de Bayeux et chancelier de l'Université, en chacun collège, un lieu propre pour servir de chapelle, où la messe et le service divin sera célébré tous les jours à sept heures du matin depuis la Saint-Denys jusques à Pasques, et à six heures après Pasques ». La journée scolaire s'ouvrait donc par l'assistance à la messe, et il était recommandé aux principaux de prendre garde que les écoliers y fussent attentifs et y apportassent leurs heures. Les principaux eux-mêmes, ainsi que

(1) Cet usage est attesté par divers documents et notamment par un programme pour la fête de la Vierge Marie, imprimé par Pyron en 1784 :

« Beatissimam Virginem Mariam immaculatam
et integram vitæ peccati que puram
publica oratione
celebrabit
Ludovicus Caille-Desfontaines Cadomœus
In œde RR. PP. Franciscanorum.

Mardi 7 décembre 1784.

Adeste frequentes et favete. »

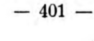


les régents et les domestiques, devaient assister au service divin.

Ces prescriptions, il faut l'avouer, ne furent pas toujours fidèlement observées. Déjà, en 1721, les professeurs du Collège du Bois se plaignaient à l'Université que leur principal, Maheult de Sainte-Croix, négligeât de faire célébrer la messe quotidienne, tout en continuant de recevoir la rente destinée à payer le service de l'officiant. Bien avant le règlement de 1777 où il n'est plus fait mention de la messe, l'assistance avait cessé d'en être obligatoire pour les écoliers comme pour les maîtres (1).

(1) A en croire les assertions d'Adam, professeur de philosophie au Collège du Bois, la suppression de la messe quotidienne aurait eu surtout pour but d'épargner « la délicatesse des régents qui, en fait, s'abstenaient le plus souvent d'y paraître ». « Je défie, ajoute-t-il, qu'on cite un jour de classe, depuis quinze ans, où tous les régents des classes inférieures aient assisté à la messe des collèges pour y conduire leurs écoliers et les y contenir. Il en résulte que les écoliers, abandonnés à eux-mêmes, sans avoir l'exemple de leurs maîtres, n'ont plus ni piété ni religion. Au lieu d'assister à la messe, ils vont courir les rues, insultent les passants, jettent des pierres çà et là, cassent les vitres dans les collèges, troublent même le célébrant et les autres écoliers sur lesquels le mauvais exemple n'a pas encore prévalu. Ils empêchent les autres d'entrer dans les chapelles des collèges. Que peut faire un professeur dans ce moment, qui se trouve seul assistant à la messe ?... Qu'il aille dans les cours, les écoliers lui rient au nez, fuient vers la rue, et il ne peut les connaître. S'il en porte sa plainte, un ris moqueur, avec lequel on lui répondra, l'obligera une autre fois à demeurer tranquille. » Il convient de remarquer qu'Adam était alors en procès contre la Faculté des Arts (1778).

Bibliothèque municipale. Manuscrits. Mémoire sur l'ancienne Université, II.





C'était la classe de philosophie qui servait de chapelle dans les collèges du Bois et des Arts. Il en fut de même au Collège du Mont jusqu'à la construction de la chapelle monumentale, aujourd'hui désignée sous le nom de Notre-Dame de la Gloriette, vers la fin du XVIIe siècle.

Cependant, les règlements intérieurs des collèges ne cessèrent jamais de s'inspirer d'un esprit purement religieux. Celui de 1777, rédigé par la Faculté des Arts et simplement homologué par le Parlement, prescrit, dans son article premier, à tous les écoliers, de quelque classe que ce soit, « de s'approcher du sacrement de la pénitence au moins cinq fois l'année, savoir: aux fêtes de la Toussaint, de Noël, première semaine du Caresme, à Pasques et la Pentecôte, et d'en produire à leur professeur la preuve qu'il exigera ». Aux termes du même règlement, les écoliers de philosophie et de rhétorique devaient réciter par mémoire, à la dernière classe de chaque semaine, l'évangile du dimanche; ceux de seconde et de troisième, les maximes de M. Rollin; ceux de quatrième et de cinquième, le catéchisme du diocèse. A la même classe, les professeurs devaient faire une explication d'un texte religieux ou une lecture de piété. Cet exercice se renouvelait même plus fréquemment pendant la période du Carême.

Peut-être en fut-il de ces récitations pieuses et de ces lectures édifiantes comme de la messe quotidienne ? L'esprit d'incrédulité, si universellement répandu déjà, s'arrêtait-il au seuil des collèges ? On

peut affirmer du moins que la « philosophie » comptait plus d'un adepte parmi les maîtres comme parmi les élèves des collèges. Les cartons des collèges aux Archives du Calvados renferment en effet nombre d'extraits de l'*Encyclopédie*, du *Dictionnaire Philosophique*, de l'*Histoire Philosophique des Deux-Indes* et autres ouvrages d'un caractère nettement antireligieux, et si, par l'orthographe comme par l'écriture, certaines de ces pièces semblent plutôt l'œuvre d'individus illettrés, on ne saurait nier que pour l'immense majorité elles aient appartenu à des élèves ou à des professeurs. Plusieurs de ces derniers ont joué sous la Révolution un rôle assez peu édifiant, et peut-être serait-on autorisé à douter de la sincérité de leurs convictions religieuses dès le temps de l'Ancien Régime. Mais des hypothèses de ce genre sont toujours hasardeuses. La secousse de 1789 ébranla bien des têtes et peut-être que, sans la Révolution, Dautresme-Desclosets, le futur président du Comité révolutionnaire, et J.-B. Vittrel, le premier qui déposa ses lettres de prêtrise, auraient laissé la réputation de chrétiens irréprochables. Ce qu'on peut affirmer sans crainte d'erreur, c'est que faute d'une autorité forte et respectée, les prescriptions relatives à la religion, comme en général à la discipline, durent rester bien souvent lettre morte. Il y eut toujours fort loin de la lettre des statuts à la pratique journalière des collèges, et la seule étude de leurs règlements ne saurait donner l'image de la vie qu'on y menait. « Règle rigide, pratique molle,

tout l'Ancien Régime est là », dit Tocqueville. L'Université de Caen ne faisait pas exception.

Les Études. — Aux termes des statuts de 1439, les écoliers de la Faculté des Arts commençaient par apprendre, sous des maîtres exercés, la grammaire et les anciens auteurs, les bonnes manières de s'exprimer, la mesure et l'accentuation, avec la distinction des longues et des brèves; plus tard, ils abordaient l'étude des livres d'Aristote et se préparaient ainsi aux épreuves du baccalauréat. Au XVIII[e] siècle, et jusqu'à la réforme de 1786, les classes de cinquième et de quatrième représentaient dans les collèges ce qu'on pourrait appeler la division de grammaire; celles de troisième et de seconde formaient les Humanités, celles de rhétorique et de philosophie constituaient une sorte de division supérieure dont aucun candidat à la maîtrise ès arts ne pouvait s'affranchir, car nul n'était admis en philosophie sans justifier d'une rhétorique régulièrement faite, et, pour se présenter aux épreuves de la maîtrise, il fallait avoir suivi pendant deux années un cours de philosophie.

Dans toutes les classes, la part du latin était prépondérante, mais de continuels exercices de traduction, la comparaison incessante des tournures latines et françaises, permettaient aux bons élèves d'acquérir une égale aisance dans le maniement des deux langues : beaucoup avaient ainsi comme une double langue maternelle. Les sciences n'étaient un peu sérieusement étudiées que dans

l'année consacrée à la physique. Quant au grec, à l'histoire et à la géographie, ils n'avaient dans l'ensemble des exercices scolaires qu'une place très restreinte. Les langues vivantes n'en avaient aucune.

Par quelles méthodes s'enseignait le latin, et quels étaient les programmes des différentes classes? Il est difficile de répondre à ces questions avec précision, vu l'absence d'un plan d'études détaillé : du moins peut-on affirmer que l'étude du rudiment, les thèmes et les versions, les traductions d'auteurs dans toutes les classes, les vers latins et les amplifications latines dans les classes d'humanités et de rhétorique constituaient, avec la récitation de textes sacrés ou profanes, les matières ordinaires de l'enseignement. A ce régime, les écoliers, en même temps que s'affinait leur esprit et se formait leur goût, apprenaient à écrire avec pureté, parfois avec élégance, la langue de Cicéron et de Virgile. Quant aux livres mis entre leurs mains, ils ne devaient guère différer de ceux en usage dans les collèges parisiens, et c'est dans la haute et pure doctrine du *Traité des Études,* de Rollin, que les maîtres de l'Université de Caen, comme leurs collègues de l'Université de Paris, allaient puiser leurs inspirations (1).

(1) Quelques titres d'ouvrages classiques publiés par des professeurs de l'Université de Caen nous ont été conservés : Henry Guéroult, régent de cinquième au Collège du Bois, avait fait paraître en 1757 une grammaire latine. J.-R. Dautresme, régent de cinquième au Collège du Mont, était aussi l'auteur

Si l'étude du français, dans les classes inférieures, ne se séparait guère de celle du latin, on peut se demander à quel point elle en était distincte dans les classes d'humanités et de rhétorique. Tout ce qu'on peut dire, c'est que les chefs-d'œuvre de notre littérature au XVII[e] et même au XVIII[e] siècle n'y étaient pas inconnus, et qu'au moins dans les derniers temps de l'Université, il y avait en rhétorique un prix de discours français. D'ailleurs, le système des Universités ne semble pas avoir privé aucun de nos grands écrivains de ses qualités solides ou brillantes, ni empêché les gens du monde de se servir avec aisance de leur langue maternelle (1).

Le grec était de plus en plus négligé à Caen comme à Paris depuis le XVI[e] siècle. Les parents, bien avant la Révolution, s'entendaient pour déclarer inutile une étude dont ils disaient n'avoir rien retenu. Chez les Jésuites même, bien que plus indépendants à l'égard des familles et plus maîtres de leurs programmes, il n'eut jamais qu'une importance secondaire. Dans les collèges où il était obligatoire à partir de la cinquième, le grec n'excitait dans la masse des écoliers qu'une attention distraite et une dédaigneuse répugnance. Seuls les

de livres élémentaires, tels que le Rudiment nouveau, le Traité des concordances et particules, les Principes de la langue française.

(1) V. Lantoine : *Histoire de l'Enseignement secondaire en France au XVII[e] et au XVIII[e] siècle*, et Sicard : *Les études classiques en France avant la Révolution.*

plus studieux pouvaient offrir, à Caen comme à Paris, autre chose qu'une médiocrité insupportable. A en croire certains témoignages, à la fin du XVIIIe siècle la compétence manquait même aux professeurs pour s'acquitter convenablement de cette partie de leur tâche : « Si les principaux excluaient de leurs collèges ceux de leurs régents qui, non seulement n'enseignent pas, mais ne savent même pas cette langue, écrivait Adam en 1778, il se trouverait bien des places vacantes. » C'était le langage d'un mécontent, mais, comme dit Lantoine, « le XVIIIe siècle a eu des humanistes : il n'a pas eu d'hellénistes ».

Jusqu'en 1786 la Faculté des Arts n'avait pas de chaire spéciale pour l'enseignement historique et géographique. Celui-ci était donné dans chaque classe par le régent ordinaire; aussi ne comprenait-il guère que de sèches notions chronologiques et une aride nomenclature. Encore l'histoire sainte et surtout l'histoire ancienne y tenaient-elles plus de place que l'histoire de France, réduite d'ailleurs à l'histoire des rois, et surtout que l'histoire générale (1). La légende y régnait en maîtresse, et la critique y faisait totalement défaut.

On peut juger, par le programme d'un exercice

(1) D'après un cours dicté dans un des collèges de Caen en 1764 et 1765, l'histoire universelle se divise en sept âges, dont le premier, depuis la création du monde jusqu'au déluge, comprend exactement 1656 ans. Les autres divisions sont également fondées sur les récits de la Bible : tel le sixième âge, qui va de la liberté rendue aux Juifs par Cyrus jusqu'à la naissance de





sur l'histoire de Rome, conservé aux Archives du Calvados, du caractère tout élémentaire et superficiel de l'enseignement de l'histoire dans les collèges de Caen au XVIIIe siècle. Après des questions d'ordre très général sur l'objet de l'histoire, le but qu'elle se propose, etc., l'auteur passe en revue les épisodes les plus connus de l'histoire légendaire des rois, les guerres de la République, avec leur cortège d'anecdotes plus ou moins historiques, mais il ignore tout des révolutions intérieures de la société romaine. En revanche, s'il ne mentionne pas même le nom des Gracques, il n'omet point de demander « par où Pompée marqua son respect pour le temple du vrai Dieu ». On ne concevait pas d'ailleurs que l'histoire pût à elle seule occuper toute une séance, et, après avoir répondu sur l'histoire romaine, les élèves étaient interrogés sur le IVe livre de l'*Énéide*. Ils devaient fournir toutes les explications de littérature, d'histoire, de mythologie, etc., que le texte pouvait comporter.

La géographie du monde ancien était enseignée dans certaines classes en vue de l'intelligence des auteurs sacrés ou profanes ; la géographie mathématique faisait aussi l'objet d'un enseignement sérieux, sinon très détaillé, dans les hautes classes, mais la géographie moderne consistait dans une

Jésus-Christ, « qui arriva l'an du monde 4000, le 25e décembre ». Le septième s'étend depuis la naissance de Jésus-Christ jusqu'à la fin des siècles.

Archives du Calvados. Université. Anciens cahiers d'élèves.

description sommaire de la France, plus sommaire encore de l'Europe et des autres parties du monde. Seules y figuraient, avec quelque détail, les divisions politiques et administratives; on ne trouverait pas dans les cahiers d'élèves qui nous ont été conservés la moindre description des régions physiques les plus importantes. Même pour la France, toutes les notions d'orographie aussi bien que d'hydrographie se résument dans une insignifiante nomenclature (1).

(1) Nous avons cependant trouvé dans un cahier des notes sur le Japon et la Chine qui, pour être trop succinctes, ne manquent cependant ni de justesse ni d'intérêt. Les Japonais y sont représentés comme basanés, spirituels et laborieux. On remarque qu'ils n'ont jamais été subjugués par une autre nation et qu'ils méprisent les étrangers, qu'ils sont idolâtres et haïssent tous ceux qui ne suivent pas leur religion.

Les Chinois, de leur côté, sont « spirituels, civils et magnifiques », mais ils sont prévenus en faveur de leur nation qu'ils préfèrent à toutes les autres. « Il n'y a pas de nation payenne, dit notre auteur, où les mœurs soient si pures, où la justice soit mieux administrée. Ils aiment les arts et les sciences, sans égaler cependant les Européens. On ne sait s'ils ont eu avant ceux-ci l'usage de l'imprimerie, de l'artillerie et de la boussole. Ils excellent dans les feux d'artifices et la politique... mais ils ne sont pas guerriers, et leur conquête a peu coûté aux Mongols... Leur écriture est hiéroglyphique: chaque caractère est signe d'une chose... Les savants, qu'on nomme lettrés, passent pour reconnaître l'existence de Dieu. Ils révèrent le philosophe Confucius qui, dans le VIe siècle avant Jésus-Christ, s'appliquant à la description des mœurs, comme fit Socrate dans le siècle suivant, civilisa les Chinois. »

Archives du Calvados. Université. Cahiers d'élèves.

Rhétorique. — Le cours de rhétorique se faisait en latin. Chaque professeur dictait le sien, où, avec les principes de l'art oratoire empruntés aux auteurs anciens, se retrouvait la longue et pédantesque énumération des figures signalées par les grammairiens, et proposées à l'étude des rhéteurs novices, qu'il leur fallait reconnaître dans les chefs-d'œuvre classiques et faire passer dans leurs propres compositions. L'impression de ces cours eût épargné aux maîtres une perte de temps, aux écoliers un travail fastidieux. Soit amour-propre d'auteurs, soit désir d'attirer dans les classes des jeunes gens qui auraient pu être tentés d'étudier dans les livres, les professeurs tenaient à cette tradition du cours dicté. A la veille même de la Révolution, l'Université de Paris en était encore à regretter qu'il n'y eût pas de bon traité de rhétorique à l'usage des écoliers. Elle conseillait aux maîtres de puiser, pour la rédaction de leurs cours, les principes de la rhétorique dans l'étude des meilleurs auteurs, tels qu'Aristote, Longin, Cicéron et Quintilien: elle recommandait en outre quelques ouvrages inspirés du IIe livre du *Traité des Études* de Rollin.

Heureusement pour les écoliers condamnés à écrire sous la dictée des définitions et des règles dont le sens devait échapper à plus d'un, les cours de rhétorique étaient illustrés de citations des classiques latins ou français, en nombre plus ou moins considérable, selon le goût des professeurs. Boisne, au Collège du Bois, en 1745, dans sa « Compendiosa Rhetoricæ tractatio », multiplie les exemples tirés

des auteurs modernes, latins ou français, sans oublier des contemporains tels que J.-B. Rousseau et le P. Du Cerceau (1). L'auteur inconnu d'une « Institutio oratoria », datée de 1756, offre un choix plus abondant encore de citations bien choisies, mais il n'est pas possible d'affirmer que ce professeur, homme de goût et d'esprit très cultivé, ait appartenu à l'Université. Il semble même probable, vu le nombre des exemples tirés des œuvres des PP. du Cerceau, Sanadon et autres écrivains de la Compagnie de Jésus, qu'il devait occuper la chaire de rhétorique du Collège du Mont (2).

Philosophie. — Le cours de philosophie comprenait deux années, l'une consacrée à l'étude des sciences abstraites : logique, métaphysique et morale ; l'autre à l'étude des sciences physiques. De même que les cours de rhétorique, ceux de philosophie étaient dictés par les professeurs.

Plusieurs de ces traités nous ont été conservés. Celui qui fut professé par Le Guay au Collège du Mont, en 1749, et dont une copie se trouve à la Bibliothèque municipale, est divisé en trois parties, dont la première, sous le titre de « Prœlectiones », traite des conditions générales de la certitude et des lois du raisonnement et se termine par un aperçu de l'histoire de la philosophie ; le deuxième

(1) Bibliothèque municipale, ms. in-8°, 55.
(2) Ibid., ms. in-8°, 72.

a pour objet la logique et la morale, et le troisième la métaphysique (1).

Bien que les professeurs s'abstinssent prudemment de traiter en classe certaines questions particulièrement délicates, plus d'un fut en butte aux soupçons de l'autorité religieuse. Il est vrai que sous le couvert de la religion se cachaient parfois des passions très profanes. Nous parlerons ailleurs du factum publié en 1720 par le P. de Gennes, de la Société de Jésus, contre Jourdan, professeur de philosophie au Collège du Bois, et des accusations portées en 1763 contre la doctrine de Levêque, professeur de philosophie : ce sont là des incidents de la lutte ouverte ou dissimulée qui, du premier au dernier jour, marqua la rivalité des Jésuites et de l'Université.

Plus graves et, à ce qu'il semble, mieux fondés étaient les reproches formulés contre l'enseigne-

(1) Chacun des deux volumes dont se compose le manuscrit contient un certain nombre de planches où l'on voit des portraits de philosophes célèbres ou des figures schématiques telles que celles de divers syllogismes : Épicure y est représenté en jeune élégant du XVI[e] siècle avec fine moustache et cheveux bouclés; Martin Luther, au contraire, a les traits d'un vieillard; au-dessous de son portrait se lisent les noms d'apostat et d'hérétique, avec les vers suivants :

Flambeau fatal dont la clarté
A fait précipiter tant d'âmes :
L'orgueil et l'impudicité
Ont allumé tes tristes flammes.

Bibl. mun., ms. in-8°, 58.



ment de Gadbled, professeur de philosophie au Collège des Arts, par Hardouin, principal du collège en 1771. Dénoncé à l'Université, Gadbled fut mis en demeure de désavouer certaines opinions contraires aux enseignements de l'Église. Après avoir protesté de la pureté de ses intentions, il n'hésita pas à reconnaître « qu'ayant été obligé de donner rapidement ses dictées, attendu l'embarras d'un procès dans lequel il était engagé, la suite des idées avait pu le conduire à des idées moins faites pour des écoliers de philosophie que pour des personnes vraiment instruites.....

« Ayant employé dans ses thèses un style laconique, à l'effet d'insérer plus d'assertions intéressantes,... il pourrait bien être arrivé qu'il eût omis des idées intermédiaires qui auraient fait ressortir quels étaient ses véritables sentiments... » Il se déclarait d'ailleurs prêt à faire tant dans ses cahiers que dans ses thèses les changements convenables (1).

Deux ans plus tard, des thèses annoncées par le même professeur motivaient de nouvelles plaintes de la part du principal et provoquaient la nomination de deux commissaires chargés par la Faculté d'étudier l'affaire et d'en présenter leur rapport dans le plus bref délai (novembre 1773).

Nous ignorons si ce rapport fut jamais déposé, mais si, comme il paraît probable, le professeur imprudent dut encourir une fois de plus l'humilia-

(1) Arch. du Calv. Université. Concl. de la Faculté des Arts, 26 juin 1771.

tion d'un désaveu, cette rétractation ne l'empêcha pas d'introduire, dès l'année suivante, dans les thèses qu'il faisait subir publiquement à ses élèves, des propositions où se ressent plutôt l'influence de l'Encyclopédie que celle des Pères de l'Église. Dans un exercice sur l'introduction à la vraie philosophie, au mois de juin 1774, il déclarait que dans la logique ordinaire des collèges, « on ne trouve rien autre chose que des logomachies et des billevesées ». Les scolastiques, suivant lui, n'avaient pas connu les vrais fondements de la morale, et, faute de cette connaissance, n'avaient pu rendre aimable la pratique de la piété et de la vertu. « Ne les imitons point, disait-il pour conclure. Fouillons jusqu'au terrain vierge: remontons jusqu'aux vrais principes. Voyons comme Jésus-Christ (si cependant on peut parler ainsi, même abstraction faite de sa divinité). Nous trouvons que la morale tout entière roule sur ces deux principes: qu'il faut introduire dans la société la plus grande somme de bonheur, qu'il faut se rendre heureux, mais d'un bonheur durable et solide et qui ne soit jamais exclusif du bonheur des autres. (1) »

Ce n'était pas seulement la vieille langue scolastique qui dans un tel programme faisait place à la langue vulgaire, c'était un esprit nouveau, l'esprit de Voltaire et de l'Encyclopédie, que le chanoine du Saint-Sépulcre installait dans la chaire de l'Université. Cette hardiesse de pensée ne pouvait man-

(1) Bibliothèque municipale. Brochures normandes. Ancienne Université, II.

quer de choquer les convictions d'un corps tout pénétré de la doctrine catholique. Aussi, bien que les Registres des conclusions ne fournissent à cet égard aucune indication, n'hésitons-nous pas à expliquer par le scandale causé et l'émotion qui s'ensuivit, la détermination que prit bientôt après Gadbled de renoncer à l'enseignement de la philosophie pour se consacrer tout entier à celui des mathématiques.

La dictée des cahiers de Philosophie. — Une question de méthode de grande importance et qui fut discutée à diverses reprises, et surtout en 1778 et 1779, est celle de la dictée des cahiers de philosophie dans les collèges.

Le système des dictées avait soulevé depuis longtemps de nombreuses et vives critiques. Qualifié « d'opération ridicule depuis la découverte de l'imprimerie » par l'Encyclopédie (article Études), il était condamné par des hommes d'esprit aussi modéré que le président Rolland qui, en 1761, réclamait à la fois la substitution du français au latin dans l'enseignement de la philosophie et la publication d'un traité rédigé sur le modèle de la Logique de Port-Royal. L'ancien usage n'en persistait pas moins, à la faveur de cette répugnance contre les innovations, commune à tous les corps depuis longtemps en possession d'un monopole.

La réforme avait cependant, à Caen aussi bien qu'à Paris, des partisans convaincus, même parmi les professeurs de philosophie : en effet, le 15 octo-

bre 1778, la Faculté des Arts était saisie d'une plainte contre deux professeurs de philosophie, Louis Duchemin et Adam, accusés d'avoir distribué à leurs élèves du Collège des Arts et du Collège du Mont des cahiers imprimés, et cela contrairement aux règles et traditions de l'Université. La plainte émanait des deux autres professeurs de philosophie, Emmanuel Vittrel et Jouvin, le premier professeur au Collège du Mont, le second collègue d'Adam au Collège du Bois.

La Faculté chargea son doyen, Coquille-Deslonchamps, professeur de rhétorique au Collège du Bois, de lui faire un rapport sur la question et, en attendant, arrêta que l'ancien usage de la dictée serait maintenu dans toutes les classes de philosophie.

Le rapport de Coquille-Deslonchamps se prononça contre l'innovation projetée. Après avoir rappelé que la question fut longtemps agitée dans l'Université de Paris et que la dictée ne triompha définitivement qu'en 1452, lors de la réforme accom plie par le cardinal d'Estouteville, qu'elle avait subsisté depuis lors, en dépit des attaques du savant Ramus, il exposait les raisons qui devaient à son avis faire préférer ce système, soit dans l'intérêt de la science même, soit dans celui de la discipline.

La dictée, disait-il, permettait au professeur de perfectionner et de compléter chaque année ses cahiers, à mesure qu'il acquérait, par la réflexion et par l'étude, de nouvelles connaissances, tandis qu'une compilation, une fois imprimée, malgré ses

imperfections inévitables, ne pouvait plus être retouchée.

C'était d'ailleurs le seul moyen dont on disposait pour forcer les élèves à l'assiduité, d'autant plus nécessaire à Caen que les écoliers, au lieu d'être renfermés dans l'enceinte des collèges mêmes ou des pensionnats réglés, étaient épars dans la ville, sans surveillants, maîtres absolus de leur conduite. Déjà l'année précédente on avait dû arrêter un règlement diminuant la durée excessive de la vacance... Les dispenser d'écrire eux-mêmes leurs cahiers, ce serait leur permettre de n'arriver qu'à la Toussaint ou même plus tard, de prolonger leur absence à Pâques et de partir dès le commencement de juin; l'obligation de faire pointer les cahiers pouvait seule les forcer à être assidus. Ce serait d'ailleurs une précaution contre la négligence ou l'indulgence possible des professeurs, et il dépendrait toujours de ces derniers que la dictée fût correcte et sans lacunes. Il leur suffirait d'y tenir la main.

Il était faux d'ailleurs que la dictée fût inutile. « Scriptio bis lectio », disait un adage. L'écolier s'affectionnait aux cahiers écrits par lui: les considérant comme son propre ouvrage, il les étudiait avec plus d'intérêt.

D'autre part, les appels fréquents et les menaces d'exclusion ne suffiraient pas pour imposer l'assiduité. Ne pouvait-il exister entre les professeurs d'autre émulation que celle d'âmes nobles et vertueuses ? Ne pourrait-il y avoir des professeurs

qui chercheraient à se faire une réputation de complaisance pour peupler leurs classes et faire déserter celles de leurs collègues plus rigides ? L'exemple des écoles militaires et des séminaires, où les cours imprimés étaient en usage, ne pouvait être invoqué ; ces établissements étant des internats ne pouvaient en souffrir. Il en serait autrement des collèges si les cahiers de philosophie étaient livrés à l'impression. Les jeunes gens, une fois en possession des cahiers des professeurs de l'Université, se laisseraient attirer par le premier pédant qui se chargerait de les conduire, et les familles saisiraient ce moyen d'échapper aux dépenses qu'entraîne le séjour dans les Universités.

Il n'y avait donc qu'à se conformer aux statuts comme aux usages de l'Université de Paris, « la mère de toutes les autres», laquelle exigeait des candidats à la maîtrise ès arts, non seulement l'attestation qu'ils avaient suivi les cours « scriptis et auribus », mais encore le pointage des cahiers écrits sous la dictée du professeur, par le censeur de la nation à laquelle il appartenait.

Ce rapport, présenté à la Faculté des Arts le 16 novembre et à l'Université le lendemain, fut approuvé par l'une et l'autre assemblée.

Les novateurs ne se tinrent pas pour battus : ils en appelèrent au Parlement et rédigèrent à l'adresse de la Cour et du public des observations sur la méthode la plus utile pour assurer le progrès des études et la célébrité de l'Université. Nous n'avons pas le texte de ce mémoire, qui ne contenait pas

moins de 60 pages d'impression, mais la modération n'était guère dans les traditions des Universités de l'Ancien Régime, et moins encore dans les habitudes d'Adam, l'un des professeurs mis en cause, ainsi qu'on en peut juger par le style d'un autre mémoire rédigé par lui l'année précédente, au sujet du règlement voté par la Faculté des Arts. Celle-ci s'empressa de protester contre l'œuvre des deux professeurs dissidents, « dont les imputations injurieuses étaient capables de faire naître des impressions fâcheuses », et chargea son doyen d'écrire sans retard au Premier Président et au Procureur général que la Faculté, indignée des injures atroces qu'avaient osé formuler contre elle deux de ses membres, suppliait instamment la Cour de n'ajouter aucune foi à des imputations calomnieuses.

La Faculté n'avait pas tort de mettre sa confiance dans les dispositions favorables du procureur général, M. de Belbeuf. Ne s'était-il pas, à deux reprises, dans des lettres adressées au doyen Coquille-Deslonchamps, déclaré pour le maintien des traditions? Sans méconnaître les raisons qui au premier abord pouvaient militer en faveur de l'impression des cahiers, il estimait avec la Faculté que pour contenir et fixer à l'étude les écoliers légers, paresseux et quelquefois même débauchés qui pouvaient se trouver dans les Universités, il fallait s'en tenir aux usages que l'expérience avait établis : « Nos pères, disait-il, étaient aussi sages que nous,... et les critiques du passé sont le plus souvent des hommes très légers. » Par suite, il tenait fort aux anciens usages

et croyait essentiel d'arrêter les innovations. Il écrivait même dans sa deuxième lettre une phrase qui prouve chez le digne magistrat une médiocre confiance dans cette fameuse doctrine du progrès alors si universellement acceptée : « Notre siècle n'est pas le plus éclairé, quoique le plus raisonneur » (novembre 1778).

Cependant, la Cour, dans un premier arrêt en date du 28 janvier 1779, tout en réservant le fond, avait reçu l'appel des deux professeurs de philosophie et provisoirement leur avait reconnu le droit de distribuer des cahiers imprimés. Ce fut au tour de l'Université de protester. Forte de l'approbation de l'Université de Paris, de celles d'Angers, Nancy, Reims, Orléans, unanimes à déclarer obligatoire l'usage de la dictée, elle réclamait l'annulation de l'arrêt du 28 janvier « comme rendu sur informations insuffisantes et fausses, et contraire aux traditions des Universités de Paris et de Caen, cette dernière étant affiliée à l'Université de Paris ».

Dans son mémoire imprimé, non contente d'affirmer l'utilité de la dictée, elle invoquait le respect dû à ses privilèges : « Quand cette utilité ne serait pas aussi frappante qu'elle l'est, disait-elle, l'Université opposerait encore à l'innovation les privilèges qui soutiennent son existence. En vain, les avantages d'une nouvelle méthode pourraient frapper la Cour. Son autorité serait retenue par sa justice. »

L'Université traitait d'ailleurs fort durement ses deux membres indociles : « Que les sieurs Adam et

Duchemin, disait le mémoire, communiquent à leurs contemporains par la voie de la presse le fruit de leurs veilles savantes, ils le peuvent. Qu'ils engagent même leurs écoliers à acheter leurs imprimés, ils le peuvent encore, parce que les derniers édits ont permis aux auteurs de trafiquer eux-mêmes des productions de leur esprit, mais qu'ils dictent néanmoins leurs cahiers. Ils le doivent parce que les lois l'ordonnent, et que le bien des études l'exige. »

Alexandre, agrégé des droits, avait été député à Rouen pour faire connaître au Parlement le vœu de l'Université, et même intervenir au procès si l'intérêt général semblait le demander. La Cour entra dans ses vues et par un arrêt en date du 20 mai 1779 ordonna l'homologation de la conclusion de la Faculté des Arts, relative aux dictées. Toutefois, elle s'abstint de se prononcer sur le principe même de la réforme et d'approuver cet usage de la dictée qui semblait à beaucoup de bons esprits un legs barbare du passé : « sauf à l'Université de Caen, disait-elle en terminant, de proposer par la suite tels règlements qu'il appartiendra pour l'avan tage et le progrès des études (1) ».

Le Latin, langue de la Philosophie. — En général, les professeurs de philosophie restaient fidèles à l'usage du latin, même pour l'enseignement des sciences. C'était en latin qu'étaient rédigés jusqu'aux

(1) Arch. du Calv. Université. Concl. du général, 1779.

derniers temps de l'Université les programmes d'exercices publics. En 1778, Duchemin écrivait en latin le programme des thèses qui devaient être soutenues par ses élèves du Collège des Arts sur l'ensemble de la philosophie (ex Universa Philosophia). On y trouvait des questions de physique et de géologie, en même temps que des théorèmes d'algèbre, de calcul différentiel, d'astronomie, etc. Bien qu'on ne puisse l'affirmer en l'absence d'indications précises, il est permis de croire que la soutenance de ces thèses se faisait également en latin.

On doit noter cependant les progrès que faisait à cette époque l'usage du français dans l'enseignement. Dès 1776, c'est-à-dire bien avant l'édit de 1786 qui allait consacrer sa victoire sur le latin comme organe de démonstration scientifique, Adam ouvrait dans sa classe du Collège du Bois un cours public de physique expérimentale, et, dans le programme qui nous a été conservé, annonçait qu'il expliquerait en français les expériences qu'il faisait en particulier pour ses élèves. L'affiche portait même que les tribunes de la classe seraient réservées aux dames (1).

La Maîtrise ès arts. — La maîtrise ès arts, comme notre baccalauréat, formait le couronnement des études classiques dans les collèges et ouvrait l'accès des Grandes Écoles. C'était d'ailleurs, au XVIII[e] siècle, le seul grade conféré par la Faculté des Arts.

(1) Bibl. municipale. Broch. normandes. Anc. Université, II.



Les anciens examens de la déterminance précédant le baccalauréat, et de la licence qui le suivait, étaient depuis longtemps tombés en désuétude (1).

Pour être admis à se présenter à la maîtrise ès arts, il fallait justifier de deux années de philosophie (logique et physique) dans une Université fameuse. L'arrêt de 1699, sans doute en vue d'obvier à certains abus, avait rappelé cette prescrip-

(1) Les épreuves de la déterminance, qu'on pouvait subir dès l'âge de 14 ans, conduisaient au baccalauréat. Elles consistaient en disputes soutenues par les candidats, sous la présidence d'un maître. De même le baccalauréat s'obtenait non par une série d'examens individuels, mais à la suite d'interrogations publiques soutenues en commun par les divers candidats et portant sur certains livres d'Aristote. On n'était admis à subir ces épreuves qu'à la condition de justifier de son titre de déterminant, de faire preuve de connaissances grammaticales suffisantes, enfin de présenter le certificat du professeur dont on avait suivi les leçons. La préparation de la licence comportait aussi l'étude des traités d'Aristote sur la philosophie naturelle, la physique, la métaphysique et celle d'opuscules sur les mathématiques, où la musique figurait à côté de la géométrie. Les épreuves consistaient en cours faits par les candidats, en disputes contre les professeurs, régents et non régents, enfin en interrogations sur des questions diverses. Les candidats admis étaient présentés par ordre de mérite au chancelier de l'Université, qui leur conférait le grade en audience solennelle. Pour la maîtrise, il semble que la seule condition requise pour l'obtenir était d'avoir 19 ans et de posséder le degré de licencié ès arts. En audience solennelle, après des disputes contre ses futurs confrères et une leçon d'apparat, le candidat recevait des mains du président le bonnet de maître ès arts, prêtait le serment d'usage et la cérémonie se terminait par un repas somptueux et des réjouissances variées.

Voir de Bourmont : *La fondation de l'Université de Caen et son organisation au XVe siècle.*



tion et exigé que le nom des professeurs de philosophie ayant délivré le certificat fût mentionné explicitement dans le procès-verbal d'examen. Dans certains cas exceptionnels, tels que celui de la disparition du professeur, si l'attestation n'avait pu être délivrée, d'autres justifications pouvaient être admises, mais toujours la Faculté restait juge de leur validité. En outre, le candidat devait produire ses cahiers écrits de sa main, et cette dernière obligation fut rendue plus rigoureuse encore à la suite de la tentative faite par certains professeurs pour supprimer la dictée. A partir de 1779, les cahiers durent être poinçonnés par la Faculté elle-même, ou son représentant.

L'examen pour la maîtrise ès arts ne comportait point d'épreuves écrites, il n'y avait pas non plus de programme arrêté d'avance, mais le candidat devait répondre sur toutes les parties du cours de philosophie, aussi bien que sur la connaissance des auteurs : c'était même uniquement dans l'explication de textes classiques que consistait l'examen, lorsque le candidat avait soutenu des thèses publiques, car celles-ci étaient probatoires.

La commission d'examen était formée de quatre professeurs choisis annuellement par leurs collègues. Elle siégeait sous la présidence du doyen de la Faculté.

La durée des interrogations n'avait rien de fixe. Elle variait « selon la capacité des candidats et la connaissance qu'en avaient les examinateurs » : elles n'étaient pas publiques et, par suite, prêtaient

au soupçon de partialité, d'autant plus que tous les membres de la commission ne se piquaient pas d'exactitude. Enfin l'on procédait, à certains jours tout au moins, avec une singulière rapidité. Chaque année, le 22 juillet, à l'ouverture de la session d'examens, on assistait à une véritable éclosion de maîtres ès arts : 43 le 22 juillet 1741, 24 à pareille date en 1742, 39 en 1743, etc. N'étaient-ce pas là trop souvent des examens de pure forme, et n'est-on pas fondé à croire que les examinateurs se bornaient parfois à contresigner les appréciations fournies sur les candidats par leurs collègues de philosophie, sans chercher à se faire sur leur savoir réel une opinion personnelle ?

S'il n'est pas possible d'affirmer qu'il n'y eut jamais d'abus dans les examens des maîtres ès arts, rien toutefois ne permet de supposer qu'il y eût à Caen des examens fictifs et que la maîtrise ès arts s'y achetât à prix d'argent, comme il arriva, paraît-il, dans d'autres Universités. Les interrogations terminées, la délibération était ouverte hors de la présence de l'intéressé. Chacun des examinateurs exprimait de vive voix son opinion. La majorité était-elle acquise au candidat, celui-ci était proclamé admis et le certificat était immédiatement rédigé et signé de tous les membres de la commission. Dans le cas contraire, il était ajourné à quinzaine, si l'on estimait que l'insuffisance de ses réponses tenait à une excessive timidité, renvoyé à six mois ou même définitivement écarté, selon que les lacunes de sa préparation avaient paru plus ou moins graves.

Cette exclusion sans appel était parfois prononcée même contre des prêtres (1).

La maîtrise ès arts, couronnement d'études que nous appellerions secondaires, n'avait donc au XVIIIe siècle aucune valeur scientifique réelle: cependant, la Faculté des Arts, toujours considérée comme d'ordre inférieur, ne disposait d'aucun autre titre permettant de constater chez ses membres ou ses étudiants un mérite exceptionnel dans l'ordre des lettres ou dans celui des sciences. Tout au plus les soutenances de thèses générales fournissaient-elles aux professeurs le moyen de faire briller au grand jour le talent de leurs élèves les plus distingués et de faire apprécier au public lettré l'excellence de leur propre méthode.

Les Thèses générales. — Une thèse était un exposé sommaire de la doctrine du professeur, dont les diverses propositions faisaient l'objet, de la part de l'écolier, d'explications et de développements plus ou moins étendus. Le texte imprimé, — parfois avec luxe, — en était affiché dans les locaux scolaires, distribué aux professeurs et aux personnages

(1) Conclusion de la Faculté des Arts en réponse à un questionnaire en date du 22 mars 1736. Le même document nous fait connaître le montant des droits à payer par les nouveaux maîtres ès arts, savoir 28 livres 8 sols comprenant la rétribution due au personnel universitaire : recteur, chancelier, membres de la Faculté, les frais de parchemin et de sceau, enfin la redevance à payer à l'hôpital général.

Arch. du Calv. Université. Concl. de la Fac. des Arts, 1736.

de distinction, ainsi qu'aux parents et amis du lauréat invités à assister à son triomphe. Les questions étaient-elles présentées sous une forme piquante et originale, le répondant faisait-il preuve dans la discussion d'esprit et de savoir, sa parole était-elle élégante ou seulement facile, l'auditoire déjà favorablement disposé se laissait volontiers gagner à l'enthousiasme. Les applaudissements éclataient, et telle de ces séances, grâce au talent du lauréat ou à l'art du professeur, qui lui fournissait l'occasion de briller, prenait les proportions d'un événement. Le collège tout entier, maîtres et écoliers, bénéficiait de la gloire d'un des siens.

Les thèses pouvaient porter sur l'ensemble des cours de philosophie (ex Universa Philosophia), ou seulement sur une des parties, la logique ou la physique. Nous avons le programme de celles qui furent proposées en 1779 par Emmanuel Vittrel, professeur de philosophie au Collège du Mont; elles embrassaient à la fois la métaphysique, le calcul différentiel, l'hydrostatique et l'astronomie. D'autres programmes rédigés par le même professeur en 1784 se rapportaient seulement à quelques parties du cours. Mais, quel que fût l'objet de la thèse, le candidat qui l'avait soutenue, une fois qu'il avait satisfait aux examens ordinaires sur les auteurs classiques, pouvait inscrire sur le programme imprimé la formule sacramentelle « Pro laurea Magisterii ».

Les soutenances de thèses générales étaient réservées pour la fin de l'année scolaire. Aux ter-

mes du règlement de 1777, elles ne pouvaient commencer avant le 12 juillet. Toutefois, cette règle comportait des exceptions, car nous avons relevé les dates du 25 et même du 19 juin sur des thèses soutenues en 1784 (1).

(1) Le placard imprimé contenant le programme d'une thèse portait d'ordinaire comme en-tête les lettres D. O. M ou D. E. O. et se terminait par la mention suivante : Has theses, Deo Duce et auspice Deipara fueri conabitur N... Arbiter erit N... professor in collegio N... celeberrimæ Universitatis Cadomensis,

---

DOCUMENTS

LA

FABRICATION DES BLONDES

A CAEN

PAR

M. LESAGE.

LA FABRICATION DES BLONDES A CAEN

Lettres adressées à Élie de Beaumont.

Caen, 19 mars 1779. — « En 1773, le commerce des blondes de Caen souffrant beaucoup par les rigueurs que l'on exerçait en Angleterre contre les négociants qui recevaient de France des blondes de cette fabrique, on présenta au roi un beau mémoire que je vous adresse et dont vous reconnaîtrez aisément l'auteur, quand même il ne serait pas écrit de la main de M. Target. M. le duc d'Aiguillon, chargé alors du ministère des affaires étrangères, nous fit dire par l'Intendant qu'il en serait fait mention dans un traité de commerce qui devait incessamment se conclure avec nos rivaux. Apparemment, ce traité n'eut pas lieu, ou bien l'on ne trouva pas cet objet assez intéressant pour s'en occuper, car depuis lors, l'introduction de ces articles là-bas a toujours été inquiétée et obstinée par les suivants de Saint-Mathieu. En conséquence, la source principale de subsistance du peuple, — surtout des femmes et des enfants, — d'une partie de cette généralité a tari de plus en plus, et notamment depuis que la reine a préféré la gaze aux blondes. Peut-être

et vraisemblablement ignore-t-elle les malheurs qu'occasionne dans ce pays-ci la préférence qu'elle donne à la gaze, dont un seul ouvrier peut, dans un jour, par la célérité de son travail, faire autant de gaze que 50 ouvriers pourraient fabriquer de blonde pour le même objet, c'est-à-dire que pour la même garniture qu'un gazier peut faire en un jour, il en faudrait 50 ouvriers en blonde; vous concevez que cette grande disproportion dans le temps du travail est très en défaveur des pauvres de cette généralité et que peut-être 500 ouvriers en gaze ôtent la subsistance à 25, peut-être 30.000 ouvrières.

« Aussi, nous désirerions vivement pouvoir présenter un beau et bien touchant mémoire à cette charmante reine pour lui faire connaître qu'elle peut rendre la vie à tant de familles infortunées en se parant de ces blondes et en leur donnant la préférence sur les gazes, que cette préférence est non seulement propre à y décider toutes ces dames du royaume à qui elle sert de modèle, mais même celles des cours étrangères qui toutes suivent le goût et les modes de Versailles. C'est à vous, mon cher ami, à jeter des fleurs là où il faut qu'il y ait des fleurs et à toucher la bonté de cœur de notre souveraine de manière à l'attendrir sur nos maux. Comme ce mémoire doit être court, conséquemment fait de main de maître, j'ai pensé que vous voudriez bien prêter votre plume, puisqu'il s'agit de soulager l'humanité souffrante, et cela sans qu'il en coûte un sol à l'État; au contraire, ce sera renouveler un canal par lequel les étrangers se rendaient et se rendront encore nos tributaires de plusieurs millions

tous les ans; vous observerez, d'ailleurs, que depuis ce goût décidé pour la gaze, les Anglais nous en ont fourni pour des sommes considérables.

« Nous nous flattons que M. le duc d'Harcourt voudra bien se charger de le faire parvenir à Sa Majesté, et comme il sera exactement instruit de la misère d'une bonne partie du peuple de son gouvernement, nous en augurons bien. Je dis nous mal à propos, car l'idée de ce mémoire, que je n'ai encore communiqué à personne, est de moi seul, et je serais singulièrement affecté si par votre éloquence je ne parvenais à mon but. Comme cette adresse ne doit pas être longue, j'ose espérer que vous voudrez bien donner quelques moments aux instances de l'amitié en faveur de l'humanité qui gémit. Je vous fais passer le mémoire de M. Target afin que vous ayez sous les yeux tout ce que l'énergie de son cœur a tracé sur un objet aussi intéressant, vous me le renverrez, je vous prie, car, selon moi, c'est un beau morceau.

18 mai 1779. — « Bravissimo, mon très cher ami, votre mémoire que je reçus hier est très beau, parfaitement bien fait et sent partout la main de maître. Je vous en remercie de bien bon cœur et je désire bien qu'il touche notre jeune reine et qu'elle jette un coup d'œil d'intérêt sur nos pauvres blondes, dont les ouvriers à peine peuvent subsister. Je vous en ferai incessamment passer des copies dans la forme que vous avez la bonté de m'indiquer, et vous instruirai exactement du moment où j'aurai présenté les autres à M. le duc d'Harcourt et de ce qu'il aura eu la bonté de

me répondre. Mme Bertin, chargée du ministère de la toilette, est un moyen dont j'augure beaucoup, puisque par ses talents, elle peut diriger de la blonde dans presque tous les ajustements de notre jeune reine.

1er juin 1779. — « Le duc d'Harcourt a dit que cette question regardait M. Bertin, comme chargé du département de cette province, aussi, adressons-nous aujourd'hui à M. Bertin notre mémoire pour qu'il le mette sous les yeux de Sa Majesté. M. Esmangart, en ce moment à Paris, en a reçu un exemplaire, il connaît la détresse de cette fabrique et a témoigné beaucoup d'intérêt à son rétablissement. Quant à M. le duc de Coigny, Mme de Lamballe et la comtesse Jules de Polignac, comme vous connaissez tous ces grands personnages, nous pensons que cela ne vous sera pas impossible de leur en remettre des exemplaires. Vous vous êtes chargé de Mlle Bertin et c'est une bonne affaire, car de sa volonté peut en partie dépendre le succès de tout. Toutes ces batteries ainsi disposées et jouant à peu près ensemble produiront les salutaires effets que nous en attendons.

23 juin 1779. — « Nous avons pensé, mon frère et moi, que connaissant Mme Bertin, il ne vous serait pas difficile de l'engager à tirer de nous au moins une partie des blondes qu'elle fait employer. Nous vous adressons des échantillons de nos articles que nous vous prions de lui remettre vous-même, en lui disant tout ce que votre amitié pour nous vous dictera.

19 juillet 1779. — « Nous n'avons pas reçu de

réponse de M. Bertin, il aura présenté le tout, à ce que j'espère, à la reine. Dites à Mme Bertin de lui inoculer le goût des blondes et qu'elle en mette partout où elle pourra.

30 juillet 1779. — « Si M. Bertin, dans son costume ministériel, y faisait adapter des blondes, sans doute que son suffrage et son intérêt pour cette chose publique normande serait de grand poids, mais malheureusement il ne chiffonnaille pas comme les dames. Tout ce que notre fabrique lui demande, c'est de vouloir bien présenter lui-même le mémoire à la reine et de l'appuyer de ses réflexions patriotiques; je vous remercie de l'office de *speaker* que vous devez lui donner. Mlle Bertin fera seule autant que tous les ministres, c'est dans son goût, dans ses doigts que des milliers de malheureuses femmes et filles trouveront les secours indispensables pour éviter la famine. »

DELAFOSSE-CHATRY (1).

Le correspondant d'Élie de Beaumont, un négociant de la place Royale, appartenait à l'une des meilleures familles bourgeoises de Caen, dont un descendant au siècle dernier fut le général Chatry. Il paraît, dans ses dernières lettres, donner à l'affaire une tournure un peu trop personnelle.

Il semble que son zèle pour ses compatriotes se re-

(1) Archives du château de Canon.



froidit sensiblement devant les renseignements qu'il obtint sur la solvabilité de Mlle Bertin. Celle-ci avait trouvé les « blondes jolies et à bon marché », mais notre négociant, jugeant son crédit médiocre, ne voulut lui fournir ses marchandises qu'au comptant et l'affaire en resta là. Elle avait donné l'occasion, à Élie de Beaumont, de prouver une fois de plus son attachement à l'égard de ses amis et son dévouement pour le bien public.

LISTE DES MEMBRES
TITULAIRES ET HONORAIRES

PRIX DÉCERNÉS

TABLE

LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES ET HONORAIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 1er NOVEMBRE 1908.

BUREAU

POUR L'ANNÉE 1908-1909

MM.

LEBRET, *président.*
VILLEY (EDMOND), *vice-président.*
PRENTOUT (H.), *secrétaire.*
CARLEZ (JULES), *vice-secrétaire.*
HETTIER, *trésorier.*

COMMISSION D'IMPRESSION

MM.

LEBRET, *président,* PRENTOUT (H.), *secrétaire,* CARLEZ (JULES), *vice-secrétaire,*	membres de droit.
BESNIER (G.), GIDON (Dr F.), POUTHAS, BIRÉ, BOURGEON, VIGOT (Dr),	membres élus.

MEMBRES TITULAIRES (1)

MM.

Date de l'élection.

1870 29 janv. CARLEZ (J.), directeur honoraire de l'École nationale de musique.
1872 22 nov. LAVALLEY (Gast.), bibliothécaire de la Ville.
1873 24 janv. TRAVERS (Émile), ancien conseiller de Préfecture.
1882 28 déc. VILLEY (Edm.), doyen de la Faculté de droit, membre de l'Institut.
1884 25 avril. BOURGEON, pasteur protestant, président du Consistoire.
1886 26 mars. LEBRET, ancien député, ancien ministre de la Justice et des Cultes, professeur à la Faculté de droit.
1886 28 mai. HETTIER (Ch.), trésorier de la Société des Antiquaires de Normandie.
1887 28 janv. VAUDRUS, président de chambre à la Cour d'appel.
1887 25 fév. GIDON (Dr), professeur à l'École de médecine.

(1) Quelques membres, déjà titulaires, appelés par leurs fonctions dans une autre ville, ont dû, à leur retour à Caen, se soumettre à une seconde élection. Nous ne donnons ici que la dernière date.

MM.

Date de l'élection.

1891 27 fév. BARETTE (D^r), professeur à l'École de médecine.

1891 26 déc. CAREL (Pierre), avocat.

1892 26 fév. SAINT-QUENTIN (Comte DE), sénateur, président de la Société d'Agriculture et de Commerce.

1892 26 fév. LUMIÈRE, vice-président de la Société des Beaux-Arts.

1892 25 mars. VIGOT (D^r), professeur à l'École de médecine.

1892 24 juin. BIGOT, doyen de la Faculté des sciences.

1895 22 fév. POUTHAS, proviseur honoraire du Lycée Malherbe.

1896 27 mars. LONGUEMARE (Paul DE), directeur de l'Association Normande, conseiller général.

1896 24 déc. DECAUVILLE-LACHÊNÉE, conservateur adjoint à la Bibliothèque publique.

1898 25 fév. DROUET (Paul), ancien président de la Société des Antiquaires de Normandie.

1899 23 juin. TESNIÈRE (Paul), conseiller général du Calvados.

1900 26 janv. LE TURC, conseiller à la Cour d'appel.

1900 26 janv. PRENTOUT, professeur à la Faculté des lettres.

MM.

Date de l'élection.	
1901 27 déc.	LE VARD, artiste peintre, président de la Société des Beaux-Arts.
1901 27 déc.	MOISY, président du Tribunal civil.
1901 27 déc.	SOURIAU (Maurice), professeur à la Faculté des lettres.
1904 24 fév.	VANEL (Gabriel), ancien magistrat.
1905 27 janv.	BIRÉ, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel, conseiller général.
1905 24 fév.	GRELÉ (E.), docteur ès lettres, publiciste.
1905 26 mai.	PETIT, premier président de la Cour d'appel.
1905 22 juil.	GALLIER, vétérinaire, conseiller général.
1905 22 juil.	LE PAGE, ingénieur civil, ancien maire de Caen.
1907 22 fév.	BESNIER (Georges), archiviste départemental.
1907 23 avril.	GIDON fils (D[r]), docteur ès sciences, professeur suppléant à l'École de médecine.

MEMBRES HONORAIRES

MM.

Date de l'élection ou de la nomination.	
1861 26 avril (1).	CHATEL (Eug.), ancien archiviste du Calvados, à Paris.
1872 26 janv.	CHAUVET, professeur honoraire à la Faculté des lettres.
1889 22 fév.	LETELLIER, docteur ès sciences professeur honoraire au Lycée Malherbe.

(1) Les dates sont celles de l'élection de ces membres honoraires comme membres titulaires.

NÉCROLOGIE (1908-1909)

MEMBRE TITULAIRE

M. BARETTE (Dr), professeur à l'École de médecine.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

GOSSART, professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Bordeaux.

PELLERIN, ancien procureur de la République, à Cintheaux.

PRIX

Décernés par l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.

PRIX LESAUVAGE

« Je lègue à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, une somme de **12,000 fr.**, dont l'intérêt accumulé servira à établir tous les deux ans un prix. Le sujet du concours sera choisi plus particulièrement dans les sciences physiques, d'histoire naturelle et médicales. » (Extrait du testament.)

(Décret, 27 février 1854.)

PRIX DAN DE LA VAUTERIE

Testament de M. Dan de la Vauterie (codicille, 15 avril 1867). Étude de Me Lauffray, notaire à Caen.

« Je donne et lègue à l'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, la somme de **Deux mille francs**, qui lui sera versée dans les six mois qui suivront mon décès, et dont les intérêts accumulés pendant deux, trois, quatre ou cinq ans, selon la convenance, formeront la valeur d'une médaille d'or qui sera donnée, en prix, à l'auteur du meilleur Mémoire sur un sujet choisi dans le domaine des sciences physiques et naturelles. »

(Décret autorisant l'Académie à accepter ce legs, signé Napoléon III, le 20 décembre 1868.)



PRIX LAIR

« J'aurais bien désiré consacrer à chacune des Sociétés savantes et littéraires de la ville de Caen, auxquelles j'ai l'honneur d'appartenir, une somme suffisante pour fonder des prix ; mais ces Sociétés étant nombreuses, je n'ai pu satisfaire entièrement à mon désir, quelque vif qu'il fût. Je me suis borné à offrir une somme de **12,000 fr.** à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, et à la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen, dont je suis un des fondateurs, et auxquelles j'appartiens depuis 50 ans. En conséquence, je lègue cette somme aux deux Sociétés pour qu'elles distribuent, tous les ans, des prix sur des sujets de littérature, d'agriculture et de commerce.

« Elles disposeront, chaque année, et chacune à leur tour, à commencer par l'Académie, de la rente produite par les douze mille francs que ma succession remettra, un an après ma mort, aux Présidents des deux Compagnies, afin d'être placés par eux en rentes sur l'État. J'ai une idée trop avantageuse du bon esprit qui anime mes collègues pour leur tracer un plan sur les sujets du prix à proposer. Il me suffit de leur recommander d'avoir toujours en vue l'intérêt public et l'honneur du nom normand. » (Extrait du testament.)

(Voir *Mém.* de 1855, *Préface.*)

PRIX MOULIN

« Je lègue à l'Académie de Caen une somme de **Dix mille francs**, dont les intérêts seront employés tous les deux ans à récompenser une étude sur la vie et les tra-

vaux d'une célébrité normande, soit dans les lettres, soit dans les sciences, soit dans les arts. » (Extrait du testament.)

(Décret du 16 juillet 1886.)

PRIX DE LA CODRE

Par testaments en date des 7 mars 1867, 20 mars 1870 et 29 janvier 1878, M. de La Codre, ancien notaire à Caen, lègue à l'Académie sa maison située place Saint-Martin, à Caen, à charge par elle de verser le tiers du loyer annuel au bureau de bienfaisance de Caen, et d'instituer, avec les deux autres tiers du loyer, un prix qui sera décerné par elle, tous les deux ou trois ans, à l'ouvrage ayant pour sujet la philosophie pratique, avec le titre qu'il aura plu à l'auteur de choisir et que l'Académie aura jugé pouvoir être le plus utile au perfectionnement de la morale publique.

(Décret du 23 février 1891.)

TABLE DES MATIÈRES

MÉMOIRES

DOCUMENTS

Caen. — Impr. H. Delesques, rue Demolombe, 34.



